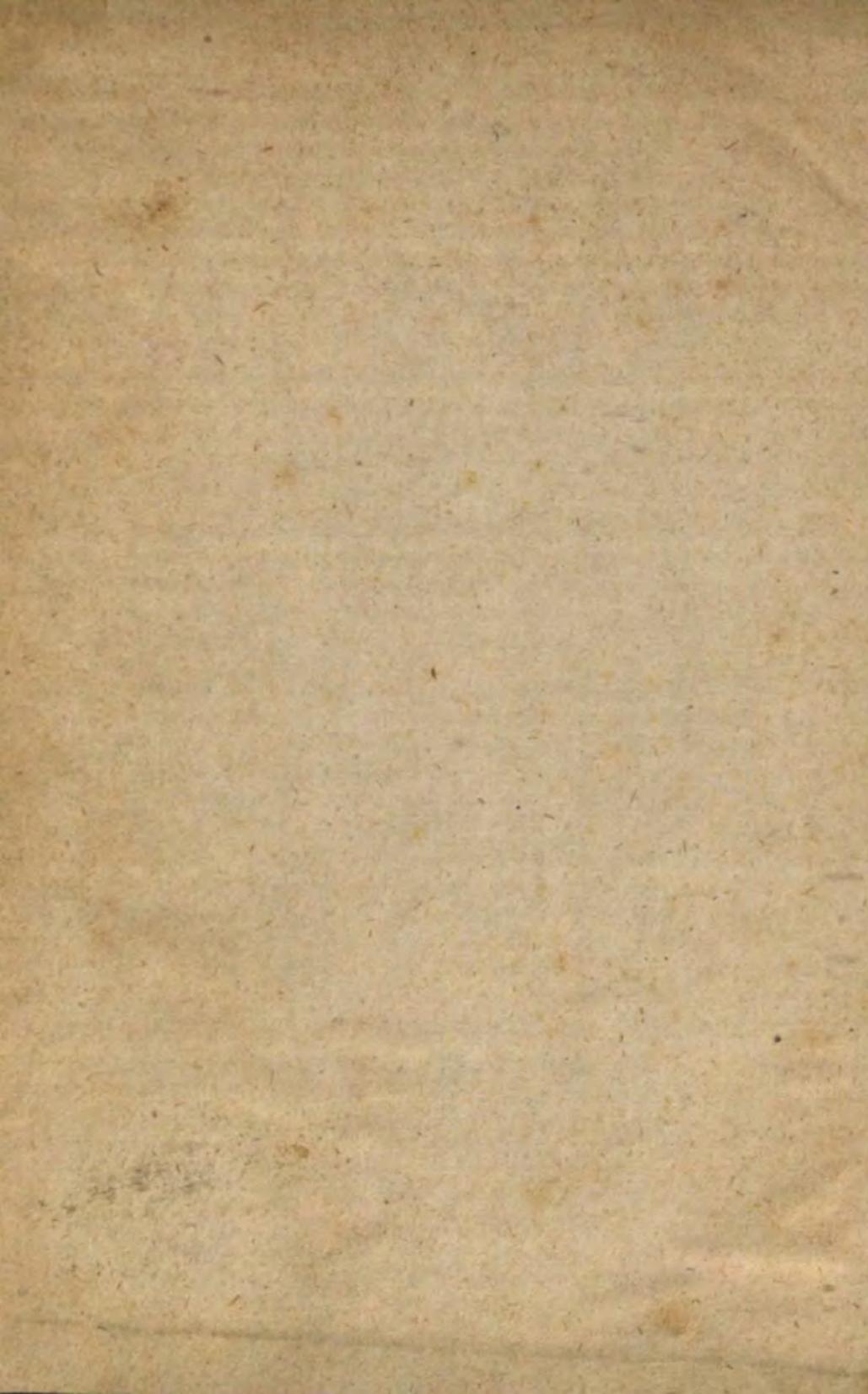


28 295

FIDEL



No 1756



QUATORZE ANS

AUX

ILES SANDWICH

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 12



1601

QUATORZE ANS

AUX

ILES SANDWICH

PAR

C. DE VARIGNY

CBGIOŚ, ul. Twarda 51/55
tel. 22 69-78-773



Wa5167557

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie}

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1874

Droits de propriété et de traduction réservés.

*dit. podrozmie
Havaje*

Ret



28295

NH-67821 N-4758837/TMK

ZBIORNICA
Księgozbiorów
Zabezpieczonych

PRÉFACE

Je ne sais si l'histoire d'un petit royaume de l'Océanie aura le don d'intéresser un public que préoccupent en ce moment tant et de si graves questions. Je me prends parfois à en douter, car la fiction a d'autant plus de charmes que la réalité est plus douloureuse, et la fiction est soigneusement bannie de ces pages. En les écrivant, je me suis surtout attaché à être vrai ; j'espère y avoir réussi.

Quatorze années de ma vie se sont écoulées aux îles Sandwich. J'ai donc vu se dérouler sous mes yeux les événements dont je parle dans la seconde moitié de ce livre, et je n'ai eu, pour l'écrire, qu'à puiser dans mes notes et dans mes souvenirs.

Appelé en 1863 à faire partie du gouvernement des îles comme ministre des finances, puis en 1865

comme ministre des affaires étrangères, de la guerre et de la marine, j'ai eu à ma disposition les archives de l'État et j'ai pu avec leur aide remonter le cours des années et reconstituer l'histoire du passé. C'est assez dire que je ne me suis appuyé que sur des documents authentiques. Là où ils m'ont manqué, j'ai dû faire appel aux récits personnels, aux traditions de famille et surtout aux vieux chants indigènes, recueil inépuisable et varié qui commence malheureusement à disparaître.

En moins d'un siècle l'archipel Havaïen a passé de l'extrême barbarie, du paganisme le plus honteux, à un état de civilisation remarquable. Tous les problèmes qui s'agitent en Europe ont été abordés dans ce petit milieu et y ont reçu une solution, tantôt bonne, tantôt médiocre, mais satisfaisante quant à l'ensemble. Dans ce court espace de temps on peut suivre pas à pas la marche d'une civilisation naissante, noter les obstacles contre lesquels elle se heurte, assister aux progrès matériels et moraux d'un petit peuple parmi lequel on chercherait vainement aujourd'hui un homme ou une femme de vingt ans qui ne sache lire, écrire et compter.

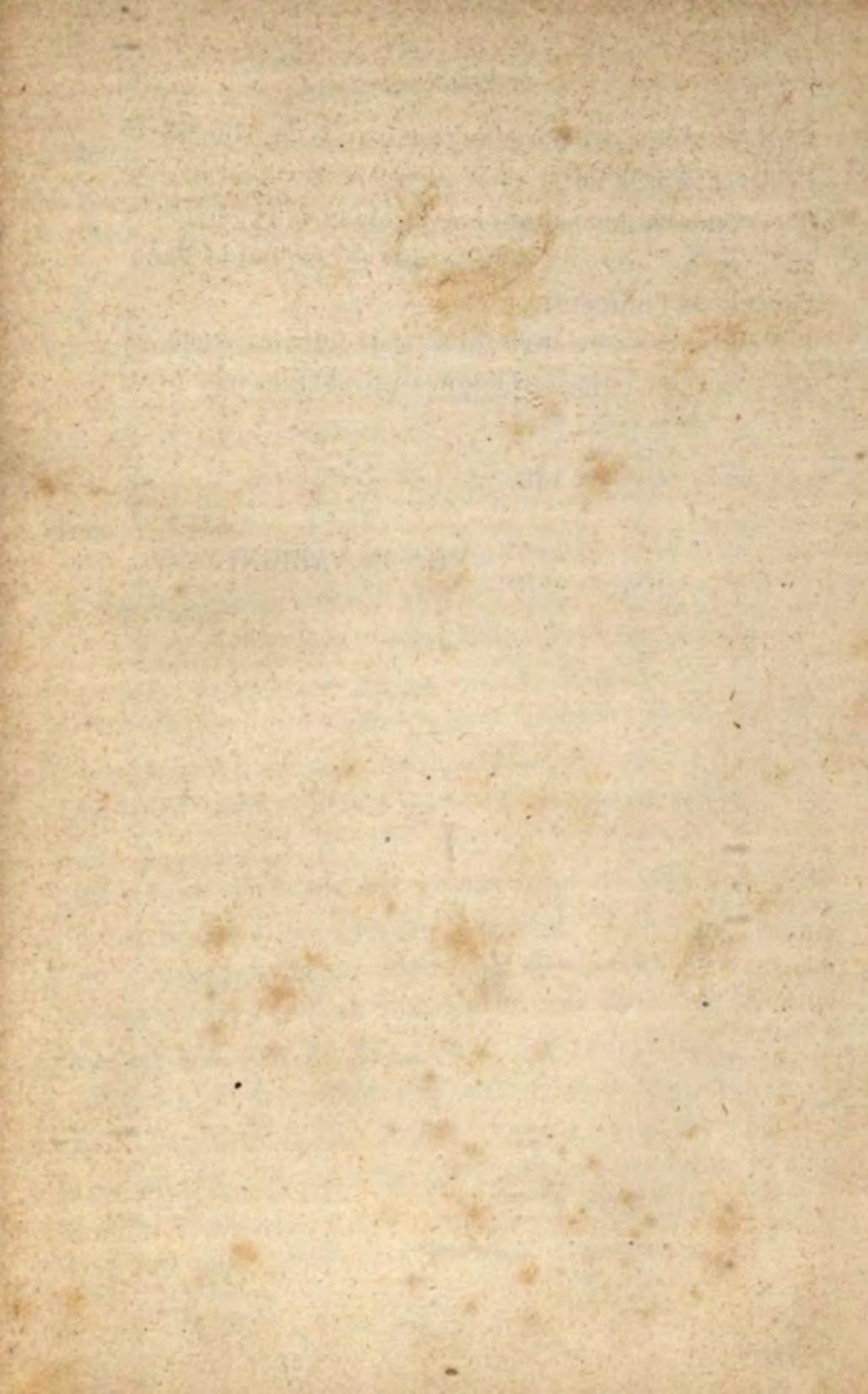
Non, le progrès n'est pas un vain mot. C'est la loi de l'humanité, loi voulue, imposée par Dieu lui-même, et à laquelle peuples et individus obéissent, parfois même à leur insu. Il m'a été donné, dans un coin perdu de l'Océanie, dans un pays

dont le nom est à peine connu, d'en constater l'existence et la force, d'en suivre la marche rapide, d'y coopérer, dans une bien faible mesure. Je constate ce qui est et j'y puise une foi profonde dans l'avenir de l'humanité.

Mon but est plus qu'atteint, si je puis faire partager cette conviction à quelques-uns de mes lecteurs.

Paris, 20 janvier 1874.

C. DE VARIGNY.



QUATORZE ANS

AUX

ILES SANDWICH

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

Traversée de San-Francisco à Honolulu. — Première impression.
— Découverte des Iles, par Jean Gaëtano, en 1555. — État social, politique et religieux de l'Archipel. — Voyage de Cook.
— Une légende havaïenne.

En janvier 1855, la traversée de San-Francisco aux îles Sandwich se faisait encore à bord de petites goëlettes de 150 à 300 tonneaux ; les départs avaient lieu tous les quinze jours. Il serait difficile d'imaginer quelque chose de plus incommode pour un voyage de 700 lieues, et qui exigeait alors de dix-huit à trente jours de mer. On mangeait fort mal, les cabines étaient petites, étroites, envahies par les cancrelats ; ces navires, peu chargés à l'aller, haut mâtés, roulaient et tanguaient affreusement. C'est à bord de la goëlette américaine *Restless* que je pris passage.

Toutes les traversées se ressemblent, j'entends de celles où l'on arrive. Toujours au centre d'une circonférence, aux extrémités de laquelle le ciel et la mer se confondent, le voyageur n'a, pour se distraire, que la lecture,

la conversation avec ses compagnons de route et la rencontre, très-rare alors dans ces parages, d'un navire déployant ses voiles blanches à la brise. Après les alternatives habituelles de beau et de mauvais temps, de calme et de grand vent, après vingt-huit jours enfin d'une navigation des plus maussades, nous aperçûmes à l'horizon les hautes collines de l'île d'Oahu, derrière lesquelles s'abrite Honolulu, la capitale du royaume havaïen (1).

Rien ne repose la vue fatiguée de l'immensité de l'Océan et de la réverbération du soleil sur les vagues inquiètes comme ce point fixe et immobile que l'œil exercé discerne immédiatement des nuages qui lui ressemblent et dont il se dégage. La terre, si marin, si voyageur que l'on soit, fait toujours un plaisir infini; c'est le calme, le repos, la cessation de ce mouvement continu que l'on maudit vingt fois par jour. A ce sentiment se joint celui de la curiosité surexcitée par une monotonie désespérante, et aussi celui d'un imprévu dont les voyages par terre ne donnent qu'une faible idée. Celui qui va de France en Italie quitte peu à peu la France et arrive peu à peu en Italie; le déplacement est gradué; le départ et l'arrivée, même en notre siècle de locomotion rapide, n'ont rien de heurté. A Lyon on est presque encore à Paris, à Marseille on devine l'Italie. Le navire, au contraire, vous transporte brusquement d'un pays à un autre. Entre le lendemain du jour où vous avez quitté le port, et la veille du jour où vous arrivez à

(1) Archipel Havaïen, ou archipel des Sandwich, sont deux termes synonymes. Ces îles sont plus connues à l'étranger sous le nom de « Sandwich », que le capitaine Cook leur donna en l'honneur de lord Sandwich, premier lord de l'amirauté anglaise, en 1778. Leur vrai nom est îles Havaï, emprunté à la plus grande du groupe. Les indigènes et le gouvernement local ne les désignent pas autrement.

destination, rien n'a changé, sauf le vent peut-être, et jusqu'au moment où vous apercevez la terre nouvelle sur laquelle vous allez débarquer, vous êtes encore en esprit à quelques lieues de celle que vous avez quittée.

C'est à cette différence qu'il convient, je crois, d'attribuer la netteté d'impression que produisent sur le voyageur les localités où il arrive par mer. De tous les endroits que j'ai visités dans mes nombreux voyages, je me souviens surtout de ceux que j'ai abordés ainsi ; j'en retrouve dans ma mémoire les lignes nettes et précises ; tous les détails m'en sont parfaitement présents. Je n'en pourrais dire autant de ceux que j'ai visités par terre ; des souvenirs plus confus attestent un contraste moins violent, une transition plus graduée.

Le dimanche 18 février 1855, le *Restless* dépassant la pointe du Diamant, montagne volcanique jetée comme une sentinelle avancée à l'extrémité est de l'île d'Oahu, arrivait, au jour naissant, à l'entrée du port de Honolulu. A droite s'étendait une plage sablonneuse couverte de cocotiers élancés ; à gauche se dessinaient dans un lointain légèrement brumeux les hautes collines de Waianae ; en face de nous, une passe étroite entre deux banes de sable donnait accès dans le port. Sur le premier plan, des quais plus que primitifs, le long desquels se rangeaient en lignes serrées des navires baleiniers sous pavillon de toutes nations, mais en grande majorité sous celui des États-Unis ; au delà, des magasins, des chantiers, des maisons basses, plus loin enfin de hautes collines aux croupes arrondies, couvertes jusqu'au sommet d'une herbe verte et abondante. Quelques clochers d'églises surgissant du milieu de la ville se dessinaient sur ce dernier plan. Une langue de terre sablonneuse couverte par la mer à la marée haute s'allongeait à quelques encablures à notre droite ; une embarcation se détacha de notre

goëlette et porta sur cette plage un câble auquel on attela une vingtaine de bœufs qui lentement et péniblement nous remorquèrent jusque dans le port.

Il était près de midi quand nous pûmes jeter l'ancre. Des pirogues creusées dans un tronc de cocotier, munies d'un balancier et montées par un indigène qui, armé d'une pagaie, faisait voler sur l'eau ce frêle esquif chargé des fruits des tropiques, entourèrent le *Restless* ; des baleinières leur succédèrent et nous transportèrent à terre. Rien de plus primitif que le mode de débarquement alors en usage ; les beaux quais qui sont aujourd'hui l'orgueil de Honolulu et qui rivalisent avec ceux de San-Francisco n'existaient pas encore. On abordait sur la plage où s'échouaient les embarcations et d'où l'on sortait rarement à pied sec. Sur cette plage, des indigènes auteint cuivré se disputaient, dans un anglais barbare et inintelligible, le privilège de porter la malle du voyageur et de le conduire dans les hôtels de la ville. Comme on se sentait loin alors non-seulement de l'Europe, mais même de l'Amérique ! Le contraste était partout, dans les habitants, dans le climat, dans la nature même. Ce qui frappait pourtant tout d'abord, ce n'était pas la barbarie, c'était bien plutôt un cachet de civilisation naissante à l'état d'ébauche. Ces costumes demi-européens, ce langage qui affichait les mêmes prétentions, sous ce ciel tropical, en face de cette nature plus jolie que grande, causaient un étonnement mêlé d'un peu de désappointement. Il y avait juste assez de couleur locale pour piquer la curiosité, pas assez pour la satisfaire.

Quelques jours de repos pris à l'hôtel, un rapide et sommaire examen de la ville, firent succéder des impressions quelque peu différentes à celles que je viens d'esquisser. Honolulu avait, dans une certaine mesure, l'apparence d'un gros village des États de l'Ouest

égaré sous les tropiques. Des maisons blanches à persiennes vertes et à l'aspect légèrement prétentieux, entourées de jardins de date récente et de jeunes plantations d'arbres, coudoyaient des huttes indigènes construites en bambous et aux toitures en feuilles de pandanus. Sur les vérandahs des cottages, des Européens ou des Américains étendus dans des fauteuils chinois fumaient nonchalamment leurs cheroots; aux portes des huttes, accroupis en groupes pittoresques, les indigènes se passaient de l'un à l'autre la pipe classique. Dans les rues, des femmes kanaques, fièrement campées sur leurs chevaux, jambe de ci, jambe de là, mais enveloppées d'une longue draperie de couleur éclatante, passaient au galop en jetant à leurs amis et connaissances de frais et bruyants éclats de rire et disparaissaient dans les nuages de poussière que soulevaient leurs montures. Ce coup d'œil était curieux et gai; l'air de franche bonhomie que respiraient toutes ces figures indigènes, leur port de tête fier et élégant, leur grâce enfantine, attiraient et charmaient le regard. On se sentait au milieu d'une population fille des tropiques, insouciant, heureuse de vivre, avide de bruit et de mouvement. Telle est en effet la nature des habitants du royaume havaïen, et l'expérience me confirma plus tard dans ces appréciations générales, tout en mettant plus en relief défauts et qualités.

Capitale du royaume et siège du gouvernement, Honolulu était alors une petite ville de 10 000 habitants. Bâtie sur le bord de la mer, dans une plaine aride dont toute la végétation se bornait à quelques cocotiers et à quelques jardins où les arbres récemment plantés luttaient péniblement contre la sécheresse du climat et le manque d'irrigation, elle ne devait son importance qu'à son port, le meilleur de l'archipel.

Située à 700 lieues marines du point de relâche le

plus proche, San-Francisco, et à presque égale distance de l'Amérique et du Japon, Honolulu était et est encore le point de ralliement de la flotte baleinière qui, de novembre à février, vient chaque année s'y ravitailler, y rafraîchir ses équipages et y transborder ses produits de pêche. Deux à trois cents navires baleiniers, en grande majorité américains, y abordaient chaque hiver. C'était à eux qu'était due la prospérité matérielle de la ville, c'étaient eux qui faisaient la fortune des magasins et des cabarets, et qui, chaque saison, laissaient en partant les milliers de piastres dont vivait alors la population étrangère.

En dehors de la flotte baleinière, peu de commerce. Le temps était passé où la population californienne, acharnée à la poursuite de l'or, dédaigneuse de l'agriculture, qui devait l'enrichir un jour, était obligée de demander au Chili, au Pérou, aux États de l'Atlantique et aux îles Havaï les farines, les pommes de terre, les patates et les fruits nécessaires à une consommation chaque jour croissante. A cette demande soudaine causée par la découverte de l'or en 1848 et par l'immense immigration de 1849-1852, succédait une stagnation presque absolue. De nombreux navires partis de tous les points du globe avaient, sans relâche et pendant plusieurs années, jeté sur le marché de San-Francisco des produits de toute nature. Une baisse considérable avait suivi cette importation exagérée, les spéculateurs s'étaient découragés, les fermiers remplaçaient, dans les vallées du Sacramento et du San-Joaquin, les chercheurs d'or, qui se dirigeaient vers la Sierra Nevada, et, par un singulier retour, pronostic de la grandeur agricole future de la Californie, on commençait à exporter de San-Francisco des blés et des farines pour le Chili, qui, depuis cinq ans, était le grenier d'où on les avait tirés.

L'impulsion donnée par la découverte de l'or cali-

fornien à l'agriculture dans les îles Havaï, avait donc presque complètement cessé, et, en dehors des produits nécessaires à la consommation locale et indigène, on ne demandait pas beaucoup au sol. Dans les plaines, de grands troupeaux de gros bétail paissaient en paix une herbe toujours abondante; dans les vallées ombrées, des champs de taro (*arum esculentum*), base de la nourriture des Kanaques, sur les hauts plateaux quelques céréales, puis çà et là quelques petites plantations de cannes à sucre, de café et d'arrowroot, constituaient tout le rendement d'une terre riche et fertile, destinée à une production bien autrement considérable.

Honolulu offrait donc surtout l'aspect d'un port de transit; à l'animation excessive qu'y provoquait pendant quatre mois de l'année les relâches des baleiniers, succédait, en mars, un calme presque absolu, qui se prolongeait jusqu'en octobre. Le port devenait désert; de loin en loin l'arrivée de quelque clipper en route pour la Chine ou de l'un des paquebots à voile qui reliaient l'archipel à la Californie rendait un peu de mouvement à ses quais, le long desquels se berçaient paresseusement quelques goëlettes à destination des îles voisines. La population blanche, affairée pendant une saison de quatre mois, oisive le reste du temps, s'occupait un peu de ses affaires, beaucoup de celles de ses voisins et allait chercher hors de Honolulu la fraîcheur et les beaux ombrages.

Kaméhaméha, troisième du nom, souverain de l'archipel, venait de mourir. Il descendait en ligne directe de Kaméhaméha I^{er}, surnommé le Napoléon des Îles et fondateur de la dynastie régnante.

Remontons de trois siècles. L'empire des mers appartenait encore, mais non plus sans conteste, aux Espagnols. Leur étoile pâlisait, celle de l'Angleterre se levait. L'océan Pacifique, peu connu, n'offrait à l'œil

du navigateur que des solitudes immenses, du sein desquelles surgissaient à peine quelques îles soigneusement évitées aussitôt qu'entrevues. Les rares navires qui osaient affronter les tempêtes du cap Horn remontaient lentement et timidement les côtes de l'Amérique ; ils mettaient deux ans pour aller d'Europe au Chili, au Pérou, et pour effectuer leur retour. La soif ardente de l'or, les besoins pressants du Trésor espagnol, amenaient seuls quelques galions lourdement manœuvrés dans les ports de Panama, d'Acapulco et de Manzanillo. Chargés d'or et d'argent, ils retournaient en Europe, fuyant les parages fréquentés ; craignant moins encore les tempêtes que les rencontres, ils cherchaient dans les mers de l'Inde, redoutées pour leurs typhons, une sécurité douteuse, et n'hésitaient pas quelquefois à s'aventurer en tâtonnant sur le Pacifique et à franchir l'espace immense qui sépare l'Amérique de l'Asie.

C'est à l'un de ces hardis navigateurs, don Juan Gaëtano, qu'est due la découverte de l'archipel Havaïen, découverte attribuée à tort au capitaine Cook. En 1865, la confiance du roi m'avait appelé aux fonctions de ministre des affaires étrangères du royaume ; je désirais vivement rétablir dans toute leur vérité les faits relatifs à la découverte géographique et à l'histoire des îles. Le hasard me fit retrouver une carte antérieure à 1778, sur laquelle, à côté de grossières erreurs, se trouvait indiqué un groupe d'îles à peu près sous la même latitude que l'archipel Havaïen. J'écrivis alors au gouverneur général des îles Philippines en l'invitant à vouloir bien faire faire des recherches dans les archives de son gouvernement. Ces recherches, autorisées et secondées par le cabinet de Madrid, aboutirent au résultat que je prévoyais, et le 17 novembre 1866, je reçus une lettre du gouverneur général contenant

la preuve que c'était bien à don Juan Gaëtano qu'était due cette découverte.

En ne l'ébruitant pas et en n'en revendiquant pas le mérite, Gaëtano se conformait aux traditions des navigateurs espagnols, jaloux de se conserver exclusivement les avantages, en cas de poursuite, d'un lieu de refuge, d'un point de relâche et de ravitaillement.

Situées entre le 23° et le 48° degré de latitude nord et entre le 160° et le 155° degrés de longitude ouest du méridien de Greenwich, les îles Havaï, au nombre de six, décrivent une courbe du S. E. au N. O.

En arrivant du S. E., on relève d'abord la grande île d'Havaï, qui donne son nom au groupe, et dont les montagnes élevées, couvertes de neiges éternelles, projetaient au loin leur ombre immense sur l'Océan. Ces sommets abrupts étaient couronnés par des volcans en éruption, vomissant des fleuves de lave et de feu qui venaient se perdre dans la mer, créant çà et là des caps menaçants, creusant des anses profondes et changeant d'années en années la configuration du sol. L'île a ainsi grandi, et dans cette lutte incessante entre les vagues de l'Océan et le feu souterrain, le feu l'a emporté, conquérant tantôt quelques pieds, tantôt des lieues entières.

J'ai vu, en 1868, à la suite d'une éruption terrible, le volcan rouler dans la mer des flots de lave dont l'amoncellement forme un promontoire de plus d'une lieue de longueur et d'au moins 500 pieds de hauteur. Dans deux siècles, cette lave, aujourd'hui noire et stérile, décomposée par l'action salutaire du soleil et des pluies, sera convertie en un sol fertile, couvert d'une herbe épaisse, qui n'attendra plus que la main de l'homme pour récompenser ses peines au centuple.

L'île d'Havaï se compose, à proprement parler, de trois montagnes, aux flancs arrondis, séparés par de

hauts plateaux couverts de belles forêts et de riches pâturages. La côte gracieuse et dentelée, dans la partie sud, est couverte de cocotiers, d'orangers et de pandanus; à l'ouest se dressent de magnifiques falaises, boisées jusqu'au sommet, d'où descendent de belles cascades de 300 à 700 mètres de hauteur. Au nord et à l'est, les volcans ont laissé les traces encore récentes de leurs ravages : de grands fleuves de lave figée, des plaines arides revêtues d'une végétation rabougrie et de rochers parmi lesquels errent aujourd'hui en paix de vastes troupeaux de chèvres. L'intérieur de l'île, qui compte trente lieues de longueur sur à peu près autant de largeur, est éminemment propre au pâturage, les montagnes enfin nourrissent de nombreux troupeaux de bœufs sauvages et de sangliers, descendants révoltés du bétail importé par Vancouver, en 1793.

Essentiellement ichthyophage, la population se groupait alors sur le bord de la mer, loin des volcans situés plus avant dans les terres, sur le flanc ou au sommet des montagnes. Sur la plagé, des cocotiers élancés, des pandanus aux racines multiples qui descendent de l'arbre comme autant de suçoirs, des haos aux fleurs changeantes, blanches le matin, jaunes à midi, rouges le soir, des orangers toujours chargés de fleurs et de fruits, sous un ciel toujours pur, abritaient des ardeurs du soleil les huttes indigènes aux toitures de feuillage, et les pirogues creusées dans un tronc d'arbre à l'aide d'outils de pierre.

Séparée d'Havaï par un étroit chenal de dix lieues de largeur, Mauï offrait à peu près le même aspect, sauf que les volcans, silencieux depuis quelques années, n'y troublaient plus la sécurité des habitants. Halé-aké-la (la maison du soleil), montagne de dix mille pieds, y rappelait seule par sa hauteur et ses formes les

colosses volcaniques d'Havaï. L'île était plus petite, les collines moins élevées, la couche d'humus végétal attestait que depuis quelque temps les laves étaient refroidies et que la nature y poursuivait en paix son œuvre de désagrégation et de transformation.

Plus loin, à vingt lieues dans le nord-ouest, on relevait les collines d'Oahu ; le port de Honolulu n'était pas encore connu ; quelques cabanes de pêcheurs marquaient seules l'emplacement de la future capitale. L'effort volcanique auquel les îles doivent leur existence y avait évidemment été moindre. Les cratères y étaient nombreux, mais peu élevés, couverts d'herbe et de terre végétale, les collines étaient moins hautes, les falaises moins abruptes.

Enfin, dans l'ouest, hors de vue, l'île de Kauaï se dressait coquette et charmante dans la mer. De jolis cours d'eau y promenaient leurs méandres capricieux, les traces volcaniques disparaissaient. Partout dans cette dernière île la nature avait jeté son manteau de verdure sur les convulsions des siècles passés.

Tel était l'aspect de l'archipel Havaïen en 1555, quand Juan Gaëtano, à bord de son lourd vaisseau battant pavillon espagnol, longea lentement ces côtes, releva successivement les principales îles et leur donna le nom d'îles des Jardins, Li Giardini.

Y aborda-t-il ? Sur ce point son journal est muet, et les traditions indigènes ne laissent deviner qu'un souvenir confus d'îles flottantes entrevues au large et de terreurs causées par ce spectacle inexplicable. Un écrivain de talent, J. J. Jarvis, a construit sur ces données douteuses un roman indigène, *Kiana*, peinture curieuse et que je crois assez fidèle des mœurs et des coutumes indigènes de l'époque.

Ce n'est guère qu'à dater de l'arrivée de Cook aux îles que l'histoire se substitue à la légende. Chez ce

peuple qui ignorait l'écriture, les chants transmis de génération en génération, ou pour parler plus exactement de mère en fille, perpétuaient le souvenir des événements passés. Il était d'usage alors de choisir dans chaque famille de chef une jeune fille, douée d'une bonne mémoire, à laquelle on enseignait dès l'enfance les chants de la peuplade et de ses ancêtres. Instruite par ses devancières, elle transmettait à une de ses filles ce dépôt sacré en y ajoutant dans le mode rythmé le récit des événements dont elle avait été témoin. On conçoit tout ce que ce genre d'archives avait de défectueux. Les détails oiseux abondent, les dates manquent, les faits d'armes, les généalogies, occupent une place considérable, la superstition assigne à chaque fait une cause surnaturelle. Il se dégage pourtant de tout cela un parfum de terroir, un accent de vérité, une couleur locale qui charment.

Je me souviens encore de quelques soirées passées sur le bord de la mer à écouter, au bruit des vagues murmurantes sur une plage de sable, ces essais naïfs, ces souvenirs confus des générations disparues. Que je me sentais alors loin de l'Europe, comme tout était différent, tout, sauf les passions, les grandeurs et les crimes de la nature humaine partout la même ! C'est dans ces chants, dont plusieurs existent encore aujourd'hui, que j'ai puisé quelques-uns des détails qui suivent sur l'histoire du passé.

Une population nombreuse, que Cook évalue à 400 000, habitait l'archipel. Parlant la même langue, imbus des mêmes idées superstitieuses, les Kanaques, ainsi nommés du mot « Kanaka » qui, dans leur langue, veut dire « hommes » et par lequel ils se désignaient eux-mêmes, les Kanaques, dis-je, étaient loin pourtant de former une nation homogène, soumise aux mêmes lois, obéissant, comme aujourd'hui, à un chef unique.

Dans chaque île régnaient plusieurs chefs, séparés les uns des autres, non moins par des rivalités d'ambition et des haines de famille que par la configuration du sol et la difficulté des communications. D'île à île on se connaissait peu, et dans la même île les précipices, les montagnes, interposaient autant de barrières, constituaient autant de frontières. Le chef était sacré, lui et les siens ; il avait sur ses sujets droit de vie et de mort. Nul ne pouvait manger avec lui ; c'était crime de lèse-majesté que de projeter son ombre sur son auguste personne, crime aussi que de pénétrer sans son ordre dans sa hutte. Maître absolu de ceux qui l'entouraient, il était toutefois lui-même esclave des usages de sa race et de son rang.

Au-dessous du chef représentant de la force brutale, et souvent à côté de lui, siégeait la force intellectuelle personnifiée dans le prêtre, tout à la fois devin et sacrificeur de la peuplade, et conseiller du chef. C'était lui qui interprétait les présages bons ou mauvais, qui prescrivait l'époque et le cérémonial du tabou, superstition religieuse élevée comme tant d'autres à la hauteur d'une institution politique.

De chef à chef les guerres étaient fréquentes ; chacun d'eux convoitait le territoire de son voisin et rêvait d'agrandir le sien. En cas de succès, les dépouilles du vaincu, terres, femmes, pirogues, esclaves, étaient partagées par le chef vainqueur entre ses lieutenants et ses soldats. La nécessité où se trouvait chaque chef de grouper autour de lui le plus grand nombre de guerriers, et de s'assurer leur dévouement, tempérait seule le despotisme. L'abus du pouvoir engendrait en effet le mécontentement, lequel se traduisait alors par des désertions nombreuses. Les fuyards étaient toujours sûrs d'être bien accueillis par le chef le plus voisin, trop heureux d'augmenter ses forces en diminuant celles de son ennemi.

Chez eux la vie humaine n'avait aucune valeur, elle n'inspirait aucun respect, et leurs superstitions religieuses les en détachaient encore. Le meurtre commis par tout autre que par un chef était puni, mais d'une légère amende. Le vol, au contraire, entraînait la peine de mort. L'hospitalité était une loi suprême à laquelle personne ne pouvait ou ne cherchait à se soustraire. Nul n'eût refusé le manger ou le boire à son plus grand ennemi, et l'hospitalité était poussée si loin que les premiers étrangers qui abordèrent aux îles crurent pendant quelque temps que la communauté la plus absolue régnait entre les membres de la même peuplade. Il n'en était rien; le vol était puni de peines terribles. Celui qui dérobaient un objet quelconque était attaché pieds et poings liés dans une pirogue livrée à la merci des flots, et dans laquelle le coupable, dévoré par les rayons ardents d'un soleil tropical, soupirait après une mort trop lente.

Les rangs et dignités des chefs étaient héréditaires, mais se transmettaient par les femmes. Le ventre anoblissait. La veuve succédait à son mari, la première du moins, car la polygamie existait. Les femmes s'en vengeaient à leur façon, c'est assez dire qu'ils n'avaient aucune notion de chasteté. Rien n'était plus ordinaire pour un indigène que de prêter sa femme ou sa fille à son hôte; il se fût cru outragé par un refus, et les femmes considéraient cela comme la chose la plus simple et la plus naturelle. Une fille tirait orgueil du nombre de ses amants, et un jeune homme s'estimait heureux d'épouser une femme dont la beauté, appréciée de tous ses amis, n'avait plus rien de caché pour eux.

A l'époque dont nous parlons, le paganisme arrivait à son apogée. Comparativement simples au début, les rites religieux n'offraient plus qu'un mélange confus de pratiques bizarres ou cruelles dont la signification pri-

mitive se perdait dans la nuit du passé. Des dieux tyranniques et capricieux gouvernaient sans merci une population sans règle morale. La terreur tenait lieu de foi. Des cérémonies sanguinaires, des restrictions imposées par les chefs et les prêtres au gré de leur caprice, formaient un ensemble religieux qui ne reposait que sur l'aveugle superstition du peuple et le despotisme non moins aveugle de ceux qui le gouvernaient. Les Kanaques croyaient à une autre vie, si c'est y croire que de redouter un pouvoir toujours maléfisant attribué aux morts.

Un dieu naissait de chacune de leurs terreurs. Pélé, déesse des volcans, engloutissait leurs villages, dévorait leurs récoltes et semait sur son passage la stérilité et la mort. Derrière elle marchaient Kamohoalii, dieu des vapeurs pestilentielles, Keuakepo, le dieu des pluies de feu, Kanokkili, le dieu des tonnerres; ils habitaient les volcans et n'avaient d'autres joies que celles de nuire aux hommes. Pour les apaiser il fallait des offrandes : offrandes aux prêtres, aux volcans même, dans lesquels on jetait des victimes humaines désignées par les sacrificateurs. Toujours prêts à diviniser les objets de leurs craintes, ils peuplaient la terre et les mers de dieux cruels; ils livraient aux requins des femmes et des enfants.

On retrouve bien dans leurs traditions indigènes des notions vagues de la création du monde, d'un déluge, mais ils n'avaient ni la croyance simple et nette des Indiens de l'Amérique à l'existence d'un grand esprit, maître souverain des cieux et de la terre, ni l'idée païenne d'un dieu, maître des dieux, trônant comme le Jupiter antique dans l'Olympe soumis à ses lois. Aucune idée philosophique ne se dégagait plus du chaos informe de leurs superstitions.

Sans être dieux de leur vivant, leurs chefs partici-

paient de la divinité par la terreur qu'ils inspiraient. L'un d'eux, Lono, disparu depuis de longues années, était l'objet d'un culte particulier. On le croyait immortel, on attendait son retour. La traduction suivante d'un vieux chant indigène expliquera comment et pourquoi, à son arrivée dans les îles, le capitaine Cook fut salué par les Kanaques du nom de Lono, et reçut d'eux, par suite de cette erreur qu'il ne chercha nullement à dissiper, les honneurs qu'ils n'accordaient qu'aux dieux.

« Lono, chef d'Havaï, dans les temps anciens, habitait avec sa femme à Kealakekua. Le nom de cette femme, belle à voir, son unique amour, était Kaikilani. Ils s'étaient fait construire une demeure sous un roc, abrité du soleil et qui dominait la grande mer. Un jeune chef de la tribu aimait Kaikilani, mais elle détournait la tête quand il passait. Un matin il monta sur le roc et, se penchant au-dessus, il adressa à Kaikilani les paroles suivantes : O Kaikilani, celui qui t'aime te salue ; aime l'un, abandonne l'autre, celui qui te parle te restera toujours. Lono, entendant ces paroles artificieuses, tua Kaikilani. Torturé de remords, il transporta ensuite dans un temple le corps inanimé de sa femme, et il pleura et gémit. Il parcourut ensuite Havaï provoquant à la lutte ceux qu'il rencontrait. Le peuple étonné disait : Lono est-il fou ? Il répondait : Mon grand amour me rend fou. Ayant institué des jeux et des sacrifices en l'honneur de Kaikilani, il s'embarqua dans une pirogue à voile triangulaire pour se rendre dans des pays inconnus. Avant son départ il prophétisa et dit : Ne pleurez pas, je reviendrai dans longtemps, sur une île flottante. Vous ne me verrez plus, mais les petits-enfants de vos petits-enfants reverront la face de Lono. »

Les chants indigènes mentionnent les noms de soixante-quatorze chefs prédécesseurs de Kaméhaméha,

qui devait réunir sous ses lois l'archipel entier. Né en 1760 environ, il n'avait que 18 ans lorsque, le 19 janvier 1778, Cook releva l'île de Kauai, la plus au nord du groupe. Le grand navigateur s'attendait-il à rencontrer des îles par cette latitude? Cela paraît assez vraisemblable nonobstant le silence que garde son journal sur ce point. Cook omet du reste toute mention des découvertes maritimes de ses prédécesseurs et contemporains. Un fait n'en demeure pas moins constant, c'est qu'en 1748, trente années avant son voyage de circumnavigation, une carte publiée par Anson indiquait l'existence d'un groupe d'îles par la latitude exacte où se trouve l'archipel havaïen, mais avec une erreur de 40 degrés de longitude. Une autre île y est également désignée sous le nom d'île de San-Francisco, avec une erreur d'un degré seulement, et pour l'étendue elle répond exactement à la grande île d'Havaï. Il semble inadmissible qu'un navigateur aussi exercé et aussi bien renseigné que Cook n'eût pas connaissance de cette carte. Il ne fut du reste nullement étonné, dit-on, quand les matelots de vigie à bord de la *Resolution* signalèrent une terre sur babord. Le lendemain, la *Resolution* et le *Discovery* jetèrent l'ancre dans la baie de Waïmèa, un des ports de l'île Kauai.

Il n'y resta que peu de jours et fit voile pour la côte nord-ouest de l'Amérique. Ce ne fut qu'un an après, le 17 janvier 1779, qu'il releva la grande île d'Havaï et qu'il mouilla dans la baie de Kealakekua, où il devait trouver la mort.

Il existe une narration des voyages et de la mort de Cook, publiée par Ledyard, sous le titre de « *Life of capitain Cook* », dans laquelle se trouve un récit complet et détaillé des événements qui ont précédé la catastrophe de Kealakekua. Il existe également une autre version du même fait, plus originale et beaucoup

moins connue, conservée dans des chants indigènes. La version anglaise raconte les faits au point de vue européen ; la narration havaïenne au point de vue indigène ; cette dernière me paraît plus authentique et mérite la préférence.

« Ceci est le mélé (chant) de Kupa, fils de Kapupua, » un des canotiers de Kalaimano, chef de Kealakekua. » J'étais enfant quand les faits que je raconte se sont » accomplis, mais je ne les oublierai pas jusqu'au jour » de ma mort et mes souvenirs sont exacts.

» Mon père habitait près du Puhana de Honaunau » (ville de refuge de la résidence du chef). Une nuit, » peu avant le jour, il se leva et après m'avoir réveillé » et avoir fait apporter par ma mère la poi (bouillie de » taro) et le poisson du matin, il se dirigea avec moi » sur le bord de la mer pour y prendre des crabes. » Nous étions alors dans la semaine où le tabou était » sur les canots, et nul n'eût pu en mettre un à la mer » sans s'exposer à être sacrifié à Kailii, dieu de la » guerre. Les temps sont bien changés aujourd'hui, où » chacun peut pêcher quand et où bon lui semble. » Pendant que nous étions sur le sable, mon père, » dont les yeux voyaient loin, me dit de regarder sur la » mer et me demanda si je ne voyais rien, mais il » faisait encore nuit et je ne voyais rien. Il attendit » quelque temps encore et se dirigea vers la demeure » du chef. Il revint peu après avec Kalaimano et lui » montra du doigt quelque chose sur la mer. L'ombre » de la nuit diminuait et j'aperçus, ainsi qu'eux, deux » forêts flottantes. Les arbres étaient dépouillés de » feuilles. Les forêts flottantes (la « Résolution » et la » Discovery ») se soulevaient doucement sur les flots, » mais n'avançaient ni ne reculaient. Le chef appela et » les habitants vinrent sur la plage, poussant des » exclamations d'étonnement et de frayeur ; nous

» n'avions jamais rien vu de semblable. Kalaimano
» dit au prêtre : Tu ne nous as rien annoncé de pareil et
» voici : si c'est la demeure d'un dieu, que ferons-nous,
» et si c'est une île, convient-il de la rendre tabou ? Le
» prêtre lui répondit : Envoie quelques hommes visiter
» cette île, sans y aborder cependant, et ils reviendront
» nous dire ce qu'ils auront vu ; mais comme nous
» sommes à l'époque où les canots sont tabou, envoie
» tes meilleurs nageurs. Le chef ordonna ainsi à mon
» père et à plusieurs autres, et j'obtins de mon père
» de l'accompagner ; la distance était courte et si j'étais
» fatigué, je pouvais m'appuyer d'une main à son
» épaule. Nous approchâmes avec prudence de ces îles
» qui ressemblaient de près à de très-grandes maisons
» sur l'eau, mais elles avaient des arbres droits et
» sans feuilles. Sur ces îles se trouvaient des dieux
» bien différents de nous ; ils mangeaient et buvaient du
» sang et jetaient à l'eau, après l'avoir dépouillée de
» chair, une peau verte et épaisse (les navires venaient
» de Monterey et les matelots mangeaient probablement
» des pastèques sur le pont) ; d'autres soufflaient le
» feu et la fumée par la bouche et les narines ; tous
» avaient le visage d'une blancheur éblouissante et
» leurs yeux étaient étincelants ; plusieurs peaux de
» différentes couleurs enveloppaient leurs corps ; ils
» avaient des trous dans leurs flancs et y plongeaient
» leurs mains ; dans ces mêmes trous ils mettaient
» beaucoup de choses et semblaient pleins de trésors.
» Nous n'en pouvions croire nos yeux ; ils nous regardaient
» aussi, mais sans avoir l'air de nous craindre.
» En tournant autour de ces îles, mon père me dit :
» Voici du fer (mot à mot : pierre dure) comme celui
» que j'ai trouvé dans ces morceaux de bois que la mer
» a jeté sur le rivage, il y a longtemps de cela, et tu
» n'étais pas né ; ce fer tient à l'île, mais peut-être je

» pourrai le détacher et le déposer sur l'autel de
» Mokualii, le dieu des canots, qui ainsi me deviendra
» favorable. Il essaya en effet d'arracher un morceau
» de ce fer, mais ses doigts s'écorchèrent dessus, et
» malgré sa force, il ne put réussir à le briser. Je le
» regardais travailler, quand tout à coup j'entendis un
» bruit pareil à celui du tonnerre ou aux rugissements
» de Pélé et, comme frappé par une pierre ou brûlé
» par un feu divin, mon père enfonça sous l'eau, puis
» revint à la surface, mais faible et sans voix. Effrayés
» par cette manifestation de la colère d'un dieu, nous
» nous enfûmes ; quelques-uns de ses compagnons rame-
» nèrent Kapupua sur le rivage, mais il ne remuait plus,
» un dieu l'avait frappé de son tonnerre. Nous rendîmes
» compte à Kalaimano et au sacrificateur de ce que
» nous avons vu et entendu, et ce dernier nous dit :
» Écoutez, hommes, femmes et enfants d'Havaï, ce que
» vous prenez pour une île flottante est le grand canot
» de guerre de Lono, votre dieu, parti depuis bien
» longtemps pour explorer la mer, et qui revient
» aujourd'hui parmi vous ; soyez donc prêts à le recevoir
» et faites ceci : que chacun de vous prépare son canot,
» Lono lui-même lève le tabou et sa présence vous
» absout ; chargez vos canots de bananes, d'oranges et
» de noix de cocos et rendez-vous autour de ses pirogues
» de guerre ; votre soumission et vos offrandes apai-
» seront sa colère, et peut-être Lono pacifié daignera-
» t-il venir visiter son peuple. Que nul de vous ne
» touche à ces pirogues sacrées ; respectez-les comme
» l'autel de Kailii lui-même. Kalaimano approuva le
» discours du sacrificateur, et tous les canots chargés
» de fruits se rendirent autour de ceux de Lono et lui
» envoyèrent leurs présents au moyen de cordes qui
» montaient et descendaient sur les bords des pirogues
» du dieu. Aucun toutefois ne se hasarda à affronter sa

» présence et Lono satisfait retint ses tonnerres et nous
» laissa revenir en paix. A la nuit, tous les hommes,
» femmes et enfants, abandonnant les huttes, vinrent
» camper sur le rivage, car le sacrificateur avait dit :
» Tenez-vous toujours prêts à recevoir Lono, nul ne
» peut dire s'il lui plaira de venir nous visiter la nuit
» ou le jour.

» Lono ne vint pas, mais dans la nuit, nous vîmes
» des choses terribles. Lono et sa compagnie de dieux
» lancèrent contre les étoiles des flèches de feu qui
» s'échappaient de leurs arcs avec un sifflement effrayant
» et, perçant les étoiles, les faisaient retomber dans la
» mer en fragments de feu¹ ; des flammes de couleurs
» étranges montaient et descendaient le long des arbres
» de ses pirogues et couraient sur la mer ; des sons
» extraordinaires et des bruits retentissants éclataient
» par intervalles, tantôt semblables aux violentes co-
» lères de Pélé, tantôt imitant le cri et le chant des
» oiseaux. Nous passâmes la nuit dans une grande
» frayeur, ne sachant ce que déciderait Lono et nous
» attendant à être frappés de ses tonnerres.

» Au matin, Lono vint vers nous, et sur l'ordre du
» chef, nous lui offrîmes les hommages réservés aux
» dieux ; mais, soit que dans son dédain pour nous
» Lono affectât de ne pas nous comprendre, soit que
» sa longue absence lui eût fait oublier notre langage,
» il ne répondit à aucune de nos supplications et de
» nos prières. Bien des jours s'écoulèrent ainsi ; les
» pirogues du dieu nous étaient tabou et aucun de nous
» ne les avait visitées.

» Un matin, plusieurs des dieux inférieurs de la suite

1. Dans le récit de Ledyard, il est fait allusion à des fusées tirées à bord des navires pour agir sur l'esprit superstitieux des indigènes.

» de Lono vinrent vers nous et s'emparèrent par force
» des poissons sacrés destinés à l'autel de Pélé, bien
» que, pour les empêcher de commettre ce sacrilège,
» nous leur eussions offert ce qui restait de notre pêche.
» Kalaimano était présent ; il ne dit rien, bien que la
» colère brillât sur son visage. Un autre jour, ils
» revinrent et commencèrent à détruire la barrière du
» Moraï (lieu consacré), laquelle était faite de branches
» de haos et d'orangers, et à les trainer vers la mer,
» soit pour les jeter à l'eau, soit pour en charger leurs
» canots (1). Lono n'était pas avec eux. Notre chef in-
» tervint et leur dit de ne pas faire cela ; ils rirent et
» continuèrent. Pendant que Kalaimano leur parlait,
» Lono arriva, franchit l'enceinte sacrée et se dirigea
» vers le Moraï. Kalaimano se mit devant lui et Lono le
» repoussa rudement. Notre chef alors prit Lono dans
» ses bras pour l'empêcher d'avancer et le porter hors
» de l'enceinte, mais Lono se débattit et Kalaimano le
» serrant fortement lui fit pousser un cri de douleur.
» « Il crie, ce n'est donc pas un dieu, » dit le chef, et il
» tua Lono. Ceux qui démolissaient l'enceinte s'en-
» fuirent alors, mais sur l'ordre de Kalaimano, plein
» de colère, nous nous jetâmes sur eux et, chose étrange,
» ceux que nous frappions tombaient et leur sang
» coulait comme le nôtre. Ceux qui étaient dans les
» canots s'éloignèrent de la portée de nos flèches et de
» nos pierres et lancèrent sur nous un feu foudroyant
» avec un bruit comme celui du tonnerre. Tous les
» Kanaques que ce feu touchait tombaient et leur sang
» s'en allait sans qu'on pût voir ce qui avait brisé
» leurs chairs. Les hommes de la suite de Lono restés

(1) Il est fait mention de ce fait dans le récit anglais. Les matelots, au moment du départ, avaient ordre de ramasser du bois et prenaient celui de l'enceinte du Moraï, plus sec et déjà coupé.

» à bord des grands canots, entendant ce bruit, diri-
» gèrent sur nous d'autres tonnerres plus terribles
» encore et dont le bruit nous étourdissait. Kalaimano
» se tenait sur la plage, lançant de son arc puissant
» des flèches, qui ne pouvaient atteindre ses ennemis.
» Ses serviteurs se tenaient près de lui, et l'un d'eux
» couvrit la poitrine du chef d'une natte que les autres
» arrosaient d'eau constamment pour empêcher le feu
» de le brûler, mais la colère des dieux est inévitable
» et, atteint du feu invisible qui traversa sa natte
» humide, Kalaimano tomba, jetant le sang par la
» bouche.

» Beaucoup d'autres restaient morts sur la plage,
» et les cocotiers eux-mêmes étaient troués par ce
» feu qui tue de loin. Aucune prière, aucun sacrifice ne
» purent fléchir les dieux et obtenir d'eux la vie de
» notre chef. Le lendemain, les canots divins avaient
» disparu sans que l'on pût dire où ils étaient allés, et
» Kalaimano était mort.

» C'est ainsi, ô fils de Kealekekua, que les Kanaques
» vos pères virent mourir le même jour leur dieu et
» leur chef. »

CHAPITRE II

Jeunesse de Kaméhaméha I^{er}. — Ses guerres. — Une armée anéantie par le volcan. — Deux matelots anglais. — Visite de Vancouver. — Conquêtes des îles de Mauï et Oahu. — Un projet hardi. — Soumission de l'île de Kauaï. — Une spéculation lointaine. — Mort de Kaméhaméha I^{er}.

Le meurtre du capitaine Cook, dont le retentissement fut considérable, eut pour résultat de confirmer les navigateurs européens dans leur idée première de la barbarie et de la cruauté des indigènes, et de les éloigner de ces rivages inhospitaliers. Plusieurs années s'écoulèrent sans qu'ils osassent en approcher.

En 1780, un des principaux chefs de Havaï, Kalanipuu, chef de Kau, district pauvre et dévasté par les éruptions volcaniques, mourut, et son fils Kiwalao lui succéda. Ainsi que son père, il convoitait depuis longtemps la terre de Kona, héritage de Kaméhaméha. Abrité des vents alisés par la haute montagne de Mauna Loa, ce district, l'un des plus fertiles du royaume, était surtout renommé pour ses pêcheries. Sous prétexte de rendre les derniers devoirs à son père, Kiwalao convo-

qua tous ses guerriers et s'embarqua avec eux sur une flotille de pirogues de guerre, dans l'intention, disait-il, de se rendre à Kailua, la ville la plus importante du district de Kaméhaméha, pour y enterrer son père. Une tradition locale faisait en effet de Kailua le lieu consacré à la sépulture des grands chefs de Havaï. Prévenu de ses desseins, Kaméhaméha l'engagea à venir, mais avec une escorte moins nombreuse. Sur le refus de Kiwalao de laisser derrière lui une pirogue ou un homme, il s'avança à sa rencontre, et une lutte, d'autant plus acharnée que les deux chefs étaient parents et qu'à la mort de l'un d'eux, l'autre lui succédait de droit, s'engagea à Keei. Les forces étaient égales et pendant plusieurs jours la bataille, alternativement reprise et suspendue, continua sans grands avantages de part et d'autre. Le soir du huitième jour, Kiwalao fut tué dans la mêlée. Les soldats se débandèrent et Kaméhaméha resta maître du champ de bataille et roi légitime de Kona et de Kau.

Il lui fallut toutefois conquérir une à une les places fortes où s'étaient réfugiés les lieutenants et les soldats de Kiwalao ; il faillit être tué devant Hilo. Sa persévérance triompha de la fortune indécise, et nonobstant les secours en hommes et en provisions que ses ennemis recevaient de Kahikili, chef de Mauï et d'Oahu, jaloux de ses premiers succès et allié de Kiwalao, Kaméhaméha finit par l'emporter et par réduire toute l'île d'Havaï.

Cette conquête achevée, et pour l'assurer, il tourna ses armes contre Kahikili. Profitant d'un voyage de ce dernier à Oahu, il effectua une descente dans l'île de Mauï. Le fils de Kahikili lui livra bataille à Wailuku avec des forces supérieures aux siennes. La tactique de Kaméhaméha, son sang-froid et son courage personnel lui assurèrent une victoire éclatante. Le carnage fut affreux. Un cours d'eau, l'Iao, était tellement rempli de

cadavres que cette digue humaine détourna le cours de ses eaux. Le champ de bataille en reçut le nom de Kepaniwai, digue des eaux. C'est aujourd'hui une des plus riches plantations de l'île.

Pendant que Kaméhaméha luttait ainsi avec succès dans l'île de Maui, une insurrection éclatait dans Hawaï à la voix des lieutenants vaincus mais non soumis de Kiwalao. Avant son départ, Kaméhaméha avait désigné pour le remplacer Kiana, un des officiers les plus attachés à sa fortune. Ce dernier convoqua le ban et l'arrière-ban des hommes valides et attendit de pied ferme l'arrivée des insurgés commandés par Keaoua, un des amis de Kiwalao. L'armée de Keaoua divisée en trois corps s'avancait de Hilo sur Kau. L'avant-garde débouchait dans Kau quand on ressentit les premières secousses d'un tremblement de terre épouvantable. Les hommes chancelaient comme ivres. Une pluie de cendres obscurcissait le ciel. A en juger par les descriptions conservées dans les chants indigènes, les phénomènes volcaniques égalaient presque en intensité ceux de l'éruption d'avril 1868, dont j'ai pu constater la violence et dont je parlerai plus loin. L'arrière-garde fut également éprouvée, mais non plus que l'avant-garde elle ne subit de pertes sérieuses. Pressant le pas, les hommes qui la composaient se trouvèrent face à face avec un spectacle fait pour leur inspirer une terreur superstitieuse. La division du centre ne présentait plus qu'une armée de cadavres. Asphyxiée tout entière par les émanations sulfureuses, elle gisait sur le sol, en apparence endormie. Un chien seul survivait, sa taille plus rapprochée du sol l'avait soustrait à l'influence mortelle de ce flot de vapeurs qui avait anéanti en peu d'instant ce corps d'armée. On retrouve encore au sud-est du volcan de Kilauea les ossements blanchis des guerriers de Keaoua.

Découragé par ce revers inattendu, ce lieutenant battit en retraite. Kaméhaméha revenait à force de rames défendre son royaume menacé. Sans laisser à son adversaire le temps de raffermir ses troupes ébranlées, il lui livra bataille, le vainquit et le força à fuir dans les montagnes. Abandonné du reste de son armée et désespérant de la fortune, Keaoua, après avoir erré quelque temps dans les solitudes du district de Kau, prit le parti d'aller se rendre à merci et de s'en remettre à la générosité de son ennemi. Escorté de sept des siens, le chef vaincu sortit des cavernes où il s'était réfugié et traversa les montagnes qui séparent Kau de Kona. Sur son passage, il fut traité avec distinction par tous les indigènes qui admiraient son courage, mais lui prédisaient qu'il marchait à la mort. Il la reçut en effet des mains de Keaumoku, un des lieutenants de Kaméhaméha. Ce dernier pleura, dit-on, ce meurtre commis contre ses ordres; mais les honneurs dont il se plut par la suite à combler son lieutenant laissent à supposer que s'il n'ordonna pas cette exécution, il la regarda comme trop utile à ses intérêts pour n'en pas récompenser l'auteur.

La mort de Keaoua mettait un terme à toute insurrection dans Hawaï. Kaméhaméha demeurait seul chef de l'île, mais ses succès étaient compensés par des revers à Mauï, où ses lieutenants, essayant défaites sur défaites, étaient forcés d'abandonner l'offensive et de ramener à Hilo les débris de leurs troupes. Confiant dans l'avenir, Kaméhaméha sut attendre des temps plus favorables.

Lors de la visite de Cook, en 1778, il s'était rendu compte de l'immense supériorité des étrangers sur son peuple. Il comprenait l'avantage qu'il y aurait pour lui à s'attacher quelques-uns de ces matelots, ouvriers habiles dans l'art de manier les outils, de travailler le fer,

et bons navigateurs. En 1789, une goëlette américaine, commandée par un nommé Metcalf était à l'ancre sur les côtes de Mauï. Dans la nuit, des indigènes volèrent une embarcation. Une lutte s'engagea entre les matelots et les Kanaques. Ces derniers, écrasés par la mousqueterie, laissèrent plus de cent des leurs sur la plage, mais la goëlette mit à la voile précipitamment pour se soustraire à un retour offensif et abandonna un quartier-maitre, Isaac Davis, et un matelot, John Young, qui ne purent rallier le bord. Kaméhaméha arracha ces deux malheureux à une mort certaine, et à force de bons traitements et de promesses se les attacha par la reconnaissance et l'intérêt. Tous deux parvinrent au rang de chef, qu'ils transmirent à leurs enfants, dont l'histoire est intimement liée à celle de la dynastie.

La dernière descendante de John Young épousait en 1855 le feu roi Kaméhaméha IV; c'est la reine Emma qui a visité l'Europe en 1863-1864. Mes rapports fréquents avec elle pendant quatorze années m'ont permis de rendre justice à ses grandes qualités. Aimée et respectée de tous, elle a depuis la mort de son mari, consacré sa vie à des œuvres de charité. Les indigènes ne la désignent que sous le nom de la bonne reine Emma. Les descendants de Davis existent encore aux Iles. L'un d'eux a épousé une parente du roi, gouvernante de l'île de Havaï; l'autre siégeait encore, il y a peu d'années, à la cour suprême.

Le 3 mars 1792, Vancouver, le plus célèbre des circumnavigateurs anglais des temps modernes, arriva à Havaï. Lieutenant sous les ordres de Cook en 1778, il avait été témoin de sa fin tragique. La visite de Vancouver a toute l'importance d'un fait historique dans l'histoire des Iles. C'est d'elle que datent les premiers germes de civilisation, les premières notions religieuses. Jusqu'à ce jour la civilisation européenne ne s'était

présentée à ces peuples barbares que sous une forme violente ou menaçante ; ils n'en avaient connu que la force sans en apprécier les bienfaits. Kaméhaméha seul avait entrevu confusément, moins les avantages qui en pouvaient découler pour sa race que ceux qu'elle pourrait lui assurer contre ses ennemis. C'est à Vancouver que revient la gloire, gloire rare à cette époque, de s'être montré juste et bon dans ses rapports avec les Kanaques, qui vénèrent encore aujourd'hui sa mémoire comme celle de leur premier bienfaiteur.

Depuis quelque temps déjà des relations plus fréquentes existaient entre les étrangers et les indigènes. Le bois de sandal, abondant aux îles, devenait l'objet d'un commerce d'échange, et quelques Américains et Européens, attirés par l'appât du gain et par la tranquillité relative dont jouissait l'île de Havaï, depuis que Kaméhaméha y régnait seul, s'aventuraient parfois à passer quelques semaines à terre pour négocier avec les Kanaques et leur acheter à vil prix le sandal qu'ils revendaient fort cher en Chine. A sa première visite Vancouver obtint de Kaméhaméha sa protection pour ces étrangers, et lui promit en retour de lui rapporter quelques présents utiles, à sa relâche suivante. Il revint en effet le 14 février 1793, ramenant avec lui un taureau, cinq vaches, des brebis et quelques béliers. Les immenses troupeaux qui paissent aujourd'hui les pâturages de l'Archipel proviennent de ce présent de Vancouver. Pour protéger ces animaux et leur permettre de se reproduire, Kaméhaméha imposa un tabou sacré qui ne fut levé qu'après plusieurs années.

Il ne voulut pas se laisser vaincre en générosité, et pour témoigner sa gratitude il envoya le long des vaisseaux de Vancouver toute une flotille de pirogues chargées de fruits et de présents de toute sorte. Les pirogues revinrent avec des instruments de labourage, des

graines, des outils et du fer, objet de la principale convoitise des indigènes. Accompagné de ses principaux lieutenants et de Kaahumanu, sa femme favorite, escorté de ses pirogues de guerre et entouré de toute la pompe barbare à l'aide de laquelle il aimait à frapper l'imagination de ses sujets, Kaméhaméha se rendit à bord des vaisseaux de Vancouver. Il les visita en détail, rien n'échappa à son examen; son esprit vif et curieux aimait à se rendre un compte exact de tout ce qu'il voyait, mais ses traits impassibles ne trahissaient aucune de ses impressions.

Cette visite officielle fut suivie de plusieurs autres où l'étiquette était mise de côté. Convaincu, et avec raison, que la domination d'un chef unique pouvait seule assurer la prospérité de l'Archipel, mettre un terme aux luttes sanglantes des grands chefs entre eux, et donner au commerce étranger une sécurité relative, Vancouver, loin de détourner Kaméhaméha de ses projets ambitieux, l'y encouragea et s'appliqua à lui faciliter les moyens d'exécution. Il devinait tout ce qu'il y avait d'intelligence et de grandeur dans ce sauvage qui savait concevoir un plan et en poursuivre l'accomplissement, et qui joignait l'habileté d'un homme d'État à l'intrépidité et au sang-froid d'un grand capitaine.

Le 21 février 1794, Kaméhaméha, dans le même appareil royal qu'à sa première visite, se rendit pour la dernière fois à bord du vaisseau de Vancouver qui partait le lendemain. De nombreuses pirogues chargées de provisions l'accompagnaient, et ce fut les larmes aux yeux qu'il prit congé de celui qu'il nommait son ami. Alors eut lieu entre eux une conversation qui devait avoir plus tard des résultats qu'ils n'entrevoyaient peut-être ni l'un ni l'autre. Kaméhaméha pria Vancouver de lui envoyer d'Angleterre des missionnaires pour instruire son peuple. Vancouver le promit, et Kaméhaméha lui

demanda solennellement, et en présence de ses chefs, de solliciter en outre, pour son peuple et pour lui, la bienveillance et l'amitié du roi d'Angleterre. Soit que Vancouver et ses officiers ne se rendissent pas un compte exact des expressions ou des intentions de Kaméhaméha, soit que l'anglais en ce moment l'emportât sur le philanthrope, Vancouver comprit ou affecta de comprendre que le roi mettait son royaume sous le protectorat de l'Angleterre, et en termes ambigus déclara accepter, au nom de son souverain, la proposition qui lui était faite.

Ce malentendu, dont l'Angleterre ne se prévalut pas officiellement en fait, subsista cependant de longues années et ne cessa qu'en 1843, époque où, conjointement avec la France, le cabinet anglais reconnut l'indépendance absolue du royaume Havaïen. Quant à la promesse d'envoi de missionnaires, elle ne reçut pas d'exécution. L'Angleterre, absorbée par les guerres gigantesques de la République et du premier Empire, avait autre chose à faire qu'à se préoccuper d'un petit royaume perdu dans l'Océanie. Ce qu'elle ne put faire alors et ce qu'elle essaye aujourd'hui, les États-Unis le firent quelques années plus tard, et nous dirons avec quels résultats.

Retenu à Havaï par les soins qu'il donnait à l'organisation de son armée, puis par la visite de Vancouver, Kaméhaméha n'en suivait pas moins d'un œil attentif les événements qui se passaient sur Mauï. Le départ de Vancouver, dont la présence leur en imposait et qu'ils savaient trop être l'ami de Kaméhaméha pour ne pas lui donner un appui décisif en cas de lutte, enhardit ses ennemis, et Kahakili fait alliance avec Kaeo, roi de Kāuaï. Ils réunissent leurs flottes à Oahu et mettent à la voile pour Havaï. Kaméhaméha leur livre une bataille navale sur les côtes de Hilo et les force à battre en retraite. Poursuivant son succès, il les presse à la

tête de ses pirogues victorieuses, les chasse devant lui et débarque à Oahu, où ses ennemis, dont de nombreux renforts ont comblé les vides et qui combattent pour leurs foyers, l'attendent de pied ferme dans la vallée de Nuuanu. Décidés à vaincre ou à mourir, les rois alliés avaient adossé leur armée aux rochers qui ferment en cet endroit la vallée. En face d'eux se trouvaient Kaméhaméha et ses troupes, derrière eux un précipice à pic de 1200 pieds de profondeur, qui coupe l'île en deux parties et interdisait alors toute communication. Le roi d'Havaï était entre eux et la mer dans laquelle ils espéraient le précipiter avec ses troupes. La lutte fut héroïque de part et d'autre. Kaméhaméha paya de sa personne et fut plusieurs fois sur le point de succomber. Il l'emporta enfin, mais plutôt que de mettre bas les armes, les vaincus se firent tuer sur place. Cernés de toutes parts, quelques centaines de survivants se précipitèrent au bas du précipice.

Cette victoire éclatante, célèbre dans les fastes Haïiens, lui livraient les îles de Mauï, de Molokaï et d'Oahu. L'île de Kauï seule conservait encore son indépendance. La distance qui la séparait d'Havaï, les vents contraires, une mer toujours agitée, créaient des obstacles presque insurmontables à une invasion. La population, riche et nombreuse, était très-attachée à son roi Kaeo. Toutes ces difficultés retardèrent, sans la décourager, l'ambition de Kaméhaméha. Il consacra plusieurs années à préparer ses moyens d'attaque et, en 1804, il réunissait sur la plage de Waikiki 7000 vétérans bien disciplinés, sans compter les recrues, une flotte de 27 goëlettes armées de canons et d'obusiers, plus de 500 pirogues de guerre et un navire de guerre portant 20 canons, sur lequel flottait son pavillon. Il allait s'embarquer quand une épidémie terrible éclata parmi ses troupes concentrées sur un seul point. Lui-

même faillit y succomber. A peine rétabli, il s'occupait de combler les vides faits dans les rangs, de renouveler ses provisions de vivres, et attendit patiemment le premier vent favorable.

Kaeo n'était plus, mais ses nobles et son peuple, prévenus des armements de Kaméhaméha qui ne dissimulait nullement ses intentions, s'étaient ralliés autour de leur jeune roi Kaumualii. Actif, énergique et courageux, ce dernier se préparait à une résistance désespérée; ses guerriers, pleins d'ardeur, juraient de se faire tuer à ses côtés. Agité toutefois d'un triste pressentiment, il fit construire une goëlette qu'il chargea de vivres, décidé, s'il survivait à une défaite, à s'embarquer avec ses femmes et ses lieutenants, à s'abandonner aux flots, et à chercher sur le Pacifique une terre lointaine où il pût vivre à l'abri de l'ambition de son rival.

Assez bien renseigné par ses espions sur ce qui se passait à Kauai pour deviner une résistance acharnée, Kaméhaméha conçut alors un projet hardi, vraiment original et digne de son génie. Il voulut voir Kaumualii, conférer personnellement avec lui, et obtenir de la persuasion un succès encore douteux par les armes. Il envoya un messenger à celui qu'il se préparait à attaquer et lui demanda de venir à Oahu. Nonobstant l'avis de ses lieutenants, le roi de Kauai accepta l'invitation qui lui était faite, et, affectant de témoigner hautement de sa confiance dans la bonne foi de son ennemi, il traversa la mer et se rendit avec une suite peu nombreuse au milieu du camp de Kaméhaméha.

En agissant ainsi, il avait fait d'avance le sacrifice de sa vie, et il avait remis la régence à l'un de ses lieutenants les plus dévoués. En homme qui n'a plus rien à ménager, il apostropha vivement Kaméhaméha, lui demanda compte de ses intentions hostiles et lui reprocha

une agression injustifiable vis-à-vis de lui et de son peuple. Il termina en ajoutant que sa vie était à la merci de son adversaire, si, au mépris de la foi jurée, il était retenu captif ; mais, « sache bien, Kaméhaméha, lui » dit-il, que moi mort, mon peuple est vivant et debout, » et que l'amour de la vengeance redoublera son courage. Si tu me laisses libre, je combattrai à sa tête » contre toi. »

Ce langage était digne d'être compris de celui à qui il s'adressait. Kaméhaméha l'écouta sans l'interrompre, puis d'une voix lente et émue il remercia Kaumualii de sa confiance. « Tu es libre, dit-il, tu peux partir, mais écoute-moi d'abord. » S'animant alors, il lui raconta en peu de mots son enfance persécutée, son héritage menacé et la nécessité où il s'était trouvé de se défendre d'abord, d'attaquer ensuite, pour en finir avec des dangers sans cesse renaissants. Les dieux l'avaient favorisé, ses armes victorieuses avaient triomphé de toutes les résistances. Grâce à lui, l'anarchie avait cessé, la paix régnait dans son empire et avec elle la sécurité. Les vieilles barrières qui séparaient des peuplades parlant la même langue, ayant la même religion, étaient tombées. Pour achever et consolider son œuvre, il fallait que l'Archipel tout entier n'eût qu'un maître et qu'un roi. Il devait l'être et voulait l'être. Quand bien même il consentirait à abandonner ses projets de conquête, ses successeurs les reprendraient. Kauaï ne pouvait pas rester indépendante, et la lutte, ajournée, éclaterait un jour ou l'autre. Dans cette lutte, Kauaï succomberait. Pourrait-elle résister seule aux efforts combinés des autres îles ? Pour lui donner une preuve de sa modération, il lui proposait de le laisser libre et en paix gouverner le royaume de ses pères, si lui, Kaumualii, s'engageait sur l'honneur à le laisser par testament à Kaméhaméha ou au successeur de Kaméhaméha, et

à préparer ainsi une unité qu'il était impuissant à empêcher.

Ces arguments, dictés par une conviction forte, l'ascendant moral que le vainqueur de tant de chefs exerçait sur Kaumualii, le désir de coopérer, lui aussi, à la réussite de ce plan grandiose et d'éviter à son peuple une lutte terrible, le réduisirent au silence, puis à l'admiration. Kaméhaméha n'épargna aucune séduction pour l'entraîner. Il le traita en ami, en confident, et obtint de lui une adhésion complète. Les deux chefs échangèrent leur parole, et tant que Kaméhaméha vécut, Kaumualii demeura son ami et n'eut rien à redouter de lui.

Cette victoire pacifique donnait au conquérant l'Archipel entier. La dynastie des Kaméhaméha était fondée, et avec elle l'unité havaïenne.

Administrateur non moins habile que politique heureux et que grand capitaine, Kaméhaméha profita du prestige que lui donnaient tant de succès pour organiser ses conquêtes et briser toutes les résistances. Dans chaque île, ses lieutenants reçurent de lui des apanages en terres. Ces apanages, répartis dans des districts différents, constituaient pour eux une ample récompense de leurs services, mais ne leur permettaient pas de se créer sur un point donné une position assez considérable pour résister jamais à l'autorité royale. Magnanime vis-à-vis des vaincus, alors qu'il pouvait l'être sans danger, il pardonna aux descendants de Kahekili, qui reçurent de lui des terres et prirent rang à sa cour. Il régla, par des ordonnances sages et conçues dans un esprit libéral, les droits de pêcheurie sur les côtes et l'exploitation des forêts dans les montagnes. Devinant l'importance future de Honolulu, il abandonna, bien à regret, sa résidence favorite de Kailua, dans l'île de Havaï, pour aller habiter près du port récemment dé-

couvert, et que commençaient à fréquenter les navires étrangers.

L'ancien matelot, Young, appelé par lui à résider à Kailua, reçut en récompense de ses services le rang de gouverneur de l'île. Grand et vraiment royal dans ses rapports avec les bâtiments de guerre et leurs officiers, Kaméhaméha se montra juste et libéral vis-à-vis des négociants et des marins qu'attirait dans les îles le bruit de ses succès, de son humanité, et de son désir d'échanger contre des articles européens les produits du pays. Son armée, soigneusement organisée, commandée par des lieutenants éprouvés, fut assujettie à une discipline rigoureuse et, toujours prête à obéir à ses ordres, maintenait partout une tranquillité absolue.

Non moins hardi négociant qu'habile administrateur, il aimait à se rendre compte des moindres sources de gain et profitait des leçons de l'expérience. Un fait entre mille peindra cette nature à la fois ardente et réfléchie. Séduit par les profits que faisaient alors les navires qui lui achetaient du bois de sandal pour l'aller revendre en Chine, il se fit armateur, acquit à un prix élevé un brick américain, le chargea de sandal, et l'expédia en Chine. Ses mesures mal prises rendirent l'opération désastreuse ; trompé par des agents infidèles, il perdit la valeur du navire, de la cargaison et se trouva redevoir 3000 dollars (15 000 fr.). Ce fut son unique spéculation lointaine, mais en examinant ses comptes il y vit figurer pour une forte somme les droits d'importation acquittés à Hong-Kong. Peu de jours après, un édit royal frappait d'un droit modéré les articles venus de l'étranger, et le Trésor s'enrichissait d'une source importante de revenus.

Deux idées dominèrent la fin de sa vie. La première était le désir de voir arriver d'Angleterre les missionnaires promis par Vancouver, et l'impatience de savoir

d'eux quelle était cette religion chrétienne dont il avait entendu parler et au sujet de laquelle il ne se lassait pas de questionner les étrangers qui abordaient à Honolulu. Les réponses vagues de ces hommes presque tous ignorants et grossiers ne le satisfaisaient pas ; il sentait chanceler la religion de ses pères, vil amas de pratiques bizarres ou honteuses, pour lesquelles il dissimulait mal son dédain. Sa seconde pensée était d'étendre plus loin encore sa conquête. Nouvel Alexandre, il portait ses regards vers le sud et rêvait la conquête de Tahiti, dont il était séparé par huit cents lieues de mer. C'eût été un curieux spectacle que celui de ce roi barbare, entouré de ses pirogues de guerre, se lançant hardiment à travers le Pacifique pour franchir à la voile une pareille distance, bravant les orages et les calmes de la ligne pour ajouter une île de plus à son royaume dans lequel il se sentait à l'étroit. Ce ne fut qu'un rêve qu'il ne lui fut pas donné de réaliser. Le 8 mai 1819, Kaméhaméha mourait dans sa résidence de Waikiki, près de Honolulu.

Waikiki est aujourd'hui un joli petit village où les habitants de Honolulu vont passer quelques semaines pour prendre des bains de mer. J'y vois encore l'habitation que j'y ai souvent occupée, et qui appartient à un de mes amis, M. E. H. Allen, ancien membre du congrès des États-Unis, naturalisé Havaïen, et depuis dix-huit ans juge en chef de la Cour suprême. Cette villa est située à quelques pas de l'ancienne résidence royale de Kaméhaméha, dont on distingue les ruines ombragées de beaux cocotiers et couvertes de pervenches. C'est là, sous un ciel toujours pur et en face d'une mer toujours bleue, que ce grand et noble sauvage s'éteignit plein de gloire et d'années, laissant un nom vénéré, et une nation, là où avant lui n'existait qu'un ramassis de tribus.

En 1863, le roi actuel, Kaméhaméha cinquième du nom, m'entretenait en cet endroit même de son désir de fonder un ordre de mérite destiné à récompenser les services rendus à l'État. Nous venions de discuter ensemble l'opportunité de la mesure et les statuts de l'ordre auquel il désirait donner le nom de son ancêtre. Je lui demandai s'il avait fait choix d'une devise. « Ne pensez-vous pas, me répondit-il, plein du souvenir » du chef de sa dynastie, que ses dernières paroles à son » lit de mort seraient suffisantes? » Et il me raconta ce qui suit : Derrière la couche de Kaméhaméha mourant se tenaient Kaahumanu, sa femme favorite et son fils Liholiho. Les chefs rangés au pied de son lit pleuraient. L'un d'eux s'adressant à lui dit : Après toi, qui nous gouvernera et nous commandera, qui sera notre père? Il répondit : Après moi le royaume est à Liholiho s'il s'en montre digne, et Kaahumanu sera Kuhina-Nui (vice-reine). L'agonie avançait, Liholiho, fondant en larmes, baisa la main de son père. Kaméhaméha tourna la tête vers lui et lui dit : Hookanaka, sois homme ! et il expira. Cette parole est inscrite aujourd'hui sur la croix de l'ordre.

CHAPITRE III

Kaméhaméha II. — Une régence. — Suppression du Tabou. — Révolte. — Énergie de la régente. — Les premiers missionnaires. — Langue kanaque. — Écoles. — Visite de Kaméhaméha II en Angleterre. — Révolte à Kauaï. — Succès de la régente. — Ses débordements. — Sa conversion. — Mort de Kaméhaméha II à Londres.

Les désirs de Kaméhaméha furent aussi respectés, lui mort, qu'ils l'eussent été de son vivant, et Liholiho, son fils, et successeur, hérita du pouvoir suprême sans qu'aucun des chefs vaincus par son père tentât de s'y opposer ou de ressaisir par les armes une indépendance que les armes leur avaient ravie. Kaahumanu partagea l'autorité royale, ainsi l'avait sagement voulu Kaméhaméha qui appréciait son énergie singulière, ses qualités viriles et sa sagesse dans le conseil.

Né en 1795, Liholiho, plus connu sous le nom de Kaméhaméha II, avait vingt-quatre ans à la mort de son père. Passionné pour les plaisirs, ardent, mobile, entouré d'une cour dissolue de jeunes gens de son âge, aimé pour sa générosité, redouté pour ses emportements, il dépensait sa jeunesse avec des femmes et des courtisanes.

Toutefois il aimait son père presque autant qu'il le craignait, et il parut vivement affecté de sa mort, dont la nouvelle consterna tout l'Archipel. Des crieurs publics envoyés par Kaahumanu allèrent partout l'annoncer au peuple et proclamer l'avènement de Kaméhaméha II. Son premier acte fut de faire faire à son père des funérailles magnifiques. Suivant en cela l'avis de Kaahumanu, il évita de heurter de front les croyances indigènes; les devins convoqués prescrivirent un tabou rigoureux de plusieurs semaines. Des cris et des chants funèbres retentirent d'un bout du royaume à l'autre; de nombreuses victimes furent sacrifiées sur les autels; tous les hommages que l'affection, la reconnaissance, la crainte et la superstition peuvent inspirer furent rendus à la mémoire de Kaméhaméha I^{er}. Son corps remis entre les mains des prêtres fut soigneusement désarticulé, et les ossements dépouillés de chair, liés en faisceau et enveloppés des étoffes les plus riches, furent enterrés avec le plus profond mystère dans un endroit demeuré inconnu jusqu'à ce jour.

Les Kanaques redoutent par-dessus tout la profanation des restes de leurs chefs, et s'il en est encore parmi eux qui savent où reposent les ossements de Kaméhaméha, ce secret mourra avec eux. J'ai tout lieu de croire cependant que le roi actuel connaît seul aujourd'hui l'endroit où fut enterré son aïeul, et que, nouvel Attila, il repose dans un torrent dont les eaux un moment détournées de leur lit ont repris leur cours.

Les funérailles de Kaméhaméha furent le dernier triomphe du paganisme dans l'archipel Havaïen; semblable à un feu près de s'éteindre, il jetait une lueur brillante; les orgies, les massacres, les cruautés, qui signalèrent ces quelques semaines de deuil, soulevèrent le dégoût des chefs eux-mêmes, et surtout de Kaahu-

manu jusque-là combattue par le désir de respecter les traditions indigènes et par le mépris que finissait par lui inspirer une religion altérée de sang et souillée de pratiques immondes.

Kaméhaméha II, aussitôt après les funérailles de son père, se hâta de transférer sa résidence à Kavaïhae, dans l'île de Havaï, pour obéir à une superstition indigène, qui considère comme « tabou » la résidence où un chef vient à mourir. Si d'une part les quelques étrangers qui avaient accès auprès de lui l'encourageaient dans son scepticisme naissant et le poussaient à rompre avec le paganisme, d'autre part les prêtres et les sacrificateurs indigènes essayaient de réveiller en lui l'instinct superstitieux de sa race. Ils l'engageaient à se rapprocher de son peuple et à se méfier des étrangers aux sortilèges desquels ils attribuaient la mort de son père. Entre ces deux partis il flottait indécis, penchant un jour d'un côté, un jour de l'autre, tantôt assistant aux sacrifices et tantôt raillant les croyances qu'il affectait de partager.

Les semaines s'écoulaient ainsi, quand le 20 août 1819, la corvette de guerre française *l'Uranie* visita l'Archipel. Deux des principaux chefs indigènes, Kalaimoku qui remplissait les fonctions analogues à celles de premier ministre, et Boki, son frère, homme hardi et aventureux, cédant aux sollicitations du chapelain de *l'Uranie*, consentirent à se faire baptiser. Leur exemple n'entraîna pas Kaméhaméha II, mais il décida Kaahumanu à une démarche importante. Elle se rendit auprès du roi, insista avec force et éloquence sur les maux qu'entraînaient avec elles les pratiques superstitieuses des indigènes, lui rappela les excès commis récemment, lui montra son peuple décimé par ces terribles sacrifices humains, et conclut en disant que son avis était d'en finir avec le tabou surtout, dont la violation toujours punie

de mort, était une chaîne pesante autant pour les chefs que pour le peuple. Pour toute réponse, Kaméhaméha se leva, et se dirigeant vers la cabane où mangeaient ses femmes, il entra, s'assit et mangea avec elles. Il était impossible de rompre plus ouvertement le tabou qui interdisait de la manière la plus formelle aux hommes de manger de la nourriture préparée pour les femmes. Un long cri « le tabou est aboli » retentit dans toute l'île. C'était un cri de délivrance.

En un instant, toutes les barrières péniblement élevées pendant des siècles furent renversées ; mais, ainsi qu'il arrive toujours en pareil cas, une licence sans frein succéda à un despotisme religieux sans limites. Chacun, autour du roi et de la régente, se hâta de suivre et de dépasser l'exemple donné par eux ; les prêtres et les devins bafoués et exaspérés se retirent dans les districts éloignés où ils vont réveiller les haines des vaincus, attiser les colères religieuses et attribuer aux conseils et aux exemples des étrangers le dédain des chefs pour les dieux, dont la colère, disent-ils, ne tardera pas à se manifester par des effets éclatants. Pendant que cet orage grossissait, Kaméhaméha II, insouciant et tout entier à ses plaisirs, donnait fêtes sur fêtes, et gaspillait follement les trésors amassés par son père. Il s'en reposait sur Kaahumanu du soin de gouverner le royaume, mais sourd à ses conseils, tout entier à ses plaisirs, il ne prenait aucune mesure pour conjurer les périls qui le menaçaient.

Kaahumanu seule veillait. Plongée, elle aussi, dans tous les débordements d'une nature sensuelle et passionnée, elle n'en suivait pas moins les événements d'un œil attentif. Ses amours grossières et brutales ne l'absorbaient pas tout entière, et lorsqu'en février 1820 éclata la révolte, l'ennemi la trouva prête à résister. La lutte fut longue et terrible. A la voix des prêtres et

croyant obéir à celle des dieux, des milliers d'indigènes s'étaient soulevés et menaçaient d'écraser sous leur nombre le peu de troupes royales que Kaahumanu avait réuni auprès du roi. Pour défendre le fils, les vétérans de Kaméhaméha I^{er} firent des prodiges de valeur. Grâce à la prévoyance de la régente, ils possédaient quelques fusils, et cette circonstance leur assura une victoire éclatante à Kuamoo. Dans les rangs des troupes royales combattait alors un jeune chef, qui devait être appelé plus tard à jouer un rôle important dans l'histoire des Iles, et dont le nom se retrouvera souvent sous ma plume et encore plus dans mes souvenirs. Il se nommait Kekuanaoa et vient de mourir à Honolulu, à un âge avancé, père de deux rois, entouré des hommages et des regrets de tous. Lorsque je quittai Honolulu le 22 juillet 1868, il vint à bord me dire adieu, et ce ne fut pas sans émotion et sans un triste pressentiment de sa fin prochaine que je serrai la main loyale de ce vieillard, pour qui j'éprouvais une vive affection et un sincère respect.

Peu connu jusqu'alors, Kekuanaoa fit preuve dans cette bataille sanglante de Kuamoo d'une rare intrépidité et d'un grand sang-froid. Il reçut en récompense de ses services le rang de trésorier du roi et de surveillant de la vente du bois de sandal. La modération de Kaméhaméha II assura le succès de ses armes. Les vaincus qui firent leur soumission ne furent pas mis à mort, mais allèrent porter dans leurs districts la crainte des armes du roi et le souvenir de sa magnanimité.

Pendant que ces événements se passaient à Havaï, un navire sous pavillon américain, le « *Thaddeus* », dont l'arrivée devait ouvrir au pays une ère nouvelle, approchait lentement des côtes, ayant à son bord les premiers missionnaires chrétiens envoyés dans l'Archipel. L'esprit aventureux des Américains commençait à lutter sur

les mers avec le génie commercial de l'Angleterre. Leurs navires de pêche remontaient vers les mers polaires à la poursuite des baleines qui, longtemps chassées au nord de l'Atlantique, étaient allées chercher par le fameux passage du nord-ouest, les mers alors peu connues du golfe d'Ochotk et du détroit de Behring. Les conquêtes de Kaméhaméha et la sécurité relative qui en était la conséquence faisaient de l'Archipel un point de relâche admirable pour ces hardis pêcheurs. Leurs récits avaient éveillé l'attention sur ces nouveaux pays ; ils ne tarissaient pas sur les merveilles du climat, sur sa salubrité et sur ses productions variées. A Boston, on parlait du désir du conquérant de connaître la religion chrétienne, de son mépris pour les rites barbares du paganisme, de sa bienveillance pour les étrangers, et du retard apporté par l'Angleterre à lui envoyer les missionnaires qu'il avait demandés.

Les sociétés religieuses de la nouvelle Angleterre ambitionnaient l'honneur d'évangéliser les Iles ; les armateurs de New-Bedford et de New-Haven devinaient les immenses avantages que leur offraient les ports et les rades de l'archipel Havaïen, situé si près des nouvelles pêcheries et où leurs navires devaient trouver un hivernage facile. Les négociants de New-York, dont l'esprit d'entreprise grandissait avec le succès, aspiraient à ouvrir de nouveaux marchés à leur commerce ; le gouvernement des États-Unis, enfin, sorti à son avantage de la guerre qu'il venait de soutenir en 1812 avec l'Angleterre, tenait à honneur de devancer sa rivale et d'étendre au loin son influence politique. Le sentiment religieux, l'instinct commercial, l'ambition patriotique, ces mobiles si puissants sur les Américains du Nord, se réunissaient donc pour favoriser cette tentative, à laquelle les fonds, l'appui, la sympathie et le dévouement ne firent pas défaut un instant.

Le *Thaddæus* mouilla en rade de Kailua, sur la côte d'Havaï, le 4 avril 1820, et les missionnaires apprirent à la fois la mort de Kaméhaméha I^{er} et l'avènement de son fils au trône. Si la nouvelle de la récente défaite subie par les partisans du paganisme était de nature à les encourager, les récits des débauches de Kaméhaméha II, de son scepticisme et de son amour du plaisir leur faisaient regretter la mort de son père, sur la protection duquel ils avaient espéré pouvoir compter. Les circonstances avaient bien changé depuis que, pleins d'espoir et d'ardeur, ils avaient quitté les États-Unis emmenant avec eux leurs femmes et leurs enfants. Ils tremblaient surtout pour ces derniers, au milieu de cette population dissolue, dont ils voyaient, du bord de ce navire qu'ils devaient quitter bientôt, les orgies et les excès de toute nature.

Avant de débarquer et pour se conformer aux lois du pays, ils envoyèrent demander au roi et à la régente Kaahumanu l'autorisation de séjourner à Havaï pour s'y livrer à l'éducation des enfants indigènes, pour les instruire dans la connaissance du vrai Dieu et pour enseigner aux Kanaques divers métiers, ainsi que Kaméhaméha I^{er} l'avait longtemps et vivement désiré. Le roi convoqua son conseil pour examiner cette requête. Les principaux chefs étaient divisés d'opinion. Les quelques étrangers qui avaient accès auprès d'eux, et dont la plupart s'enrichissaient de leurs vices et de leurs largesses, voyaient avec déplaisir l'arrivée de ces nouveaux venus dont ils redoutaient l'influence et l'exemple. Ils n'avaient rien négligé pour éveiller les méfiances des chefs. Aux plus jeunes, ils prédisaient la fin de leur vie licencieuse et de leurs plaisirs ; aux plus âgés, ils représentaient que les missionnaires demandés par Kaméhaméha I^{er} à Vancouver arriveraient un jour ; qu'admettre ces intrus, qui appartenaient à un pays récem-

ment en guerre avec l'Angleterre, c'était s'aliéner cette puissante protectrice ; ils rappelaient enfin le désir de Kaméhaméha I^{er} de cultiver l'amitié de l'Angleterre, les bienfaits qu'il en avait reçus, les promesses d'appui et les assurances données.

Kaahumanu seule luttait pour obtenir leur admission, et sa persistance triompha des irrésolutions du roi et de la résistance des chefs. La permission demandée fut octroyée, et les missionnaires américains débarquèrent sur ces îles où ils devaient jouer un rôle si considérable et si diversement apprécié.

Lorsqu'en 1857, je visitai pour la première fois l'île de Havai, je m'arrêtai chez un ancien résident, John Parker, dont je parlerai plus loin, et qui me donna, sur l'arrivée des missionnaires aux îles, des détails curieux. En réponse à mes questions sur l'attitude des indigènes vis-à-vis des nouveaux venus, il me raconta l'étonnement que causa aux Kanaques le débarquement des missionnaires à Kavaïhac. Il me peignit ces derniers aux prises avec les difficultés pratiques d'une première installation. Les femmes blanches surtout, me dit-il, jetaient les indigènes dans le plus grand étonnement. Habitué à voir les leurs peu vêtues, la gorge et la poitrine nues, ils attribuaient à la crainte du froid les robes montantes que portaient les nouvelles venues, et leur désir de les mettre à l'aise les entraînait à des tentatives dont ces dernières s'alarmaient sans en bien comprendre la raison. Les chefs durent interdire d'une manière absolue ces excès de zèle. Ce furent là du reste les principaux ennuis qu'eurent à subir les femmes des missionnaires, car jamais, ni alors, ni depuis, il n'y eut d'exemple d'une femme blanche insultée par un indigène. Je regrette d'ajouter que l'on n'en saurait dire autant de leurs compatriotes.

Indifférent au sort de ces nouveaux venus qu'il tolérait seulement par égard pour Kaahumanu, le roi crut avoir assez fait en les autorisant à séjourner et ne prit, au début, nul souci d'eux. Fidèle à sa nature hospitalière et mû de compassion vis-à-vis de ces missionnaires, mon hôte leur était venu en aide. Il avait envoyé des vivres, du bétail, des fruits, et son exemple avait entraîné les indigènes qui, de leur côté, s'étaient mis à construire des cabanes pour abriter ces étrangers et ensuite un grand hangar qui servait à la fois de maison d'école et de temple. A peine installés et un peu remis de l'impression pénible produite par un accueil bien différent de celui auquel ils s'attendaient, les missionnaires commencèrent à instruire les enfants et à étudier eux-mêmes la langue du pays.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, l'écriture, et par conséquent la lecture, étaient inconnues chez les indigènes. Les chants perpétuaient seuls le souvenir des événements passés. Originaire de la Malaisie, la langue kanaque était un dialecte de celle encore en usage dans les grands archipels d'Asie. Riche en voyelles, pauvre en consonnes dont elle n'a que dix-sept, simple en apparence et très-compliquée en réalité, elle offrait de grandes difficultés aux missionnaires, et il leur fallut une persévérance à toute épreuve pour triompher de cet obstacle à leurs projets d'enseignement et pour ramener cette langue primitive à un langage écrit ayant ses lois, ses règles et sa grammaire. Leur dévouement fut à la hauteur de leur tâche, et si plus tard, dans le cours de ce récit, j'ai à porter un jugement sévère sur l'attitude prise par eux et leurs successeurs et à expliquer les raisons pour lesquelles, tout en les respectant comme hommes, je dus les combattre comme parti politique, je ne fais que rendre hommage à la vérité en ajoutant ici mon témoignage à celui des contemporains

et en disant hautement les immenses services que ces hommes, perdus au milieu de l'Océanie, ont rendus à la cause de la civilisation et de l'humanité.

Cinq femmes légitimes dont trois filles de son père par une autre femme et une armée de concubines ne suffisaient pas à Liholiho qui, reprenant une des idées de son père et tourmenté du désir de voyager, rêvait d'aller à Tabiti pour épouser la reine Pomaré et ajouter un nouvel archipel à celui qu'il gouvernait si mal. Son départ prochain servait de prétexte à des fêtes d'adieu sans fin et à des orgies dans lesquelles il achevait d'épuiser son trésor. Kaahumanu, un moment oubliée de ceux qu'elle avait protégés, se rapprochait peu à peu des missionnaires dont elle suivait les progrès avec une curiosité complaisante. L'école se remplissait, et souvent, désertant ses cartes à jouer qui étaient devenues sa plus vive passion depuis que l'âge calmait ses ardeurs lascives, la régente allait s'asseoir gravement sur les bancs de l'école, et, penchée sur les manuscrits, s'efforçait d'apprendre à lire. Fatiguée de ces caractères indistincts tracés par des mains peu exercées, elle n'eut pas de repos qu'une imprimerie ne fût établie par les missionnaires, et le 7 janvier 1822 la première épreuve en kanaque sortit des presses de la mission. Le 11 août suivant fut célébré le premier mariage chrétien, et en septembre on ne comptait pas moins de 500 écoliers de tous âges et de tous rangs dans le hangar devenu trop étroit.

Les chefs voyaient, les uns avec satisfaction, les autres avec indifférence, les progrès faits par les missionnaires, mais l'hostilité avait disparu. Tout absorbés dans leur œuvre, les nouveaux venus évitaient soigneusement de se mêler aux dissensions des chefs et les ramenaient à eux à force de douceur et de bons procédés. Une circonstance inattendue vint les aider à

dissiper les impressions fâcheuses que quelques étrangers avaient su créer contre eux en prédisant que l'Angleterre verrait de mauvais œil leur admission dans les Iles. Le régent envoyait en cadeau à Kaméhaméha II une goëlette de guerre tout armée, appelée le *Prince Régent*. Cette goëlette arriva en septembre et fit le plus grand plaisir au roi. Il reçut avec de grands honneurs le commandant chargé de la lui remettre et saisit cette occasion de s'informer si les missionnaires d'Angleterre ne tarderaient pas à arriver. Sur ce point on ne put lui donner une réponse précise, mais le commandant l'assura que l'Angleterre voyait sans jalousie l'accueil fait aux Américains.

L'arrivée subséquente du Révérend W. Ellis, missionnaire anglais venu de Taïti, et de MM. Tyerman et Bennet, députés par la société des missions de Londres pour visiter les îles de l'Océanie, la bonne entente qui régna entre eux et les missionnaires américains calmèrent toutes les méfiances. Rassuré de ce côté et reconnaissant du témoignage d'intérêt qu'il venait de recevoir, Kaméhaméha II abandonna ses projets de voyage à Taïti, mais ne songea plus qu'à se rendre en Angleterre pour aller remercier le régent, et surtout pour visiter cette Europe dont il entendait si souvent parler et dont les merveilles tant vantées surexcitaient son imagination mobile. Kaahumanu, qui avait tout fait pour le dissuader d'aller à Taïti, ne s'opposa pas à cette idée nouvelle qui fut discutée, au mois d'octobre, dans une réunion solennelle des grands chefs. La majorité fut d'avis que Kaméhaméha II ferait bien de mettre son projet à exécution. Un navire anglais, l'*Aigle*, fut immédiatement frété, la régence fut remise entre les mains de Kaahumanu, qui devait gouverner le royaume dont Kanikeouli, fils de Kaméhaméha II, fut proclamé héritier présomptif.



Kaméhaméha emmenait avec lui Kamamalu, sa femme favorite, son frère Boki, Liliha, femme de Boki et Ke-kua-naoa. Les préparatifs furent poussés activement, et le 27 novembre 1823 le roi et sa suite s'embarquèrent à Honolulu. Des milliers d'indigènes assistaient à ce départ qu'ils voyaient avec peine. Les prédictions les plus lugubres circulaient parmi eux ; ils considéraient leur roi comme perdu. Kamamalu, agitée de tristes pressentiments, s'embarqua la dernière. Au moment de monter dans la chaloupe qui devait la conduire à bord, elle se retourna et, les yeux baignés de larmes, elle improvisa suivant la coutume indigène l'apostrophe suivante à sa patrie qu'elle ne devait pas revoir : « O cieux, ô terre, » ô montagnes, ô mer, ô vous mes conseillers et mes » sujets, adieu ! Adieu, terre pour laquelle mon père a » souffert, terre objet de ses soucis constants, nous te » quittons peut-être pour toujours. » Des cris et des » sanglots lui répondirent. L'*Aigle* mit à la voile et disparut dans les ombres du soir.

Kaméhaméha II avait à peine quitté son royaume, que Kaumualii, ex-roi de l'île de Kauaï, vaincu par Kaméhaméha I^{er}, mais que ce dernier avait, en récompense de sa soumission, nommé gouverneur de cette île, vint à mourir. Par son testament, Kaumualii, fidèle à la parole jurée, instituait Kaméhaméha II son héritier et lui léguait toutes les terres que Kaméhaméha I^{er} lui avait permis de conserver. Une population nombreuse et guerrière habitait Kauaï, et cette île, la plus éloignée du groupe, n'avait jusqu'ici subi qu'indirectement le joug du conquérant. Moins éprouvée par les guerres et par conséquent plus riche et plus florissante, elle ne se rattachait que par un lien très-faible au reste de l'archipel. La mort de son chef brisait ce faible lien ; les communications avec Honolulu étaient rares et la nouvelle de la mort de Kaumualii parvenait à peine à la régente,

que déjà les chefs de Kauai, réunis à Wailua, capitale de l'île, s'étaient concertés pour renier le testament de leur roi, pour proclamer l'indépendance de l'île et pour offrir la couronne à Humehume, fils de Kaumualii. Ils lui avaient envoyé un message ainsi conçu : « Viens avec nous, tu seras notre roi, cette île sera à toi comme autrefois à ton père. »

Kalaimoku, qui remplissait auprès de la régente les fonctions de premier ministre, se trouvait à Kauai. Homme énergique et déterminé, il prit ses mesures pour résister le plus longtemps possible afin de donner le temps à Kaahumanu de le secourir. Il s'enferma dans le fort de Waimea où il pouvait tenir quelque temps, et envoya une goëlette à Honolulu pour porter la nouvelle de l'insurrection. Sur ses avis, MM. Bingham et Whitney, récemment envoyés par la Mission pour s'établir à Kauai, s'embarquèrent avec leurs familles. En même temps qu'eux on conduisit à bord un jeune chef insurgé fait prisonnier par Kalaimoku. Au nord de l'île, le capitaine indigène ordonna qu'on fit monter ce chef sur le pont, c'était un jeune homme de haute taille. Il monta lestement en disant à ceux qui l'entouraient : « Je sais ce qui m'attend. » Au moment où il mettait le pied sur la dernière marche de l'escalier, le capitaine le renversa d'un coup de couteau en lui disant : « De la part de Kalaimoku. » Son corps fut jeté à la mer. Un certain nombre de prisonniers de moindre rang furent massacrés de même. C'était ainsi que l'on traitait les prisonniers d'État depuis l'abolition des sacrifices humains.

Au reçu du message que lui envoyait son fidèle ministre, la régente expédia de suite un premier renfort de 1000 guerriers d'élite, sous les ordres d'un de ses meilleurs lieutenants, Hoapili. La résistance énergique de Kalaimoku déconcertait les assiégeants qui combattaient à découvert et perdaient beaucoup de monde.

L'arrivée de Hoapili permit aux assiégés de reprendre l'offensive. Humehume, vaincu, se réfugia dans les montagnes. Fait prisonnier peu après, il fut emmené à Honolulu où il mourut. Kaahumanu, accompagnée des chefs de Havaï, Mauï et Oahu, et escortée d'une flotille de guerre, vint prendre possession de l'île au nom de Kaméhaméha II. Les chefs vaincus furent exilés dans les autres îles et leurs terres distribuées aux amis et favoris de la régente.

La fermeté de Kaahumanu, admirablement secondée par le courage et le dévouement de Kalaimoku, venait de sauver le royaume d'un grand danger. Elle s'était montrée digne de la confiance de Kaméhaméha I^{er}, qui n'avait pas cru pouvoir remettre l'achèvement de son œuvre entre des mains plus viriles. Son retour à Honolulu fut un véritable triomphe et, plus que jamais, tous courbèrent le front devant la hautaine et impérieuse régente dont l'orgueil ne connaissait plus de bornes. C'est un des types les plus curieux de l'histoire de ces îles que celui de cette Sémiramis du Pacifique.

D'une taille élevée comme tous les chefs, facilement reconnaissables à leur haute stature, Kaahumanu, jolie et gracieuse dans sa jeunesse, avait, à l'époque dont je parle, un embonpoint colossal qu'elle devait non moins à son régime substantiel qu'à un repos presque constant. Elle passait la plus grande partie de sa journée à demi couchée sur des nattes, à jouer aux cartes, à lire ou à causer avec ses femmes et ses courtisans. L'embonpoint était un signe distinctif de son rang, le perdre eût été déchoir. Elle marchait rarement. Quand, fatiguée du repos, elle voulait visiter une de ses nombreuses propriétés ou se promener en ville, de vigoureux porteurs la transportaient en litière. Sur son passage tous se découvraient et s'inclinaient. Chacun tremblait au moindre de ses gestes, ses amants plus que tous les

autres ; elle les écrasait de son mépris et de ses redoutables faveurs. On ne l'approchait qu'à genoux, et tout au plus daignait-elle tendre nonchalamment un doigt aux chefs les plus élevés en rang.

Il existe au palais de Honolulu un portrait d'elle peint par une main inhabile, il est vrai, mais dans lequel l'air de hauteur, les yeux vifs et intelligents de la régente, sont fidèlement reproduits. Elle est vêtue d'une longue tunique lâche et tombant à grands plis autour d'un corps énorme, le port de tête est beau, le nez énorme et un peu écrasé, les lèvres sont épaisses et sensuelles, les cheveux noirs, abondants et légèrement ondes, comme ceux de toutes les femmes indigènes, et relevés sur la nuque rappellent les modes du jour. Il est impossible, en voyant ce portrait, de ne pas reconnaître une femme voluptueuse et hautaine, pleine de l'orgueil de son rang et douée d'une rare énergie de caractère.

Si j'insiste ainsi sur les traits caractéristiques de Kaahumanu à l'époque où nous sommes arrivés, c'est qu'il se préparait en elle un changement étonnant, dont les symptômes s'étaient déjà manifestés à diverses reprises, mais qui allait se produire avec l'énergie passionnée qu'elle mettait dans toutes ses révolutions. Elle ne méditait rien moins que de rompre entièrement avec le paganisme et d'entraîner tout le peuple avec elle vers la religion nouvelle que les missionnaires commençaient à prêcher timidement. Habitée à considérer ses volontés comme des lois et son exemple comme devant tenir lieu de conviction pour les autres, elle ne soupçonnait pas qu'on pût hésiter à la suivre dans la voie où elle voulait s'engager, et elle comptait assez sur la force au besoin pour étouffer les résistances si, chose peu probable dans sa pensée, il osait s'en produire. Elle commença par réformer sa conduite et chassa ses amants

comme on chasserait des laquais ; ses femmes durent l'imiter, ce qu'elles firent, mais à regret. Le jeu fut supprimé, elle donna ordre de brûler ses cartes. Les idoles ouvertement défiées furent brisées, elle congédia les devins et les sacrificateurs indigènes qui l'entouraient et leur signifia qu'ils eussent à cesser d'avoir des songes et à exercer leurs prétendus sortilèges. Kalaimoku, entraîné par son exemple, se convertit également. De concert, ils préparèrent des lois sévères contre l'immoralité, le jeu, l'usage des liqueurs fortes et la croyance aux dieux indigènes. L'incontinence serait punie de mort, des amendes énormes devaient frapper ceux qui consommeraient de l'eau-de-vie ou du rhum, enfin ordre était donné de détruire et de brûler toutes les idoles et de se convertir à la religion nouvelle. Ces lois furent promulguées simultanément, et le peuple apprit à la fois et que Kaahumanu se croyait chrétienne et qu'il devait, lui aussi, devenir chrétien.

Quelle fut la part des missionnaires dans ce coup d'État d'un nouveau genre, qui décrétait un changement de religion comme on décrète une ordonnance de police ? Il serait difficile de le dire, mais je crois qu'elle ne fut pas aussi considérable que se plurent à l'affirmer leurs ennemis, et qu'au lieu de pousser Kaahumanu à des mesures violentes ils essayèrent de la retenir. La régente n'était du reste pas femme à se concerter avec eux, et l'eût-elle fait, qu'elle n'eût pas compris grand' chose à leurs arguments et à leurs sages conseils. Elle agissait en cette circonstance comme elle avait agi toute sa vie ; les ménagements, les atermoiements lui répugnaient ; elle voulait, elle ordonnait.

Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas.

Les faits lui donnèrent raison pour un temps. Habi-

tués à plier devant la volonté des chefs, à les considérer comme infaillibles, les Kanaques, un moment atterrés de l'audace des novateurs, placés entre la crainte des dieux qui étaient loin, et de Kaahumanu qui était près, obéirent en tremblant et commencèrent l'œuvre de destruction qui leur était commandée. Les idoles tombèrent et les dieux se turent. Çà et là pourtant de sourdes imprécations accueillirent les nouveaux décrets, mais la dissimulation, cette ressource des faibles et des opprimés, devint le mot d'ordre des mécontents. Ce ne fut cependant pas parmi les partisans du paganisme, ni uniquement parmi les devins et les prêtres qui vivaient de la superstition commune, que se manifestèrent les plus vives colères. Les étrangers établis dans les îles, comme agents des navires baleiniers ou commerçants en bois de sandal, les matelots surtout qui relâchaient à Honolulu et qui y avaient contracté l'habitude d'une licence sans frein, accueillirent d'abord avec incrédulité les édits de Kaahumanu ; mais quand ils virent des barils d'eau-de-vie, débarqués en violation des nouveaux édits, publiquement vidés sur la plage, et des amendes sévères imposées à l'incontinence, leur colère se tourna contre les missionnaires aux intrigues desquels ils attribuaient un revirement si soudain et si surprenant.

L'orage grossissait. Kaahumanu impassible faisait exécuter ses décrets, les prêtres païens réfugiés à Hawaï, résidence de leur déesse Pélé, attendaient le retour de Kaméhaméha II, sur l'imagination mobile duquel ils espéraient pouvoir agir, les étrangers mécontents donnaient au peuple l'exemple du murmure, quand le 20 mars 1825, un navire baleinier, l'*Elmira*, apporta la nouvelle que Kaméhaméha II et Kamamalu étaient morts à Londres de la rougeole le 8 et le 14 juin, et qu'une frégate anglaise, la *Blonde*, expédiée par le gouvernement, ramenait aux îles le corps du souverain Ha-

vaïen. La nouvelle avait donc mis neuf mois à arriver d'Angleterre.

Parti le 27 novembre 1823, à bord de l'*Aigle*, le roi, sa femme et sa suite avaient relâché à Rio de Janeiro où l'empereur du Brésil les avait reçus avec la plus grande courtoisie. Le 22 mai, le navire arrivait à Portsmouth. Le roi fut reçu par l'hon. F. Byng et conduit aux appartements qu'on avait préparés pour lui et pour sa suite à *Osborne-Hotel*. Il fallut quelque temps avant que tailleurs et modistes les eussent mis en état de paraître à la cour. Ils y parurent enfin et, s'il faut en croire les chroniques de l'époque, l'impression qu'ils produisirent fut toute à leur avantage. Fêtés, choyés, par l'aristocratie anglaise, promenés de bals en bals, invités à de nombreux dîners d'apparat, jetés brusquement hors de leurs habitudes, et passant sans transition de leur vie calme et indolente à bord du navire, à la vie fiévreuse et agitée d'une capitale, leur santé s'en ressentit, et ils étaient déjà indisposés quand leur majordome tomba malade de la rougeole. Le lendemain, le roi était atteint à son tour ; la reine, Boki et Kekuanaoa furent aussi attaqués de l'épidémie, mais en peu de jours ces deux derniers étaient hors de danger. Kaméhaméha II lui-même reprenait des forces, et le 4 juin il était assez bien pour donner audience à M. Charlton, désigné par le gouvernement anglais comme son représentant aux îles Havaï. Le lendemain une rechute se déclarait. La reine dépérissait lentement. Kaméhaméha II se fit transporter auprès d'elle ; elle mourut en lui tenant la main. Quatre jours après, le roi succombait à la maladie et au chagrin. Avant de mourir, il ordonna que son corps et celui de Kamamalu fussent ramenés à Honolulu pour y être ensevelis.

Prévenu de ces tristes événements, le roi d'Angleterre, George IV, fit venir Boki et Kekuanaoa à Windsor.

Il leur exprima toute sa sympathie et mit à leur disposition une frégate, la *Blonde*, pour les ramener aux Iles et pour y transporter les corps de leurs souverains. Il les chargea en outre de messages pour Kaahumanu et le jeune roi, leur recommanda de faire bon accueil aux missionnaires, de suivre leurs conseils, et leur promit sa protection et son amitié. Le 28 septembre 1824, la *Blonde*, commandée par Lord Byron, mit à la voile à Portsmouth, et après avoir relâché à Rio et à Valparaiso, arriva en vue de Lahaina, le 4 mai 1825. Les principaux chefs, suivis d'une foule considérable, allèrent recevoir Boki et Kekuanaoa sur la plage. Tous se découvrirent en pleurant devant les cercueils qui contenaient les corps de Kaméhaméha II et de Kamamalu. Les chefs se réunirent immédiatement en conseil pour entendre de la bouche de Boki les détails dont ils étaient avides. Boki raconta la maladie, puis la mort du roi, les égards dont ils avaient été l'objet de la part de George IV, les messages dont il était chargé et les recommandations que le roi d'Angleterre l'avait prié de transmettre. Le lendemain, la régente reçut en audience solennelle Lord Byron, chargé des présents pour le jeune roi, et le 11, eurent lieu les funérailles. Suivant les rites indigènes, ces funérailles durèrent plusieurs jours, et ce ne fut que le 11 juin que le conseil des chefs proclama Kaméhaméha III roi des îles Sandwich. Kaahumanu fut déclarée régente, et il fallait en effet des mains aussi fermes que les siennes pour conjurer les dangers qui s'accumulaient de tous côtés, et dont le moindre n'était pas l'avènement au trône d'un enfant alors âgé de neuf ans.

CHAPITRE IV

Règne de Kaméhaméha III. — Tentative de réforme des mœurs. — Opposition des étrangers. — Le Dolphin. — Une orgie d'un mois. — Premiers missionnaires catholiques. — Un nouveau Jason. — Mort de la régente. — Rivalités religieuses. — Premier ministère. — Intrigues politiques. — Mort de Kaméhaméha III.

Tout entiers à l'émotion du premier moment et sous le coup des recommandations faites par George IV et dont Boki les avait entretenus avec toute la ferveur de sa nature passionnée, les chefs s'étaient départis de leur réserve habituelle, et, sur la proposition de Kaahumanu, avaient invité M. Bingham, le membre le plus influent de la mission protestante, à assister au conseil à l'issue duquel Kaméhaméha III avait été proclamé. En agissant ainsi, la plupart d'entre eux désiraient simplement témoigner de leur respect pour les avis du roi d'Angleterre et donner aux missionnaires une preuve de leur confiance en invitant le plus respecté de leurs membres à assister à leurs délibérations.

Zélée néophyte, Kaahumanu voulait et espérait davantage. Elle poursuivait sans relâche ses plans de réforme.

Habitée à une obéissance passive, elle rêvait de changer les mœurs à coup de décrets ; elle sentait qu'elle pouvait compter sur l'appui et sur les suggestions du révérend M. Bingham, missionnaire ardent, plein de confiance dans les moyens de coercition, habitué à voir le peuple obéir sans murmurer aux volontés de la régente et les chefs, et profondément irrité, comme tous ses coreligionnaires, des obstacles que suscitaient à leur œuvre de propagande les habitudes de débauche des indigènes. Kaahumanu fit au conseil une peinture, malheureusement trop vraie, des mœurs Kanaques ; elle s'éleva surtout avec force contre les visites constantes des femmes indigènes à bord des bâtiments de commerce et des navires de guerre, contre les orgies qui se passaient sur rade et surtout contre les conséquences terribles des maladies vénériennes, autrefois inconnues, et qui commençaient à décimer la population. Elle termina en demandant impérieusement du Conseil des mesures énergiques pour réprimer ces excès ; une loi votée séance tenante, mit un tabou sur les visites des femmes indigènes à bord des navires et punit de peines sévères toute transgression.

Cette loi si juste et si sensée en elle-même devait provoquer de nombreux murmures et peut-être même une résistance violente de la part des matelots qu'elle atteignait dans un de leurs excès les plus habituels et qui en étaient arrivés, par une coupable tolérance, à considérer les îles comme un lieu de débauche toujours ouvert, où, loin des leurs, ils pouvaient s'abandonner sans contrôle à toutes leurs passions. On n'ignorait pas, parmi eux que maintes fois les missionnaires avaient signalé le mal dans leurs écrits et dans leurs discours. On savait qu'ils avaient appelé l'attention des chefs et des gouverneurs sur les mesures à prendre, mais quand on sut que le R. M. Bingham avait assisté au conseil

dans lequel la mesure avait été décrétée, les matelots et toute cette population flottante de Honolulu et de Lahaina qui vivait d'eux et de leurs vices se déchaînèrent avec une violence extrême contre cette influence nouvelle qui, disaient-ils, jetant enfin le masque, appelait le pouvoir exécutif au secours de la religion, et, ne pouvant convaincre, voulait commander. De cette époque date en effet l'influence ouvertement exercée par la mission protestante sur le gouvernement, influence souvent mise au service d'une cause juste et bonne, mais malheureusement aussi au service de passions religieuses quelquefois aveugles et intolérantes.

Mes lecteurs s'étonneront sans doute que des Européens ou des Américains, élevés dans les principes du christianisme, habitués aux lois et aux usages de la civilisation, aient osé trouver mauvais que des indigènes à demi barbares et que leurs missionnaires essayaient d'amener à la connaissance du vrai Dieu, adoptassent des mesures pour empêcher la prostitution de leurs femmes, de leurs sœurs et de leurs filles. On rougirait à l'idée que des officiers portant l'uniforme aient réclamé comme un droit la présence à bord d'un certain nombre de femmes pour assouvir les appétits brutaux de leurs équipages. De pareils faits se sont produits pourtant. Ce n'est pas toujours par ses beaux côtés que la civilisation se manifeste aux yeux étonnés des sauvages, et si l'on remontait à l'origine des nombreuses collisions qui ont eu lieu dans les îles encore peu connues de l'océan Pacifique, collisions qui ont donné à plusieurs d'entre elles une sinistre réputation, on trouverait bien souvent que l'agression, l'injustice et la violence, étaient du côté de la race blanche et que les indigènes n'avaient souvent fait que se défendre là où on les accusait d'attaquer.

Le 14 juin 1826, le schooner de guerre des États-Unis,

« *Dolphin* », commandé par J. Percival, lieutenant de vaisseau, arriva à Honolulu. Prévenu des mesures en vigueur, il protesta et réussit à attirer, en violation de la loi, un certain nombre de femmes indigènes à son bord.

A leur retour à terre, elles furent arrêtées et emprisonnées. Il exigea leur mise en liberté.

Les chefs, d'abord intimidés, peu sûrs de leur droit, semblaient disposés à céder ; Kaahumanu résista, et sa résistance fut attribuée aux conseils de la mission protestante dont on voulait voir l'influence dans tous les actes du gouvernement. Les matelots du « *Dolphin* », encouragés par leur commandant, descendirent à terre armés, et, se dirigeant vers la demeure de M. Bingham, essayèrent d'en forcer l'entrée. Une lutte s'engagea entre eux et les indigènes. L'intervention des chefs empêcha seule un carnage. Le lendemain, le commandant du « *Dolphin* » fit prévenir qu'il ne ferait rien pour retenir son équipage si la loi était maintenue. Le gouverneur intimidé et craignant un conflit sanglant céda, et de nombreuses embarcations chargées de femmes se rendirent à bord du navire de guerre. Pendant un mois le *Dolphin* resta à Honolulu, et pendant un mois l'orgie continua à bord. Un pareil exemple était désastreux, mais lorsque Kaahumanu absente apprit ce qui se passait, elle fit signifier au gouverneur un blâme énergique et revint à Honolulu. Soit que le commandant du *Dolphin* ne se souciât pas de risquer les chances d'une lutte avec une femme aussi déterminée que la régente, soit qu'il fût las lui-même de l'inconduite de son équipage, il mit à la voile avant son retour. La présence de Kaahumanu ramena l'ordre et assura le respect de la légalité, mais sans toutefois mettre fin à ces conflits. Depuis l'exemple du *Dolphin*, le maintien de la loi était devenu une simple question de force, et

partout où abordait un navire le capitaine réclamait pour les femmes le honteux privilège de se rendre à son bord.

La lutte toutefois ne pouvait longtemps se continuer sur ce terrain. A mesure que des rapports plus directs et plus fréquents s'établissaient entre les Iles, l'Europe et l'Amérique, les faits devenaient mieux connus et les partisans les plus décidés de la licence la plus absolue sentaient bien qu'ils ne tarderaient pas à soulever contre eux l'opinion publique, s'ils avouaient franchement leur but et leurs prétentions. Laisant donc pour un temps de côté et la loi et le gouvernement, ce fut contre la mission qu'ils dirigèrent leurs attaques, et malheureusement leurs adversaires ne laissèrent pas que de leur donner prise.

A mesure que leur influence grandissait, les missionnaires, émerveillés de la facilité avec laquelle les indigènes, obéissant aux ordres et à l'exemple de la régente, se convertissaient à la religion protestante, les missionnaires, dis-je, sans le savoir, sans le vouloir peut-être, entraînés par des convictions ardentes, prétendaient fonder le règne de la Bible et inaugurer un essai de gouvernement théocratique. Les intentions pouvaient être bonnes, mais les résultats étaient fâcheux. Les indigènes, convertis en apparence, nullement convaincus en réalité, greffaient l'hypocrisie sur leurs autres vices. Des peines excessives portées contre des délits de peu d'importance rendaient l'application de la loi impossible ou soulevaient les consciences. Après s'être défendus contre l'immoralité et le désordre, les missionnaires attaquaient maintenant, mais sans mesure, sans tenir compte des errements du passé, et sans songer qu'on ne change pas la nature d'un peuple avec des textes de lois et en quelques mois au plus.

A toutes les rancunes ainsi soulevées, à toutes les

haines nationales ou étrangères il ne manquait qu'un chef. Les mécontents le trouvèrent dans le nouveau consul anglais, M. Charlton. Alarmé, en apparence, des progrès rapides de la mission protestante américaine, jaloux de l'influence de M. Bingham sur les chefs, convaincu à tort ou à raison que les États-Unis convoitaient la possession de l'Archipel, et que les missionnaires préparaient les voies, M. Charlton se déclara leur adversaire et, tout protestant qu'il fût lui-même, chercha à leur susciter des difficultés en se constituant l'avocat d'une mission catholique. Cette idée n'était pas nouvelle et recevait déjà un commencement d'exécution. En 1826, le pape Léon XII avait désigné le R. P. Bachelot comme préfet apostolique des îles Sandwich, et ce dernier arrivait à Honolulu le 4 juillet 1827. Au mois de mars précédent, Kalaimoku, l'ami fidèle et le bras droit de Kaahumanu, était mort ; elle restait seule régente, et Boki, frère de Kalaimoku, avait été nommé gardien du jeune roi et gouverneur d'Oahu.

Les lois interdisaient alors à tout étranger de s'établir aux Iles d'une manière permanente sans une permission de séjour délivrée par le gouverneur de l'île dans laquelle il désirait fixer sa résidence. Le R. P. Bachelot présenta donc sa requête à Boki. La régente, prévenue par la mission protestante du rang et des intentions du nouveau venu, intima à Boki l'ordre de refuser péremptoirement. En réponse à sa demande d'explication, il fut répondu à M. Bachelot qu'il y avait déjà dans l'Archipel une mission protestante établie depuis plusieurs années, qu'admettre une mission catholique ce serait provoquer des discussions religieuses qui affaibliraient dans l'esprit des indigènes l'autorité morale dont les missionnaires avaient besoin pour les convertir. Boki ajouta que dans l'opinion de la régente et des chefs, ces discussions religieuses pou-

vaient faire naître des partis rivaux dans l'État, et amener des luttes intestines. Il signifia enfin à M. Bachelot qu'il ne pouvait rester à terre plus de deux mois et qu'il eût à aviser à son départ.

Il n'est pas douteux que la régente et les chefs n'étaient, en cette occurrence, que l'écho de la mission protestante, et sans admettre, comme quelques-uns l'affirment, que cette mesure leur était dictée par le gouvernement des États-Unis, il ne m'en paraît pas moins hors de doute qu'elle leur était suggérée par M. Bingham et qu'un appel énergique et compris par eux avait été fait à leurs préventions et à leurs craintes.

Simplement toléré, et pour un temps limité, le Révérend Père Bachelot s'était établi à terre dans une hutte indigène. Il fit construire un hangar de feuillage sous lequel il célébra la messe. Quelques rares matelots espagnols et portugais y assistèrent, ainsi qu'un petit nombre d'indigènes attirés par la curiosité. De toutes parts les chaires protestantes retentirent de dénonciations contre ce culte nouveau ; on le comparait à celui que les indigènes rendaient autrefois à Pélé, déesse des volcans.

Ces dénonciations, aussi violentes qu'imprudentes, n'ont d'autre résultat que d'aviver la curiosité des indigènes qui, le dimanche suivant, se portent en foule dans la chapelle catholique. Dans la population étrangère, quelques sympathies se déclarent pour le nouveau venu. Les uns réclament les droits de la liberté de conscience, les autres demandent si la qualité de catholique est une cause légitime d'exclusion. Les semaines s'écoulent. Sommé de partir, M. Bachelot allègue qu'il n'y a pas de navire en partance pour le sud de l'Amérique où il veut se rendre, puis que les fonds lui manquent. Il se sent soutenu dans sa résistance. Kaahumanu, mal con-

seillée par son zèle ou mal dirigée par les missionnaires, redouble de rigueur, et n'osant sévir contre les étrangers que Charlton prend sous sa protection, comme représentant de l'Angleterre, elle ordonne d'appliquer aux indigènes qui assistent au culte catholique les peines édictées par la loi contre les partisans du paganisme Boki, pressé par elle d'exécuter des ordres qu'il sent inexécutables, las de voir ses conseils inutiles, ses remontrances négligées, plus las encore de voir que l'influence des missionnaires triomphe auprès de Kaahumanu qui ne prête plus qu'une oreille distraite aux avis des grands chefs, Boki se refuse à sévir et, entraînant avec lui le jeune roi dont il est le gardien et le tuteur, se déclare en faveur de la résistance. Tous les mécontents se groupent autour de lui. Boki était aimé et populaire, et on se lassait du joug de fer de Kaahumanu. Tout ce qu'elle faisait était attribué à l'influence de la mission protestante qui rêvait, disait-on, de vendre le pays aux États-Unis.

Un soulèvement était imminent. Kaahumanu avait réuni l'armée royale pour marcher contre Boki, dont l'attitude de plus en plus menaçante présageait un conflit imminent. Les troupes elles-mêmes hésitaient. La présence du jeune roi dans le camp opposé ébranlait leur fidélité. Les chefs, réunis en conseil, décidèrent que Kekuanaoa se rendrait auprès de Boki et s'efforcerait de le calmer et d'éviter la lutte. Le jeune chef s'acquitta habilement de cette mission délicate et, par ses sages raisonnements, ramena Boki sinon à une soumission complète aux ordres de la régente, du moins à une soumission apparente qui ajournait des périls imminents.

Pour donner au co-régent une garantie qu'il renonçait à exiger par les armes, Kaahumanu, cédant en outre aux sollicitations des grands chefs, décida que le jeune

roi, alors âgé de seize ans, serait admis à prendre part au maniement des affaires de l'État. Son caractère faible et indécis devait en faire un instrument docile entre ses mains, et elle n'eut aucune peine en effet à obtenir de lui la confirmation de ces mêmes lois pour le rappel desquelles son gouverneur avait été sur le point de lever l'étendard de la révolte.

Mais si Boki avait fait sa soumission, il n'en était pas de même de tous ses partisans et surtout des étrangers qui l'avaient poussé et qui résistaient de toutes leurs forces à ce qu'ils appelaient les empiétements de la mission protestante. Encouragés et soutenus par la longanimité des chefs et par l'attitude du consul général d'Angleterre, ils ne se bornaient plus à blâmer et à critiquer les décrets nouveaux, ils prétendaient se soustraire à leur application et arguaient de leur nationalité pour décliner la compétence des autorités locales. Une loi récemment promulguée et inspirée par les missionnaires protestants, impuissants à arrêter le libertinage de leurs compatriotes, déclarait que tout individu qui, passé une date fixe, vivrait en état de concubinage avec une femme indigène, serait considéré comme ayant contracté mariage et comme civilement responsable *pour et vis-à-vis d'elle*. A dire le vrai, cette loi atteignait à peu près tous les étrangers de l'Archipel, en dehors des missionnaires. Elle était inexécutable et demeura inexécutée, mais elle augmenta encore l'animosité contre M. Bingham et ses collègues, et de nouveaux efforts furent tentés près de Boki pour le décider à prendre les armes, déposer la régente, et saisir sous le nom du roi, son pupille à peine émancipé, l'autorité absolue. Il eut peut-être cédé à ces sollicitations, si une nouvelle imprévue ne fut venue détourner de la politique son esprit mobile et remuant.

Comme plusieurs autres grands chefs, plus qu'eux encore, Boki avait des dettes considérables. Un aventurier vint lui proposer un moyen de rétablir sa fortune, et lui indiqua, dans l'océan Pacifique et dans l'hémisphère Sud une île couverte, disait-il, de bois de sandal. Ce bois, très-recherché en Chine, devenait très-rare aux îles Havaï, où il avait été l'objet d'une exploitation inintelligente. L'expérience avait appris aux chefs à en connaître la valeur, mais il était trop tard, ils avaient gaspillé cette source de fortune. Boki s'enflamma à l'idée des trésors qui l'attendaient. Sourd aux avis, aux sollicitations des siens, il arma une goëlette et, suivi de 179 indigènes, il mit à la voile. On n'entendit jamais parler de lui ni de ses compagnons ; on sait seulement qu'il y avait à bord une quantité de poudre assez considérable et on suppose qu'un accident fit sauter le navire en pleine mer. Des recherches faites avec soin dans la direction où l'on savait que Boki se rendait, n'amènèrent aucun résultat.

Kaahumanu n'avait rien tenté pour dissuader Boki de son projet. Elle avait dû voir avec plaisir s'éloigner ce dangereux collègue. Son départ laissait vacante la place de gouverneur d'Oahu. Kaahumanu y appela Liliha, sœur du jeune roi et plus jeune encore que lui. Elle se flattait par ce moyen de ne rencontrer aucune résistance à ses volontés, mais Liliha continua les traditions de Boki, et se refusa à prendre contre les indigènes catholiques les mesures de rigueur que Kaahumanu prétendait lui dicter. Décidée à arriver à son but, cette dernière n'hésita pas à retirer à Liliha le gouvernement d'Oahu et à le donner à Kuakini, un de ses fidèles. Peu de jours après ce nouveau changement, les missionnaires catholiques recevaient l'ordre de quitter le royaume, et trois mois après ils étaient embarqués de force et transportés à San-Pedro, sur la côte de la Basse-

Californie. Leurs néophytes étaient encore plus durement traités, jetés en prison, condamnés aux travaux les plus durs, enchaînés avec des malfaiteurs, ils furent l'objet d'une persécution à laquelle la mort inattendue de Kaahumanu, le 5 juin 1832, vint seule mettre un terme. Cette femme remarquable, qui a joué dans l'histoire des Iles un grand rôle, n'avait alors que cinquante-huit ans.

Si sa mort était une délivrance pour les catholiques, c'en fut une aussi pour le jeune roi qui regrettait dans Boki le compagnon de ses excès et qui s'accommodait mal de la vie austère que la régente lui imposait. Libre, il se jeta dans tous les excès d'une nature faible, brusquement sevrée de plaisirs; il se plongea dans la débauche, s'entoura des anciens amis de Boki et rapporta les édits sévères de Kaahumanu. Les conséquences ne se firent pas attendre, la population se livra aux plus brutales orgies et le désordre en arriva à un tel point que le roi, effrayé de son œuvre et de ses résultats, décréta de nouveau la mise en vigueur de ces mesures sévères qui, l'expérience le prouvait, comprimaient sans moraliser.

La réaction contre la politique de Kaahumanu n'en avait pas moins ravivé les espérances des missionnaires catholiques qui, tout exilés qu'ils étaient, suivaient les événements d'un œil attentif. De puissants encouragements ne leur faisaient pas défaut, le Pape lui-même les exhortait à la persévérance et leur prédisait le succès comme résultat de leurs efforts. Leur première tentative de retour eut lieu en 1835. Le révérend père Walsh, irlandais, que j'ai beaucoup connu aux Iles et qui vient d'y mourir en 1869, directeur du collège catholique de Ahuimanu, à quelques lieues de Honolulu, débarqua à Honolulu et se réclama de sa qualité de sujet anglais pour se soustraire à l'ostracisme auquel l'exposait son titre

de prêtre. Le consul général anglais, M. Charlton, toujours passionnément hostile à la mission américaine et à son chef M. Bingham, appuya les réclamations de M. Walsh qui fut enfin autorisé à résider, mais à la condition expresse qu'il s'abstiendrait de prêcher le catholicisme et de chercher à faire des prosélytes.

Il va sans dire que M. Walsh n'accepta pas la condition et n'en tint nul compte. Sa présence ranima le zèle des catholiques et, en 1837, les missionnaires exilés revinrent tous à Honolulu. Cet audacieux défi jeté à la loi porta à son comble la colère de la mission protestante et de ses adhérents. Excités par eux, les chefs intimèrent ordre aux prêtres catholiques de se rembarquer. Ils refusèrent. Le roi publia alors une proclamation qui les bannissait à perpétuité, et on les embarqua de force à bord d'une goëlette. Le capitaine refusa de mettre à la voile et abandonna son navire aux autorités havaïennes, coupables d'avoir disposé sans son gré de sa propriété.

L'arrivée d'un bâtiment de guerre français, la *Vénus*, mit fin à ce conflit. Le commandant, M. Dupetit Thouars, prévenu des faits, demanda une audience du roi. L'entrevue fut vive. M. Bingham, qui y assistait, fut insulté par le consul général anglais qui le déclarait responsable de toutes les mesures prises, et attribuait à son intolérance les persécutions dont se plaignaient les catholiques. Le commandant Dupetit Thouars, pour mettre un terme à des mesures maladroites et arbitraires, négocia avec le gouvernement un traité garantissant aux Français le traitement de la nation la plus favorisée; puis, désireux de se soustraire aux ennuis d'une question religieuse qui menaçait de dégénérer en complications politiques, il mit à la voile après un court séjour. Le 3 novembre suivant, Mgr Maigret, vicaire apostolique des îles Sandwich, arrivait à Honolulu avec le révérend père Bachelot. Le 23 no-

vembre, on les forçait à se rembarquer et à quitter les îles. M. Walsh, toujours protégé par son titre de sujet anglais, restait seul.

Pendant les deux années qui suivirent, les indigènes catholiques se virent en butte, sinon à une persécution, du moins à des tracasseries constantes. L'esprit d'intolérance triomphait. Le 10 juillet, la corvette *l'Artémise*, commandée par M. Laplace, venait demander raison de l'expulsion des prêtres; M. Laplace exigeait leur libre admission, la tolérance religieuse, et, à titre de garanties, le dépôt à son bord d'une somme de 100 000 francs qui serait rendue après que le gouvernement havaïen aurait donné la preuve de l'exécution des promesses faites. M. Laplace formulait ses demandes sous la forme d'un ultimatum et menaçait de bombarder le fort en cas de refus. Trop faible pour résister, le gouvernement céda, et le révérend père Walsh célébra pour la première fois et en public les cérémonies du culte catholique.

La lutte entre les deux missions redoublait d'ardeur au moment même où le paganisme s'écroulait de toutes parts. La mort de Kinau, dernière représentante, parmi les chefs, des croyances de leurs ancêtres, confirmait le triomphe du christianisme. Au fond, les deux missions voulaient la même chose, poursuivaient le même but, la destruction des anciennes idées religieuses et la conversion des indigènes. Mais, si l'on était d'accord pour détruire, on ne l'était pas pour édifier. La mission protestante accusait les prêtres catholiques d'idolâtrie, ces derniers affirmaient que la mission protestante ambitionnait avant tout le pouvoir, se préoccupait surtout de politique, et aspirait plus à ajouter un nouveau territoire au domaine déjà si étendu de l'Union Américaine qu'à ramener les populations au culte du vrai Dieu. Si, dans une certaine mesure, les

faits leur donnaient raison, si certains membres de la mission protestante se séparaient d'elle, en apparence, pour accepter dans l'administration du pays des fonctions rétribuées, d'autre part les événements qui venaient de se produire à Taïti avaient un grand retentissement dans l'Archipel. Les missionnaires protestants les exploitaient à leur point de vue ; ils signalaient aux chefs l'ambition de la France, les mesures violentes et arbitraires qui privaient ce petit pays de sa nationalité pour en faire une dépendance, une colonie d'un royaume avec lequel il n'avait aucune affinité de race, de langue, ni même de religion.

Ces discussions, dont l'écho affaibli subsiste encore aujourd'hui, ces luttes passionnées et violentes remplirent toute la fin du règne de Kaméhaméha III. Tout puissants dans les conseils, les missionnaires protestants décidèrent le roi à donner, en 1840, une constitution à son peuple. Taillée sur le mode biblique, cette constitution n'en était pas moins un grand progrès sur le passé. Elle consacrait certains droits, et surtout elle fondait un gouvernement régulier, fonctionnant d'après des lois fixes. Profondément modifiée depuis, elle demeure cependant un des titres de Kaméhaméha III à la reconnaissance de son peuple.

Pour organiser le nouveau gouvernement, il fallut faire appel à une expérience supérieure à celle que possédaient alors les chefs indigènes. Le docteur Judd, médecin de la mission américaine, échangea cette place contre celle de ministre des finances. Un Écos-sais, M. R. C. Wyllie, connu par divers travaux sur les Iles, devint ministre des affaires étrangères du nouveau gouvernement. Ces deux hommes ont joué tous deux un rôle important dans l'histoire du pays. Le premier vit encore et possède aux Iles, bien que tombé du pouvoir, une influence assez considéra-

ble¹ ; le second est mort depuis peu d'années, et bien que je doive compter M. Judd au nombre de mes adversaires politiques, et que je m'honore d'avoir toujours trouvé en M. Wyllie un ami fidèle, j'essaierai d'être juste dans mon appréciation de ces deux hommes. Retiré maintenant de la lutte des partis, cette tâche me sera plus facile, et j'espère être vrai en restant impartial.

Homme d'un caractère très-autoritaire et, sous des apparences calmes, très-passionné, le docteur Judd est et restera le type de l'Américain du Nord tel qu'il était en 1840. Arrivé jeune aux Iles, à la suite des premiers missionnaires protestants, il avait étudié le pays pendant plusieurs années avant de mettre la main aux affaires. Rude travailleur, absolu et doué de cette obstination particulière aux hommes de peu d'idées, le docteur Judd avait un rôle très-important à jouer dans les circonstances où l'on se trouvait alors. Il s'agissait en effet de jeter, sur les ruines d'un despotisme qui s'écroulait et d'une féodalité battue en brèche, les fondements d'un nouvel ordre politique et social. Depuis trente années les mœurs s'étaient considérablement adoucies. En abolissant les sacrifices humains, le christianisme avait du même coup supprimé une férocité qu'entretenaient seules des pratiques superstitieuses. L'autorité des chefs subsistait intacte en apparence, mais le peuple avait vu et compris que les chefs eux-mêmes avaient beaucoup à apprendre des étrangers ; il avait pu constater la supériorité intellectuelle de ces derniers, supériorité qu'il était encore disposé à s'exagérer. Tous étaient animés d'un ardent désir d'instruction et d'une vive curiosité de comprendre cette civilisation nouvelle, dont les produits commençaient à leur arriver de toutes parts. A cette époque, la pêche de la baleine attirait de

1. M. Judd vient de mourir au mois d'octobre dernier.

nombreux baleiniers dans l'océan Pacifique du Nord. Ils relâchaient à Honolulu en hiver. Des bâtiments de commerce touchaient dans l'Archipel, allant ou venant d'Asie ou d'Amérique; ils y débarquaient et vendaient partie de leurs marchandises. Des navires de guerre enfin commençaient à visiter ce pays peu connu jusque-là, mais des progrès duquel les sociétés religieuses du Massachussets faisaient grand bruit.

Les institutions passées avaient fait leur temps, on le sentait, et nul mieux que le souverain, qui ne demandait qu'à se dessaisir d'une partie de son pouvoir et à suivre les conseils que lui donnaient les missionnaires protestants, fortement imbus des idées républicaines de la nouvelle Angleterre. Malheureusement ces derniers s'entendaient mal à ménager une transition nécessaire.

Né en Écosse, M. R. C. Wyllie avait beaucoup voyagé; possesseur d'une fortune considérable, acquise dans le commerce du Mexique et des Indes, les hasards d'une vie aventureuse l'avaient amené aux Iles où le retenaient les charmes d'un climat merveilleux et l'étude d'une civilisation naissante. Curieux d'observer et d'apprendre, il avait réuni et publié sous forme de notes le résultat de ses excursions dans les Iles et les travaux statistiques auxquels il s'était livré sur la population, la production agricole, les recettes et les dépenses du gouvernement. Ces notes diverses, que l'on peut encore aujourd'hui consulter avec avantage, et qui se terminaient par des appréciations dont le temps a démontré la justesse, avaient attiré l'attention sur lui et le désignaient au choix du roi pour être un des ministres du nouveau régime que l'on inaugurerait. Il faut rendre cette justice au docteur Judd, ainsi qu'à M. Wyllie, c'est que ni l'un ni l'autre ne consultaient leur intérêt en entrant aux affaires. L'ambition d'être utiles, le désir de jouer

un rôle les décidèrent seuls à accepter : le docteur Judd la place de ministre des finances, et M. Wyllie celle de ministre des affaires étrangères.

Les chefs indigènes s'effaçaient volontairement, leur ambition n'allait pas au-delà du désir de faciliter une tâche qu'ils estimaient au-dessus de leurs forces, mais à laquelle tous voulaient prêter un loyal concours. Ils n'avaient qu'un but, celui de fonder un gouvernement régulier, de sortir de l'anarchie et du despotisme, et d'obtenir, par leur modération et leur sagesse, le respect qu'ils se sentaient hors d'état d'imposer par la force.

D'un caractère naturellement bon, facile et quelque peu faible, Kaméhaméha III en vieillissant avait apprécié les difficultés de sa position et les convoitises mal déguisées dont son royaume était l'objet de la part surtout des États-Unis. Pour ces derniers, en effet, la question philanthropique devenait une question politique. Après avoir fait sonner bien haut le dévouement, l'abnégation et le désintéressement des missionnaires américains, on prétendait s'en faire un titre national pour exercer, sous le couvert d'une protection menteuse, une autorité qui devait, dans un avenir plus ou moins prochain, aboutir à une annexion. Depuis longtemps déjà on accusait les missionnaires de tendre à ce but. Je crois qu'à l'origine l'accusation était injuste, mais j'estime aussi qu'elle cessa de l'être, surtout à l'époque dont je parle.

La haine contre les missionnaires catholiques d'une part, de l'autre les rancunes soulevées contre la France par les allures trop absolues de nos officiers, qui, dans leurs rapports avec le roi et les chefs, n'avaient nullement eu souci de ménager les susceptibilités nationales, tout cela joint à la crainte de voir ces complications aboutir à une occupation à main armée, comme à Taïti, par une escadre française, entraînait les membres de la

mission américaine à ne voir de salut que dans une annexion immédiate aux États-Unis. A l'abri du pavillon de l'Union, ils pourraient poursuivre et achever leur œuvre de propagande sans avoir rien à craindre des jalousies nationales ou de leurs rivaux, et ils estimaient que s'ils avaient beaucoup à gagner à ce changement, les indigènes n'avaient rien à perdre à échanger une nationalité peu connue et méprisée, pour le titre de citoyens des États-Unis.

Ces intrigues assombrèrent les dernières années du règne de Kaméhaméha III, et l'opinion publique accusa le parti missionnaire protestant d'en avoir pris l'initiative et la direction. Ceux-ci nient. Ils affirment que l'idée de la cession du royaume aux États-Unis émanait du roi, et n'avait eu d'autre origine que la crainte de voir son royaume partager le sort de Taïti. Quoi qu'il en soit de ces assertions diverses, une pétition couverte de nombreuses signatures, parmi lesquelles figuraient celles des principaux chefs du parti missionnaire, avait été présentée au roi et lui recommandait cette mesure comme la seule de nature à éviter une prise de possession violente par la France. Un traité de cession avait même été rédigé, et le royaume havaïen allait disparaître quand Kaméhaméha III mourut subitement, le 15 décembre 1854, avant d'avoir signé ce document. Il est constant que les excès dans lesquels on le jetait pour lui arracher une signature qu'il ajournait, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, hâtèrent sa fin, et que les honteux moyens auxquels on eut recours se tournèrent ainsi contre leurs auteurs.

CHAPITRE V

Kaméhaméha IV. — Sa visite en France. — Son ministère. — Négociations extérieures. — Mon arrivée aux Iles. — Le consulat de France. — Une session parlementaire. — Une négociation difficile. — Mariage du roi. — La reine Emma. — La princesse Victoria. — Une histoire de cour. — Traité français. — Une réforme urgente.

Avec Kaméhaméha III se termine la période de transition. La lutte entre l'antique barbarie et la civilisation naissante finit par le triomphe de cette dernière. Un roi jeune, actif, imbu des idées européennes, entre en scène, impatient de rompre avec les vieux errements du passé et de s'affranchir du joug des missionnaires et de la tutelle des grands chefs. Dans les pages qui précèdent, j'ai dû consulter, tantôt la tradition, tantôt des archives incomplètes; à partir de maintenant, je puise dans mes notes et dans mes souvenirs. J'ai vu, j'ai connu les personnages et les événements dont il me reste à parler, c'est l'histoire d'hier et celle d'aujourd'hui que je vais raconter.

Kaméhaméha III, vieux avant l'âge, usé par les excès d'une jeunesse dissolue et les luttes d'un règne de vingt-

neuf années, n'avait que quarante-et-un ans lorsqu'il mourut. Il ne laissait pas d'héritier direct, mais depuis longtemps il avait adopté pour son fils et successeur son neveu, le prince Alexandre Liholiho, fils cadet de Kekua-naoa et de Kinau, fille elle-même de Kaméhaméha I^{er}.

Né le 9 février 1834, le nouveau souverain havaïen n'avait que vingt ans quand la mort prématurée de son oncle l'appela au trône. Comme presque tous les nobles, il était de haute stature, mais l'obésité, autre signe caractéristique de la noblesse, ne défigurait pas sa taille mince et élancée. Ses traits étaient réguliers, le front haut, le sourire charmant. Ses yeux vifs et intelligents éclairaient une physionomie très-sympathique. Ses manières étaient celles d'un gentilhomme anglais de grande race ; il en affectait volontiers la tournure et la tenue. Libéral avec ses inférieurs, il les tenait toutefois à grande distance. Son intelligence était plus prompte qu'étendue, plus en superficie qu'en profondeur. L'imagination dominait chez lui ; il concevait rapidement mais il se rebutait facilement, et la mobilité de son imagination nuisait à la fixité de ses plans. Son frère, le prince Lot, son aîné de deux ans, et depuis roi, sous le nom de Kaméhaméha V, offrait avec lui un contraste frappant. Moins bien doué de la nature, mais plus sérieux, plus réfléchi, le prince Lot avait toutes les qualités qui manquaient à Kaméhaméha IV, moins ce don de séduction qui chez ce dernier suppléait à toutes les lacunes. La plus tendre et la plus sincère amitié unissait ces deux frères et, bien qu'il fût l'aîné, le prince Lot avait vu sans le moindre sentiment de jalousie son frère cadet appelé par la partialité de leur oncle à hériter du trône. Il s'était parfaitement résigné à n'être que son premier sujet, et son attitude ne se démentit pas un instant.

En 1848-49, les deux princes, alors respectivement

âgés de quinze et de dix-sept ans, avaient fait un voyage en Europe. Ils avaient successivement visité les États-Unis, l'Angleterre et la France, où ils avaient reçu une audience du prince-président de la République. Ce voyage laissa dans le souvenir des jeunes princes des impressions très-vives et probablement très-différentes de celles qu'en attendait le docteur Judd chargé de les accompagner. Aux États-Unis, ils furent blessés par les préjugés de couleur et très-irrités du peu de distinction que l'on semblait faire entre la race cuivrée et la race nègre. En Angleterre, ils reçurent au contraire un excellent accueil ; la cour et l'aristocratie leur firent fête ; en France, les préoccupations politiques dominaient tout, on fut poli pour eux, mais rien de plus, aussi revinrent-ils très-imbus des idées et des tendances anglaises et grands admirateurs d'un système politique dont la stabilité ressortait encore par le contraste que présentaient à leurs yeux la France révolutionnaire et les États-Unis républicains.

Ces souvenirs et ces impressions ont dominé tout le règne de Kaméhaméha IV et puissamment influencé sa ligne politique.

Au moment de la mort de Kaméhaméha III, le cabinet havaïen était composé des personnages suivants : M. R. C. Wyllie, ministre des affaires étrangères ; M. E. H. Allen, ministre des finances ; M. W. L. Lee, juge en chef de la cour suprême ; M. J. Young, ministre de l'intérieur, et M. Armstrong, ministre de l'instruction publique. Dès 1852, M. Judd avait dû se démettre de ses fonctions de ministre des finances. Sa partialité pour le parti missionnaire protestant, son dédain pour l'opinion publique et ses allures autoritaires avaient soulevé contre lui une violente animosité. Une épidémie de petite vérole qui éclata, la même année dans l'Archipel et décima la population indigène, servit de

prétexte à sa chute. On lui reprocha de ne rien faire pour arrêter ou atténuer les progrès du mal, et de voir même avec une secrète satisfaction la marche rapide d'une dépopulation qui devait, dans un temps donné, amener l'extinction de la race et l'annexion aux États-Unis.

M. Wyllie s'était ouvertement séparé de lui et avait manœuvré de façon à laisser tomber son collègue sans être en apparence pour rien dans sa chute et surtout sans la partager.

M. E. H. Allen avait succédé à M. Judd comme ministre des finances. Très-populaire et très-estimé, jurisconsulte éminent, M. Allen marchait d'accord avec M. Wyllie, et, tout américain qu'il fût, il avait su se concilier les suffrages et les sympathies de ses adversaires mêmes. M. W. L. Lee, juge en chef de la cour suprême, et M. Armstrong, ministre de l'instruction publique, tous deux nés aux États-Unis, représentaient, dans le cabinet, l'élément américain pur, et avaient de fortes attaches avec le parti missionnaire. M. J. Young, descendant de celui qui avait joué un rôle sous Kaméhaméha I^{er}, était le seul chef indigène qui fût membre du gouvernement.

Conformément à l'usage, les ministres remirent leur démission entre les mains du nouveau souverain et reçurent de lui l'ordre de continuer en exercice jusqu'à ce qu'il eût prêté à la constitution le serment d'accession. Les négociations relatives à l'annexion furent immédiatement suspendues, et l'on s'occupa de donner aux funérailles de Kaméhaméha III toute la solennité désirable. Elles eurent lieu le 10 janvier 1855. Le lendemain, on prit connaissance officielle du testament du feu roi, et le prince Alexandre fut proclamé sous le nom de Kaméhaméha IV.

Tout en entendant bien ne pas donner suite aux

projets d'annexion que venaient de dénouer la mort de son oncle, le roi désirait vivement éviter un conflit avec les États-Unis. Il chargea donc M. W. L. Lee de porter à Washington les explications nécessaires, et de substituer au plan d'annexion un traité de garantie entre les États-Unis, l'Angleterre et la France, et aux termes duquel les trois grandes puissances maritimes s'engageraient à respecter et à faire respecter l'indépendance havaïenne et le maintien de la dynastie des Kaméhaméha.

Pour tenter d'assurer le résultat plus que douteux de cette négociation, le gouvernement havaïen, désireux de se concilier l'influence et le bon vouloir de la France, se déclara prêt à discuter le projet de traité que depuis 1852 M. Perrin, commissaire impérial à Honolulu, le pressait de substituer à celui de 1846. Aux termes de ce pacte international, le gouvernement havaïen ne pouvait frapper les marchandises importées d'un droit de douane supérieur à 5 pour 100 *ad valorem*; par contre, les eaux-de-vie étaient passibles d'un droit de 5 dollars, soit 25 francs par gallon (3 litres et demi). Or, la France n'importait aux Iles que des eaux-de-vie. Il en résultait que les États-Unis et l'Angleterre, qui, en vertu de la clause de parité, jouissaient du traitement stipulé par notre traité, importaient pour des sommes considérables de produits manufacturés sur lesquels ils n'acquittaient qu'un droit insignifiant de 5 pour 100 *ad valorem*, et que nos uniques articles d'importation payaient un impôt excessif. Il était vraiment impossible à notre diplomatie d'inventer une combinaison plus avantageuse... pour les autres et qui le fût moins pour nos intérêts, mais en cela elle était demeurée fidèle à ses traditions; et notre suprême indifférence pour les questions économiques, le magnifique dédain de nos agents à l'étranger pour tout ce qui touche au com-

merce s'étaient là, comme ailleurs, donné libre carrière. Neuf années d'expérience avaient pourtant prouvé jusqu'à l'évidence que nous faisons la fortune de nos rivaux et rendions tout commerce français aux Iles impossible. En 1852, notre gouvernement s'était enfin décidé à négocier à nouveau, mais ce qui eût été facile à dicter en 1846 était difficile à obtenir en 1855, où nous trouvions devant nous les rancunes du gouvernement local et les intérêts coalisés de l'Angleterre et des États-Unis, dont notre traité faisait fort bien les affaires.

M. Perrin attendait donc depuis trois ans une occasion favorable pour ouvrir des négociations. L'avènement de Kaméhaméha IV et la mission de M. W. L. Lee la lui fournirent, et il se hâta d'en profiter. Agent dévoué et consciencieux, mais peu familier avec la langue anglaise, la seule dans laquelle il pût communiquer avec le gouvernement local, M. Perrin, que l'on avait choisi pour cette mission délicate, probablement parce qu'il avait servi bon nombre d'années dans le Centre Amérique, où l'on ne parle que l'espagnol, ne laissait pas que d'être quelque peu embarrassé de la rédaction des protocoles et de la traduction des nombreuses dépêches que lui adressait M. Wyllie.

J'arrivai aux Iles le 18 février 1855. M. Dillon, consul de France à San Francisco, avec lequel j'avais été intimement lié, m'avait remis pour M. Perrin des lettres d'introduction et de recommandation. J'étais également porteur de lettres de la même nature de M. de Mackau, ancien ministre de la marine, un des amis de ma famille. Je reçus de M. Perrin un excellent accueil, et il me mit promptement au courant de la situation et de ses difficultés. Mon intention n'était pas de séjourner dans l'Archipel, mais d'effectuer mon retour en France par la Chine et les Indes. M. Perrin insista vivement

pour m'en détourner et pour me décider à rester à Honolulu. Il m'exposa le besoin qu'il avait d'un collaborateur, et m'offrit de me faire attacher par le ministère des affaires étrangères à sa légation avec le titre de secrétaire. La demande et la réponse devaient prendre plusieurs mois, et en attendant il me demandait d'entrer de suite en fonctions et de lui donner mon concours pour la négociation qui allait commencer. J'acceptai ses propositions.

La première difficulté pratique que rencontrait la négociation du traité était le tarif douanier local. L'assemblée législative havaïenne avait seule qualité pour le modifier, et comme les sessions n'avaient lieu que tous les deux ans, il était urgent d'obtenir de celle qui siégeait alors les changements nécessaires. L'influence combinée du roi, de M. Wyllie et de M. Allen, réussirent à triompher des résistances qu'opposaient les intérêts étrangers, et le 28 avril l'assemblée vota un tarif nouveau dont l'application devait suivre la conclusion du traité projeté.

Battu sur ce terrain, le parti américain prit sa revanche sur un autre et réussit à s'assurer dans l'assemblée une majorité qui tint plusieurs jours le ministère en échec. Le roi se décida à une dissolution devenue inévitable et convoqua une session extraordinaire pour le 30 juillet, à l'effet d'obtenir le vote du budget et les ressources nécessaires. On le voit, les formes parlementaires étaient déjà scrupuleusement observées, mais avec un curieux mélange de naïveté. En effet, deux jours après la dissolution, une adresse signée presque à l'unanimité par les représentants, était remise entre les mains du roi, dans son palais ; on lui demandait de revenir sur la dissolution prononcée et on lui offrait en échange le vote immédiat pour la chambre des représentants, et dans la forme que lui avait donnée la

chambré des nobles du bill rejeté. Le roi refusa une transaction qui ne convenait ni à sa dignité, ni à ses projets. Il congédia les représentants, en leur répétant à plusieurs reprises et avec un accent passionné, qu'il se souviendrait toute sa vie de la minorité restée fidèle. C'était une menace pour la majorité, elle la comprit et l'on s'ajourna aux nouvelles élections.

Elles furent favorables au gouvernement et lui donnèrent une majorité telle, bien que composée d'éléments différents, que l'opposition ne put parvenir à l'entamer. La session extraordinaire dura un mois et fut close le 30 août. Dans l'intervalle qui avait précédé sa réunion, un comité spécial s'était occupé par les ordres du roi des réformes à introduire dans la constitution pour le cas où une chambre factieuse étant sortie des élections il eût fallu recourir à une nouvelle dissolution et tenter un coup d'État pour sortir d'une position mauvaise. La facilité avec laquelle on triompha de l'opposition fit renoncer à une réforme aussi radicale.

Rassuré sur l'attitude de la chambre, le roi donna enfin ordre d'ouvrir avec M. Perrin les conférences relatives au nouveau traité et désigna pour ses plénipotentiaires M. Wyllie, ministre des affaires étrangères, et M. Allen, ministre des finances. Elles s'ouvrirent le 21 août. Nommé par les plénipotentiaires français et havaïens secrétaire des conférences, je fus admis, quoique sans autre titre officiel, à prendre aux travaux de la négociation une part active. Quatre mois entiers furent absorbés par d'interminables discussions, dont malgré tout le bon vouloir réciproque des plénipotentiaires on ne put abrégier la durée. Enfin, au mois de janvier 1856, on était arrivé à s'entendre et MM. Wyllie et Allen recevaient du roi l'ordre de signer. Le retour inattendu de MM. L. Lee de Washington vint tout remettre en question. Comme unique résultat de sa mission, il revenait

à Honolulu plus imbu que jamais des idées et des tendances américaines, plus convaincu de la prépondérance qu'elles devaient avoir dans les affaires havaïennes, plus hostile à la France et à l'Angleterre.

Bien qu'en sa qualité de juge en chef de la cour suprême et de chancelier du royaume, M. Lee n'eût au conseil des ministres que voix consultative, en réalité il y voulait être le véritable chef. Fort de l'amitié et de l'appui de M. W. Marcy, alors secrétaire d'État à Washington, fort surtout de sa position inamovible comme chef de la magistrature, il se promit de faire sentir à ses collègues qu'aucune affaire importante ne pourrait et ne devrait à l'avenir se traiter en dehors de lui; il trouvait fort mauvais qu'en son absence le gouvernement se fût embarqué dans une aussi importante affaire qu'une négociation avec la France; il comprenait fort bien que les États-Unis, surtout, bénéficiaient des clauses restrictives du traité de 1846, qu'ils devaient en grande partie à ce traité l'importance chaque jour croissante de leur commerce dans l'Archipel et qu'ils avaient beaucoup à perdre et rien à gagner à la substitution d'un traité nouveau.

MM. Wyllie et Allen le mirent au courant de la situation et lui communiquèrent les protocoles des conférences. Dès la première réunion du conseil, il s'éleva avec violence contre ce qu'il appelait les prétentions inadmissibles de la France; il saisit avec habileté les côtés faibles du traité, insista sur ce que quelques-uns des articles contenaient de vague et de mal défini, et, peu soucieux de la dignité de ses collègues, il proposa de rompre les négociations et de s'en tenir au traité de 1846. Ni M. Wyllie ni M. Allen ne voulaient aller aussi loin, le roi lui-même était lié vis-à-vis de l'agent de la France. Il s'était fait rendre un compte exact des progrès de la négociation, les protocoles de chaque conférence lui avaient été communiqués; rompre dans ces circon-

stances, c'était virtuellement abdiquer dans les mains de M. Lee et par suite dans celles du parti américain. Il ne le pouvait pas et au fond il était las des exigences de M. Lee.

Il n'avait pourtant pas assez d'énergie pour le lui faire sentir et il s'en fiait au temps pour le sortir des embarras diplomatiques dans lesquels il se trouvait. M. W. Lee était gravement malade d'une maladie de poitrine. Ses jours étaient comptés, il n'y avait qu'à attendre, et attendre avait été jusqu'ici le fond traditionnel de la politique havaïenne. L'impatience, l'ardeur du progrès ont été de tout temps l'apanage des races qui habitent les climats froids et tempérés. Attendre beaucoup de temps, patienter, user les résistances à force d'inertie ont toujours été les traits caractéristiques des habitants des zones brûlantes. L'indolence que produit un climat chaud, la facilité comparative de la vie émoussent l'énergie; l'apathie y devient un système.

D'autres préoccupations toutes personnelles, et dans lesquelles la politique avait peu de chose à voir, absorbaient en outre Kaméhaméha IV. Las des plaisirs faciles dans lesquels s'était écoulée sa jeunesse, sincèrement désireux de réformer sa conduite et de ménager sa santé déjà un peu ébranlée, plus désireux encore de transmettre son trône à un fils, il songeait à se marier, et après quelques mois d'hésitation il avait fait choix de Miss Emma Rooke, descendante en ligne directe de Young, l'ami et le confident de Kaméhaméha I^{er}, et d'une chefesse de haut rang. Adoptée par le docteur Rooke, médecin anglais fixé depuis trente ans aux Iles, sans enfant, et qui lui laissait toute sa fortune, Emma avait reçu une bonne éducation, et à de rares avantages physiques joignait un heureux naturel, des goûts artistiques et beaucoup de grâce unie à une grande dignité. Le roi ne pouvait faire un meilleur choix. Sa demande

avait été favorablement accueillie, et le 19 juin 1836, il épousa celle qui depuis, sous le nom de la bonne reine Emma, devint aux Iles la providence des malheureux, et dont la bienfaisante influence ne tarda pas à se signaler par des fondations charitables et religieuses.

La famille royale se composait alors, outre le roi et la reine, de Kekuanaoa, père du roi, du prince Lot Kaméhaméha, son frère, et de la princesse Victoria, sa sœur, âgée d'environ vingtans. Victoria était une des plus riches propriétaires de l'Archipel. Sa grande fortune et son rang la condamnaient à un célibat qui lui était à charge. Parmi les aides de camp de son frère se trouvait un jeune Anglais, beau cavalier, auquel son service et l'amitié du roi donnaient libre accès au palais. Il était marié. Un jour, à la suite d'un diner un peu prolongé où les libations avaient été abondantes, l'aide de camp se rendit auprès de la princesse et poussa l'audace assez loin pour qu'elle appelât à son aide. Le roi et son frère firent immédiatement arrêter le coupable et le condamnèrent au bannissement sous peine de mort. Vainement les étrangers et surtout les Anglais protestèrent contre cette sentence sommaire et menacèrent de délivrer le coupable; le roi tint bon, et M. M., embarqué de force à bord d'un paquebot, fut transporté en Californie, d'où, quelques années plus tard, il fut, sur les prières de sa femme, admis à revenir aux Iles, mais sans pouvoir reparaitre à la cour.

La santé de M. Lee continuait à décliner, et il mourut le 1^{er} mai 1857. M. E. H. Allen, alors ministre des finances, était son successeur désigné et désiré. Dès le 4 juin suivant, un décret du roi l'appelaux fonctions de chancelier du royaume et de juge en chef de la cour suprême, fonctions qu'il exerce encore aujourd'hui. Son esprit conciliant, l'aménité de ses formes et la grande droiture de son jugement justifiaient pleine-

ment ce choix. Le grand chef John Young, âgé et malade, quitta le ministère de l'intérieur, auquel le roi appela son frère le prince Lot qui fut en outre chargé de la gestion intérimaire du ministère des finances.

La mort de M. Lee faisait disparaître le principal obstacle à la conclusion du traité avec la France, aussi dès le 12 août les conférences furent-elles reprises. M. M. Wyllie et le prince Lot étaient désignés comme plénipotentiaires hawaïens.

C'est de cette époque que datent mes premiers rapports avec ce prince qui devait plus tard être roi sous le nom de Kaméhaméha V, et dont je devins le ministre et l'ami. Rien alors ne faisait prévoir de pareils changements. Kaméhaméha IV était jeune, plein de vie, la reine promettait un héritier au trône, et moi, simple chancelier alors ne rêvais rien au delà de l'avancement auquel je pouvais prétendre.... après dix années d'exercice, et encore à la condition d'un rare concours de circonstances favorables.

J'aimais le pays où je me trouvais, je ne désirais pas changer de résidence, j'étudiais beaucoup, et je m'appliquais surtout à me rendre un compte exact des forces productrices du sol, des conditions du commerce, de la législation qui le régissait et de l'avenir qui lui était réservé. Entouré de gens qui prédisaient dans un temps peu éloigné la décadence inévitable de la race indigène et son absorption par les États-Unis, je cherchais à démêler si tel était vraiment le cours fatal et nécessaire des choses. Je m'intéressais à ce peuple dont les qualités comme les défauts sont tout en dehors, dont l'hospitalité vis-à-vis des étrangers méritait un autre retour. Ami sincère de son indépendance, j'avais peu à peu épousé cette idée avec passion. Je croyais, j'estimais que la race polynésienne était susceptible de progrès et je me révoltais contre ce fatalisme politique et religieux qui

condamnait un peuple à périr pour ajouter une étoile de plus au drapeau de l'Union. Une race autochthone, au sein d'un archipel protégé par plus de sept cents lieues de mer dans tous les sens, offrant à tous un sol hospitalier, et demandant timidement son entrée dans les rangs des nations civilisées, me paraissait avoir des droits incontestables à vivre de sa vie propre et à conserver sa place au soleil. Mes idées n'étaient un mystère pour personne; on me considérait comme un adversaire décidé de l'annexion, mais mon opinion n'avait alors que peu de valeur; plus sentimentale que pratique, elle ne s'appuyait pas encore sur les données de l'expérience, sur des arguments solides. Je demandai les unes au temps, les autres au travail, et j'accumulai patiemment des provisions de faits et d'observations, arsenal dans lequel je devais un jour puiser abondamment pour édifier et défendre tout un système politique.

Ouvertes le 12 août 1857, les conférences se terminèrent par la signature, le 29 octobre, du nouveau traité. La discussion avait été vive de part et d'autre et sur quelques points la résistance des plénipotentiaires havaïens me semblait parfaitement justifiée. La France exigeait des concessions tout apparentes, sans aucune valeur pratique et de pure théorie. Pour n'en citer qu'un exemple, je me reporte à l'article 3 de ce traité qui souleva à l'époque d'interminables objections et fut longtemps la pierre d'achoppement à toute entente. Il était ainsi conçu :

« Il est convenu que les documents présentés par
» des Français dans leur langue seront admis dans
» tous les cas où des documents en langue anglaise
» le seraient, et que les affaires auxquelles se rap-
» porteront les pièces rédigées dans ces deux
» langues seront expédiées avec la même bonne foi et
» le même soin. Toutes les fois que l'exactitude de la

» traduction de l'une des pièces sus-énoncées sera mise
» en question, ladite traduction sera soumise au consul
» de France qui, après examen, la certifiera conforme. »

Si le lecteur veut bien réfléchir qu'il n'y avait et qu'il n'y a encore qu'une cinquantaine de Français aux Iles, qu'il n'y a pas un seul importateur parmi eux, que tous les produits français importés le sont par les maisons anglaises et allemandes ; que personne aux Iles ne parle le français, et qu'enfin nos consuls ne savent pas l'anglais, on verra toute l'absurdité de cette prétention. On parle anglais aux Iles parce que le commerce y est anglais et américain, parce que les Anglais et les Américains y sont en grand nombre, parce que l'importation se fait par l'entremise de navires anglais et américains, parce que les États-Unis et l'Angleterre sont les principaux pays d'exportation, parce qu'enfin la presque totalité de la pêche baleinière se fait par navires américains, montés par des matelots américains. En 1855, on en comptait 300 à Honolulu et seulement 6 navires français. En 1862, j'ai vu notre dernier baleinier ; depuis dix ans il n'en vient plus aux Iles. Puis, que dire de cette clause qui faisait du consul le juge en dernier ressort de l'exactitude d'une traduction, alors qu'il est de notoriété publique, que nos consuls ignorent neuf fois sur dix la langue du pays auprès duquel ils sont accrédités ; quand en Europe même, nos agents sont dans le même cas et hors d'état d'écrire une lettre en langue étrangère ? Il n'y a pas longtemps que je lisais dans les journaux que pour la première fois depuis bien des années l'ambassadeur de France à Berlin comprenait l'allemand !

Les usages et les règlements qui président au recrutement de nos agents à l'étranger sont mauvais. Nous ne l'avons que trop bien vu dans ces derniers temps, où deux procès scandaleux ont réveillé l'attention publique

et montré qu'au jour du danger et de l'effort suprême nos intérêts commerciaux sont souvent confiés à des agents suspects ou incapables, et nos intérêts politiques à des diplomates de cour ignorant d'ordinaire la langue du pays auprès duquel ils sont accrédités.

Il est trois conditions indispensables que le ministère des affaires étrangères devrait exiger, avant tout, des consuls appelés à représenter la France à l'étranger : une moralité éprouvée, une connaissance parfaite de la langue en usage dans les pays où ils sont envoyés ; enfin une intelligence approfondie de nos intérêts commerciaux. Aucune de ces conditions n'est requise, et là où elles se rencontrent, c'est un hasard heureux, ou bien le fait de la volonté de l'agent qui se substitue aux lacunes des règlements.

N'est-il pas vrai qu'en Europe, en Asie, en Amérique et dans l'Océanie, ceux de nos consuls qui parlent l'anglais, l'allemand, l'espagnol ou l'italien sont l'exception et qu'on ne s'informe même pas s'ils le savent avant de les nommer ? Chacun sait que les convenances personnelles de l'agent et du ministère déterminent les mouvements ; que de l'extrême Orient un agent passe aux États-Unis pour de là revenir en Russie ou partir pour l'Océanie, suivant les vacances survenues, le traitement alloué et l'importance du poste.

Combien de nos consuls possèdent à fond les questions commerciales ? On ne leur demande pas d'en faire preuve. S'ils les savent, c'est qu'ils les apprennent une fois nommés. Leur ambition est de faire de la politique et ils ont, le plus souvent, pour ces intérêts commerciaux, dont ils sont les représentants légaux, ce magnifique dédain d'hommes dont on veut diminuer l'importance.

Une réforme est urgente. Nous avons un nombre trop

considérable de consuls généraux, consuls et vice-consuls. Leur traitement est le plus souvent insuffisant, en tout cas toujours inférieur à celui des agents de même grade, anglais ou américains, beaucoup moins nombreux que les nôtres, mais mieux rétribués. Il faut, là comme ailleurs, diminuer le nombre des fonctionnaires et augmenter le chiffre des traitements.

Dans la plupart des ports de mer de second ordre et des villes situées dans l'intérieur des terres, nous avons des consuls salariés dont les fonctions pourraient être exercées avec économie pour l'État, avec avantage pour notre commerce, par des négociants français retirés des affaires, indépendants de fortune, connus et estimés dans le pays, en parlant la langue, au fait des usages locaux, possédant une influence sociale qu'un agent ne peut acquérir qu'au prix d'une résidence prolongée. Beaucoup de ces hommes verraient dans un titre de consul une récompense de leur probité, et, dans l'honneur gratuit de représenter commercialement leur patrie, le couronnement d'une vie de travail et la consécration de leur succès. Un agent diplomatique accrédité au siège même du gouvernement, ayant sous ses ordres et sous sa direction un personnel d'agents ainsi choisis suffirait amplement à la tâche qui lui est imposée. Tout en augmentant son traitement, le ministère réaliserait encore de sérieuses économies en diminuant l'éparpillement des fonds dont il dispose.

En règle générale, un consul ne reste guère plus de trois ans dans le même poste. Quand on réfléchit que beaucoup d'entre eux ont femme, enfants et domestiques, qu'ils voyagent aux frais de l'État, on peut se rendre compte de ce que le pays dépense ainsi en frais de déplacement. Puis, si intelligent que soit un agent, il ne peut être au courant de son poste, des questions et des intérêts qui s'y débattent, qu'après un temps de séjour

plus ou moins long. Ce n'est pas exagérer que de dire qu'on le déplace au moment où il commence à être utile.

L'Angleterre, les États-Unis, l'Allemagne, la Russie, et toutes les puissances secondaires de l'Europe ont adopté le système que nous recommandons, et s'en trouvent bien. Qu'attendons-nous pour les suivre dans cette voie ? Les résultats de notre organisation vicieuse n'éclatent-ils pas à tous les yeux ?

Avec notre mode de recrutement, tout consul demeure fonctionnaire, c'est-à-dire que l'avancement est son but suprême. Mais pour avancer il faut être en vue, ne pas se laisser oublier. La France est loin ; le ministre, source de toute faveur, est sourd aux demandes. Il faut se faire entendre. Pour cela il n'y a qu'un moyen. Au lieu de faire les affaires de son gouvernement, l'agent fait des affaires à son gouvernement. Il soulève une difficulté, l'exagère, parle haut ; il amène son pavillon, un bâtiment de guerre le ramène ; les journaux, mal renseignés, parlent d'insulte à la France. Chacun sait le reste.

A-t-on oublié déjà, dans ce pays à la mémoire légère, les incidents qui ont précédé la guerre du Mexique ? A-t-on oublié nos innombrables difficultés en Asie, au Centre Amérique, au fond même de l'Océanie ?

Tout cela c'est l'histoire d'hier, sera-ce aussi celle de demain ?

Mais revenons à Honolulu et reprenons le cours de notre récit.

Enfin, à force de pourparlers et de menaces de rupture, l'article 3 fut maintenu. Il subsiste encore aujourd'hui. Le plus léger dégrèvement sur les produits français eût valu vingt articles pareils. Ce que je puis dire de mieux de celui-ci, c'est qu'après avoir soulevé des tempêtes en théorie, il n'a jamais eu l'occasion d'être

appliqué dans la pratique, ce qui n'eût pas laissé que d'embarrasser fort l'agent chargé d'en exiger et d'en faciliter l'exécution.

Le traité fut envoyé en France pour y recevoir les ratifications nécessaires, et je profitai du loisir comparatif qui en résultait pour moi, pour faire une excursion dans l'île de Havaï et visiter le fameux volcan de Kilauea, le plus considérable des volcans connus, en activité. Je retrouve dans ma correspondance d'alors quelques détails sur cette excursion. Je les crois de nature à intéresser mes lecteurs ; ce ne sont malheureusement pas les notes d'un savant, mais d'un touriste ; elles n'ont aucune valeur scientifique, toutefois elles sont exactes, et en les relisant aujourd'hui j'y retrouve mes impressions du moment.

CHAPITRE VI

Excursion dans l'île de Hawaï. — Lahaina. — Hilo. — Cîmes neigeuses. — Le volcan de Kilauea. — Descente dans le cratère. — Vagues de feu. — Vallée de Waipio. — Un précipice. — Chutes d'eau. — Un guide amoureux. — Une ferme havaïenne. — Jack Purdy. — Ses exploits. — Ascension de Mauna-Kea. — Un temple païen.

Volcan de Kilauea, 5 novembre 1857.

MON CHER AMI,

« Je ne saurais trop vous donner la latitude et la longitude de mon domicile actuel, mais cela importe peu. Il est passablement malpropre, j'en conviens; il y règne une forte odeur d'herbes mal séchées; la fumée, qui ne trouve pas d'issue par le toit sort prosaïquement par notre unique porte et nous convertit par un procédé lent, mais sûr, à l'état de jambons de Westphalie. Notre mobilier se compose de deux nattes sur lesquelles nous couchons. Nous sommes encore trop civilisés pour leur préférer le sol. Quelques fonds de vieilles boîtes à conserves nous servent d'assiettes et de verres; une antique marmite git dans un coin, c'est là dedans que nous

faisons notre cuisine et, au besoin, le thé et le café ; des selles et des brides entassées complètent l'ameublement ; nous sommes sous les tropiques et il fait en ce moment un froid intense. Nous nous trouvons enfin devant le spectacle le plus curieux qui se puisse voir.

» Mais ma plume court la poste et j'oublie de vous lire où nous sommes et ce que veut dire ce *nous*. *Nous* est représenté par votre vieil ami et son fidèle compagnon, M. Von Holt, négociant de Honolulu, intrépide explorateur et non moins intrépide cavalier, avec lequel j'ai visité toute l'île d'Oahu, et qui n'a pu résister à la tentation bien naturelle de venir tâter ici les douceurs de la vie indépendante et capricieuse du voyageur, j'allais dire du touriste, mais l'espèce ou le genre n'existe pas ici. Nous sommes dans Havai, sur les flancs d'une montagne qu'on appelle Mauna-Loa ou la grande montagne, en vue du volcan de Kilauea, habité ou hanté, pour peu que vous soyez crédule, par la déesse Pélé !

Regrettez-vous le temps où le ciel sur la terre
Vivait et respirait en un peuple de dieux ?

ou, n'en déplaise au poète, et ce qui revient au même, le culte matériel de la nature vous rend-il païen ? L'échantillon du paganisme que j'ai en ce moment sous les yeux m'en ôterait la tentation si je l'avais ou devais l'avoir jamais.

Je m'aperçois à mon grand regret que j'ai commencé par où j'aurais dû finir. Je n'ai pas suivi, je ne sais pourquoi, la méthode favorite qui consiste à tenir son lecteur en suspens sur le point de savoir si l'on arrivera ou non là où l'on prétend le conduire. Vous me saurez peut-être gré de vous épargner ces tours d'acrobate. Sachez donc que, fidèle au programme que je vous

avais tracé à la fin de ma dernière lettre, je me suis embarqué avec mon compagnon de voyage à bord du meilleur vapeur que possède Honolulu. Partis le lundi soir, nous mouillions le mardi matin sur la rade de Lahaina, joli petit village situé sur l'île Mauï, et paresseusement couché sous un dôme de verdure. Des cocotiers élancés bordent la plage et dominant d'épais massifs où le vert sombre de l'oranger se marie aux teintes pâles des haos et des kukuis.

Bien que ce ne soit qu'un village, Lahaina est, après Honolulu, le point de relâche le plus fréquenté de l'Archipel. On y compte sept ou huit magasins. Ce qu'on y fait dans la morte saison, je ne saurais vous le dire. Les négociants, parfaitement désœuvrés, tuent le temps comme ils peuvent, et en sont arrivés à ce point d'ennui de s'acharner après les voyageurs qui arrivent de Honolulu deux fois par semaine pour leur demander les nouvelles du jour. Comme ces derniers n'en ont pas, ils en inventent, cela revient au même. Je vois encore d'ici un magasin où j'allai acheter un couteau, ayant oublié le mien lors du départ ; je crois bien qu'on me l'eût donné pour rien si j'eusse voulu m'engager à causer une heure. Je préférerais payer 7 fr. 50 c. ; j'ai toujours eu du goût pour l'économie bien entendue.

Après une relâche de deux heures à Lahaina, relâche qu'on aurait pu limiter à dix minutes, car il n'y avait absolument rien à embarquer ou à débarquer, nous reprîmes la mer et courûmes tout le jour en vue des côtes de Mauï. Nous relachâmes deux fois encore : à Kalepolepo, petite anse fort peu attrayante où l'on ne voit que du sable et un vaste magasin solitaire dont la vue donne le spleen, et un peu plus loin, à Ulupalakua, qui ne vaut guère mieux, sauf qu'il y a moins de sable, beaucoup de rochers et pas de magasin. Ceci fait, et à la nuit tombante, nous nous engageâmes dans le chenal

qui sépare Mauï de Havaï, et le lendemain, à la pointe du jour, nous jetions l'ancre sur la côte ouest de Havaï, dans la baie de Kavaïhaé, à cent cinquante milles de Honolulu.

Kavaïhaé est un village situé au fond du golfe qui porte son nom. Ce village consiste en une grande construction en bois servant de magasin et d'entrepôt pour les produits du district. Autour de ce magasin se groupent quelques constructions primitives qui lui servent d'annexes; sur le bord de la mer s'éparpillent quelques huttes kanaques, au nombre d'une vingtaine environ. Le site est désolé; pas un brin d'herbe, pas un arbre, sauf de rares cocotiers; pas un cours d'eau. D'immenses pierres volcaniques noires et rugueuses jonchent le sol, un sable fin et poussiéreux compose la plage. Un petit quai sert à embarquer et à débarquer les voyageurs. A quelque distance du rivage, un vieux navire rasé se balance mélancoliquement sur ses ancres et reçoit les produits qui arrivent de Honolulu. Il était difficile de concevoir un site plus aride, et ce début ne nous semblait pas augurer favorablement de notre excursion à Havaï. Mais le soleil, en se levant, nous révéla un paysage auquel nous étions loin de nous attendre.

Au-dessus de nuages semblables à de légers flocons de fumée, se dressaient deux cimes étincelantes de blancheur, les sommets neigeux de Mauna Kea et de Mauna Loa, les deux géants de l'Océanie, dont la hauteur égale celle du Mont-Blanc: Le contraste était saisissant. Une chaleur étouffante, un ciel déjà brûlant, et sous ce ciel tropical, nos yeux, déshabitués de la vue de la neige, que nous ne connaissions plus depuis sept ans, ne pouvaient se lasser d'en admirer l'éclat. Peu à peu les derniers nuages disparurent, et nous pûmes contempler dans toute leur majesté trois montagnes de forme et d'aspect bien différents.

Devant nous, et à une distance de trente-cinq milles, s'élevait Mauna Kea (montagne mère) élevé de treize mille huit cents pieds ; ses flancs abrupts, couverts de forêts jusqu'à mi-hauteur et couronnés de neige, offraient un singulier contraste avec Mauna Hualalai qui fermait le golfe à l'horizon à quarante milles sur notre droite. Cette dernière, montagne de laves et de scories de onze mille pieds de hauteur, présentait à l'œil un plan sombre et sauvage ; aucun arbre, aucune végétation ne recouvrait ses pentes noires ; des roches énormes que l'on eût dit lancées par la main des géants se superposaient les unes aux autres dans un effroyable désordre et encombraient la plaine à perte de vue ; la mer même en était jonchée et semée d'écueils. Sur les flancs de la montagne, on apercevait distinctement nombre de volcans éteints qui, à la distance où nous en étions, ressemblaient à ces amas de terre qu'accumulent les fourmis, mais dont plusieurs s'élevaient à plus de cinq cents pieds.

Entre Mauna Kea et Mauna Hualalai, dans un horizon plus lointain et à près de cent milles de distance, se dressait Mauna Loa (la grande montagne) à la cime neigeuse, aux pentes douces et arrondies, couverte de forêts, véritable amphithéâtre de verdure. A l'aide d'une longue vue, je distinguais une ligne noire qui, partant du sommet de Mauna Loa, traversant vallées et montagne, venait aboutir dans la mer à peu de distance de Kavaïhae, et formait un cap menaçant. Il y avait un an, à peine, Mauna Loa, volcan depuis longtemps refroidi, s'était tout à coup réveillé et avait vomé de son sommet neigeux un fleuve de lave. C'était cette bande noire que nous apercevions. Pendant quatorze jours, le volcan avait rejeté cette masse de lave et de scories qui s'était écoulée en un fleuve de quatre-vingt-dix milles de long et de trois milles de large (trente lieues de longueur sur

une lieue de largeur). Pendant plusieurs jours, la lave, bouillante encore malgré la distance qui la séparait du cratère, avait lutté contre l'Océan, échauffant ses vagues à plusieurs milles au large. Pendant tout ce temps, le fleuve roula avec une vitesse moyenne de quarante milles à l'heure, détruisant tout sur son parcours, engloutissant un village et plusieurs de ses habitants. Telle était l'intensité de la lueur, qu'à Kavaïhaé, par les nuits les plus noires, on pouvait lire distinctement.

A notre gauche commençaient les montagnes de Kohala, boisées jusqu'au sommet et qui forment la pointe nord-ouest de Havaï. Entre Kavaïhaé et Mauna Kea enfin, s'étendaient les riches pâturages de Waiméa, qui se prolongent jusque] sur les pentes accessibles de la montagne. Un pareil paysage nous fit bien vite oublier ce que l'aspect de Kavaïhaé même pouvait avoir de déplaisant.

Après une relâche de deux heures, nous reprîmes la mer et fîmes route vers le nord, afin de doubler la pointe de Honoïpu. Les côtes du district de Kohala que nous longions alors sont très-poissonneuses. A cette heure assez matinale, la mer était couverte de pirogues indigènes creusées dans un tronc d'arbre, équilibrées par un balancier et presque toutes munies de voiles triangulaires. Chacune de ces embarcations, d'une incomparable légèreté et d'un tirant d'eau de quatre à cinq pouces, était montée par deux [Kanaques. Leur pêche avait été abondante, à en juger par la quantité de poissons, surtout de poissons volants, qui encombraient leurs pirogues. Trois heures après notre départ de Kavaïhaé, nous doublions la pointe de Honoïpu et descendions au sud en route pour Hilo.

Autant la côte que nous laissions derrière nous était monotone et nue, autant celle qui se dessinait devant nous devenait grandiose. Le navire longeait la plage à une cinquantaine de mètres de distance. La côte, coupée

en profondes ravines, offrait au regard des collines de plus en plus élevées, boisées au sommet, à pic du côté qui faisait face à la mer. A mesure que nous avançons, les ravines s'élargissaient en vallées, les collines devenaient plus hautes et finissaient par atteindre une élévation de mille à treize cents pieds. Du sommet de chacune tombait une chute d'eau d'un volume considérable, mais qui allait s'amincissant comme un fil d'argent jusqu'à quelques centaines de pieds au-dessus de nous, où elle se dissolvait en une pluie fine semblable à un léger brouillard. Le soleil éclairant cette pluie y produisait de délicieux effets de lumière : tantôt il s'y réfléchissait en un arc-en-ciel ; tantôt la pénétrant d'un vif rayon, il lui donnait l'aspect d'un nuage de mica.

Pendant quatre heures, notre navire défila devant ces chutes qui sont au nombre de quarante et dont la dernière, celle de Waipio, tombe d'une hauteur de plus de deux mille pieds au fond d'une des plus riantes et des plus jolies vallées qu'il soit possible d'entrevoir du pont mouvant d'un navire. Volontiers nous eussions débarqué et visité ce site grandiose ; mais il est difficile à une embarcation d'attérir sur cette plage où règne un ressac violent. Nous y reviendrons par terre.

Dans la nuit suivante, à deux heures et demie du matin, nous jetions l'ancre dans la baie de Hilo, point extrême de la navigation côtière, après une traversée de cinquante-huit heures et un parcours d'environ cent lieues.

Arrivés à Hilo, nous prîmes à peine le temps de jeter un coup d'œil autour de nous et d'admirer une baie magnifique, une végétation luxuriante et tropicale. Nous devons y revenir ; nous fîmes en hâte nos préparatifs de départ pour « Kilauea ». Là commencèrent nos misères et nos ennuis. C'est chose fort aisée en Europe que d'engager des guides et des montures ; mais ici

rien n'est facile. Entre les indigènes avec lesquels il faut parlementer des heures, et les mules, qui, aux vices qu'elles possèdent en tout pays, joignent celui d'être aux trois quarts sauvages, il y a de quoi se donner au diable vingt fois par jour.

Enfin tout est terminé, les mules sellées, et ce n'est pas petite affaire, les guides en tête, les porteurs chargés ; nous partons, c'est-à-dire nous voudrions bien partir, mais ce sont les mules qui ne veulent pas avancer quand elles devinent où l'on veut les mener. Coups de cravache, d'éperons, rien n'y fait ; elles ruent et ne marchent pas. A notre grande honte, car nous nous piquons d'être bons cavaliers ; nous avançons ignominieusement au pas de nos montures, dont deux Kanaques armés de longs bambous époinés labourent le train de derrière. Nous fimes les dix premiers milles ainsi. Je rougis rien que d'y penser.

Nous étions partis à cinq heures du matin, et notre unique préoccupation était d'arriver avant la nuit. Aussi j'avoue n'avoir prêté qu'une médiocre attention au magnifique paysage qui se déroula successivement sous nos yeux. Je me rappelle des forêts tropicales, des plaines semées de cactus et de fougères arborescentes ; mais nos yeux distraits interrogaient constamment l'horizon ; je persistais, ainsi que mon compagnon, à me représenter un volcan sous la forme d'une montagne couronnée de flammes, de feu, de fumée et de scories. Je ne voyais rien de pareil. Devant moi se dressait seul dans le lointain le dôme neigeux de Mauna Loa. Entre lui et nous, un océan d'arbres et pas la plus légère fumée.

Nous restâmes treize heures en selle et nous atteignîmes, dans ce court espace de temps, les dernières limites du scepticisme. Nos guides savaient-ils bien où ils nous menaient ? Le volcan n'était-il pas beaucoup

plus éloigné qu'on ne nous avait dit? Existait-il vraiment un volcan? Tout cela plutôt que d'avouer que les définitions ne sont pas des selles à tous chevaux, et que les écrivains qui appellent un volcan une montagne ne savent pas toujours ce qu'ils disent. Ce fut là notre dernière conclusion, et la seule exacte.

Le jour baissait, les forêts recommençaient; pas la plus petite colline à l'horizon, et nous commençons à agiter sérieusement la question de choisir un site propice pour y camper, quand nos mules épuisées donnèrent un dernier coup de collier; nous les lançons au galop et débouchons de la forêt. Par un mouvement instinctif nous les arrêtons; il était temps. A force de nier le volcan, nous allions nous jeter la tête la première dedans.

6 novembre 1857.

Je reprends cette lettre, ou pour mieux dire ce journal interrompu. Je lui consacre ces heures, fréquentes en voyage, où le repos est nécessaire, mais où le sommeil n'est pas encore le bienvenu. Si doux qu'il soit de rêver en face d'un spectacle comme celui que j'ai sous les yeux, j'estime qu'il vaut mieux encore s'astreindre à se souvenir. La rêverie comblera plus tard les nombreuses lacunes de mon récit.

On exagérera tant que l'on voudra le pouvoir de l'imagination, et, dans ma vie de voyages, je l'ai souvent considérée comme une source fréquente de désappointement. Mais si l'expérience m'a souvent donné raison, elle m'a donné tort dans ma soirée d'hier. Ce que je vis, ce que je vois encore, n'était nullement ce que j'avais rêvé. J'étais tout prêt à admirer, à m'étonner, mais non à recevoir une aussi profonde impression de

saisissement et, pourquoi ne pas le dire ? de terreur. Je voudrais vous faire peur aussi, mais je n'y réussirai pas ; vous me lirez au coin de votre feu, les pieds sur vos chenêts, entouré de tous les comforts d'une civilisation qui bannit l'imprévu de l'existence et ne l'admet plus que sur la scène ou dans les livres, à titre de distraction. Je laisse donc cette prétention de côté, je me borne à être exact ; écoutez et voyez ce que j'ai vu et entendu.

La nuit est à peu près faite, à peine quelques rayons du soleil mourant enveloppent-ils de reflets roses la cime lointaine de la grande montagne. Derrière nous, à notre droite et à notre gauche, une sombre forêt où un léger brouillard pleure sur les feuilles et tombe en gouttes silencieuses à nos pieds. Nous sommes sur une étroite clairière. Des deux côtés, les arbres atteignent jusqu'au bord d'un précipice et se penchent sur l'abîme comme curieux d'en sonder les mystères. L'abîme est dans l'ombre, mais un reste de jour nous permet d'en suivre les contours énormes de plus de dix lieues de circonférence, et qui se perdent dans un lointain obscur. Ce cirque immense a mille pieds de profondeur, nous lui en donnerions le double, dans la disposition d'esprit où nous sommes. Ses parois sont coupées à pic ; au fond, une lueur rougeâtre brille plus vive à chaque étoile qui s'allume au firmament. Un immense pilier de feu se dresse au centre, éclairant d'un reflet sinistre les roches calcinées qui l'entourent. Des flocons d'une fumée blanche et légère s'échappent en spirales de milliers de crevasses béantes qui sillonnent la croûte noire et durcie, que nous distinguons à peine du sommet. A côté de nous, dans une demi-obscurité, une hutte sans fenêtres, et dont l'unique porte consiste en quelques bambous mal attachés, nous offre un asile incertain et semble prête à s'écrouler avec le sol miné qui la sup-

porte. Un grondement sourd et continu, que je ne puis comparer qu'à celui de la mer par une nuit de tempête, sort de ce gouffre béant.

Je restai là avec Von Holt, sans avancer ni reculer, me croyant le jouet d'un rêve, regardant tout sans me rendre compte de rien. Mille fantaisies, mille images confuses se pressaient dans mon cerveau. Il me semblait voir d'une hauteur Sébastopol vaincue, anéantie par ce feu d'enfer célèbre dans nos annales guerrières. Ces flocons de fumée, c'étaient les feux de bivac de nos troupes victorieuses. Puis tout à coup j'assistais à la ruine de Sodome. Les pans de murailles s'écroulaient; les voilà noircis et fumants. Le sol s'entr'ouvre pour dévorer la ville maudite. Vienne la mer Morte; voici son bassin creusé; ses eaux conserveront toujours ce goût âcre de soufre et de bitume qui me prend à la gorge.

Mais la nuit avance; je sens enfin que je suis fatigué, que j'ai froid, faim et soif. Je descends de ma mule, que j'attache machinalement à un tronc d'arbre. Nos guides sont restés en arrière; il n'y avait qu'un sentier, nous n'avions pas besoin d'eux pour le suivre. Nos vivres, nos couvertures sont avec eux; force est d'attendre. Von Holt suggère d'allumer un feu. L'idée paraît ridicule en face d'un volcan, mais elle a du bon. Nous ramassons des branches mortes. Je les entasse dans un trou; l'herbe noircie autour atteste un bivac antérieur. J'essaye d'y mettre le feu, mais le bois humide a de la peine à prendre. Je persiste, mais de ce trou sort en grondant une bouffée de vapeur et de fumée tièdes qui éteint mes allumettes et bouleverse mon foyer. Après un moment d'hésitation, nous approchons et, prêtant l'oreille, nous entendons distinctement gronder l'océan de feu dont notre trou n'est qu'une soupape de sûreté. Il y en a de pareilles dans toutes les directions. Partout sous nos pas se reproduisent les mêmes phénomènes.

Nous abandonnons la partie, nous nous asseyons sur le seuil de la hutte et nous attendons nos guides. Ils arrivent enfin à neuf heures et demie. Munis de bougies et exaspérés par la faim, nous prenons possession de notre domicile. C'est de là que je vous écris ; mais le repas m'attend, Von Holt tempête, la faim me talonne aussi ; merci de me l'avoir fait oublier jusqu'au bon moment de m'en souvenir.

Hilo, 9 novembre 1857

C'est de Hilo, cher ami, que je reprends le récit de mon excursion. Je suis installé ici pour le moment, passablement rompu et moulu ; le peu de force qui me reste s'est réfugiée dans mes doigts et dans mon estomac ; mais grâce au régime que je suis, et qui consiste à faire bon nombre de repas solides par jour et à m'abandonner sans réserve aux charmes du bain et du *farniente*, je ne tarderai pas à être en état de me remettre en route.

Ma lettre nous laissait dans la hutte du volcan, fatigués de notre course, étourdis de ce que nous n'avions fait qu'entrevoir, impatients d'en voir davantage. J'ai rarement éprouvé une jouissance plus vive et plus intime que celle que me causa le lever du soleil le lendemain matin. Nous avons à peu près gelé toute la nuit, et, même sous les tropiques, une maison tout ouverte, à quatre mille cinq cents pieds au-dessus du niveau de la mer, n'est pas précisément le *nec plus ultra* du confort, surtout quand elle est peuplée comme l'était la nôtre. Le jour nous permit de nous renseigner un peu sur notre position géographique, et de constater que nous étions sur une des pentes de Mauna Loa, distant encore d'environ douze lieues. Son sommet neigeux et

dégagé du brouillard de la nuit, dessinait ses arêtes vives et pures sur un ciel d'une incomparable limpidité; les oiseaux chantaient dans les arbres autour de nous; tout empruntait aux premiers rayons du jour un cachet particulier de beauté calme et reposée. L'aspect du cratère lui-même semblait s'être modifié, et nos yeux plongeaient sans effroi dans l'abîme que nous allions explorer, et dont la sévère grandeur nous attirait autant alors qu'elle nous intimidait la veille.

Lestés d'un déjeuner tel quel, accompagnés de nos guides et munis de longs bâtons, nous nous engageâmes dans une espèce de sentier assez semblable à une échelle, mais beaucoup plus roide, et qui nous conduisit, après trois quarts d'heure, je ne dirai pas de marche, mais de tours d'acrobates, au fond du cratère. Arrivés là, nous nous trouvions sur cette plaine noire et qui nous paraissait unie d'en haut, mais qui revêtait de près un aspect bien différent. Rien ne saurait en donner une idée plus exacte que la mer elle-même. Figurez-vous les vagues de l'océan subitement solidifiées et conservant toutes leurs formes intactes, leurs contours arrondis et repliés sur eux-mêmes, et jusqu'à l'écume qui couronne leurs crêtes. Nous nous engageâmes sur cette mer immobile, passant d'un flot à l'autre, sondant du bout de nos bâtons la solidité de cette croûte vitrifiée, mais chaude encore. De nombreuses crevasses de toutes tailles et de toutes profondeurs, sillonnaient la plaine. Les unes mesuraient à peine quelques pieds les autres descendaient jusqu'à la mer de feu, et nous pouvions distinguer au fond un rayon de lumière pareil au zigzag de la foudre. De chacune de ces crevasses s'échappait une vapeur tiède et fortement imprégnée de soufre.

De vague en vague, de crevasse en crevasse, nous marchâmes ainsi plus d'une heure avant d'atteindre

Lua Pélé, le temple de Pélé, cette divinité suprême de l'archipel havaïen, déesse des feux souterrains qui ont créé les îles, et dont les colères les ont tant de fois bouleversées. Je n'ai jamais su, quant à moi, quelles bonnes raisons pouvaient avoir les Égyptiens de diviniser l'oignon, ou si je l'ai su, je l'ai oublié, mais je ne m'étonne plus, après ce que j'ai vu, que les Havaïens, plongés dans le paganisme, aient divinisé le feu. Certes, jamais déesse de l'antiquité n'eut une demeure plus appropriée que celle qui s'offrit à nos yeux.

Ce que l'on appelle Lua Pélé est un trou, ou un lac d'une lieue de circonférence et d'environ soixante-dix pieds de profondeur. Au moment où nous approchions du bord, nos Kanaques se déchaussèrent et se découvrirent. Après quelques mots balbutiés à voix basse et dont le sens nous échappa, ils attachèrent à des pierres quelques petits objets apportés évidemment pour cela de Hilo, tels que colliers, verroteries, etc., et les lancèrent dans le gouffre mugissant en s'écriant à trois reprises différentes : Aloha Pélé. Je te salue Pélé ! Vous avouerai-je que je fus tenté de suivre leur exemple, et de me découvrir à mon tour, non devant la déesse païenne, mais devant la grandeur du Tout-Puissant, dont la main se révèle à nous aussi bien dans les délicates pétales de la fleur que dans cette accumulation d'horreurs.

Dans le lac dont je viens de parler, et d'où rayonnait une épouvantable chaleur, s'agitait dans tous les sens une masse noire et liquide semblable aux flots d'une mer tourmentée, se heurtant aux parois qui l'emprisonnaient. Après quelques instants de violentes convulsions, une vague plus considérable que les autres se souleva à plusieurs pieds de hauteur, l'écume se fendit sous l'effort et laissa à découvert une masse rouge, de feu liquide, qui s'avança, par un mouvement

lent et régulier, d'un des côtés du cratère vers le centre, engloutissant sur son passage toute l'écume qu'elle refoulait devant elle. Du côté opposé, le même phénomène s'était produit, dans les mêmes proportions autant au moins que nous en pouvions juger à cette distance, et une autre vague de feu marchait à la rencontre de la première. On eût dit que l'écume noire qui tout à l'heure recouvrait le tout, avait été repliée comme un voile. Le bruit qui frappait nos oreilles n'avait rien de commun avec celui de la mer; on se fût cru entouré de centaines de torrents roulant des avalanches de cailloux et de pierres. Nous restions les yeux fixés sur ces deux vagues, attendant avec une curiosité mêlée d'effroi ce qui allait résulter de leur choc inévitable.

Les deux montagnes mouvantes, dont la hauteur atteignait alors plus de vingt pieds, semblaient se dresser comme pour mesurer leurs forces. Un bruit formidable comme celui d'un immense craquement souterrain marqua le moment de leur rencontre. Le sol oscillait autour de nous et sous nous. Elles se soulevèrent en une pyramide de feu de plus de soixante pieds de hauteur, au centre même du volcan, lançant leur écume brûlante dans toutes les directions. Puis la plus forte des deux vagues l'emporta, et, refoulant devant elle sa rivale, s'étendit comme une nappe rouge et vint battre avec fureur les parois volcaniques, qui se fondirent sous l'étreinte de cette effroyable chaleur, et disparurent dans le bassin, comme le sable d'une falaise que la mer mine, sape et engloutit avec elle. Ce spectacle avait duré près d'un quart d'heure, et fut suivi d'une période d'accalmie; la nappe de lave noircie se reforma, fendillée çà et là en zigzags de feu; la masse reprit son mouvement lent et régulier comme celui du flot. Pélé, disaient les indigènes, reprenait ses forces et se préparait à de nouvelles manifestations de sa puissance.

Il me serait difficile de rendre les sensations que j'éprouvais à la vue de ces étonnants phénomènes se produisant sur une aussi vaste échelle. En présence même du fait, il m'eût été difficile de les analyser. Il était évident pour chacun de nous que nous ne courions pas de danger imminent, à moins d'une éruption d'une violence inattendue ; mais la curiosité n'était pas satisfaite. J'étais vivement préoccupé du désir de me procurer quelques beaux spécimens de lave et de soufre ; et bien que j'en eusse par milliers autour de moi, ceux-là ne me suffisaient pas, c'était au foyer même que je voulais les aller prendre. J'interrogeai les Kanaques, et, après quelques objections suggérées par l'indignation qu'éprouverait Pélé, ce dont je me souciais médiocrement, et quelques autres fondées sur la difficulté de traverser des émanations sulfureuses, ce dont je me souciais davantage, j'obtins que l'un de nos guides, le plus jeune et le plus actif, m'accompagnerait jusqu'au rebord du lac, là où les roches surplombaient la masse liquide et ne s'en trouvaient plus qu'à une dizaine de pieds. Profitant du moment de repos du volcan, nous commençons notre descente, et, à part l'excessive chaleur, nous ne trouvons qu'un endroit un peu difficile à franchir. Sur un parcours d'environ 40 mètres, il nous fallut traverser des vapeurs de soufre impossibles à respirer ; mais nous fîmes bonne provision d'air dans nos poumons, et, accélérant notre descente autant que la nature friable du sol le permettait, nous gagnâmes sains et saufs le point que je me proposais d'atteindre, et au delà duquel aucune curiosité n'eût pu nous entraîner.

☞ Cette descente nous prit environ dix minutes, et nous arrivâmes juste à temps pour assister à la reproduction du phénomène que je vous ai déjà décrit. La question importante pour nous, à l'endroit où nous nous trou-

vions, était de savoir laquelle des deux montagnes de feu l'emporterait, et si la masse se dirigerait vers nous ou en sens opposé. Ainsi que l'avait prédit Kanana, mon guide, c'était à nous qu'en voulait décidément Pélé, et les vagues, après une lutte dont nous suivions avec une anxieuse curiosité toutes les péripéties, se mirent en route de notre côté. La position n'était pas tenable ; aussi de battre en retraite avec précipitation, jusqu'à ce que nous eussions réussi à nous abriter derrière un pan de lave qui formait éperon et nous protégeait. Nous n'avions évidemment pas le temps de remonter. En quelques instants, le roc que nous venions de quitter était inondé d'une pluie de feu et de pierres. Un second intervalle de calme succéda à cette éruption ; nous en profitâmes pour ramasser à la hâte, et non sans nous brûler les doigts, quelques morceaux de lave et des cheveux de Pélé, et pour regagner le sommet. Ces cheveux de Pélé, comme les appellent les Kanaques, sont une substance fine et soyeuse, semblable de tous points à des fils de verre. Le volcan en rejette de petites quantités, et ils sont d'autant plus rares que c'est dans l'intérieur même qu'il les faut aller ramasser. Je me procurai également quelques pierres flottantes. Mais je me hâtai. La chaleur m'étouffait, et ce ne fut qu'à quelque distance de Lua Pélé que je pus reprendre haleine et goûter les charmes d'un air frais. Rien toutefois ne put m'ôter l'affreux goût de soufre qui me tenait à la gorge. Pélé se vengeait à sa façon.

L'après-midi était assez avancée quand nous regagnâmes notre hutte. Il va sans dire qu'en véritables touristes, nous portions, sous forme de spécimens, la charge d'un mulet. Nous arrivâmes à temps, du reste, pour prévenir une catastrophe. Nos mules venaient de briser leurs cordes et se mettaient en route, sans nous, pour Hilo. Une course à pied de trente milles par de

pareils chemins, si pittoresques fussent-ils, n'avait rien qui pût nous tenter. Nous réussîmes pourtant à les rattraper ; mais quand mon compagnon s'enquit des causes de cette panique, je n'entendis plus qu'une volée d'imprécations qui paraissaient jeter nos Kanaques dans une consternation profonde. J'accourus à temps pour arrêter Von Holt, qui se mettait délibérément en devoir de faire avaler à l'un de nos porteurs une écuelle d'eau bouillante. Il m'expliqua la cause de tout ce vacarme, et me dit que nos hommes, trop paresseux pour aller à une certaine distance chercher de l'eau fraîche, n'avaient rien trouvé de mieux que d'apporter de l'eau d'une source sulfureuse à nos animaux altérés, et qu'il approuvait fort la révolte de ces derniers. Je ne pouvais qu'être de son avis, et une verte semonce mit fin à l'affaire.

Le lendemain matin, nous reprenions le chemin de Hilo. Le retour exigea quatorze heures ; nous fûmes obligés de laisser nos mules en route et de les échanger contre des chevaux qui ne valaient guère mieux. Enfin, à huit heures du soir, nous touchions barre et soupions avec l'appétit proverbial des voyageurs.

Waïpio, 14 novembre 1857.

Je suis à Waïpio, mais jé n'y reviendrai pas, non que le pays n'en vaille la peine, mais vraiment, comme le dit le bon Horace, *Est modus in rebus*, et le pali ou précipice de Waïpio n'est pas construit en vertu de cet axiome. Nous y voici donc, dans une chambre de dix pieds carrés contenant un lit dont nous avons délogé l'honnête propriétaire, qui couche sur le plancher. Nous avons soupé avec des œufs et du « hard grub », et ce « hard grub », composé de taro broyé, visqueux et fermenté, « plays the devil with our constitutions », comme

disent nos voisins d'outre-mer. Je n'y reviendrai plus, vous ai-je dit en commençant, non : mais qui sait ? et puis je suis content d'y être, car il y a dix chances d'y arriver sur la tête et par un saut de deux mille pieds.

Nous avons quitté Kavaïhaé hier matin, sous la conduite d'un guide qui avait tout l'air de dire : « Je suis leur chef, il faut bien que je les suive » ; et encore il ne nous a pas suivis. Je ne sais pas où il est, et j'avoue que cela m'est fort égal, et qu'il deviendra ce qu'il pourra. Il a débuté par arriver deux heures après l'heure fixée pour le départ : ensuite il m'a amené, au lieu d'une forte monture en état de faire la route, une jument qui m'avait tout l'air d'une vache blanche, et qui traînait derrière elle un jeune poulain gris sale qui l'arrêtait à chaque pas pour têter ; faute par moi de me prêter à ses fantaisies de nourrisson, il suçait le bout de ma botte à en arracher le cuir. Je patientai jusqu'à Waïmea, mais là je fis descendre Halémakulé (c'est ainsi qu'il se nomme), je passai ma selle sur le dos de son cheval, et le laissai se tirer d'affaire comme il pourrait avec la jument blanche et le poulain gris. Depuis, nous n'avons plus revu Halémakulé et sa bique, et je ne suis pas autrement anxieux de le voir arriver.

De Kavaïhaé, où nous sommes venus par mer, à Waïméa, centre d'un district riche en pâturages et en bestiaux, la route est fort laide et monte constamment à travers un océan de pierres et de roches volcaniques. A Waïméa le paysage change, la température aussi ; on étouffe à Kavaïhaé, il fait froid à Waïméa. Nous entrâmes ensuite dans le district de Hamakua, voyageant à travers des forêts ombreuses et pittoresques, refuge de milliers de bœufs sauvages qui nous regardaient passer avec un étonnement peu flatteur. J'oubliais de vous dire qu'à Waïméa nous avons pris un Kanaque pour

remplacer Halémakulé et nous guider dans ce labyrinthe où nous serions encore sans cette précaution.

Je ne me rappelle plus qui a dit que toutes les forêts se ressemblent ; quoiqu'il y ait des arbres dans toutes, il ne s'ensuit pas qu'il ait raison. Les futaies que nous traversions avaient un caractère d'originalité que je n'ai retrouvé nulle part. Des lianes pendaient des arbres en festons pittoresques, dessinant ici des arceaux, plus loin une ogive, partout d'élégants pilastres : on eût dit les ruines de Palmyre enfouies sous un manteau de verdure. Des fougères arborescentes, qui dépassaient trente pieds de hauteur, dressaient çà et là leurs troncs enveloppés de pulu, espèce de laine végétale et soyeuse qui fait l'objet d'un commerce considérable. Nous rencontrions souvent sur notre route des squelettes blanchis de bœufs sauvages qui étaient venus chercher dans ces solitudes un coin où mourir, ou qui étaient tombés sous la balle des chasseurs à la recherche de leur cuir.

Nous cheminâmes ainsi toute l'après-midi, observant, non sans une certaine inquiétude, le jour qui baissait rapidement. L'absence de tout crépuscule, qui, dans les pays intertropicaux vous fait passer presque sans transition de l'éclat brûlant du soleil à la nuit la plus profonde, nous inspirait des doutes au sujet de la descente du pali de Waïpio, que nous connaissions de réputation comme un des plus dangereux de l'archipel. Nous n'avions pas même, du reste, la ressource des poltrons, celle de reculer ; pas une hutte, pas une provision de bouche. Notre guide ne se montrait guère plus à son aise, et ne sortait de son silence que pour presser du geste et de la voix le pas de sa monture. Nous ne ménagions pas plus les nôtres ; mais rien n'y fit. Le soleil avait depuis longtemps disparu de l'horizon quand nous arrivâmes au sommet du pali et que notre Kanaque indi-

quant du doigt un espèce de feu follet qui paraissait et disparaissait tour à tour à quelques deux mille pieds au-dessous de nous, nous dit : « Voilà le gîte. »

Nous comprimés promptement ce que l'indication avait d'ironique, et nous nous faisons l'effet d'hommes perchés sur un toit sans savoir comment en descendre. Un sentier presque à pic, collé au roc d'un côté, au vide de l'autre, mesurant à peine un mètre de large, dégringolait plutôt qu'il ne descendait dans un puits noir, au bas duquel nous entendions le bruit lointain de l'Océan sur les rochers, et nous entrevoyions une bande blanche et phosphorescente d'écume. J'émis l'opinion de laisser souffler nos animaux ; mais notre guide insista vivement pour que nous n'en fissions rien, sous prétexte que le repos leur raidirait les jambes ; je ne me sentis pas de force à discuter la question. Mettant donc pied à terre, nous passons la bride dans le pommeau de nos selles mexicaines, et nous poussons nos bêtes devant nous ; mais elles reculent effarées et refusent d'avancer. Le guide nous en donne l'explication, et dit qu'elles ne sont probablement jamais venues ici, qu'elles ignorent le chemin, et qu'elles n'avanceront qu'avec nous sur leur dos. La proposition était jolie. Nous fîmes mentalement le calcul de la valeur des animaux, des selles, des effets, des chances que nous aurions de les remplacer, et nous arrivâmes à la conclusion qu'il fallait faire contre fortune bon cœur, et tout au moins essayer.

Assurés de faire le saut en notre compagnie, nos chevaux se mettent en marche et nous les laissons agir à leur guise, en insistant toutefois de la manière la plus positive pour raser le rocher d'aussi près que possible. Nous y laissâmes une portion de nos pantalons ; mais mieux valait sacrifier la partie que le tout. Mon compagnon calculait, avec son flegme impertur-

bable, de combien chaque pas des chevaux diminuait la hauteur de notre chute, comme si quelques dizaines ou même quelques centaines de pieds de plus ou de moins sur une trajectoire de deux mille, et un fond de rochers, offraient des garanties dont une compagnie d'assurances un peu sérieuse eût daigné tenir compte.

Avant d'arriver à mi-côte, et alors qu'il ne nous restait plus, d'après le calcul de Von Holt, *que* douze cents pieds à descendre ou à sauter, nous trouvons l'étroit sentier diminué de plus de moitié dans sa largeur, par un éboulement qui ne nous permettait plus de serrer la falaise de près. Nos chevaux trouvent charmant de faire les ombrageux, et je crus bien que nous arriverions au bas plus vite que de raison. Je maudis rapidement les calculs de mon compagnon de route, qui ne me laissaient pas même les douceurs de l'illusion; mais, effrayé de se sentir déjà un pied dans le vide, mon cheval, qui reculait, franchit l'obstacle et se rangea de lui-même le long du rocher, qu'il ne buitta plus. A neuf heures, nous atteignons le fond de la vallée; à neuf heures et quart nous mangions tout ce qu'il y avait d'œufs chez notre hôte, et à dix heures je m'endormais en proie à une étrange confusion d'idées. Notre hôte nous avait promis de nous faire admirer le lendemain les célèbres chutes d'eau de Waïpio, où, dit-il, il n'y a pas d'eau, bien qu'une rivière tombe du sommet, mais où, en revanche, il pleut des pierres; puis la vallée même, que traverse une rivière qui se jette dans l'Océan, et qu'il assure être au-dessous du niveau dudit Océan. La vallée ou la rivière? Toutes les deux. Je n'y comprends rien, mais je vois que je ne suis pas au bout de mes paradoxes géographiques.

P. S. 10 heures du matin.

J'arrive des chutes d'eau et il pleut des pierres, des rochers même, c'est certain, et mon incrédulité a failli me faire assommer. La vue n'en est pas moins grandiose pour cela et emprunte peut-être un charme de plus au risque que l'on court de se faire lapider. Figurez-vous un torrent écumeux s'élançant d'une falaise à pic de deux mille pieds et se dissipant en une brume légère au-dessus de votre tête. Les quartiers de rochers qu'il détache du sommet, et qu'il entraîne avec lui, ne se dissolvent pas aussi aisément, mais on les voit et on peut s'en garer avec un peu d'habitude. Quant à la vallée, c'est bien ce que j'ai vu de plus riant, de plus vert et de plus retiré ; c'est bien là le coin rêvé du misanthrope :

Où d'être homme de bien on ait la liberté.

Je ne vous ferai pas l'injure de vous dire qu'elle est plus élevée que le niveau de la mer, bien que ce ne soit que de fort peu. Je n'ai pourtant pas voulu contredire sur ce point notre hôte, le seul blanc qui habite cette vallée. Les Kanaques qui l'entourent et qu'il a convertis à son idée, lui témoigneraient moins de considération s'ils le voyaient convaincu d'erreur ; et puis, je me ferais un cas de conscience de ravir à ce pauvre diable une illusion qui lui est chère, et une découverte dont il se targue, à bon droit, d'être l'auteur.

Halémakulé vient d'arriver ; il est enchanté de lui, mais nous n'en pouvons dire autant. Il a bravement passé la nuit au haut du pali et nous fait force compliments sur notre courage à risquer la descente dans

l'obscurité. Quand nous nous rappelons que c'est grâce à lui que nous en avons été réduits à cette extrémité, nous sommes tentés de le battre ; mais cela nous retarderait trop. Il est bien assez puni quand nous lui donnons l'ordre de seller nos montures. Le drôle avait spéculé sur son retard pour nous forcer à passer la journée ici, où il connaît une jeune beauté havaïenne, aussi brune et élancée que les bergères de Virgile, mais beaucoup moins sauvage. Il invente mille histoires pour nous faire changer d'idée, mais nous sommes immuables et nous le félicitons sur son courage à descendre à sept heures du matin un pali comme celui qu'il aura à remonter à dix heures. Notre vengeance est bien innocente, et il en prend son parti, entre autres raisons parce qu'il ne peut pas faire autrement.

Nous partons pour Manaïoli et Laumaïa. Je vous écrirai du premier endroit où je pourrai me procurer une plume, de l'encre et du papier, articles rares ici. J'avoue à ma honte que je regrette plus encore la rareté des comestibles. Nous faisons la famine partout où nous passons, et je ne voudrais pas être à la place de ceux qui nous suivraient.

Manaïoli, 16 novembre 1857.

Nous avons quitté Waïpio hier matin, et hier soir nous arrivions à Laumaïa, où nous avons reçu l'hospitalité de M. Kenway, Américain fixé dans ce pays depuis de longues années. De Waïpio à Laumaïa, la route longe la mer qu'elle surplombe de quelques centaines de pieds. A droite s'étend l'Océan, calme et bleu comme un beau lac de la Suisse ; à gauche, d'épais bouquets d'arbres, sentinelles avancées des forêts de l'intérieur, offrent, de distance en distance, une ombre

que la chaleur insupportable du soleil fait avidement rechercher. La monotonie est le seul défaut de ce paysage, qui réunit tant d'éléments de beauté. Partis à dix heures du matin, nous arrivions à Laumaïa à quatre heures du soir, après une assez courte étape. La route était excellente, et nous nous abandonnions au plaisir de galoper sur une pelouse épaisse et d'éveiller autour de nous une brise factice. M. Kenway nous reçut de son mieux, et nous avons fait amplement honneur à son hospitalité. Sa ferme est située à un mille environ de la mer, sur une éminence d'où l'œil plonge sans obstacle jusqu'aux limites de l'horizon. Nous avons retrouvé là toutefois l'affligeant spectacle que rencontre à chaque pas le voyageur dans l'archipel havaïen : je veux parler de la diminution rapide de la race, autrefois si nombreuse, qui peuplait ces îles. Partout on retrouve des champs de taro incultes, envahis par les herbes parasites, des clôtures en ruine, des huttes effondrées sur lesquelles la nature étend le riche manteau de sa végétation. Tout rappelle un peuple actif, industriel par nécessité, aujourd'hui cherchant sa voie au hasard, et à demi anéanti par le contact avec une civilisation étrangère.

De Laumaïa à Manaïoli le paysage devient grandiose. Dans d'épaisses forêts, quelques éclaircies nous laissent entrevoir la cime neigeuse de Mauna Kea ; un air vif et frais, aspiré à pleins poumons, forme un délicieux contraste avec les chaleurs des jours précédents. Nous nous trouvons alors à sept mille pieds au-dessus du niveau de l'Océan, et sur ces plateaux élevés l'atmosphère est d'une sonorité telle qu'on entendrait à un mille de distance la voix humaine à son diapason ordinaire ; mais il n'y a pas de traces d'habitants. De grands bœufs sauvages, reconnaissables à leur poil frisé, brisent dans leur course les branches mortes et

troublent seuls le silence de ces solitudes. Nous laissons comme l'Hippolyte de la tragédie, flotter les rênes sur le cou de nos montures qui, de leur côté, en prenaient fort à leur aise. Halémakulé eut la malencontreuse idée d'essayer l'effet que produirait son chant répercuté par les échos de la montagne. Encore un point sur lequel nous ne pûmes tomber d'accord. Nous préférons le chant des oiseaux à sa mélodie lente et monotone.

Il y a quelques heures que nous sommes arrivés à Manaïoli, ferme de M. Parker, résident anglais. Nous sommes là en pleine vie patriarcale. Dix Kanaques se sont précipités à notre arrivée pour tenir la bride de nos chevaux, qui nous eussent fort bien laissé descendre sans cette prévenance moyen âge. Plusieurs jeunes filles, attirées par le bruit, sont parties aussitôt, les unes pour nous aller chercher des fraises, des ohélos et des bananes, les autres pour la laiterie et la cuisine, et vous pouvez être sûr que, comme Paul-Louis, je vous laisse là aussitôt qu'elles reviendront. Les bœufs mugissent, les chevaux, pas les nôtres, hennissent, les moutons bêlent, et une douce odeur de dîner nous chatouille les nerfs olfactifs. Halémakulé regarde les autres faire sa besogne; accroupi sur ses talons, il raconte à un cercle de matrones, rieuses et bavardes, toutes nos excursions. Nous sommes logés dans une boîte, ou si vous aimez mieux, dans une maison à compartiments étanches; tout est en koa, bois du pays qui imite l'acajou, et en koa vernissé; toit, portes, cloisons, plancher, parquet, à l'intérieur comme à l'extérieur, tout reluit à s'y mirer, tout est bien clos, bien propre; on dirait un gigantesque joujou.

Notre hôte, M. Parker, est un homme cosmopolite qui, après avoir beaucoup voyagé, s'est fixé dans cette île où le retenaient les charmes d'une jeune et jolie in-

digène, dont il fit sa femme et qui lui a donné trois enfants. Il a conquis par un travail énergique une fortune assez considérable. Établi dans l'île d'Havaï plusieurs années avant l'arrivée des premiers missionnaires, il possède, sur les coutumes et les mœurs indigènes d'autrefois, une foule de détails curieux. Il faut surtout l'entendre parler de Kaméhaméha I^{er}; le récit qu'il nous fit de la bataille livrée dans les plaines de Kuamoo en 1819, et qui porta à l'idolâtrie un coup dont elle ne s'est pas relevée, emprunte au narrateur, non moins qu'au site même, un charme tout particulier. Nous avons passé avec lui toute la soirée, et j'avoue en avoir passé peu d'aussi agréables. Ses récits ont une couleur légendaire; ils sont faits sans prétention, semés de locutions, de proverbes et de fragments de chants indigènes. Quand je n'aurais vu que lui à Manaïoli, je ne regretterais pas mon voyage.

18 novembre 1857.

Notre ami Taine a décrit admirablement dans le récit de son voyage aux Pyrénées, cette attraction puissante, et en quelque sorte physique, qu'exerce sur nous le voisinage d'une haute montagne. Cette attraction, je l'ai subie, et, cédant tous deux à son irrésistible empire, mon compagnon et moi, nous sommes décidés à l'ascension de Mauna Kea. Depuis huit jours nous en contourions les pentes, depuis huit jours nous admirions son dôme arrondi, sa cime étincelante de blancheur; cette neige réveillait en nous de délicieuses sensations de fraîcheur; que cela devait être bon d'avoir froid! Ainsi raisonnent, cher ami, les habitants des tropiques, envieux de ce qu'ils n'ont pas, tout en appréciant fort ce qu'ils ont. Notre ascension décidée, nous nous mettons

de suite en campagne pour préparer les moyens d'exécution. Le premier de tous, c'est un guide, le second des montures. Les Kanaques que nous interrogeons nous engagent à nous adresser à Jack Purdy.

Jack Purdy est un type curieux de l'existence de certaines gens aux îles Havaï. Il habite le pays depuis vingt-trois ans, et campe plutôt qu'il ne loge, dans une vaste maison, située au milieu de la plaine. Pas un arbre, pas un ombrage, pas une fleur dans son enclos incessamment piétiné par vingt chevaux aussi peu civilisés que leur maître. Il est Anglais d'origine, âgé de quarante-cinq ans ; embarqué comme mousse à Liverpool dès l'âge de dix ans, il en avait vingt et était matelot, quand un naufrage le jeta sur les côtes d'Havaï. Il y est resté.

Jack est le meilleur cavalier de l'île, le plus intrépide chasseur de bœufs sauvages, l'homme qui connaît le mieux les sentiers des forêts et les passes des montagnes. Infatigable marcheur, il franchit sans sourciller d'énormes distances, toujours sûr de trouver dans les bois, avec sa carabine et sa hachette, nourriture et logement. Il est escorté d'ordinaire de quatre grands chiens à mine rébarbative, rompus à ce genre de vie et dont les nombreuses cicatrices attestent l'humeur belliqueuse. Jack n'est pas seul ici à mener cette existence ; beaucoup d'autres comme lui louent leur carabine et leurs bras à ceux qui prennent à bail du gouvernement l'exploitation du bétail sauvage, ou leurs services et leurs chevaux aux voyageurs ; mais aucun ne le surpasse en audace. Jack serait complet s'il ne se grisait affreusement quand il n'a rien à faire ; c'est sa manière de se reposer.

Un seul jour Jack a vu ses lauriers compromis et a rencontré un rival digne de lui. Aussi était-ce un compatriote. M. Brenchley, homme d'une force herculéenne

et d'un courage à toute épreuve, explorateur infatigable, après avoir un des premiers et dans des circonstances qui tiennent du roman, franchi à pied le continent américain, de Saint-Louis du Missouri à la Colombie britannique, était venu visiter l'archipel havaïen. Séduit par le climat et la beauté des sites, il y passa plusieurs années qu'il employa à apprendre la langue indigène et à se mettre au courant des mœurs et des coutumes kanaques. Il visita les îles dans tous les sens ; aussi bon marin que bon cavalier et qu'excellent marcheur, il choisissait de préférence les plus vieilles goëlettes, les plus mauvaises routes et les chevaux les plus sauvages. Il arriva enfin à Havaï, précédé d'une réputation loyalement acquise, adoré des indigènes parmi lesquels il dépensait les revenus d'une grande fortune. Ce qu'il avait ouï dire de Jack Purdy lui donna l'idée de le prendre pour guide, et ce fut entre eux une lutte d'audace qui dura plusieurs mois et dans laquelle ni l'un ni l'autre n'avait le dessus.

Purdy proposa à son compagnon d'aller passer quelques jours de l'autre côté de la montagne de Mauna Kea, et de n'emporter, comme d'ordinaire, que leurs fusils et des couvertures. La proposition fut immédiatement acceptée, et nos deux rivaux de se mettre en route. Le premier jour, ils campèrent à la limite des neiges, puis franchirent la montagne et se dirigèrent vers Mauna Loa. Les canards sauvages, les oies et les pluviers fournissaient à leurs besoins ; mais soit malice, soit imprévoyance, ils virent bientôt la fin de leur poudre. De plus, ils étaient sans lasso et, en eussent-ils eu, les chevaux leur manquaient. Jack ne sourcillait pas, et sur la demande de M. B... comment ils se procureraient à manger, il répondit qu'en forçant leur marche ils arriveraient à un endroit où les bœufs sauvages abondaient et où lui, Jack, se faisait fort de se procurer un excellent di-

ner. Il n'entraît pas dans l'idée de M. B... de reculer ; son amour-propre et sa curiosité étaient piqués. Après une course de plus de vingt milles, ils arrivèrent à un endroit marécageux où ils s'engagèrent bravement, enfonçant à chaque pas dans la boue jusqu'aux genoux. « La route est mauvaise, observa pertinemment M. B... — Mauvaise ? dit Purdy, il y en a de pires. — Où sont vos bœufs sauvages ? — Là, dans le bois. — Et comment les attaquerons-nous ? — Il y a bien des manières, dit Purdy, vous allez voir ; restez tranquille ; je vous livrerai le taureau dans l'impuissance de se défendre, le reste vous regarde. — Soit ! dit M. B... » — Purdy se dirigea alors vers l'épais taillis et disparut dans le bois.

Au bout de quelques instants, un bruit bien connu de branches rompues et foulées aux pieds avertit M. B... qu'un taureau sauvage se dirigeait de son côté. En effet, un magnifique animal, l'œil en feu, la queue tendue, déboucha du fourré à une cinquantaine de pas devant lui et essaya de franchir d'un bond le sentier de boue dans lequel le voyageur était à demi engagé ; mais il ne put atteindre l'autre bord et tomba dans la vase épaisse et profonde, où, après quelques infructueux efforts pour se dégager, il demeura pris. « Voilà notre dîner, dit Purdy, qui arrivait peu après, il ne reste plus qu'à tuer l'animal et à en lever une tranche. — Mais, fit observer M. B..., si le taureau est si bien engagé dans la boue qu'il ne peut se dégager, comment arriver jusqu'à lui et en revenir ? — Je vous croyais plus fort que cela, fit Purdy, avec un sourire de triomphe et l'accent d'un homme supérieur. » Puis il cueillit deux paquets de jones qu'il noua fortement, en lança un dans la boue, se mit à cheval dessus, ramena le second devant lui et passa du premier au second, de même avec le premier et arriva ainsi jusqu'au taureau, qu'il tua d'un coup de cou-

teau. Découpant ensuite un morceau de la bête, il regagna le taillis, se lava, alluma du feu, jeta le morceau saignant sur les pierres dont il entourait son foyer et dina avec son compagnon. Le lendemain, M. B... se remettait en route pour Hilo et s'embarquait pour Honolulu.

Tel était le récit, fidèle d'ailleurs, que nous faisait Purdy la veille de notre départ, en vidant coup sur coup des petits verres de gin, qui semblaient n'avoir d'autre effet que de l'aider à sortir de sa taciturnité habituelle. Nous avions fait prix avec lui, et moyennant 250 francs et un pourboire, laissé à notre générosité, il nous fournissait deux chevaux robustes et se mettait à notre disposition pour trois jours.

Le lendemain, à la pointe du jour, nous partions pour Kalaeha, situé entre Mauna Kea et Mauna Loa ; de là l'ascension de la montagne offrait moins de difficulté. Nos chevaux étaient frais, la plaine unie ; nous galopons avec un plaisir indicible ; pas un nuage au ciel, un air pur et transparent, qui rapproche à ce point les objets que notre entreprise nous semble une partie d'enfants. Nous courons ainsi pendant quinze milles, puis nous faisons halte sous un bosquet de pandanus, pour laisser reposer nos montures et pour déjeuner. Quelle vue grandiose ! La route, ou pour mieux dire la direction que nous suivons, contourne la montagne et se maintient à une altitude d'environ 2000 mètres au-dessus de la mer. A notre droite, le paysage se déroule en pentes allongées qui descendent jusqu'à la plage ; à notre gauche, Mauna Kea ; devant nous, à l'horizon, la masse sombre de Mauna Hualalai ; tout autour, comme un cercle d'azur, la mer d'un bleu intense dans laquelle se découpent avec une admirable netteté les caps, les anses, les rochers. Quelle belle journée et comme nous en avons joui !

A cinq heures du soir nous atteignons Kalaeha, où nous nous proposons de camper. Kalaeha n'est ni un bourg, ni un village, ni même une collection de huttes. C'est une immense plaine qui s'étend entre les deux montagnes. A certaines époques de l'année, juillet et août particulièrement, cette plaine foisonne d'oies sauvages qu'y attirent les ohelos, petites baies rouges, d'un goût assez fade. L'arbuste qui porte ce fruit est plus abondant à Kalaeha que partout ailleurs ; aussi, à l'époque que j'indique, les amateurs de cet excellent gibier font de fréquentes visites à Kalaeha pour se livrer aux plaisirs de la chasse. Malheureusement les oies sauvages se faisaient très-rapidement et ne pourraient supporter le transport à Honolulu, qui prendrait au moins trois jours ; c'est donc sur Havaï seulement qu'on s'en peut régaler. La saison était passée au moment où nous étions, la plaine entièrement déserte et les arbustes dépouillés de leurs fruits. En revanche, si les oies manquaient, les bœufs sauvages, les sangliers et les chiens sauvages s'y trouvaient en grand nombre. Les sangliers pullulent ; le sol labouré par leurs défenses et leurs groins, sur des espaces considérables, rendait fort incertaine l'allure de nos chevaux, qui trébuchaient dans les sillons creusés par ces derniers à la recherche des racines du ti et de l'igname.

Dans cette plaine immense, qui ne mesure pas moins de dix lieues de long sur environ quatre de large, on ne trouve pas un seul cours d'eau. Ça et là dans les anfractuosités des rochers, on rencontre quelques larges flaques ou quelques sources peu abondantes qui suffisent cependant à désaltérer les animaux sauvages errant dans ces solitudes.

Près d'une de ces sources, sous un épais bouquet de pandanus et de kukui, se dressait une vaste hutte dont les quatre murs, construits de pierres posées sur champ

et sans mortier, soutenaient une toiture de branches d'arbres, suffisante pour garantir des rayons du soleil, mais qui n'eût été qu'un triste abri contre la pluie. Heureusement le temps était au beau fixe. Nos préparatifs de campement furent promptement faits. Nos selles pour oreillers, une couverture pour la nuit, quelques boîtes de conserves pour notre souper, notre emménagement ne prit pas longtemps. Après avoir soigné nos chevaux et nous être assurés qu'ils étaient solidement attachés par des cordes assez longues pour leur permettre de pâturer, nous ramassons du bois en quantité suffisante pour la nuit, et, après avoir soupé, nous allumons nos cigares et devisons jusqu'à ce que le sommeil nous condamne au silence. Les seuls bruits qui troublent notre solitude sont les hurlements lointains des chiens sauvages, qui s'avertissent de distance en distance de notre invasion de leur territoire ; mais le feu suffit pour les éloigner, et nous savons que tant qu'ils apercevront la lueur de notre foyer ils n'approcheront pas d'un mille.

Le lendemain à la pointe du jour, nous sommes debout, frais et dispos, après d'abondantes ablutions dont notre source fait les frais. Nous déjeunons, et à cinq heures du matin nous partons pour l'ascension de la montagne. Notre plan est de gagner le sommet, et de redescendre par l'autre versant sur Manoïoli, où nous espérons être rendus à six ou sept heures du soir.

Nous quittons la plaine et nous nous engageons dans d'épaisses forêts de koa (*Acacia falcata*) ; çà et là se dressent d'énormes fougères arborescentes (*Cibotium chamissonis*) ; mais à mesure que nous nous élevons, les arbres s'espacent, s'étiolent, puis cessent tout à fait. Les arbustes les remplacent, vigoureux et serrés d'abord, puis clair-semés et rachitiques ; le sol se tapisse de fraisières couverts de fruits que nos chevaux écrasent à cha-

que pas, et dont le parfum nous rappelle l'Europe ; l'herbe devient rare et courte, les Ranunculi lui succèdent. Nos chevaux enfoncent dans un sol de cendre ou trébuchent sur les pierres qui roulent derrière eux ; aussi nous faut-il ou monter de front ou nous tenir à une assez grande distance les uns des autres, pour éviter ces avalanches. Nous montons, nous montons encore. A dix mille pieds de hauteur, nous commençons à apercevoir les premières touffes de l'*Ensis argentea*, dernier mais puissant vestige de la végétation. Cette plante, que je n'ai jamais vue ailleurs que sur les deux hautes cimes de Havaï, est une véritable merveille. Profondément attachée au sol par ses racines, elle rappelle par sa forme l'aloès. Ses feuilles ensiformes sont d'un blanc grisâtre et recouvertes d'un léger duvet. Elles flamboient aux rayons du soleil ; du centre s'élève une tige qui atteint jusqu'à dix pieds de hauteur, et qui porte un panache soyeux assez semblable à celui de la canne à sucre à l'époque de sa floraison.

Enfin nous apercevons la neige. La transparence de l'air est telle que nous nous en croyons beaucoup plus rapprochés que nous ne le sommes. Nos chevaux, haletants, aspirent bruyamment et veulent s'arrêter à chaque pas ; leurs flancs se soulèvent et retombent avec le mouvement d'un soufflet de forge. Nous avons pitié de ces pauvres animaux épuisés, et, pour les soulager, nous mettons pied à terre ; mais au bout de dix pas nous tombons épuisés. Jack n'a pas suivi notre exemple, il est resté sur sa monture. Après quelques instants de repos, nous voulons nous remettre en marche conduisant nos chevaux par la bride. Impossible, les forces nous manquent complètement. D'où nous vient cette faiblesse ? Nous l'attribuons à la raréfaction de l'atmosphère, et Jack, qui nous rejoint, nous confirme dans notre découverte. Il nous serait impossible, dit-il,

de parcourir un mille en une heure. Nos chevaux souffrent de la même cause, mais moins que nous. Nous nous laissons facilement convaincre, et nous remontons sur nos bêtes.

Le sommet semble fuir devant nous et se dérober à nos efforts. Nous montons, nous montons toujours ; les neiges succèdent aux neiges. Enfin nous atteignons le dernier plateau. L'éclat du soleil sur cette vaste nappe blanche nous éblouit. Quel silence ! Quelle solitude ! comme tout est mort ! Pas un son, pas un bruit, pas un être vivant. Nous nous retournons, nos yeux plongent dans l'espace, et l'espace c'est l'immensité. Au premier plan, sous nos pieds, les forêts que nous venons de traverser, des plaines, des collines, toutes les ondulations du terrain ; en face de nous, Mauna Loa et son dôme neigeux ; au delà le chenal qui nous sépare de Maui, puis Hale a Ke la (la maison du soleil), la grande montagne de Maui. Vingt lieues à vol d'oiseau nous en séparent, et nos regards étonnés plongent dans son cratère. A droite, les collines de Kohala s'abaissent et vont mourir dans l'Océan. L'horizon fuit à perte de vue ; nous nous croyons le jouet d'un rêve.

Jack ne partage ni nos émotions ni notre admiration. Ce paysage étonnant ne l'étonne pas du tout. Il prépare le déjeuner, et nous en avons bon besoin. Partis à cinq heures du matin, il est deux heures de l'après-midi, et nous mourons de faim. Quel repas délicieux nous avons fait là, et comme nous avons savouré ces deux heures de repos ! A quatre heures, nous remontons en selle. Le ciel continue à être d'une incomparable pureté, mais un léger brouillard qui s'élève de la côte n'est évidemment pas du goût de notre guide, car il nous presse de nous mettre en route et gourmande notre lenteur à nous arracher à notre contemplation. Nous partons donc. Le brouillard s'épaissit et forme de longs

nuages blancs qui serpentent sous nos pieds, s'effrangent contre les aspérités de la montagne, se déroulent en flocons à travers lesquels, par moments, nous apercevons la plaine. Mais ces moments deviennent de plus en plus rares, de plus en plus courts. Lorsque nous atteignons le sommet opposé à celui par lequel nous sommes montés, la montagne entière est encerclée de grands nuages blancs qui ne nous permettent plus de rien distinguer, et qui rampent à deux mille pieds audessous de nous. La cime où nous sommes est inondée des chauds rayons du soleil et baigne dans une atmosphère d'une limpidité merveilleuse. Au loin nous ne distinguons plus que les trois sommets des trois montagnes qui dominent ces nuages impuissants. C'était bien beau tout à l'heure, c'est plus grandiose, plus majestueux maintenant. Nous nous sentons dans une de ces heures où l'esprit aspire à l'infini et croit le comprendre parce qu'il le subit.

La descente commence, plus rapide, mais plus pénible que la montée. Nous avançons rapidement jusqu'à la ceinture de nuages ; mais là, plongés dans un brouillard intense qui nous pénètre jusqu'à la moelle des os, nous nous apercevons aussi que le jour commence à baisser, et que nous ne serons pas rendus à Manaïoli à sept ou huit heures. De vrai, il était près de minuit lorsque nous touchions barre, rompus, trempés, épuisés, mais ravis de notre excursion, et bien décidés à la recommencer un jour dans de meilleures conditions et à lui consacrer plus de temps. Nous trouvons chez Purdy un souper auquel nous faisons honneur, un bon feu pour nous sécher, deux bottes de foin et deux couvertures. Il n'en faut pas plus pour être heureux.

Kawaihaé, 20 novembre 1855.

Nous voici de retour à Kawaihaé, mon cher ami ; demain matin nous nous embarquons pour Honolulu, et je consacre cette dernière soirée à achever le récit d'un voyage qui me laissera de charmants souvenirs. Partis de Manaioli hier matin, nous avons franchi rapidement, au galop d'excellents chevaux, fournis par notre hôte, les dix milles qui nous séparaient de Waïméa, où nous sommes arrivés en une heure. La route traverse une plaine unie, qui s'étend entre Mauna Kea et les collines d'Honoïpu. A Waïméa, nous nous sommes arrêtés quelques heures à la résidence de M. F. Spencer, directeur d'une ferme considérable où il élève de grands troupeaux de bœufs et des milliers de moutons. Nous avons trouvé sous son toit hospitalier un excellent bain et un déjeuner homérique, auquel nous avons fait honneur. M. Spencer est habitué à voir fonctionner d'assez belles fourchettes, mais il nous a décerné la palme sous ce rapport avec un sérieux qui ne me laisse pas l'ombre d'un doute sur sa véracité. Cela fait, et non sans y mettre le temps, nous sommes allés visiter avec lui son immense exploitation. Waïméa, situé au centre de magnifiques pâturages, est par excellence le district des éleveurs de bétail ; mais là, comme sur beaucoup d'autres points des îles Havaï, se retrouvent des signes de décadence. Les mauvaises herbes, et surtout l'indigo sauvage, envahissent les plus fertiles plaines et prennent chaque année possession d'un sol sur lequel erraient autrefois en liberté des centaines de milliers de bœufs.

Après plusieurs heures passées à Waïméa, nous avons pris le chemin de Kawaihaé où nous sommes arrivés hier soir. Puisque je me retrouve ici, je ne dois

pas omettre de vous entretenir de deux singularités de cette localité, assez singulière déjà par elle-même. La première se fait sentir la nuit, la seconde se va visiter de jour. Je veux parler du « Mumukou » et de l'Heiiiau. Je vous suppose passablement fatigué et disposé à bien employer votre nuit ; il n'en serait rien toutefois que, comme dans la pièce *l'Ours et le Pacha*, ce serait absolument la même chose. Vous allez vous coucher. La chaleur est telle que ce serait se suicider que de fermer sa porte ou sa fenêtre. Vous vous endormez ; tout va bien pendant quelques heures ; mais vers deux ou trois heures du matin, vous êtes réveillé en sursaut par un tapage infernal ; on dirait que vos carreaux volent en éclats, des cailloux roulent dans votre chambre, vous pouvez à peine respirer dans une atmosphère de poussière, le toit résonne comme un tambour de basque sous une grêle assourdissante. Vous sautez à bas de votre lit, et si vous avez un voisin, vous le hêlez pour lui demander ce qui se passe. S'il vous entend au milieu du bruit, et s'il a passé quelques nuits à Kavaïhaé il vous répond flegmatiquement que c'est le « Mumukou », autrement dit le vent de la montagne, qui se lève périodiquement, dure une heure ou deux, et cesse avant le jour ; que ce qu'il y a de mieux à faire c'est de tâcher de vous rendormir et de n'y pas faire attention. Von Holt et moi nous sommes convaincus que nous vivrions dix ans ici avant d'arriver à ce résultat.

L'Heiiiau a cet avantage sur le Mumukou, qu'il ne vient pas vous chercher, et que vous pouvez vous dispenser non de le voir, mais de l'aller visiter. Heiiiau signifie temple, en langue kanaque, et celui de Puuapa, situé à un mille de Kavaïhaé, est le plus considérable et le plus complet qui subsiste encore dans cet archipel. Sa longueur est de trois cent cinquante pieds, sa largeur de cent cinquante. Les murs ont une épaisseur

de cinquante pieds à sa base, de huit au sommet, et ne s'élèvent pas à plus de vingt pieds.

Les matériaux qui ont servi à construire ce monument gigantesque et barbare ont été apportés, suivant la tradition, de la vallée de Pabulu, située à douze milles (trois lieues) de distance. Toute la population de l'île fut convoquée à cet effet, et les pierres furent passées de mains en mains par les travailleurs, qui achevèrent, dit-on, cette construction en trois jours. L'unique intérêt qui s'attache à ce monument, dernière relique du paganisme aux îles Havai, est tout entier dans le fait que d'innombrables sacrifices humains ont inondé ces dalles, dans les fragments disjoints desquelles on rencontre encore de nombreux ossements humains. Dans le coin nord-est de l'enceinte, à ciel ouvert, se trouve une énorme pierre plate sur laquelle on immolait les victimes ; c'est là qu'on les dépeçait, qu'on enlevait et nettoyait les os, qui étaient ensuite liés en paquets et enfouis dans les rochers qui formaient la base. A peu de distance de cette pierre, on en voit plusieurs autres de même taille, alignées et légèrement creusées, sur lesquelles on brûlait les chairs. Ces pierres sont vitrifiées à la surface par l'effet d'une combustion intense. Il existe encore des Kanaques qui ont assisté dans leur enfance à ces horribles tragédies ; mais, tout en racontant avec la plus parfaite naïveté les scènes dont ils ont été témoins, ils nient avec énergie que les chairs des victimes aient jamais servi de nourriture aux bourreaux. Rien dans l'histoire ou les traditions havaïennes ne justifie l'accusation de cannibalisme portée légèrement contre eux.

Ce n'est pas sans une profonde impression de tristesse que je maniai ces paquets d'ossements soigneusement enveloppés de fines nattes et presque tombés en poussière. Je me représentais ces scènes hideuses

de sang et de carnage, ces victimes résignées et frappées d'une terreur superstitieuse, ces prêtres fanatiques, cette foule avide de voir les dernières palpitations, d'entendre les derniers gémissements d'un des leurs. Aujourd'hui ce site est maudit. Rien n'y pousse, rien n'y vit ; aucun être humain n'habite près de ces murs souillés de sang, aucun pas ne vient fouler ces dalles où le paganisme a tenu si longtemps ses hideuses assises et célébré ses infâmes saturnales.

Si pénible et si triste que soit cette dernière impression, elle ne saurait effacer le souvenir charmant que j'emporte avec moi de mon voyage à Havaï. Au moment de quitter cette île, je me berce de l'espoir d'y revenir et de parcourir de nouveau ces sites grandioses. Ce n'est pas seulement de souvenirs que j'ai fait provision, mais bien aussi de notes, d'observations, de faits. J'aime ce pays où ma volonté et la destinée m'ont amené, cette population si avide de civilisation, si naïvement confiante dans ses efforts pour se l'assimiler, et qui sollicite timidement des grandes puissances son droit de vivre sous ses rois et ses chefs, et son admission dans la grande famille des nations. Je sympathise avec ses désirs, je crois qu'ils peuvent et qu'ils doivent se réaliser, et, dans ma faible mesure, je serai heureux d'y contribuer. Je ne vois pas bien comment il me serait donné de le faire ; par contre, je vois bien les obstacles que l'ambition des États-Unis, l'indifférence de la France et la jalousie de l'Angleterre, opposeront aux aspirations havaïennes. Il faudra de longues années et surtout de profondes modifications dans la politique pour en arriver là. En attendant ce moment que je ne verrai probablement pas, je vous serre bien cordialement la main.

CHAPITRE VII

Naissance du prince de Havaï. — Nouveaux ministres. — Une offre séduisante. — Un crime royal. — Église anglicane. — Mort du commissaire de France. — Situation politique et agricole du pays.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, ce n'était pas sans de vives répugnances que le gouvernement havaïen avait consenti à l'acceptation du nouveau traité avec la France, aussi ne se tenait-il pas pour battu. Tant que les ratifications n'étaient pas échangées, il espérait pouvoir obtenir des concessions, et en même temps qu'il faisait plaider sa cause à Paris auprès du ministère des affaires étrangères, il ne négligeait rien à Honolulu pour augmenter le nombre de ses adhérents et pour tirer parti des événements qui pouvaient se produire. L'un des plus importants, au point de vue du pays et de la dynastie, fut la naissance, le 20 mai 1858, du prince de Havaï, fils de la reine Emma et de Kaméhaméha IV. La joie des souverains fut partagée par le pays tout entier, qui vit dans la naissance d'un héritier le maintien et la con-

solidation d'une dynastie acceptée des étrangers et chère aux indigènes. De grandes réjouissances publiques fêtèrent cet heureux événement, et la jeune reine, très-aimée et très-estimée de tous, reçut les preuves les plus évidentes d'une sympathie sincère.

A la même époque, un changement d'administration aux États-Unis amenait le déplacement du commissaire américain, M. Gregg, et son remplacement par un nouveau titulaire, M. Borden. M. Gregg était populaire aux îles, malgré des habitudes d'intempérance, et le roi avait pour lui une sincère amitié. Sans être précisément hostile à la France, il était connu pour être assez mal disposé vis-à-vis de M. Perrin personnellement. Les adversaires du traité exploitèrent habilement ce concours de circonstances. Pressenti par eux sur ses dispositions à entrer au service du gouvernement, M. Gregg consentit, et après quelques pourparlers, le roi lui offrit la place de ministre des finances, alors vacante, et dont son frère, ministre de l'intérieur, remplissait l'intérim.

Ces propositions furent acceptées à la grande joie du parti américain, qui voyait dans l'entrée de M. Gregg au Conseil un triomphe personnel et un échec pour la légation française. M. Perrin s'y montra fort sensible ; il devenait évident pour lui et moi que les dernières signatures ne seraient pas échangées sans de sérieuses difficultés.

Au mois d'août, nous reçûmes de Paris le traité ratifié par l'empereur, avec ordre de terminer, sans délai, cette longue et pénible négociation. M. Perrin informa donc M. Wyllie qu'il était prêt à procéder à l'échange des signatures. A cette communication, M. le ministre des affaires étrangères répondit que le roi allait, conformément à la constitution du royaume, prendre l'avis du Conseil privé. Il était un peu tard pour s'aviser de cette

formalité, mais le gouvernement havaïen était en effet lié par le texte même de la Constitution.

Le Conseil privé, corps irresponsable, nommé par le roi sur la proposition des ministres, était à la dévotion de ces derniers, sur toutes les questions importantes. Depuis plusieurs mois cependant, fortement travaillés par les adversaires du traité, les membres du Conseil privé, surtout les membres indigènes, manifestaient une répugnance visible pour les changements que devait entraîner son adoption. On leur en avait exagéré l'importance, mais avec beaucoup de bonne volonté il eût été difficile de leur démontrer les avantages qui en pouvaient résulter pour le pays. Les négociateurs havaïens, fort embarrassés de leur position, ne demandaient pas mieux que de s'effacer derrière le vote du Conseil privé, et de dégager leur responsabilité. Aux yeux du gouvernement français, ils avaient fait preuve de bonne volonté, le reste ne les regardait plus. Dans de pareilles conditions, le vote du Conseil privé n'était pas douteux. Le rapporteur élu, M. G. M. Robertson, juge à la Cour suprême, un des plus ardents adversaires du traité, présenta son rapport qui concluait au rejet. Après une discussion de deux jours, ces conclusions furent adoptées avec une modification qu'y firent introduire les rares partisans de la France, et qui consistait à insérer dans le traité un article additionnel qui interprétait, dans le sens des passions populaires, le texte du traité et lui ôtait ainsi toute la valeur qu'il avait dans l'opinion du gouvernement français.

M. Perrin fut consterné de ce résultat inattendu. Il avait représenté à Paris le succès comme assuré; non-seulement ce succès lui échappait, mais les adversaires du traité saluaient leur triomphe d'une salve de 101 coups de canon, et la populace excitée par les meneurs du parti américain venait pousser sous ses fenêtres les grogne-

ments significatifs avec lesquels les partis politiques, ici, comme aux États-Unis, célèbrent leurs triomphes. Rien n'y manquait, jusqu'au classique charivari.

Forcé était de faire contre fortune bon cœur. M. Perrin, préoccupé avant tout de la nécessité d'obtenir la signature du roi, se déclara prêt à accepter le traité avec l'article additionnel, ce dernier « *ad referendum* » seulement, c'est-à-dire en réservant, sur ce point, l'appréciation de son gouvernement. Dans ces conditions, le roi signa, et le traité ainsi accepté fut de nouveau retourné à Paris pour un examen définitif.

Au commencement de 1859, nous reçûmes la réponse du ministère à cette communication. Ainsi qu'il était facile de le prévoir, le gouvernement français rejetait purement et simplement l'article additionnel, s'en tenait au texte primitif du traité et considérait la signature du roi comme valable et définitive pour ce texte même. Mis ainsi en demeure de s'exécuter, le gouvernement haïtien céda. Il ne pouvait aller plus loin, et il n'entra pas dans ses desseins de courir les risques d'une rupture définitive avec la France.

Les rapports devenaient en effet chaque jour plus tendus et se compliquaient de questions de détail insignifiantes en elles-mêmes, mais qui entretenaient une irritation constante entre le représentant de la France et les principaux membres du gouvernement. Le roi crut pouvoir y mettre un terme en donnant à M. Perrin et à la France un témoignage de bon vouloir, et il s'ouvrit avec M. Perrin de son désir de faire entrer un Français dans les conseils du gouvernement, afin que notre nationalité y fût représentée et que sa voix pût s'y faire entendre. C'était moi que le roi avait désigné nominativement. M. Perrin accueillit avec plaisir cette ouverture dont il me fit part, en m'engageant vivement à l'accepter; il ne mettait pas en doute l'assentiment de notre gouvernement.

Certes, la proposition était séduisante. Échanger ma modeste position de chancelier pour une situation brillante, m'offrir l'occasion d'apaiser tous dissentiments et surtout celle de soutenir les idées et les vues auxquelles m'avait conduit une étude attentive du pays et de ses ressources, c'était là une tentation puissante. Mais la réflexion m'amena promptement à d'autres conclusions.

J'étais trop nouveau dans le pays, trop peu connu, partant sans influence et sans autorité. Je m'avouai à moi-même que j'avais encore beaucoup à faire, beaucoup à étudier pour dégager du chaos d'impressions contraires et confuses les idées nettes et arrêtées auxquelles je tendais d'instinct sans les posséder encore. Puis il suffisait d'un coup d'œil jeté autour de moi pour voir que je ne pourrais compter sur personne, et qu'il me faudrait ou m'user rapidement ou m'effacer complètement. Je me décidai donc à refuser, au grand étonnement de M. Perrin, qui voyait, avec regret, échouer une combinaison que son amitié lui faisait souhaiter pour moi, que son amour-propre de diplomate lui faisait désirer pour lui.

L'unique résultat de cette affaire fut que je me mis avec un redoublement d'ardeur au travail. J'étudiai, j'observai, je refis lentement mon éducation pratique, je m'absorbai dans l'étude approfondie de l'anglais, que j'avais appris par nécessité et par l'oreille, je me passionnai pour l'économie politique, pour les questions agricoles et commerciales, et en un mot pour tout ce qui touchait au pays et à sa prospérité. J'ignorais alors si tout cela pourrait me servir un jour aux îles Havaï, mais j'étais bien convaincu que là ou ailleurs j'en trouverais l'emploi ; que rien de ce que l'on apprend n'est inutile et, qu'après tout, le temps ainsi employé n'est jamais perdu.

Les circonstances devaient me donner raison plus

tard, mais pour le moment rien n'était moins clair que l'avenir pour moi; et sans chercher à lui arracher ses secrets, je me contentai de la tâche que je m'étais assignée. Mes fonctions de chancelier me laissaient de nombreux loisirs. La négociation était terminée, la politique faisait relâche, les passions surexcitées par la conclusion du traité avec la France se calmaient, en apparence du moins; le ministère réorganisé se mettait à l'œuvre, lorsqu'un triste incident vint frapper la famille royale.

Au nombre des familiers du palais, anciens compagnons de jeunesse et de plaisirs du roi, se trouvait un Anglais, Nelson, qui vivait dans son intimité et qui le suivait dans les déplacements que nécessitaient fréquemment les douleurs asthmatiques auxquelles le roi était sujet. Malgré son mariage, Kaméhaméha IV n'avait pas complètement rompu avec sa vie de garçon, et il en avait conservé une liaison avec une femme du palais, attachée depuis au service même de la souveraine.

Le 3 août 1859, le roi, accompagné de la reine, de sa suite et de ses secrétaires au nombre desquels figurait Nelson, s'était rendu dans l'île de Maui à Lahaina. Le défaut absolu d'occupations, des souffrances plus persistantes que d'ordinaire, le ramenèrent à des habitudes d'intempérance, assez rares depuis son mariage, mais d'autant plus violentes. Le 11, à la suite de libations copieuses et prolongées, et d'un entretien de quelques instants avec la favorite, le roi s'embarque sur sa goëlette pour se rendre à Honolulu. A quelques milles des côtes et à la tombée de la nuit, il donne ordre de virer de bord, revient à Lahaina, se dirige vers le corps de logis occupé par Nelson et l'appelle. Ce dernier ouvre sa porte et tombe frappé d'une balle que le roi venait de lui tirer à bout portant.

Quel était le motif de ce crime? On y mêla, bien à

tort, le nom de la reine qui n'avait rien à y voir. On prétendit que la favorite avait excité la jalousie de Kaméhaméha IV, pour se venger de la reine qui commençait à soupçonner ses rapports adultères avec son mari. La vérité était que la favorite, jalouse de Nelson qui cherchait à détacher le roi d'elle et à le ramener au respect du lien conjugal, avait accusé Nelson de lui faire la cour et de vouloir supplanter le souverain dans ses faveurs. L'ivresse, bien plus que l'amour, avait armé le bras de Kaméhaméha IV, et le crime était à peine commis, que cette nature mobile et impressionnable à l'excès s'abandonnait à toute la violence de ses remords qui devaient hâter sa fin. La blessure de Nelson n'était pas mortelle par elle-même, mais sa constitution épuisée par une jeunesse orageuse n'y put résister. Il languit quelque temps et mourut.

Dans l'impétuosité de ses regrets, le roi n'avait qu'une pensée, revenir à Honolulu, abdiquer en faveur de son fils enfant, et consacrer le reste de ses jours à l'expiation de son crime. Il revint en effet le 30, et fit part de son projet à ses conseillers. Ceux-ci le firent revenir sur cette détermination ; mais agité de sombres pressentiments, il tint bon quant à la proclamation du prince de Havaï comme héritier du trône. Reprenant ensuite l'idée de son ancêtre Kaméhaméha I^{er}, il écrit en Angleterre pour solliciter de nouveau l'établissement d'une branche de l'Église réformée d'Angleterre, l'envoi d'un évêque et d'un clergé anglican. Sa nature ardente s'accommodait mal des formes ascétiques du culte méthodiste ; élevé dans le culte protestant, il répugnait à l'adoption du catholicisme. La reine, anglicane elle-même, désirait ardemment l'établissement d'une église avec laquelle elle fût en parfaite communion d'idées. Tous deux enfin espéraient pouvoir confier à l'évêque, dont ils sollicitaient l'envoi, l'éducation du jeune prince

de Havaï. Kaméhaméha IV appuyait sa demande de l'offre d'un terrain pour l'érection d'une église, et d'une souscription annuelle assez considérable pour défrayer en grande partie les dépenses du nouveau clergé. Cette demande, bien accueillie en Angleterre, fut prise en sérieuse considération.

Ce n'était pas seulement au point de vue religieux que le roi inclinait à se rapprocher de l'Angleterre. Les mêmes tendances se révélaient dans sa politique. Le parti américain reperdait peu à peu le terrain qu'il avait gagné sous l'influence de la négociation avec la France et à la suite de l'entrée de M. Gugg dans le ministère. Ce dernier achevait de se déconsidérer par ses habitudes d'intempérance et ne jouait plus qu'un rôle très-effacé ; ses adhérents l'abandonnaient, et M. Wyllie, *très-partisan de l'alliance anglaise, très-appuyé par la reine, avait reconquis toute son ancienne influence. Par ses ordres, sir J. Bowring, ancien diplomate anglais, attaché au service du gouvernement havaïen, soumettait aux cabinets de Londres et des Tuileries un projet de traité auquel on espérait rallier ensuite le gouvernement des États-Unis, et qui avait pour but de garantir conjointement l'indépendance du royaume havaïen et le maintien de la dynastie. Ce dernier point fut abandonné plus tard dans le cours des négociations et n'avait en réalité aucune raison d'être, dans un pays où la question dynastique n'était pas soulevée et où il n'existait aucun compétiteur au trône.

Le but que se proposait M. Wyllie était juste en théorie, mais difficile à atteindre. En ce qui concernait la France qui avait cependant tout intérêt à sa réussite, il devait se heurter à deux obstacles, dont un seul eût suffi pour empêcher le succès. Le premier était le mauvais vouloir de M. Perrin ; le second, la politique nouvelle du gouver-

nement français qui proclamait alors par la bouche de M. de la Vallette, son ministre des affaires étrangères, le principe des grandes agglomérations et de la disparition des petits États indépendants. On ne sut pas alors, en France, tout le mal que nous a fait cette déclaration de principes qui devait nous aliéner les sympathies des faibles.

Les ouvertures de sir J. Bowring furent donc reçues avec beaucoup de froideur par le gouvernement impérial. En Angleterre, elles rencontrèrent un meilleur accueil, mais en présence de l'indifférence de la France, on hésita à s'embarquer dans une négociation qui nécessitait l'entente simultanée de trois puissances, dont l'une opposait des fins de non-recevoir, dont l'autre, les États-Unis, était manifestement hostile. Fidèle à ses précédents politiques et diplomatiques, le cabinet de Washington refusait de se lier par un traité *tripartite* qui enchaînait sa liberté d'action et lui retirait le bénéfice d'éventualités qu'il avait toujours entendu réserver. Les négociations se bornèrent donc à des pourparlers insignifiants et furent abandonnées au moment même où éclatait le conflit entre les États du Nord et les États du Sud.

Les choses en étaient là, lorsque, le 29 mars 1862, M. Perrin mourut, emporté en quatre jours par le tétanos qui se déclara à la suite d'une chute de cheval et d'une fracture du bras droit.

Conformément aux règlements, je pris en mains la gestion du poste; je rendis compte à Paris et j'attendis les ordres du ministère. Nommé chancelier du consulat en 1855, je comptais alors sept années d'exercice dans ces fonctions, mais les ordonnances ministérielles exigeaient, pour le titre de consul, dix années dont une au moins en qualité de gérant. J'espérais donc que le département me conserverait la gestion et me permettrait

ainsi de remplir une condition indispensable à mon avancement. C'est ce qui eut lieu en effet, et le ministre des affaires étrangères me maintint comme gérant du consulat de Honolulu jusqu'à la nomination d'un titulaire, laquelle n'eut lieu qu'à la fin de 1863.

Pendant ces dix-huit mois de gestion, je m'attachai surtout, comme par le passé, à l'examen et à l'étude des questions commerciales. Sous ce rapport, les archives du poste de Honolulu étaient fort incomplètes ; je travaillai à combler ces lacunes et à transmettre au ministère des renseignements précis. Au point de vue politique, la situation se trouvait détendue. Les difficultés personnelles qui avaient existé entre M. Perrin et les membres du gouvernement havaïen n'étaient pas de nature à soulever des conflits et disparaissaient avec lui. On savait de reste que, malgré l'intimité qui m'unissait à mon chef, je ne partageais pas toutes ses idées, et que, partisan comme lui de l'indépendance du royaume havaïen, je croyais plus que lui le maintien de cette indépendance attaché à une entente aussi étroite que possible avec la France et l'Angleterre. M. Perrin redoutait presque au même degré l'influence anglaise et celle des États-Unis, et, suivant les circonstances il penchait tantôt en faveur de l'une, tantôt en faveur de l'autre, pour rétablir l'équilibre. J'estimais, au contraire, que l'unique danger que pouvait courir l'indépendance havaïenne venait des États-Unis, et que l'agent de la France devait s'unir étroitement à celui de l'Angleterre pour conjurer ce danger. C'est ce que je fis et avec assez de succès pour m'attirer l'animosité violente du parti annexioniste.

Libre de diriger mes travaux dans le sens que je croyais le plus utile aux intérêts dont j'étais chargé, je trouvais dans les études auxquelles je me livrais une mine inépuisable de renseignements et de faits. La

pêche était en pleine décadence ; les baleines, longtemps pourchassées dans les mers d'Ockotsk et de Behring, s'enfonçaient de plus en plus dans le Nord, où les pêcheurs ne pouvaient les suivre. L'archipel Havaïen, qui jusque-là avait vécu de cette industrie, était profondément atteint dans sa prospérité commerciale. On s'y demandait avec inquiétude ce qu'on allait faire, et pour la première fois, on songeait au sol à peine exploité. Quelques timides essais de culture avaient bien été tentés çà et là, mais ces entreprises faites un peu au hasard, sans capitaux suffisants, avaient presque toutes échoué, et ne constituaient guère que des précédents fâcheux.

Seul, l'élevage du bétail avait réussi, mais ce n'est pas tout de produire, il faut écouler ses produits. Notre plus proche marché, la Californie, était à sept cents lieues de distance ; les pâturages y étaient aussi beaux que les nôtres et infiniment plus vastes ; la viande s'y maintenait à un prix comparativement très-modéré, et les salaisons y devenaient l'objet d'une consommation restreinte. Puis l'élevage du bétail nécessitait de grands espaces et la terre à bon marché ; or l'espace dont nous disposions était limité et, partout ailleurs que sur les hauts plateaux, le climat trop chaud était un obstacle. Quelques cultivateurs entreprenants avaient essayé la canne à sucre et le caféier, mais ils avaient échoué. La production du sucre exige un outillage complet et dispendieux, et dans un pays où l'argent vaut 12 pour 100 par an et où les grands capitaux sont très-rares, comment se procurer les fonds nécessaires pour la construction des moulins et des usines, comment surtout s'assurer les bras à bon marché sans lesquels une exploitation sucrière ne saurait marcher ?

Ce n'était pas seulement en effet l'argent qui manquait,

les travailleurs aussi faisaient défaut. Les indigènes s'embarquaient à bord des navires baleiniers ou ne faisaient rien. A défaut des émotions violentes de la pêche et des chances aléatoires qu'elle leur offrait, ils se bornaient à cultiver leur champ de taro, qui en échange de quelques jours de rude labeur, fournissait à l'alimentation de toute une famille, et donnait un surplus qu'on échangeait avec les pêcheurs du littoral contre quelques poissons séchés. Restait l'habillement. Les femmes y pourvoyaient, les unes en se mettant au service des Haolés (étrangers), les autres par des moyens moins avouables. Quant à demander aux indigènes de sortir des sentiers battus, d'abandonner leurs vieilles traditions et d'aborder hardiment les cultures nouvelles, il n'y fallait pas songer, et les blancs qui l'avaient tenté s'étaient presque tous ruinés.

Il était bien évident pourtant qu'il fallait en arriver là, tôt ou tard, et tout examen fait, la culture de la canne à sucre paraissait être celle qui offrait le plus de chances de réussite. Déjà, dans mes excursions sur l'île de Oahu, j'avais pu me rendre compte des conditions favorables du sol et du climat, et des facilités d'irrigation et de transport, mais je désirais vivement m'assurer par moi-même des résultats déjà obtenus sur une échelle un peu considérable.

L'occasion que je désirais s'offrit à moi et je n'eus garde de la laisser échapper. M. Wyllie, ministre des affaires étrangères, propriétaire d'une partie de la vallée de Hanalei, dans l'île de Kauai, me pressait d'aller visiter sa ferme qu'il avait récemment convertie en une plantation de cannes à sucre. D'autre part. un de nos compatriotes, établi sur un autre point de l'île, m'avait fait promettre d'aller passer quelques jours auprès de lui et s'était mis avec beaucoup d'obligeance à ma disposition pour me faire explorer cette

île que je ne connaissais pas encore. Retenu à Honolulu par mes occupations, je n'avais pu jusqu'ici accepter leurs offres. Au mois d'août 1863, je profitais d'un peu de loisir pour mettre mon projet à exécution.

CHAPITRE VIII

Excursion dans l'île de Kauaï. — Une traversée havaïenne. — Wailna. — Un colon français. — Visite à Hanalei. — Séjour à Princeville. — Un drame. — Les souterrains de Haéna. — Retour à Honolulu. — Mort de Kaméhaméha IV.

Kauaï est située à l'extrémité nord-ouest de l'archipel havaïen. La distance qui sépare son port le plus proche de celui de Honolulu est en ligne droite de cent milles marins ou environ trente-cinq lieues, mais les vents presque toujours contraires et les courants rendent cette traversée longue et pénible. Il faut compter au moins sur quarante-huit heures de mer, et souvent les goëlettes mettent sept ou huit jours pour traverser le chenal. Les accidents sont fréquents. Par certains vents la côte de Kauaï est inabordable, la mer est toujours grosse, et il est arrivé maintes fois qu'après d'infructueuses tentatives pour entrer dans le port les navires soient revenus à Honolulu attendre une occasion plus favorable pour remettre à la voile.

Je m'embarquai sur l'*Annie Laurie*, schooner de fort

tonnage, à bord duquel on avait récemment installé une petite machine à vapeur et une hélice. Le capitaine, tout fier de cette innovation, se faisait fort de nous débarquer à Koloa en douze heures. Nous partons à cinq heures, nous franchissons rapidement la passe et gagnons le large. Jusque-là tout allait bien ; il fallait maintenant s'élever dans le N.-O. et marcher contre les vents et le courant, mais l'hélice a été placée trop haut, l'*Annie Laurie* tangué affreusement, son beaupré est presque toujours sous l'eau, l'arrière du navire en l'air, et l'hélice s'agite fiévreusement dans le vide. La mer est grosse et promet de le devenir plus encore quand nous ne serons plus sous le vent de l'île Oahu. Le capitaine en conclut que le navire est mal chargé ; on met en panne et on accumule caisses et barriques sur l'arrière. En route : l'*Annie Laurie* part le nez en l'air, cette fois l'hélice plonge, mais décidément cette allure ne lui convient pas, après quelques tours elle s'arrête, nous roulons et tanguons avec furie. Le capitaine donne l'invention à tous les diables, fait éteindre son petit fourneau, hisser les voiles, et nous nous mettons à courir des bordées pour doubler la pointe de Waialua.

Ce n'était là que le commencement de nos misères. Le roulis est tellement violent qu'il n'y a pas à songer à coucher dans la cabine, trop petite et encombrée de colis qui courent d'un bord à l'autre. On étend des matelas sur le pont et sur ces matelas gisent une vingtaine de passagers, serrés comme des harengs et livrés à toutes les horreurs du mal de mer. Je n'ai jamais vu pareil spectacle de désolation. Le vent fraichit. Une petite pluie fine et pénétrante se met de la partie. En une heure tout est traversé, matelas, couvertures, châles ; les femmes gémissent, les hommes jurent. Remède insuffisant ; la pluie redouble, la mer déferle par dessus les bastinages, et l'*Annie Laurie* de rouler et de tanguer de plus

belle. Mais on marche, on le croit du moins, et l'on attend le jour avec une impatience fiévreuse. Il paraît enfin après une nuit de misères. « Voilà Kauaï ! » s'écrie un passager. Hélas non, Kauaï est hors de vue ; ce que nous voyons ce sont les côtes d'Oahu, nous n'avons pas fait trente milles.

A la pluie de la nuit succède un ciel radieux, mais un vent, quel vent ! Il souffle du N.-E. En le serrant au plus près, nous pourrions faire de la route ; mais notre schooner n'est pas mâté pour serrer le vent, il lui faut une brise grand largue. Nous faisons de l'ouest, nous ferons du nord s'il plaît à Dieu. En une heure le soleil nous a séchés, mais maintenant il nous brûle. Impossible de s'abriter contre ses rayons. Les plus vaillants essaient de se tenir debout, mais ils y renoncent bien vite ; quant aux autres, ils mourraient plutôt que de se retourner. Un Chinois, sale et repoussant, décoré du nom de maître-d'hôtel, fait son apparition, portant sur un vieux plateau de zinc une demi-douzaine de tasses ébréchées dans lesquelles nage un bouillon trouble qu'il appelle bouillon de poulet. J'avale une tasse de ce breuvage insipide où je ne distingue que le goût d'eau de vaisselle dans laquelle on aurait fait crever du riz. Heureusement que j'ai à portée de ma main une petite caisse de biscuits.

La plupart des passagers refusent toute espèce de nourriture. Ils en sont à la limite extrême du mal de mer, à ce point où la bête agonisante n'a même plus la force de réagir et se laisse complètement aller. Deux ou trois Anglaises, et des plus prudes, gisent là comme des sacs, roulant à droite et à gauche sur leurs voisins et voisines, sans plus se soucier de rien. Si la nuit a été abominable, la journée ne vaut pas mieux. Nous avançons un peu cependant. Une nuit de misères, et le lendemain enfin nous sommes en vue de Koloa.

A midi on est à l'ancre, mais Koloa est une rade ouverte. On y roule tout autant qu'au large. Il faut cependant se lever, descendre dans l'embarcation qui tantôt atteint le bastingage, tantôt descend à dix pieds plus bas. Le débarquement s'effectue avec autant de facilité que celui d'un troupeau de bétail ; on descend les passagers dans la baleinière et on les dépose anéantis, moulus, brûlés par le soleil, à demi morts de faim, sur la plage.

Telle est, lecteur, la photographie exacte d'un voyage de Honolulu à Kauaï. On m'avait bien dépeint toutes ces horreurs et l'on n'avait rien exagéré. L'idée qu'il fallait les affronter de nouveau pour le retour n'était pas séduisante, mais heureusement on guérit vite du mal de mer. C'est un supplice, mais le souvenir s'en efface rapidement, et tel, prompt à jurer qu'on ne l'y reprendra plus, oublie ses serments et retourne le braver.

Vue du large, l'île de Kauaï offre aux regards une côte menaçante et inhospitalière, *iron bound coast*, comme disent les Anglais. Des falaises à pic, des rochers qui dressent leurs têtes noires au-dessus des flots, des anses sans profondeur et minées par la vague, des caps sans verdure et sans plage, tel est l'aspect de l'île sur tout le côté sud et sur le côté est. Koloa, situé au sud, est un port d'embarquement et de débarquement accessible seulement par certains vents, et dont l'apparence n'a rien d'attrayant.

En débarquant sur la plage, je fus reçu par mon ami, M. B..., qui m'avait invité à venir passer quelques semaines chez lui. Un char à bancs découvert, solidement et confortablement installé et attelé de quatre mules vigoureuses, nous attendait. Nos bagages y trouvèrent place avec nous, et ce fut avec joie que je laissai derrière moi la mer, l'*Annie Laurie*, Koloa et mes misères récentes.

L'habitation de M. B... était située à douze milles environ de Koloa, dans l'intérieur des terres. J'en avais entendu parler comme d'un des sites les plus ravissants de l'île, mais, je l'avoue à ma honte, le paysage le plus romantique avait alors pour moi moins de charmes qu'une tranche de rosbif et un morceau de pain. Mon imagination n'allait pas plus loin ; elle se complaisait dans cette pensée, et mon hôte, abondant dans mon sens, me détaillait avec complaisance le repas qui m'attendait. Poisson, viande, légumes, fruits ; avec quelle sympathie la « bête » l'écoutait, et « l'autre » elle-même, comme elle se laissait séduire ! Rassurée sur ce point, elle reprit pourtant bientôt l'ascendant, et s'absorba dans la contemplation du paysage. Il en valait la peine.

Laissant Koloa derrière nous, nous avançons rapidement dans une plaine charmante, unie comme un tapis de billard et semée de pandanus. Dans un lointain profond se dessinent de hautes montagnes qu'on entrevoit comme dans un rêve et qu'enveloppent d'une chaude vapeur les rayons du soleil. On dirait un voile de gaze transparente étendu entre elles et nous. Nous obliquons à droite, la route descend, puis remonte, toujours excellente, les arbres se multiplient, nous parcourons les allées bien entretenues d'un riche parc anglais. Voici une rivière large et limpide, mais pas de pont. Nos chevaux s'y engagent bravement, la traversent en diagonale.

Un bruit profond et continu se fait entendre, c'est celui de la chute de Wailua. La rivière que nous traversons en ce moment tombe à un mille plus loin dans le fond de la vallée sur le bord de laquelle est située l'habitation de M. B... La rivière franchie, nous nous retrouvons en plein parc. Les arbres se rejoignent au-dessus de nos têtes, mêlant leurs feuilles et leurs fleurs. Nous franchissons rapidement deux barrières en

bois qu'un Kanaque ouvre pour nous laisser passer, et décrivant une courbe, nous venons nous arrêter devant une fort belle résidence, au seuil de laquelle M^{me} B... nous attend.

Ce m'était un bien vif plaisir de me retrouver enfin avec des compatriotes. Il ne tenait qu'à moi de me faire illusion et de me croire en France, mais pour cela il me fallait fermer les yeux au cadre magique qui entourait notre petit cercle de Français. Bien qu'il eût quitté sa patrie depuis longtemps, M. B..., ainsi que sa femme, en avait conservé le culte et l'amour, ce qui est malheureusement assez rare parmi nos concitoyens à l'étranger. Le plus grand nombre affectent en effet le dédain de la mère-patrie. A l'opposé des Anglais et des Américains, toujours prêts à affirmer hautement leur nationalité, à s'en vanter, ils dissimulent la leur ou la regrettent. Leur exil, volontaire ou forcé, leur laisse au cœur un fond d'amertume qui se trahit dans leurs propos, dans leurs vains efforts pour adopter les coutumes, la manière de voir et de penser de ceux avec lesquels ils vivent. Ce travers est un des traits caractéristiques de notre race et de la race irlandaise; il était aussi celui des Allemands, mais, depuis les derniers événements, il n'en est plus de même et ils sont devenus aussi fiers de leur nationalité qu'ils l'étaient peu avant la guerre de 1866 et leurs premiers succès sur l'Autriche.

M. B... est un type rare de l'émigrant français. Il avait quitté la France avec sa femme pour chercher au loin une fortune plus rapide que celle qu'il espérait conquérir dans sa patrie, et aussi pour donner satisfaction à ses goûts aventureux. Il s'était rendu d'abord à Tahiti pour y tenter une entreprise agricole. Comme beaucoup d'autres, il s'était senti à l'étroit dans ce petit milieu, et gêné par les mille ordonnances de toute

nature que notre passion de tout régler impose à cette pauvre colonie et à ses habitants. Désireux toutefois de rester sur une terre au moins française de nom, il avait émigré à la Nouvelle-Calédonie.

Là, grâce à son activité, à son énergie, il avait réussi à fonder une ferme considérable. Bien vu des indigènes qui appréciaient sa justice et sa bienveillance dans ses rapports avec eux, il en avait groupé autour de lui un nombre assez considérable qu'il employait à ses plantations et à l'élevage du bétail. Sa fortune avait grandi rapidement. Pour écouler ses produits, il acheta une, puis deux goëlettes et établit des communications régulières avec l'Australie. Le gouverneur de nos possessions, heureux de voir résoudre par le travail le problème de la civilisation de cette île, où la plupart des indigènes étaient encore de véritables sauvages se battant et se mangeant entre eux, encouragea les efforts de M. B... et traita avec lui pour l'établissement du service postal avec l'Australie. Assuré d'une subvention qui couvrait une partie des dépenses de ses navires, notre hôte donna plus d'extension à son entreprise. Son influence s'étendit sur une partie de l'île. Homme énergique et courageux, il osa intervenir dans les luttes des sauvages et en arracha quelques-uns à une mort certaine. Dans le nombre se trouvaient une jeune fille, nommée Wenga, et un garçon, Warembé, qui étaient encore tous deux à son service à Kanaï et qui n'avaient pas voulu se séparer de sa femme et de lui, lorsqu'ils quittèrent la Nouvelle-Calédonie.

Peut-être y seraient-ils encore aujourd'hui, sans des circonstances imprévues. Un conflit s'éleva entre M. B... et des missionnaires zélés. Ces derniers voulurent mener rapidement une œuvre de propagande qui, pour réussir, exigeait beaucoup de temps et de ménagements.

M. B... trouva que l'on intervenait trop auprès des nombreux indigènes à son service, il refusa de mettre

son influence au service d'une cause respectable à coup sûr, mais dont il désapprouvait le mode d'action. Les rapports s'envenimèrent. Il comprit de suite qu'il lui fallait entamer une lutte pénible et il préféra réaliser et quitter la place. Ce qu'il avait entendu dire de l'Archipel Havaïen le décida à venir s'y fixer. Il arriva donc aux Iles avec une petite fortune et porteur d'une lettre de recommandation très-pressante du gouverneur de nos établissements de l'Océanie. J'étais alors gérant du consulat de Honolulu. Je reçus M. B... et sa femme, je leur donnai les conseils que me suggérait mon expérience du pays, et l'engageai, avant de rien tenter pour son compte, à diriger dans les premiers temps une exploitation déjà fondée. Il accepta l'offre que lui fit une maison étrangère avec laquelle je le mis en rapport et partit pour Kauai où je le trouvai à la tête d'une ferme considérable.

Sa femme et lui nous firent l'accueil le plus empressé et le plus cordial. Tout ce qui pouvait contribuer au confort de ma femme et de mes enfants ainsi qu'au mien avait été l'objet d'une sollicitude amicale. Nous oubliâmes bien vite les misères de l'*Annie Laurie*, et celles que nous réservait le retour pour ne songer qu'au repos, et à jouir de la société de nos hôtes et du site ravissant qui se déroulait à nos pieds.

L'habitation de M. B...était située sur un plateau d'où la vue plongeait dans une vallée profonde et ombreuse. Au fond coulait la jolie rivière de Wailua, que nous avions traversée avant d'arriver à sa résidence et qui se précipitait à pic dans la vallée, à un kilomètre de distance de la maison. De la terrasse où nous étions assis après le déjeuner, on apercevait la chute blanchée d'écume, puis dans le fond les replis argentés de la rivière qui serpentait à travers des touffes de bananiers, de caféiers, dont le vert pale contrastait avec les teintes foncées des

orangers et des citronniers. Suivant de l'œil ses capricieux méandres, on la voyait se perdre dans des bois épais à l'extrémité de la vallée et poursuivre sa course vers la mer que l'on n'apercevait pas, cachée qu'elle était à l'horizon par de vertes collines aux formes capricieuses et charmantes qui s'élevaient en amphithéâtre à quelques kilomètres de nous. Ce site était tout ce que l'on pouvait imaginer de plus romanesque et de plus riant. Il jouissait d'une juste célébrité dans tout l'Archipel. Seule, la vallée de Hanalei, située à l'extrémité nord de l'île, l'emportait, disait-on, en grandiose et en beauté.

Kauaï est la plus fertile des îles Havaï, celle où les volcans se sont éteints d'abord. Partout ici, comme dans le reste de l'Archipel, on retrouve les traces des commotions souterraines qui ont soulevé le sol au-dessus des flots, mais ici ces traces ne sont plus visibles que dans la configuration du sol. Laves et scories ont disparu sous l'action lente et persistante du temps. Les cratères sont devenus des lacs ou des plaines, les cendres sont converties en humus, et ce théâtre de convulsions terribles a pris sous l'influence bienfaisante du soleil et de la pluie l'aspect d'un paysage riant et paisible. Nulle part cette transformation n'est aussi visible qu'à Kauaï, et l'on peut voir ici ce que seront un jour les parties les plus arides de Havaï et de Mauï, lorsque les mêmes causes y auront produit les mêmes effets.

Le lendemain de mon arrivée, je visitai avec mon hôte cette riante vallée. Nous allâmes d'abord à la chute que je ne me lassai pas d'admirer, puis nous descendîmes la rivière en bateau. Elle coule sous d'épais ombrages de citronniers, d'orangers et de cédratiers qui forment voûte et dont les parfums embaument l'air que l'on respire. Rien de plus ravissant que son cours semé de petites îles où les fruits du goyavier jonchent le sol, où

les citrons et les oranges pendent à portée de la main et semblent l'inviter à les cueillir. A deux kilomètres de l'habitation, ses rives s'élargissent ; la rivière, grossie de mille petits affluents qui lui arrivent en cascades et en torrents, décrit une vaste courbe au pied des collines, se carre dans la plaine, et vient se perdre dans l'Océan qui se déroule avec majesté sur une plage de sable fin et brillant de parcelles de mica.

La plaine, comme toutes celles de Kauaï, est malheureusement envahie par une variété d'herbe appelée pili, qui fait le désespoir des éleveurs de moutons. Le gros bétail s'en accommode beaucoup mieux et brave impunément ses graines aiguës qui s'émousent sur sa peau moins délicate. Les indigènes n'y font pas attention, mais en revanche les Européens la maudissent de bon cœur. Impossible de marcher quelques minutes dans cette herbe sans éprouver aux jambes d'insupportables picotements. Aussi marche-t-on fort peu à Kauaï. On y passe sa vie à cheval. La culture de la canne à sucre aura seule raison de ce fléau; et les nombreux labours qu'elle exige en ont déjà débarrassé plusieurs districts.

Les plantations sucrières prospèrent admirablement à Kauaï. Ainsi que je l'ai dit plus haut, le sol est plus riche ici que dans les autres îles. La nature moins montagneuse du terrain, l'épaisseur de la couche végétale offraient aux planteurs des avantages dont ils ont habilement su tirer parti. Au début, les essais avaient été ruineux, mais avec de la persévérance on était arrivé à des résultats rémunérateurs. La variété de canne adoptée était celle de Tahiti. Le rendement atteignait deux tonnes de sucre d'excellente qualité par acre, soit 4400 livres américaines et la dépense s'élevait à 100 dollars ou 500 francs par acre. Le planteur peut ou vendre son sucre à Honolulu, ou l'exporter directement à San

Francisco. Dans l'un comme dans l'autre cas, il en retire un prix moyen qui le fait ressortir à 25 cent. par livre à la plantation même. Une acre de terre, coûtant 500 fr. de main-d'œuvre donne donc 4400 livres de sucre qui à 25 cent. la livre produisent 1100 fr. De ce prix il y a lieu de déduire l'intérêt du capital immobilisé en machines et constructions. L'étendue moyenne d'une plantation est de 300 acres, produisant annuellement 600 tonnes ou 1 320 000 livres de sucre représentant 330 000 fr. Déduction faite du coût, du labourage et de récolte, s'élevant par acre à 500 fr., soit 150 000 fr., le bénéfice du planteur est de 180 000 fr. Les dépenses de premier établissement varient naturellement suivant les localités et l'importance de la plantation. Pour une étendue de 300 acres, on peut les évaluer 300 000 fr. L'intérêt de l'argent étant de 12 pour 100 par an, il y a lieu de déduire de ce chef 36 000 fr., plus une somme égale pour l'amortissement, soit 72 000 fr. Le bénéfice net du planteur est donc d'environ 100 000 fr. par an. Ces calculs sont basés sur une production de 2 tonnes par acre. Dans nombre de localités, ce chiffre est dépassé; il constitue la moyenne la plus modeste.

La plupart des plantations sont aujourd'hui montées par actions. Toutes donnent de beaux bénéfices, sauf celles qui ne marchant que sur le crédit sont obligées de payer des intérêts accumulés considérables et qui absorbent tout le bénéfice. Ces cas sont rares, beaucoup de plantations sont libres de dettes et sont déjà rentrées dans les frais de premier établissement.

C'était surtout à Hanalei que je me proposais d'examiner à fond cette importante question de la production sucrière. Hanalei était le siège d'une plantation considérable, fondée tout récemment par M. R. C. Wyllie.

La distance de Wailua à Hanalei est d'environ 40 milles

ou 52 kilomètres. Bien montés, et accompagnés d'un domestique indigène porteur de quelques provisions, nous partons de bon matin, afin de nous ménager une halte au milieu de la journée. La route que nous suivons est charmante et des plus pittoresques. Il nous faut d'abord traverser deux grands cours d'eau guéables en ce moment, mais qui d'un instant à l'autre peuvent devenir infranchissables par les pluies abondantes qui surviennent inopinément dans les montagnes dont ils descendent. L'eau est pure et limpide, elle court avec un frais murmure sur les cailloux. Il suffit d'un orage pour la convertir en un torrent écumeux qui balaie tout sur son passage. Nous avons dix-sept rivières à franchir ainsi avant d'atteindre Hanalei; sur aucune d'elles il n'existe de ponts, et le voyageur peut se trouver pris entre deux torrents également impassables, et forcé d'attendre qu'il leur plaise de diminuer. Il faut dire que si leurs crues sont rapides, ils décroissent de même en quelques heures. Les pluies persistantes sont rares; en deux heures tout est fini, le soleil a tout séché, les cours d'eau sont revenus à leur état normal et le cavalier attardé s'est remis en route et double ses étapes.

Nous fûmes favorisés par le temps, d'ailleurs fort beau d'ordinaire. Pas un nuage ne vint assombrir le riant horizon qui charma nos regards, pas une goutte de pluie ne nous força à hâter ou à ralentir le pas. Vers dix heures, nous choisîmes pour faire halte un ravissant bouquet de hau (*Hibiscus tiliaceus*), de Kukui (*Aleurites triloba*) et d'orangers chargés à la fois de fleurs et de fruits. Une ombre épaisse régnait sous ces ombrages. C'est là que l'évangile fut annoncé aux indigènes de Kanaï. Dans ce temple improvisé, le premier missionnaire protestant prêcha son premier sermon en langue indigène. Il eût été difficile de choisir un site

mieux approprié à ce culte naissant Depuis lors, ici comme dans les autres îles, le christianisme avait fait de rapides progrès. Les chefs s'étaient ralliés à cette religion nouvelle que le peuple accueillait avec faveur. Nulle difficulté, nul obstacle, autres que ceux qui naissent des tendances naturelles du cœur humain et de sa difficulté à résister aux tentations de la chair, n'étaient venus entraver l'œuvre de relèvement. Pendant un an, le culte évangélique fut célébré sous ce vert bosquet. Au bout de ce temps, une chapelle entièrement terminée recevait les nouveaux convertis.

Pour donner une idée du concours que les chefs et le gouvernement d'alors, représentés par l'impérieuse et hautaine veuve de Kaméhaméha I^{er}, la régente Kaahumanu prêtait aux missionnaires, je me bornerai à citer le fait suivant : La difficulté principale de la mission protestante consistait à enseigner aux femmes indigènes la chasteté. Elles ignoraient et le mot et la chose. L'adultère, l'inceste, la fornication étaient alors chose commune, acceptée par l'opinion, consacrée par un paganisme honteux. Une réforme était urgente, mais on réforme difficilement les mœurs à coups de décrets, et les idées nouvelles pénètrent lentement les masses. Les missionnaires commencèrent par prêcher la chasteté, par la recommander à leurs ouailles ; ils interdirent les hula-hula, danses licencieuses, léguées par le paganisme, mais la réforme marchait lentement. On invoqua l'appui du bras séculier, Kaahumanu qui, après une jeunesse orageuse et un veuvage mal observé, atteignait la vieillesse, répondit à l'appel des missionnaires qui lui demandaient une loi énergique contre la fornication. Elle convoqua en conseil les chefs et leur soumit le projet suivant :

1^o La propriété de tout individu convaincu pour la première fois du délit d'adultère ou de fornication, sera

confisquée; le et la coupable seront fouettés en public et mis aux fers pour un an ;

2^o En cas de second délit, les coupables seront conduits sur mer et maintenus sous l'eau jusqu'à ce qu'ils soient presque morts. On les retirera et on les laissera respirer, puis on recommencera cinq fois de suite. S'ils n'en meurent pas, ils seront transportés sur une autre île.

3^o En cas de troisième récidive, le ou la coupable sera mis à mort, conformément à la loi de Dieu (Lévitique, XX, 10).

Les chefs approuvèrent, la loi fut votée, appliquée, et ne fut rappelée que quelques années plus tard.

Dans l'après-midi nous arrivions à Hanalei. Jamais panorama plus grandiose ne s'était déroulé sous mes yeux. J'ai visité depuis toutes les îles de l'Archipel, sans rien rencontrer d'aussi merveilleux. L'habitation de M. Wyllie, Princeville, est située sur le plateau qui domine toute la vallée, et à une altitude d'environ 300 mètres ; au-dessous de la vaste terrasse qui s'étend devant la maison, se déroule la vallée, encerclée de hautes montagnes, sauf du côté de la mer. D'innombrables cascades descendent en bondissant du flanc des collines et forment une rivière qui circule capricieusement au milieu de riches plantations de cannes à sucre, de champ de coton et de café. Cette rivière, navigable depuis la mer jusqu'au fond même de la vallée, est couverte d'embarcations chargées de produits qu'elles vont porter à bord des goëlettes à l'ancre dans le port. D'autres remontent à vide, et de la hauteur où nous sommes on entend le chant cadencé des indigènes qui accompagne le mouvement des rames. De lourdes charrettes attelées de quatre ou huit bœufs vont et viennent des usines à la rivière. A l'extrémité de la vallée opposée à la mer, et sur les flancs des collines, de grands bois

soigneusement aménagés et qui fournissent à l'exploitation le combustible nécessaire, contrastent par leur vert foncé avec le vert pâle des champs de cannes, le blanc argenté de la rivière, le bleu profond de la mer. Çà et là des villages indigènes composés d'une cinquantaine de huttes et pittoresquement encadrés d'arbres à fruits des tropiques sont groupés sur les rives. Une grande église élève son clocher au-dessus des arbres. Sur la plage les cocotiers balancent leurs têtes chevelues. Partout l'animation du travail, l'aspect d'une grande prospérité dans un cadre merveilleux de calme et de beauté. Décidément Hanalei valait sa réputation, et je ne trouvai rien d'exagéré dans tout ce que l'on m'en avait dit.

Mon hôte jouissait de ma contemplation. Il aimait avec passion cette propriété qu'il avait récemment acquise et dont il s'arrachait avec peine pour aller vaquer à Honolulu à ses devoirs officiels. Son rêve était de venir y finir ses jours. Il méditait la construction d'un château sur l'emplacement même où se trouvait sa demeure actuelle, il m'expliquait ses plans pour l'amélioration de sa propriété et le sort des travailleurs. Philantrope éclairé, homme d'affaires intelligent, il avait compris un des premiers quel avenir brillant réservait au pays le développement de ses ressources agricoles. Il possédait la vallée entière qu'il avait acquise à un prix très-modique du propriétaire précédent ruiné par le fanatisme religieux.

M. Titcomb, Anglais d'origine, entreprenant comme tous ses compatriotes, avait établi une magnanerie dans la vallée. Ses plantations de mûriers avaient prospéré, et sûr d'une récolte abondante, il avait fait venir de Chine et du Japon des graines de vers à soie. De grands locaux bien aménagés, bien aérés avaient été construits pour les recevoir. Au début, il en perdit beaucoup par

suite de l'inexpérience des indigènes ; il eut alors recours au travail des femmes, et à force de soins et de persévérance il réussit à en amener un certain nombre à bien, et à obtenir des cocons de qualité supérieure. Encouragé par ce premier succès, il se fit expédier un second envoi. Tout marchait à souhait. Les femmes kanaques s'acquittaient intelligemment de leur besogne. Il avait en outre donné à chacune d'elles quelques vers à soie et leur achetait les cocons. Cette industrie se propageait dans la vallée, de tous côtés on lui demandait des graines ; sa magnanerie marchait supérieurement, indigènes et colon prospéraient.

Malheureusement la magnanerie exigeait des soins constants, il fallait s'en occuper même le dimanche, renouveler les provisions de feuilles. La mission venait d'obtenir du gouvernement une loi qui interdisait de la manière la plus formelle, et sous les peines pécuniaires les plus sévères, tout travail le jour du sabbat. M. Titcomb n'en tint pas compte. Des amendes répétées vinrent le frapper, puis enfin le missionnaire de la localité interdit aux indigènes de se rendre chez lui le dimanche. Un seul jour suffit à anéantir son édifice, les vers à soie moururent, et notre Anglais, ruiné, mais non vaincu, se remit à l'œuvre et avec la ténacité particulière à sa race abandonna la production de la soie pour se consacrer à la culture du café. Il réussit, et aujourd'hui sa fortune est faite.

Si je cite ce fait, ce n'est pas pour en faire un chef d'accusation contre les missionnaires, mais pour montrer les conflits inévitables qui, dans un pays neuf, où tout était à créer, surgissent parfois de la manière la plus inattendue, et pour indiquer les dangers qu'offre l'intervention religieuse dans le domaine législatif et politique.

C'était en grande partie aux efforts de M. Wyllie

qu'était due la chute du parti missionnaire protestant et l'avènement aux affaires d'un ministère libéral. Essentiellement courtois dans ses rapports avec la mission américaine, il n'en avait pas moins maintenu avec fermeté l'indépendance du pouvoir civil. Aimé des indigènes dont il défendait les intérêts avec un zèle éclairé, dévoué à la cause de l'autonomie et adversaire implacable de l'annexion, il avait su se faire respecter de ses ennemis politiques. Sa grande fortune, son expérience des affaires politiques qu'il dirigeait depuis quinze ans, la confiance absolue du roi lui donnaient une grande autorité.

A l'époque dont je parle, il atteignait la soixantaine. Il aspirait au repos. Il venait de consacrer plus d'un million et demi à l'acquisition de cette propriété princière et aux travaux qu'il y avait fait faire. Ses usines et leur outillage représentaient plus d'un million. Il me détaillait tout ce qu'il voulait faire le jour où il pourrait abdiquer le pouvoir. Déjà en 1858, il m'avait pressé d'entrer aux affaires, il voulait me faire accepter le ministère des finances, et caressait l'espoir de me voir son successeur. Alors, libre d'inquiétudes, il viendrait jouir d'un repos bien gagné.

L'homme propose et Dieu dispose. Je devais en effet, un jour, devenir son collègue et lui succéder, mais il ne devait pas goûter le repos qu'il espérait, ni mourir à Hanalei. Trois ans plus tard il expirait à Honolulu, à la suite d'une longue maladie. Son testament instituait son neveu pour héritier universel, et me nommait tuteur de ce jeune homme et exécuteur testamentaire. Ce neveu lui-même, épris d'une jeune personne dont il avait fait la connaissance chez moi, avait demandé sa main et l'avait obtenue. Il venait à Hanalei pour tout préparer pour la réception de sa jeune femme. Je suivais avec intérêt le cours heureux de leurs jeunes amours,

et, dans cette même chambre où me logeait son oncle, il devait, huit jours avant son mariage, se couper la gorge dans un accès de folie. C'était à moi qu'incombait la tâche pénible de communiquer cette nouvelle à sa fiancée, de liquider la succession, de faire vendre terrains et usines, et de voir s'écrouler l'édifice élevé par celui qui m'en parlait avec tant de chaleur et d'enthousiasme.

Mais aucune de ces tristes prévisions d'un avenir comparativement prochain n'assombrissait la radieuse matinée du lendemain de mon arrivée. Dès la pointe du jour mon hôte m'attendait pour déjeuner. A nos pieds, sur la rivière, une embarcation brillamment pavoisée aux couleurs de France et d'Havaï, devait nous faire visiter, sans fatigue, cet immense domaine. Tout s'éveillait dans la vallée dont une partie, encore dans l'ombre, faisait ressortir les teintes rosées des pics déjà inondés des rayons du soleil. Dès six heures nous étions en route, remontant le cours de la rivière ombragée de grands saules, dont la vue me rappelait ma patrie. Toute la matinée fut consacrée à visiter les bâtiments d'exploitation, puis, laissant derrière nous le mouvement, le travail et la vie, le bruit assourdissant des machines, le grondement des moulins, nous nous enfonçâmes dans la vallée. Notre embarcation légèrement construite, admirablement maniée par les rameurs kanaques, fendait l'eau avec un léger murmure. A quelques milles de distance, là où cessait la navigation, un déjeuner copieux envoyé par le maître d'hôtel, nous attendait sur une éminence d'où l'œil, suivant tout le cours de la vallée, embrassait la vue de la plage et de la mer qui se perdait au loin et confondait ses teintes bleues avec celles du ciel.

Je passai ainsi trois jours à Hanalei, variant mes promenades, explorant les plateaux et les plaines qui s'éten-

daient derrière l'habitation, et descendaient en pente douce vers l'océan du côté de l'est, mais revenant toujours à la vallée que j'admirai chaque jour davantage et dont je ne me lassais pas de contempler l'aspect enchanteur et mouvementé. Il est des impressions que la plume est impuissante à rendre, que le pinceau du peintre ne peut qu'indiquer. Je craindrais de lasser mon lecteur. Prenant congé de mon hôte et jetant un dernier regard sur ce beau site, je quitte Hanalei.

M. Wyllie m'avait vivement engagé à visiter les souterrains de Haena. Ce n'était qu'un détour de quelques kilomètres, et tout ce que j'en avais entendu raconter par les indigènes piquait vivement ma curiosité. Mon hôte lui-même ne les connaissait que de réputation, mais il nous avait trouvé un guide sûr et quelques indigènes qui avaient déjà fait cette excursion. Au moment du départ j'en trouvai une dizaine à cheval chargés de noix de kukui enfilées, de cordes et de crochets. Tous ces préparatifs nous semblaient assez singuliers, mais puisqu'ils étaient faits, j'en concluais qu'ils avaient leur raison d'être.

Les souterrains ou caves de Haena sont au nombre de trois. Au pied d'une colline mesurant environ 1000 mètres d'altitude s'ouvre une vaste caverne dans laquelle dix cavaliers de front peuvent entrer facilement. D'immenses stalactites descendent d'une hauteur de plus de 20 mètres et forment des colonnes naturelles qui semblent soutenir une coupole arrondie. Cette première cave mesure un peu plus d'un hectare en superficie. A droite, une fissure étroite s'ouvre sur la seconde cave. Pour y pénétrer, les Kanaques allumèrent des torches et les guirlandes de noix de kukui qu'ils avaient apportées. D'une hutte voisine on amena également une pirogue. Elle était effectivement nécessaire pour explorer les deux cavernes, qui sont en réalité des

lacs souterrains, communiquant ensemble. Le premier mesure environ 3 hectares. L'eau y est d'une transparence incroyable et qui trompe sur sa profondeur. Je fus étonné de trouver, en sondant, 40 mètres de fond à une distance d'environ 20 mètres du rivage. A un moment je fis éteindre les torches. L'obscurité était absolue ; en jetant alors plusieurs pierres dans le lac, je m'assurai que ces eaux étaient phosphorescentes ; l'eau jaillissante brillait comme des parcelles de mica, et les pierres en coulant au fond laissaient une pâle traînée de lumière.

Les indigènes ont donné à ce lac le nom de Wai-kapa-lae, textuellement eaux de terreur. La dernière cave qu'ils appellent Wai-a-kana-loa, eau de grande désolation, est peut-être encore plus curieuse que la seconde. On y pénètre en canot, sous une arche de forme gothique taillée par les convulsions volcaniques. L'eau dégage une forte odeur de soufre, et les parois sont tapissées d'une végétation souterraine d'un jaune pâle due aux émanations sulfureuses. Le moindre mot, le plus léger bruit est répercuté par l'écho et produit un effet assourdissant. Une tradition indigène a fait de ce lac effrayant l'habitation d'un dieu, basilique ou dragon, qui dévorait tous ceux qui osaient s'aventurer dans cet antre. Les indigènes me racontèrent en riant ces légendes des temps passés, et pour mieux manifester son dédain l'un d'eux se mit à nager dans le lac.

Je n'étais pas tenté de suivre son exemple, et au bout de deux heures consacrées à visiter ces caves, je me retrouvai avec plaisir à l'éblouissante lumière du soleil.

Après avoir généreusement récompensé nos guides et pris congé d'eux, nous nous remîmes en route et huit heures d'un galop rapide nous ramenèrent à Wailua.

Kauaï abonde en sites charmants, mais après avoir

vu Hanalei et Wailua on peut bien encore admirer tout en s'enthousiasmant moins. La nature tropicale semble avoir épuisé sur ces deux sites les riches couleurs et les formes élégantes de sa palette et de son pinceau. Je visitai donc sans m'émouvoir bien des riants paysages, des vallées ombreuses, des aperçus charmants. J'en jouissais, certainement, mais la faculté admirative était émoussée, et involontairement je comparais tout ce que je voyais à ce que je venais de voir. Je demandai alors aux souvenirs et aux traditions du passé des impressions d'un autre ordre et j'en fis ample récolte.

Au nombre de nos compagnons d'infortune à bord de l'*Annie Laurie*, se trouvait un jeune chef, nommé Kaeo, adopté par Kalama, reine douairière et veuve de Kaméhaméha III. Albert Kaeo était le descendant en ligne directe des anciens rois de Kanaï. Il y possédait encore de grandes propriétés. Trop jeune pour voyager seul, il était accompagné d'un vieillard qui avait mission de veiller sur lui et qui avait connu, étant alors tout enfant, le grand-père d'Albert, l'ancien roi de Kauai. Quelques jours après mon retour d'Hanalei, je reçus chez M. B. la visite d'Albert et de son compagnon. Tous deux acceptèrent de passer la journée avec nous et de ne repartir que le lendemain. Kanea, le tuteur temporaire du jeune prince, appartenait à cette génération qui s'éteint et qui avait précieusement conservé le souvenir des traditions du passé. Sa conversation m'intéressait vivement. Il connaissait à fond les légendes de l'île où il était né, il professait un culte pour la mémoire du dernier roi de Kauai et une sorte de terreur superstitieuse de Kaméhaméha I^{er}. J'étais désireux de savoir de lui comment ce dernier avait réussi à annexer l'île de Kauai. La conquête du reste de l'archipel avait été le résultat de luttes sanglantes dont le nom était dans toutes les bouches, dont les détails m'étaient

eonnus. J'avais visité ces divers champs de bataille ; mais la conquête de Kauaï me semblait plus merveilleuse que tout le reste, vu la distance à franchir en canots, la facilité de s'opposer à un débarquement, et la réputation de bravoure des anciens guerriers de cette île.

On m'avait bien dit que Kaméhaméha avait conquis l'île sans combat, mais je me rendais peu compte des moyens qu'il avait mis en usage.

Kanea me fit le récit que j'ai reproduit plus haut et qui montre sous un jour nouveau le caractère du conquérant, qui n'était pas seulement un grand capitaine, un sage administrateur, mais encore et surtout un profond politique.

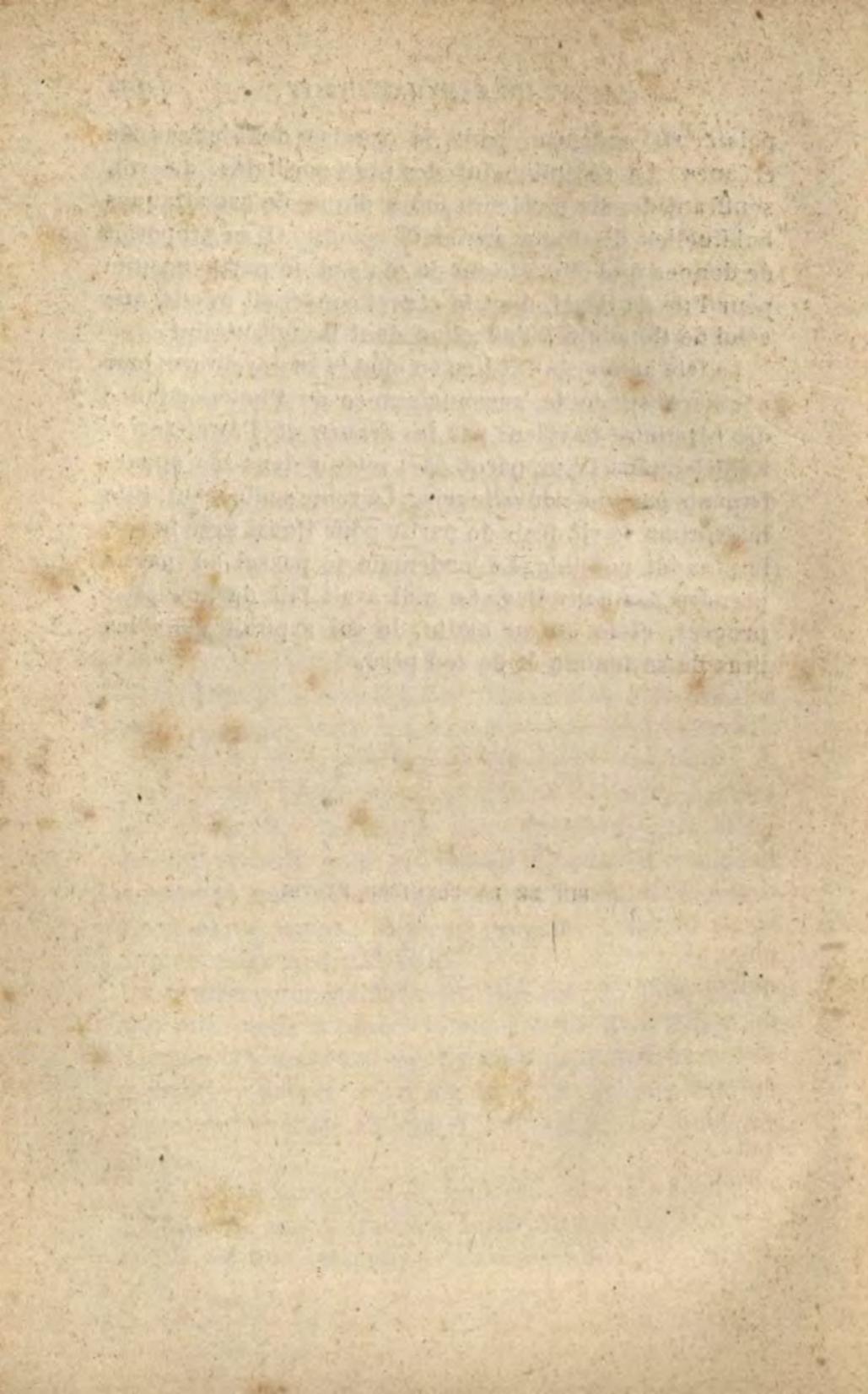
Après un séjour de trois semaines à Kauaï, je fus rappelé à Honolulu par des dépêches ministérielles qui m'annonçaient l'arrivée prochaine du titulaire du poste. Ces dépêches confirmaient, en outre, l'approbation de ma gestion et me donnaient l'assurance d'un avancement prochain, mais qui devait évidemment m'appeler ailleurs. Je le regrettais, car j'avais la conscience de pouvoir être utile aux Iles, mais il ne m'appartenait pas de discuter les ordres que je recevais. Un congé m'était accordé pour me rendre à Paris. La remise du service et mes affaires personnelles devaient me retenir quelque temps, et je me préparai à quitter Honolulu en mars ou avril 1864.

Les circonstances devaient, une fois de plus, mettre tous mes plans à néant, et me retenir dans l'archipel Havaïen. J'y étais arrivé, il y avait neuf ans, avec l'intention d'y passer un mois ou deux ; je m'y trouvais encore, et il était dit que j'y devais passer quelques années.

Le commissaire de S. M. Impériale arriva à bord d'un bâtiment de guerre français, le 26 octobre. Le 2 novembre, le roi Kaméhaméha IV le reçut ainsi que moi au

palais, en audience, pour la remise des lettres de créance. La réception fut des plus cordiales. Le roi, souffrant depuis plusieurs jours d'une de ses attaques habituelles d'asthme semblait rétabli. Il se proposait de donner une fête à la fin du mois et de partir ensuite pour l'île de Havaï, dont le climat convenait mieux que celui de Honolulu à l'affection dont il était atteint.

La fête annoncée eut lieu en effet le 28 novembre, jour anniversaire de la reconnaissance de l'indépendance du royaume havaïen par la France et l'Angleterre. Kaméhaméha IV ne parut pas, retenu dans ses appartements par une nouvelle crise. La reine seule reçut. Elle m'exprima le vif désir de partir pour Havaï avec le roi, le plus tôt possible. Le lendemain je passai au palais prendre des nouvelles. Le mal avait fait de nouveaux progrès, et le 30 au matin, le roi expirait dans les bras de sa femme et de son père.



DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE IX

Avénement de Kaméhaméha V. — Organisation d'un nouveau cabinet. — Offre du ministère des finances. — Mon acceptation. — Premières séances du conseil. — Le suffrage universel. — Les élections. — Projets de réformes constitutionnelles.

La mort de Kaméhaméha IV, complètement inattendue, même de ses proches, prenait tout le monde au dépourvu. L'héritier présomptif du trône, le prince Lot, était absent; il ignorait même que la vie de son frère fût en danger. Tout entière à sa douleur, la reine Emma pleurait bien plus l'époux qu'elle perdait que le trône que cette mort lui ravissait. Le vieux Kékuaaoa, père du roi, contemplant dans une attitude morne et silencieuse ce fils si plein de vie qu'il croyait appeler à lui survivre. Seul, parmi les ministres, M. Wyllie pourvut au plus pressé; il fit appeler en toute hâte le prince Lot et convqua ses collègues. Le nouveau souverain accourut au palais; son premier mouvement fut de s'associer à la douleur de sa belle-sœur et de son père, et de se plaindre amèrement de l'incurie des mé-

decins qui n'avaient su ni prévoir le danger, ni conjurer le péril, et qui ne se trouvaient même pas au palais au moment où son frère expirait. Il se rendit ensuite à la salle du conseil où les ministres l'attendaient et reçut d'eux leur démission. Il les pria de continuer à s'acquiescer de leurs fonctions jusqu'à ce qu'il eût pu aviser.

A deux heures le conseil privé se réunissait au palais, et à trois heures une proclamation publique annonçait au peuple la mort de Kaméhaméha IV et l'avènement de Kaméhaméha V. En même temps la reine Emma recevait, du nouveau souverain, l'invitation de continuer à occuper le palais, et l'assurance de sa sympathie et de son affection fraternelle. Dès le lendemain le roi se mit à l'œuvre, il causa avec les ministres, puis, renfermé dans son cabinet, il étudia la situation nouvelle que lui faisaient la mort de son frère, son propre passé, ses alliances et ses amitiés politiques.

Partisan du progrès, libéral par conviction, absolu par tradition de famille et par caractère, Kaméhaméha V avait jusqu'à ce jour paru pencher de préférence vers le parti américain qui fondait sur son avènement de grandes espérances. Pendant plusieurs années, collègue de M. Wyllie, il avait souvent émis et soutenu des opinions opposées à celles du ministre des affaires étrangères dont il supportait impatiemment, disait-on, la faconde verbeuse et l'obstination. Devenu roi cependant il n'hésita pas à faire appel à ses lumières et à son patriotisme et le prit immédiatement comme confident de ses projets de réforme et de ses plans d'avenir. Il ne s'ouvrit qu'à lui de ses hésitations et discuta avec lui seul, au début, les choix qu'il comptait faire et la ligne politique qu'il entendait suivre.

Pendant ce temps, le palais, ouvert au public, retentissait des cris et des chants funèbres accoutumés en pareille circonstance. Toute la population de Honolulu

grossie d'heure en heure par les nouveaux arrivants des environs, se pressait autour des appartements où reposait le cadavre du roi sur un lit de parade. Nuit et jour les chants et les cris continuèrent, tantôt tristes et monotones, tantôt aigus et perçants. Rien ne saurait rendre l'aspect singulier qu'offrait, pendant la nuit, la cour immense du palais. Des milliers d'indigènes défilaient en masses serrées ou reposaient accroupis sur le gazon. Des rumeurs discordantes et criardes surgissaient de cette foule qu'éclairaient d'une manière fantastique des centaines de torches portées par des serviteurs ou par des soldats.

Au dehors, l'opinion publique émue se demandait avec inquiétude ce qu'allait décider le nouveau roi. Le parti américain, qui était le plus nombreux, le plus fort et le plus ambitieux, faisait grand fonds sur ses intimités avec le prince. Quelques-uns, les plus hardis, prédisaient hautement la disgrâce de M. Wyllie, tous croyaient à l'avènement d'un ministère recruté presque exclusivement parmi leurs candidats. Des listes nombreuses circulaient de main en main, elles portaient l'empreinte des mêmes convictions, des mêmes désirs.

Le roi consacra les quatre premiers jours de novembre à se concerter avec M. Wyllie et à décider, dans le silence du cabinet, les choix ministériels. Le 5 novembre, M. Wyllie vint me trouver à mon bureau et m'annonça qu'il avait ordre du roi de m'offrir le ministère des finances. Cette proposition ne me prenait pas exactement par surprise, mais, subissant à mon insu l'opinion généralement répandue qui désignait les chefs du parti américain comme appelés à prendre le pouvoir, je fus étonné d'une offre qui semblait indiquer de la part du roi, des tendances si opposées à celles qu'on lui prêtait.

On n'ignorait pas en effet que j'étais sinon un adver-

saire du parti américain, tout au moins un partisan convaincu et déclaré de l'indépendance du royaume. Comme Français je n'avais ni les sympathies politiques des Américains, ni celles du parti missionnaire protestant. Je répondis à l'offre de M. Wyllie en lui demandant la liste du nouveau ministère, il me la communiqua à l'instant. Dans cette combinaison, il conservait le portefeuille des affaires étrangères ; M. Robertson, juge à la Cour suprême et Anglais d'origine, devenait ministre de l'intérieur; enfin M. C. C. Harris, avocat de la couronne, entraît au conseil comme attorney général et ministre sans portefeuille.

Je demandai à M. Wyllie, vingt-quatre heures pour réfléchir, lui promettant une réponse pour le lendemain. Il demeura entendu qu'en cas d'acceptation ou de refus je me considérais comme tenu d'honneur à ne rien divulguer de la combinaison qui m'était soumise ; le désir du roi était que la liste du nouveau ministère ne parût que lorsque les ministres auraient pu se concerter entre eux, recevoir ses communications et arrêter d'un commun accord les choix du nouveau personnel.

Je passai la journée du 5 et la matinée du 6 à peser mûrement l'offre qui m'était faite et à me rendre un compte exact de l'état des choses et des partis. Ma plus sérieuse préoccupation était de ne pas me laisser entraîner par l'ambition personnelle et de n'accepter qu'avec la conviction que je pouvais apporter au roi un concours sérieux, et rendre au pays des services qui justifiaient sa confiance.

Déjà, en 1858, ainsi que je l'ai indiqué plus haut, j'avais, après mûre réflexion, refusé une offre analogue de Kaméhaméha IV. Ce refus rassurait un peu ma conscience ; il ne me semblait pas que je dusse céder en 1863 à des considérations toutes personnelles aux-

quelles j'avais pu résister cinq ans plus tôt. J'avais acquis plus d'expérience, plus de connaissance du pays, j'avais surtout beaucoup travaillé, un peu appris et mûri mes idées. La confiance était venue avec l'essai de mes forces et la responsabilité de ma gestion. Depuis plusieurs années j'employais les nombreux loisirs que me laissaient mes fonctions de chancelier, puis de gérant du consulat, à étudier le pays, surtout au point de vue commercial et politique ; j'avais en tête un plan de réformes arrêté. J'y reviendrai en temps et lieu. La tâche qui m'apparaissait ingrate et impossible en 1858, au lendemain de la conclusion d'un traité qui avait provoqué dans le conseil privé et dans le public une violente hostilité contre la France, me semblait sinon facile, tout au moins possible en 1863. Le principal obstacle je le voyais dans la colère qu'allait soulever l'entrée d'un Français dans le conseil. J'espérai en avoir raison ; les circonstances aidant, j'y réussis.

J'étais donc disposé à accepter ; le maintien de M. Wyllie aux affaires m'assurait le concours d'un collègue sur lequel je savais pouvoir compter. Avec M. Robertson je n'avais eu que peu de rapports, mais je le connaissais comme un rude travailleur, comme un homme intelligent et qui jouissait de l'estime publique. Je pensais toutefois que c'était un tort de l'enlever à la Cour suprême où il serait difficile de le remplacer ; que peut-être sur certains points je le trouverais d'une rare opiniâtreté et parfois un peu étroit dans ses idées. Tout cela était vrai, mais je comptais sur le temps pour nous rapprocher, et sur l'estime pour faire disparaître certaines dissidences. Je connaissais mieux M. Harris, dont le nom reviendra souvent sous ma plume, et je considérais que le roi agissait sagement en lui donnant voix délibérative et consultative dans le conseil ; c'était un homme d'action, plein de ressources,

persévérant à l'excès, avec les qualités et les défauts d'un légiste américain.

Français et fonctionnaire je ne pouvais accepter l'offre qui m'était faite qu'avec l'approbation de mon gouvernement. Je réservai donc cette approbation qui n'était pas évidemment douteuse dans les circonstances actuelles, et j'informai le surlendemain M. Wyllie que sous cette réserve j'acceptais l'offre qui m'était faite. M. Wyllie transmit ma réponse au roi qui me fit mander auprès de lui.

Je trouvai Kaméhaméha V au palais. Je n'avais pas revu le nouveau souverain depuis plusieurs années, notre dernière conversation datait de 1837, alors que, plénipotentiaire du gouvernement havaïen, il discutait avec mon chef et avec moi les clauses du traité français. Il me reçut avec une grande cordialité et fit de suite allusion à nos rapports d'alors, dont il avait bien voulu garder un bon souvenir. Il me remercia de mon acceptation. Je lui répondis que si son offre m'avait surpris, elle surprendrait bien plus encore le parti américain qui se croyait sûr d'entrer aux affaires. Le roi connaissait aussi bien que moi les bruits de la ville, les listes qui circulaient, le fonds que les Américains faisaient sur ses sympathies personnelles. Sur ce point il ne voulut pas laisser subsister l'ombre d'un doute. « Je compte des Américains parmi mes amis, dit-il, mais de là à leur livrer le royaume il y a loin. Comme prince j'ai pu ne consulter que mes goûts personnels, comme roi il me faut des conseillers capables, intelligents, déterminés surtout, car je médite des changements importants. »

Il me demanda ensuite ce que je pensais de mes collègues, je lui dis toute ma pensée, en ajoutant que je prévoyais de grandes difficultés pour remplacer convenablement M. Robertson à la Cour suprême. Le roi

me dit que le cabinet et M. Robertson lui-même seraient consultés sur ce point. Au sujet des finances, qui devaient rentrer dans mes attributions spéciales, il me questionna et approuva mes plans que je ne pus toutefois que lui indiquer très-succinctement. Il avait lui-même rempli pendant près d'un an les fonctions de ministre intérimaire des finances sous le règne de son frère, et il saisit promptement le but des réformes que je lui soumis.

Passant ensuite aux questions de politique générale, il me parla de la prochaine convocation des chambres et du mode d'élection des représentants. Sur ce point je ne pouvais ni ne devais taire mes convictions. Adversaire convaincu du suffrage universel sans restriction aucune, je m'expliquai avec la plus grande franchise sur les dangers du bulletin de vote remis sans condition d'instruction ni d'indépendance entre les mains des masses. Le roi m'écouta avec beaucoup d'attention et me dit : « Vous soulevez là une question qui me préoccupe depuis longtemps. Je considère la constitution actuelle comme en avance de bien des années sur les traditions et les besoins de notre population. Nous sortons à peine du régime féodal et déjà l'influence américaine nous pousse vers la république. On a marché trop vite, et, tout libéral que je sois, je n'ai pas encore pu me décider à prêter serment à la constitution. Nous en reparlerons, mais, ajouta-t-il en se levant, nous nous entendons et j'en augure bien de l'avenir. » Je sortis. Notre entrevue avait duré près de deux heures. Ma visite au palais n'avait éveillé aucun soupçon. Je rentrai chez moi, satisfait de ce que j'avais vu et entendu et prêt à joindre mes efforts à ceux d'un souverain sur lequel je sentais pouvoir compter. De ce jour date une amitié qui m'a constamment soutenu dans mes travaux, que l'absence et l'éloignement n'ont pas

affaiblie, et dont le souvenir ne s'effacera jamais de ma mémoire.

Dès le lendemain nous nous réunîmes au palais. M. Ch. G. Hopkins auquel j'étais appelé à succéder, comme ministre des finances, était présent. Ami personnel du feu roi, il était également très-lié avec Kaméhaméha V qui, tout en appréciant son dévouement, tenait en médiocre estime ses qualités d'administrateur, et lui retirait son portefeuille pour l'appeler auprès de lui comme secrétaire général. Il était entendu toutefois que M. Hopkins continuerait à gérer le ministère des finances jusqu'à la réception des dépêches que j'attendais de Paris m'autorisant à accepter officiellement les fonctions nouvelles qui m'étaient offertes. Il fut tout d'abord convenu que pour assurer le secret des délibérations l'un des ministres aurait seul la garde des archives du cabinet qu'il convoquerait sur les ordres du souverain. Je fus choisi. En cas d'absence du roi, le ministre des affaires étrangères devait présider le Conseil. On s'occupa ensuite de répartir les principaux emplois ; M. W. F. Allen fut appelé à la direction générale des douanes, poste qu'il occupe encore aujourd'hui et dans lequel il a rendu et continue à rendre d'éminents services. M. Wyllie proposa ensuite l'organisation d'un comité spécial des travaux publics, destiné à élaborer, sous les ordres du ministre de l'intérieur, les plans nécessaires pour la confection d'un réseau de routes et pour les principaux travaux d'utilité générale. Cette mesure fut ajournée. On réorganisa enfin le Conseil de santé et on mit à l'ordre du jour de la réunion suivante les questions de politique générale dont la convocation prochaine des chambres rendait l'examen urgent.

Nous étions en décembre, et, conformément à la constitution, les élections pour la chambre des représentants devaient avoir lieu au commencement de janvier,

la session ouvrait en avril. Le roi n'avait pas encore, il est vrai, prêté serment à la constitution, mais nous savions la répugnance qu'il éprouvait à prêter ce serment et le désir ardent dont il était animé de voir modifier quelques-unes de ses clauses, celle entre autres que nous avions discutée ensemble et qui, consacrant le principe du suffrage universel sans restriction aucune, mettait ainsi le pouvoir législatif entre les mains des planteurs.

Sans être arrivées au degré de développement et de prospérité qu'elles atteignirent plus tard, les plantations de cannes à sucre tendaient à prendre chaque jour plus d'importance et à se multiplier sur tous les points des îles. L'expérience du passé, mes études personnelles, m'avaient bien convaincu que nous devions employer tous nos efforts à encourager cette tendance agricole et à décourager les indigènes de la pêche baleinière qui prélevait un impôt désastreux sur la fleur de notre population. Chaque année, plusieurs centaines de navires presque tous américains venaient relâcher dans nos ports, pour s'y ravitailler et surtout pour y reformer leurs équipages, ce qu'ils faisaient en enrôlant plusieurs milliers d'indigènes valides, actifs, séduits par les chances aléatoires de cette navigation où le matelot est payé à la part, séduits aussi par les avances que leur comptaient les capitaines et qu'ils dépensaient avant le départ avec toute l'insouciance de leur âge et de leur race.

Il y avait là un péril sérieux pour l'avenir. Peu de Kanaques résistaient aux froids excessifs des mers glaciales; nés sous les tropiques, ils mouraient sous ces latitudes meurtrières. Les autres revenaient malades, épuisés; ceux qui survivaient contractaient le goût des aventures lointaines et persévéraient dans une carrière sans avenir. C'était la conscription au profit

de l'étranger. La population diminuait d'une manière alarmante. Les femmes indigènes abandonnées par leurs maris demandaient à l'inconduite les ressources que leur enlevait l'absence de leurs protecteurs naturels. Depuis plusieurs années je signalais au gouvernement français par dépêches, au gouvernement local par des articles dans les journaux de Honolulu, les dangers de cet état de choses : tout le monde le reconnaissait, mais on craignait, en modifiant la législation, de mécontenter le gouvernement des États-Unis, d'une part, et, de l'autre, d'éloigner la flotte baleinière, dont les visites étaient une source de profits considérables. On se demandait qui achèterait nos produits le jour où les baleiniers iraient chercher ailleurs, et notamment à San Francisco, d'autres ports de ravitaillement.

Il fallait donc se hâter et encourager cette industrie nouvelle qui rattachait l'indigène au sol qu'il mettait en valeur et qui devait, ainsi que l'avenir l'a prouvé, émanciper les Iles des visites périodiques de la flotte baleinière. D'autre part, les planteurs rencontraient, dès le début, des obstacles dus aux causes que je viens de signaler. Les bras menaçaient de manquer. On pouvait avec ceux dont on disposait, marcher quelque temps, mais le jour n'était pas éloigné où il faudrait demander à la Chine, au Japon, le concours des coolies. Or l'esclavage n'existait pas aux Iles, cette plaie odieuse y était inconnue ; tout esclave devenait libre en touchant le sol havaïen ; les lois de naturalisation larges et faciles admettaient l'étranger, sur sa simple déclaration et après un an de séjour, à l'exercice des droits de citoyen. Dans un avenir peu éloigné, les planteurs pouvaient donc mettre en ligne des milliers d'électeurs entièrement à leur discrétion et inaugurer, à l'abri du suffrage universel, l'avènement d'une oligarchie étrangère au pays même, car presque toutes les plantations apparte-

naient à des étrangers. Seuls ils possédaient les capitaux et l'expérience nécessaires pour ce genre d'exploitation.

Une nouvelle loi électorale était donc urgente, mais la constitution nous liait les mains, et si sur beaucoup de points sa forme ultra-républicaine blessait les idées du roi, sur ce point tout au moins elle créait un danger sérieux que Kaméhaméha V voulait prévenir. J'étais entièrement d'accord avec lui. Mais si nous nous entendions avec mes collègues quant au but, il n'en était pas de même quant aux moyens d'exécution. La constitution ne nous offrait qu'un mode d'amendement emprunté aux États-Unis. L'article 80 stipulait en effet que pour avoir force de loi tout changement devait être soumis à la chambre des représentants, y réunir la majorité des suffrages, être approuvé par la chambre haute et le roi, puis, après un délai de deux ans, être de nouveau soumis à une nouvelle chambre, et y rallier les deux tiers des votes. Le moyen était lent, le succès plus que douteux, et, en attendant, le roi se refusait à prêter serment.

On ignorait encore dans le public et les choix du souverain et ces hésitations de sa conscience. Le 17 décembre enfin, parut dans le journal officiel la liste du nouveau ministère. La surprise fut générale, le parti américain se considéra comme joué et concentra toute sa colère et toute son indignation contre moi. Qu'un Français fût appelé à siéger dans le conseil, que son acceptation fût subordonnée à l'autorisation du gouvernement français, qu'en qualité de ministre des finances il fût chargé de la confection et de la défense du budget, c'étaient là autant de griefs naturels, bien faits pour exaspérer des gens qui se croyaient sûrs de ressaisir le pouvoir et qui voyaient dans la personnalité de M. Wylie un ennemi maintenu aux affaires, dans la mienne un ennemi nouveau qui y arrivait.

Malgré leur violence, les attaques dont j'étais l'objet ne m'étonnaient nullement. Je m'y attendais, je m'attendais même à les trouver plus implacables et je ne prévoyais pas alors le changement en ma faveur que les circonstances bien plus que mon mérite devaient amener en moins d'une année. Je n'avais nullement dissimulé en maintes occasions les inquiétudes que m'inspiraient les convoitises et l'ambition des États-Unis. Partisan convaincu de la nécessité de rallier contre eux et de grouper ensemble tous les intérêts européens aux Iles, pour en faire une force capable de résistance, j'avais cultivé avec M. Syngé, alors consul général d'Angleterre, des rapports d'intimité qui reposaient sur une parfaite harmonie de vues. J'avais trouvé en lui, pendant ma gestion, un collègue intelligent, un ami sincère : « *Idem velle atque idem nolle, ea firma amicitia est.* » Nous voulions la même chose, nous avions les mêmes ennemis. J'ai toujours aimé pour ma part les situations franches et nettes. Si, à certains jours, elles ont l'inconvénient d'accumuler les obstacles sur la route, elles ont aussi l'avantage de dissiper tous malentendus, de vous mettre à même de compter vos ennemis et vos amis; elles obligent à plus d'efforts, mais elles assurent le succès, elles le consolident. Si la lutte est plus rude, la victoire, si victoire il y a, est plus complète, et le résultat d'aujourd'hui n'est pas mis en doute par une bataille en perspective pour le lendemain.

Je laissai donc passer l'orage sans m'en inquiéter. Des articles de journaux ne m'effrayaient guère; habitué aux écarts ordinaires d'une presse jouissant d'une liberté illimitée, je savais par expérience que la violence de l'attaque est en raison inverse de sa durée. Je ne répondis pas un mot, j'avais mieux à faire.

Mes collègues ne furent pas, à beaucoup près, aussi maltraités. M. Wyllie essuya seul quelques attaques

assez vives. MM. Harris et Robertson ne reçurent que des compliments, mérités d'ailleurs.

Nous étions à la fin de décembre. Les élections étaient fixées au 2 janvier. L'opposition se mit à l'œuvre avec énergie. Il s'agissait pour elle, sinon de renverser le ministère, tout au moins d'en éliminer M. Wyllie et moi. Dans l'ignorance où l'on était du programme du cabinet, il n'y avait point encore à proprement parler de question pour ou contre laquelle on pût se rallier, mais on devinait instinctivement cette question dans les retards du roi à prêter à la constitution le serment d'usage, aussi l'opposition ne s'attacha qu'à faire élire ses représentants les plus ardents, à réveiller sur tous les points la question religieuse et à s'assurer le concours des missionnaires américains. Elle y réussit dans une certaine mesure. Battue dans la capitale, elle prit sa revanche dans les districts les plus éloignés où la mission protestante comptait le plus d'adhérents, et elle parvint à faire nommer un assez grand nombre de ses candidats. Absorbé par d'autres soins, le gouvernement s'abstint d'intervenir dans les élections. En agissant ainsi, il ne faisait du reste que rester dans l'esprit des institutions locales. La candidature officielle, officieuse ou agréable n'existe pas aux îles Havaiï, l'action du gouvernement s'y renferme dans les limites les plus étroites et l'administration n'a garde d'intervenir dans la lutte. De même qu'aux États-Unis, l'électeur y est excessivement jaloux de ses droits, il subit volontiers le joug de son parti, il lui arrive souvent de voter pour des candidats qu'il ne connaît même pas; mais la moindre tentative du gouvernement pour l'éclairer ou l'influencer serait considérée comme une intervention injustifiable.

Chargé d'appliquer les lois, le gouvernement est tenu de rendre compte de sa gestion aux députés élus. Pré-tendre intervenir dans le choix de ceux qui sont appelés

à contrôler ses actes, semblerait une anomalie ridicule et aurait pour résultat infaillible d'assurer la défaite de ses candidats, l'élection de ses adversaires. Les partis se chargent de ce soin, c'est entre eux qu'est la lutte, et le rôle de l'administration se borne à assurer la parfaite bonne foi des opérations. Au premier abord il peut sembler à un Français de nos jours fort difficile de gouverner ainsi, en réalité il me paraît fort difficile de gouverner autrement, et l'expérience des dernières années prouve qu'à quelque point de vue qu'on l'envisage et sous quelque nom qu'on la déguise, la candidature officielle a été un fardeau au-dessus des forces de tous les gouvernements qui se sont succédé ; qu'elle n'en a sauvé aucun et que leur chute n'a jamais été plus proche que quand les candidats officiels triomphaient sur toute la ligne.

Aux îles Havaï, comme dans tous les pays peu peuplés et où prédominent les intérêts agricoles, les questions purement locales influencent surtout les électeurs. La construction d'une route ou d'un pont, des mesures législatives favorables aux produits du sol, l'amélioration des moyens de transport, le dégrèvement des droits de douane, sont l'objet de leurs préoccupations constantes. Assurés des libertés nécessaires, telles que le droit de réunion sans contrôle, la liberté absolue de la presse et la liberté de conscience, ils débattent et discutent leurs intérêts dans les réunions publiques, par la voie de la presse, et le choix de leurs candidats varie suivant les nécessités du moment.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, la question à l'ordre du jour était celle des réformes de la constitution. Cette constitution datait de l'année 1852. C'était une charte octroyée par Kaméhaméha III à son peuple, de l'avis et sous la pression des missionnaires américains, alors tout-puissants. Le roi, mes collègues et moi étions d'ac-

cord sur ce point qu'il était indispensable d'y introduire certaines modifications, notamment au droit de suffrage.

Le péril grandissait chaque jour, une réforme était urgente. On suggérait bien, comme remède à cet état de choses, de modifier les lois dites de naturalisation et de n'accorder l'exercice des droits politiques qu'après un certain nombre d'années de séjour, mais ce n'était que déplacer la difficulté, l'ajourner ; le roi ne se dissimulait pas qu'au fond le système monarchique et le suffrage universel sont incompatibles, et que le dernier mot et la dernière conséquence du droit de suffrage étendu à tous c'est la république. Né aux États-Unis, très-Américain de cœur, M. Harris était républicain, mais il était trop intelligent pour ne pas comprendre que cette forme gouvernementale devait être nuisible à un peuple encore imbu des idées et des traditions féodales, et à peine mûr pour la vie politique. D'accord sur cette question capitale nous l'étions également sur quelques autres modifications de moindre importance, il est vrai, mais qui devaient soulever d'ardentes discussions. Nous ne nous faisons nullement illusion sur la tâche pénible et dangereuse que nous entreprenions.

Aux difficultés inséparables des débuts d'un nouveau règne, d'un changement radical d'administration, joindre la tentative d'une révision de la constitution, œuvre chérie du parti américain, c'était jeter à ce parti profondément ulcéré de se voir écarté du pouvoir au moment même où il se croyait sûr du triomphe, un défi qu'il relèverait avec violence. D'autre part, en agissant ainsi, nous avions l'avantage d'une position nettement définie, nous disions franchement ce que nous voulions, où nous allions, et, puisque la lutte était inévitable, nous choisissions notre terrain. Ce travail de révision joint à l'expédition des affaires courantes nous prenait beaucoup de temps. Les conseils de cabinet se succédaient sans

interruption. Il était indispensable de nous mettre parfaitement d'accord sur toutes les modifications que nous désirions introduire dans la constitution de 1852, afin de pouvoir soumettre à la discussion et aux critiques de nos adversaires un travail complet et soigneusement étudié.

Il y avait également lieu de pourvoir aux principaux emplois vacants. Le plus important était sans contredit celui de Kuhina Nui ou de vice-roi. L'origine de ce titre remontait à la régence de Kaahumanu alors que Kaméhaméha I^{er} mourant avait déclaré que le royaume était à Liholiho et la régence à Kaahumanu. Consacrées par la tradition locale, les fonctions, devenues purement honorifiques, de Kuhina Nui, ne laissaient pas que de constituer dans la machine gouvernementale un rouage inutile et qui pouvait devenir dangereux. Pour éviter tout conflit d'attribution cette charge était toujours confiée à un des plus proches parents du roi. Sous le règne de Kaméhaméha IV, sa sœur la princesse Victoria, en était revêtue. Kaméhaméha V y appela son père ; il demeura entendu toutefois que dans la constitution nouvelle on ferait disparaître cette fonction aussi bizarre que mal définie. Le titre de Kuhina Nui donnait à Kekuanaoa un siège et un vote au conseil des ministres. Son incontestable influence sur les indigènes auxquels il imposait autant par son titre de grand chef que par sa loyauté et sa bravoure bien connue, son expérience des affaires, sa finesse diplomatique et son profond dévouement à son fils en faisaient un précieux auxiliaire. En toutes circonstances j'ai trouvé en lui un ami sincère et dévoué, et jamais sa confiance ne m'a fait défaut.

Le 3 janvier 1864, eurent lieu les funérailles de Kaméhaméha IV. Les coutumes indigènes s'opposent à ce que le corps d'un chef soit enseveli, si ce n'est après un délai d'autant plus considérable que le rang du défunt

est plus élevé. Il n'est pas rare en effet de voir le cercueil qui contient les restes d'un chef exposé sur un lit de parade, pendant des semaines, entouré de serviteurs armés de grands éventails de plumes qu'ils lèvent et abaissent alternativement, pendant que les parents, les amis ou les simples curieux, clients ou autres, passent de longues heures, immobiles et accroupis, près du catafalque. Toutes les marques de respect, jusqu'aux plus bizarres, que prescrit le cérémonial indigène, furent religieusement rendues aux restes de Kaméhaméha. Son cadavre, renfermé dans trois cercueils de plomb, de chêne et de koa, bois d'ébénisterie des Iles, demeura exposé sur un magnifique lit de parade depuis le 1^{er} décembre jusqu'au 3 février. De magnifiques funérailles satisfirent l'orgueil des indigènes et l'affliction de la reine, qui, fidèle en tous points aux coutumes locales, alla s'enfermer pendant plusieurs jours et plusieurs nuits dans le mausolée que son beau-frère avait fait construire pour recevoir le corps de son mari, et où, un peu plus tard, furent transférés les cercueils des rois ses prédécesseurs. Ce monument, élevé sur une hauteur qui domine Honolulu et d'où l'on jouit d'une vue magnifique, est une des curiosités du royaume et mérite la visite du voyageur.

Si deux mois de travaux constants et de rapports journaliers avaient permis aux ministres de se rendre un compte assez exact des difficultés de leur tâche, et d'arrêter leur programme, ces deux mois avaient également mis au jour les points sur lesquels on était d'accord et ceux sur lesquels il était nécessaire de se faire des concessions.

Dans un cabinet composé de membres de diverses nationalités, l'entente ne pouvait être complète. Sur nombre de questions en effet, nos idées, nos vues, ne sont pas exclusivement nôtres, elles sont celles du

milieu dans lequel nous sommes nés, dans lequel nous avons vécu, tempérées par les leçons de l'expérience, et par la comparaison. Mes collègues et moi tendions au même but, nous voulions les mêmes résultats, mais nous différions souvent sur les moyens de l'atteindre. Toujours calme, froid et concentré, le roi présidait invariablement à tous les conseils ; il parlait peu et toujours le dernier. Son rôle se bornait surtout à résumer la discussion et à procéder au vote. Je ne l'ai jamais vu lassé ou impatient, il nous savait gré de défendre notre opinion, de revenir à la charge ; il aimait les hommes convaincus, les arguments clairs et précis.

Je me souviens encore d'une de nos premières discussions. Il s'agissait du journal officiel du gouvernement le *Polynesian*. Le ministre de l'intérieur, M. G. M. Robertson, avait présenté au Conseil un rapport duquel il résultait que le crédit ouvert par les chambres pour défrayer les dépenses de ce journal était à peu près épuisé. La loi autorisait les virements de comptes, mais dans le même chapitre seulement ; en d'autres termes, le ministre avait le droit d'affecter aux dépenses du journal, après épuisement du crédit spécial, ce qui pouvait lui rester de disponible sur les fonds alloués à son département ministériel. Peu disposé à profiter de cette latitude et peu satisfait des résultats obtenus, le ministre concluait nettement à la suppression totale du *Polynesian*. Je l'appuyais. J'estimais que loin d'être pour nous un avantage et un appui, un journal officiel était une gêne et un embarras, et que puisque les circonstances nous permettaient non-seulement de nous en délivrer honorablement, mais encore de témoigner hautement de notre respect pour un vote de l'Assemblée, nous devons profiter de l'occasion qui nous était offerte. Les autres membres du conseil n'étaient pas de notre avis. Ils croyaient à l'effi-

cacité de ce moyen de gouvernement, ils en admettaient bien les inconvénients, mais en prisait fort les avantages et pensaient qu'il était d'une mauvaise politique de laisser le champ complètement libre aux journaux de l'opposition et de se priver de tous moyens de communication avec l'opinion publique dans l'intervalle des sessions. La discussion fut vive et parfois passionnée, mais nos arguments prévalurent. Le journal officiel cessa sa publication, et cela à la veille d'une campagne politique très-difficile et pour laquelle, de l'avis même de nos amis, le concours assuré d'un journal bien légalement à nous semblait indispensable.

Nos adversaires ne s'y méprirent pourtant pas. Les uns en conclurent que nous nous croyions bien forts puisque nous dédaignions cet appui ; les autres nous surent gré de ce respect exagéré peut-être de la légalité et de cette preuve d'économie dans l'administration des deniers publics. Mais le résultat le plus inattendu fut l'effet produit sur les journaux de l'opposition. Ils se plaignaient amèrement de la concurrence que leur faisait le journal officiel, et ils arguaient qu'une publication faite avec les fonds de l'État ne pouvait recevoir des annonces, ce qui, on le sait, constitue, vu le bas prix des abonnements dans les pays anglais ou américains, l'unique profit d'un journal. Ce grief, qu'ils exagéraient fort, leur manquait d'une part, et de l'autre comment continuer une polémique qui se transformait tout à coup en monologue ? Ils n'avaient plus personne pour leur donner la réplique ; ils en étaient réduits à des commentaires erronés, à des assertions dont les faits venaient démontrer la fausseté. Quant aux avis officiels que nous étions tenus de porter à la connaissance du public, nous passâmes un marché avec l'éditeur du plus important de ces journaux.

Lorsque, plus tard, un vote de la Chambre rétablit

la *Gazette officielle*, je dus céder; mais ce ne fut pas sans regretter le temps où, libre de toute attache officielle ou officieuse avec la presse, le gouvernement acceptait la responsabilité de ses actes, sans endosser celle de ses défenseurs trop zélés ou maladroits.

CHAPITRE X

Le Conseil privé. — Organisation judiciaire. — Dépêches de Paris. — Situation financière et agricole. — But poursuivi. — De l'influence religieuse dans l'Océanie. — Écoles publiques. — Un État sans religion d'État.

Il était urgent de pourvoir à la réorganisation du conseil privé. Les commissions de ses membres expiraient avec le souverain même qui les avait signées, non que la loi l'exige ainsi, elle est muette sur ce point ; mais l'usage, plus fort que la loi, veut qu'au décès d'un souverain, tout titulaire d'un emploi important adresse au nouveau roi sa démission et reçoive une nouvelle commission au cas où il est maintenu dans ses fonctions. Ainsi avaient fait les membres du conseil privé au lendemain de la mort de Kaméhaméha IV. Le roi s'entendit avec nous pour la désignation des nouveaux conseillers ou le maintien des anciens. Quelques éliminations eurent lieu et les nouveaux choix portèrent surtout sur des hommes pratiques, en communion d'idées avec nous.

Les membres du conseil privé ne reçoivent aucune rétribution; ces fonctions n'en sont pas moins très-recherchées. Le roi convoque le conseil sur la demande d'un des ministres, toutes et quantes fois il est nécessaire. Purement consultatif, le conseil privé, qui se compose de trente-cinq membres, examine les questions sur lesquelles le roi et le cabinet désirent son avis. Suivant la nature des affaires, elles sont remises à l'examen d'une commission de membres spéciaux qui présente son rapport et ses conclusions, pour se dissoudre aussitôt la question décidée. Il n'y a pas de comités permanents, par conséquent pas de partis pris, pas de précédents qui engagent ou obligent. Le cabinet, s'il s'agit d'une question d'ordre général, ou le ministre compétent, s'il s'agit d'une solution relevant purement de son département, ne sont nullement tenus de suivre l'avis donné par le conseil privé, lequel étant irresponsable en droit ne saurait imposer sa volonté à un ministre responsable devant la Chambre; mais il est sans exemple jusqu'ici que ce cas se soit présenté. Les ministres ne consultent le conseil privé que dans les cas réellement douteux; là où ils n'éprouvent ni hésitation, ni désir de tâter pour ainsi dire le pouls à l'opinion publique, ils acceptent la responsabilité de leurs décisions.

La responsabilité réelle, sérieuse, voilà le dernier mot de la vie ministérielle aux îles Havaï. Pas de pouvoir sans responsabilité, pas de responsabilité sans pouvoir, tel est le principe qui préside à l'organisation des départements ministériels. Le droit de contrôle appartient uniquement à l'assemblée qui l'exerce sévèrement et minutieusement. Aussitôt réunie, son premier acte, après avoir reçu communication du message royal, est de procéder aux choix de ses comités. A chaque département ministériel correspond un ou plusieurs comités spéciaux revêtus de tous pouvoirs. Ils examinent

les comptes, la correspondance, les nominations aux emplois de toute nature. Ils ont accès partout, aucune communication de pièces ne peut leur être refusée. Vers le milieu, quelquefois seulement à la fin de la session, ils présentent leur rapport, concluent au blâme ou à l'approbation, signalent les réformes à faire, le ministre répond, la Chambre vote l'acceptation ou le rejet de tout ou partie des conclusions. Voilà le contrôle pour la partie administrative. Pour la partie politique, il s'exerce sous une autre forme, et plus loin je le montrerai à l'œuvre.

Les nominations au conseil privé furent assez bien accueillies. Ainsi que je l'ai dit, nous eûmes soin d'y appeler des hommes spéciaux, entourés de l'estime publique, mais recrutés principalement parmi les partisans les plus dévoués de l'indépendance nationale. L'élément européen y était largement représenté, les Américains y figuraient, mais en nombre restreint, et les annexionnistes en étaient soigneusement éliminés.

Aussitôt nommé, le conseil privé fut convoqué pour donner son avis sur une grave question. Il s'agissait du remplacement de M. Robertson dans l'ordre judiciaire. Tout désireux que fût le roi de garder au ministère de l'intérieur ce ministre actif et rompu au maniement des affaires, il ne se dissimulait pas les difficultés qu'il y avait à lui donner un successeur à la Cour suprême et à satisfaire à la fois les légitimes exigences du juge en chef, du public et du cabinet.

L'organisation judiciaire du royaume havaïen est en grande partie empruntée aux États-Unis. Au dessus des juges de police dont la juridiction est limitée aux cas de simples délits et de contraventions, et qui sont nommés par le roi pour deux ans, se trouvent les juges de district dont les décisions sont, en cas d'appel, soumises aux cours de circuit. Le district correspond à un de nos

arrondissements, le circuit à un de nos départements. Les juges de circuit sont inamovibles, leur traitement est fixe. Ils sont nommés par le roi, sur la désignation du chancelier du royaume, juge en chef de la Cour suprême, et sur la recommandation du cabinet. Chaque année un des juges de la Cour suprême préside la Cour de circuit et révisé les arrêts dont il est fait appel. La Cour suprême siège à Honolulu. Elle se compose de trois juges : le chancelier du royaume, juge en chef, assisté de deux juges suppléants, tous trois inamovibles, nommés par le roi, et dont le traitement est fixe. Cette cour décide en souverain ressort et sans appel. L'avocat général, qui siège au conseil et a rang de ministre sans portefeuille, représente le pouvoir exécutif dans les rapports avec le pouvoir judiciaire. Il exerce et dirige les poursuites et défend lui-même, dans les cas graves, les droits de l'État devant la Cour.

Le chancelier du royaume était et est encore l'honorable E. H. Allen, dont j'ai parlé plus haut. Légiste distingué, homme politique habile, il jouissait de l'estime générale. Déjà quelque peu avancé en âge et d'une santé délicate, il lui fallait pour collègues des hommes comparativement jeunes et actifs. M. Robertson était son bras droit, il avait en lui une confiance méritée et ce n'était pas sans un vif sentiment de regret qu'il s'était vu privé de son concours. Parmi les candidats à la place vacante, aucun ne lui agréait particulièrement et, sur sa demande, le cabinet avait ajourné de jour en jour une nomination que la multiplicité croissante des affaires rendait de plus en plus urgente. Le chancelier insistait sur la nécessité d'une cour suprême fortement constituée, placée au-dessus des partis ; sans nous le dire clairement, il était évident pour nous qu'il estimait indispensable le retour de M. Robertson à son siège de juge, et qu'il pensait qu'il nous

serait plus facile à nous de le remplacer comme ministre de l'intérieur, qu'à lui de trouver un collègue à la hauteur de sa tâche. Nous convinmes donc d'évoquer l'affaire devant le conseil privé, M. Robertson se déclarant prêt à retourner à son siège si tel était le désir du roi et l'avis du conseil.

Les arguments du chancelier, prévalurent et en fait ils étaient à peu près irréfutables. M. Robertson reprit donc ses fonctions premières, et M. Hopkins, que je venais de remplacer au ministère des finances, reçut du roi le portefeuille de l'intérieur. Ce choix n'était pas des plus heureux et M. Hopkins ne devait pas se maintenir longtemps aux affaires.

Nous étions en avril. La réponse du gouvernement français à la communication que je lui avais adressée ne s'était pas fait attendre. M. Drouyn de Lhuys alors ministre des affaires étrangères, me faisait savoir que l'Empereur avait rendu, le 24 février précédent, un décret qui m'autorisait à accepter, sans perdre la qualité de Français, les hautes fonctions qui m'étaient offertes par le roi. Un autre décret, en date du 5 mars, m'octroyait la Légion d'honneur ; enfin le ministre rendait à ma gestion des intérêts français aux Iles, un hommage des plus bienveillants. Il ne me restait plus qu'à me mettre au travail et à poursuivre courageusement l'accomplissement d'une tâche dont je ne me dissimulais aucune des difficultés, mais qui souriait à mon ambition et à ma jeunesse.

J'habitais les Iles depuis neuf années et, je le dis sans fausse modestie, j'avais beaucoup travaillé. Je n'avais pas grand mérite à cela. J'avais étudié le pays, sa langue, son origine, son histoire. Je m'étais rendu un compte exact de ses moyens de production, de ses marchés naturels, des tendances politiques, des réformes administratives possibles. Comme tous ceux qui travail-

lent seuls, j'étais arrivé à certaines conclusions un peu trop absolues peut-être, mais qui, passées chez moi à l'état de convictions, devaient me donner la force nécessaire pour en poursuivre l'application sans me laisser rebuter par les difficultés de détail. Quand on est jeune on doute rarement de soi, et, quant aux idées préconçues viennent se joindre les résultats d'un travail persévérant, on en arrive par une pente aisée à cette confiance en soi qui fait naître celle des autres et qui rallie les hommes hésitants autour de celui qui n'a souvent d'autre mérite que de savoir nettement ce qu'il veut et que de vouloir aujourd'hui ce qu'il voulait hier et ce qu'il voudra demain.

Le cabinet était donc définitivement organisé. M. Wyllie en était le chef. Depuis vingt ans il dirigeait le département des affaires étrangères. Son âge, son expérience, lui donnaient une grande autorité ; mais habitué à ne pas rencontrer de contradictions, à marcher à son pas, il s'étonnait un peu des idées nouvelles de ses nouveaux collègues et nous prêchait souvent, sans nous convertir, les avantages d'un système d'atermoïement dont il s'était bien trouvé, mais qui, pour nous, avait fait son temps. Un peu mal à l'aise à son ministère de l'intérieur qui exigeait un travail constant et une surveillance administrative de tous les instants, M. Hopkins, intelligent, mais paresseux, s'en reposait volontiers sur ses employés supérieurs et suppléait aux connaissances acquises par sa facilité de travail. M. Harris, l'avocat général, au contraire, dur travailleur, très-absolu dans ses vues, persévérant à l'excès, impopulaire, mais toujours sur la brèche, défendait pied à pied ses idées et s'imposait par l'énergie de ses convictions.

Au moment où je pris en main l'administration des finances l'équilibre du budget, sans être rompu, ne se

maintenait qu'avec peine. Les recettes faiblissaient, les dépenses augmentaient. Le crédit de l'État, dont on avait peu usé, était assez bon, mais ne dépassait pas celui d'un particulier solvable. Le dernier emprunt s'était négocié à 10 0/0. Le taux habituel de l'intérêt est, aux Iles, de 10 à 12 0/0. L'esprit de routine dominait. Les percepteurs peu ou pas surveillés causaient un dommage sérieux au trésor par leur indulgence vis-à-vis des contribuables. Chaque année, le chiffre des exemptions de taxes pour une cause ou pour l'autre augmentait. Les recettes des douanes se maintenaient à peu près au même niveau, mais les droits, mal assis, faisaient porter le fardeau trop lourdement sur les uns, pas assez sur les autres. On s'y était habitué et l'habitude est tout en pareille matière. Il fallait pourtant modifier un état de choses qui ne nous laissait en perspective que des recettes constamment décroissantes et un budget de dépenses auquel la nécessité de construire des routes, d'améliorer les ports, devait imprimer une marche ascendante.

Les importations diminuaient, l'exportation générale demeurait à peu près stationnaire. Les recettes de la douane à Honolulu qui s'élevaient à 800 000 francs en 1850, étaient de 600 000 en 1863. Le chiffre des navires baleiniers qui atteignait 446 en 1854, n'était plus que de 88. Seule l'exportation des produits du sol avait grandi; de 4 500 000 francs en 1854, elle s'était élevée à 3 700 000 en 1863. Les sucres, les mélasses, le riz, les peaux, le café, constituaient le plus clair de nos produits. L'agriculture était pourtant encore dans l'enfance, c'était à elle que je voulais demander non-seulement un accroissement considérable de notre commerce, mais la régénération morale et physique de la population.

Le moment était favorable pour diriger dans cette voie

les efforts de nos capitalistes et de nos agriculteurs. La décroissance de la flotte baleinière s'expliquait facilement. La découverte des puits de pétrole de la Pensylvanie d'une part, de l'autre la substitution, dans nombre de fabrications, de l'acier aux fanons de baleines avaient considérablement réduit la demande des produits de pêche, tels que huiles et fanons. Les baleines poursuivies avec acharnement dans les mers d'Ockostk et de Behring abandonnaient ces parages et s'enfonçaient de plus en plus dans les solitudes glacées voisines du pôle. Les armateurs français s'étaient découragés les premiers et avaient entièrement abandonné aux Américains ce genre d'exploitation. Ces derniers eux-mêmes se lassaient et restreignaient chaque année le chiffre de leurs armements. Les baleiniers, principale source de bénéfices de nos négociants menaçaient, de nous faire défaut ; il fallait donc chercher ailleurs d'autres débouchés et cultiver sur une large échelle des produits d'un écoulement certain.

Plusieurs genres de culture avaient été successivement essayés et abandonnés pour une cause ou pour une autre. Une épidémie qui s'était déclarée sur les caféiers avait découragé les planteurs. Le coton donnait peu, et la fin de la guerre de sécession aux États-Unis devait dans un avenir prochain rendre aux États du Sud un monopole de production dont ils n'avaient été dépossédés que momentanément. On essayait la culture du riz, mais timidement encore, et, pour les qualités communes, la concurrence avec la Chine, où la main-d'œuvre est à vil prix, était impossible. Nous produisions du riz supérieur pour lequel la Californie nous payait un assez bon prix ; en serait-il de même quand la Caroline du Nord et du Sud recommenceraient à exporter ?

Restait l'industrie sucrière. Notre sol était admirablement propre à la culture de la canne, mais d'une part

les bras manquaient, de l'autre l'outillage laissait fort à désirer. Nous n'avions qu'un petit nombre de machines à vapeur et les grands capitaux faisaient défaut. La première difficulté était la plus sérieuse et celle qu'il importait de résoudre promptement. Les capitaux se trouveraient le jour où la terre et les bras n'attendraient plus qu'eux pour donner d'avantageux résultats. L'expérience tentée sur une échelle modeste avait prouvé que nous pouvions produire le sucre à un prix de revient qui laissait une marge suffisante au cultivateur. Il n'était pas douteux que le jour où les plantations exploiteraient un plus grand nombre d'acres de terrain et posséderaient un outillage plus perfectionné, ce prix de revient ne baissât encore. La Californie et toute la côte de l'Amérique nous offrait un débouché assuré. La concurrence de la Chine était inévitable, mais nous avions sur elle l'avantage d'une distance moindre de moitié à parcourir pour amener nos sucres à San-Francisco et la réduction du prix du fret devait nous permettre de soutenir cette concurrence.

Ces calculs étaient exacts, comme l'expérience l'a prouvé depuis. La question à résoudre se posait donc ainsi : procurer à nos planteurs une main-d'œuvre abondante, à bon marché, dans un pays où le taux de l'argent atteignait près de 12 pour 100. Si je reviens ici sur ce taux élevé de l'intérêt, c'est à cause de sa corrélation ordinaire avec le prix du travail généralement plus élevé là où l'argent est cher.

A quelles localités plus favorisées que nous sous ce rapport demanderions-nous les bras qui nous faisaient défaut? Il ne fallait songer ni à l'Europe ni à l'Amérique. Certes j'aurais vu avec plaisir une émigration européenne venir faire aux Iles ses affaires et les nôtres, défricher nos champs et grossir les rangs des partisans de l'indépendance havaïenne ; mais la chaleur du cli-

mat, la distance à franchir, les frais considérables du voyage constituaient autant d'obstacles insurmontables. En Amérique, le prix de la main-d'œuvre était beaucoup plus élevé qu'aux Iles, et là aussi les bras faisaient défaut. L'Océanie et l'Asie seules pouvaient nous donner des travailleurs. Je penchais fortement en faveur de l'Océanie. La raison déterminante était l'analogie de race. Importer parmi nous des émigrants de même origine, c'était tout profit pour eux et pour nous : pour eux, qui se seraient promptement assimilés à une population dont le langage, les traditions et le genre de vie avaient avec les leurs tant de points de contact; pour nous, qui aurions évité ainsi l'introduction d'un élément nouveau, souvent dangereux, toujours embarrassant, et dont l'absorption s'opère difficilement.

Les nombreuses îles de l'océan Pacifique du Sud étaient habitées par une population peu ou pas civilisée, divisée en tribus toujours en guerre entre elles. Les famines y étaient fréquentes malgré la richesse du sol, et la civilisation naissante s'y heurtait à chaque pas aux mêmes obstacles qu'elle avait rencontrés quelque quatre-vingts ans auparavant aux îles Havai. Je rêvais de poursuivre, à l'aide de moyens tout pacifiques, l'œuvre commencée par Kaméhaméha I^{er}, de rattacher peu à peu ces divers groupes au mouvement politique de l'Archipel, de les civiliser par le travail et le commerce, de leur faire considérer Kaméhaméha V, sinon comme leur roi, tout au moins comme leur protecteur, comme leur représentant dans le grand congrès des nations. Servir la cause commune du progrès tout en étendant notre influence, attirer chez nous le surplus de leur population, leur envoyer des missionnaires et des maîtres d'école de leur race, leur faire toucher du doigt les avantages de la paix, les prêcher d'exemple, tel était mon rêve, que je n'ai pu réaliser,

mais que d'autres réaliseront un jour si l'indépendance des Iles est maintenue et si les convoitises des États-Unis le permettent.

Peut-être aussi le pays n'avait-il pas encore donné assez de preuves de sa vitalité propre pour triompher de ces obstacles, dont le dernier est encore à mes yeux le plus sérieux, le plus difficile à vaincre. Le temps seul pourra en avoir raison. Les grandes puissances maritimes, la France, l'Angleterre et les États-Unis d'Amérique s'observent d'un œil jaloux. Si peu connus que soient les archipels dont je parle, elles exercent sur eux un droit de protectorat mal défini et dont l'unique but est moins d'en obtenir la possession que de les empêcher d'être occupés par leurs rivales. A l'exception de Tahiti, de la Nouvelle-Calédonie, de Raiatea et de quelques autres îles singulièrement administrées et fort coûteuses à la France, le reste de la Polynésie et de la Micronésie sert de champ de bataille aux missionnaires catholiques, protestants et anglicans, jaloux les uns des autres, toujours prêts à faire de leur griefs personnels des affaires internationales, et qui n'ont obtenu jusqu'ici que des résultats insignifiants si l'on tient compte des efforts et des sommes dépensées par leurs églises respectives.

Je me suis bien souvent demandé en présence des faits dont j'étais à même de vérifier l'exactitude, si cette fureur de propagande lointaine n'avait pas pour raison d'être l'hostilité dont les sectes religieuses sont animées les unes contre les autres tout autant que la conviction du bien à faire. Certes je ne mets pas en doute le dévouement personnel des missionnaires, et c'est moins d'eux que de ceux qui les dirigent que j'entends parler. J'ai malheureusement trop vu d'exemples des tristes conséquences qu'amène ce zèle de prosélytisme pour n'en pas dire ici toute ma pensée, même au

risque de blesser des convictions que je respecte profondément. Sans parler de Tahiti dont la prise de possession amenée par des querelles de missionnaires a failli renverser le trône de Louis-Philippe, combien de luttes plus ou moins sourdes n'ont pas eu d'autres causes, d'autre origine ! Depuis la Cochinchine jusqu'à la Nouvelle-Calédonie, depuis les Nouvelles-Hébrides jusqu'aux îles Havaï, partout il a suffi qu'un missionnaire mit les pieds, pour qu'aussitôt les sectes rivales envoyassent les leurs. Sait-on bien ce qui en est résulté pour les indigènes ? Presque toujours l'hypocrisie, souvent l'indifférence. Ils croient les missionnaires quand ils s'attaquent les uns les autres, ils ne les croient plus quand ils se proclament seuls possesseurs de la vérité. Dans toute la Polynésie et la Micronésie, le Kanak croit le prêtre catholique qui lui représente le missionnaire protestant comme le loup sous les dehors du berger, mais il croit aussi le ministre protestant qui lui parle du prêtre catholique comme d'un idolâtre et de son culte comme entaché de paganisme.

C'est invariablement ainsi que commence la lutte, puis un jour arrive un bâtiment de guerre. Les griefs ne manquent pas. Le commandant, comme de juste, prend fait et cause pour son compatriote. La force armée est mise au service d'une cause religieuse. Telle tribu a mal accueilli ses missionnaires, les a chassés, obéissant à des instigations étrangères ; les canons entrent en ligne, et pour obtenir satisfaction de torts trop souvent réels, on brûle des villages, on tue des habitants, on sème des haines implacables contre une civilisation qui veut convaincre par la force.

Je n'exagère rien, les faits sont là, aveugle qui ne les voit pas. Au moment même où j'écris ces lignes, la Chine intime un ordre d'expulsion à tous les missionnaires et le sang va peut-être couler de nouveau sur les

rives du Yang-tse-Kiang au nom d'un Dieu de paix et de charité.

C'est à cette même Chine précisément qu'il nous fallait demander les travailleurs sans lesquels nos plantations étaient condamnées à rester incultes. Depuis des siècles, l'Asie a le privilège de fournir des ouvriers au monde entier. Pour rester dans des temps plus rapprochés de nous, c'est elle qui, par l'intermédiaire des Chinois, rend possible l'exploitation des vastes dépôts de guano des îles Chinchas. Les Chinois ont construit le grand chemin de fer du Pacifique qui relie New-York à San-Francisco par une voie ferrée de douze cents lieues de longueur. L'Inde a fourni ses Hill Coolies à l'isthme de Panama. Les placers de la Californie regorgent de Chinois, et déjà même, en dépit de tous les obstacles d'une législation injuste, ils refluent vers New-York et les États de l'Est. En vain l'Europe et l'Amérique entendent s'ouvrir à coups de canon les portes de la Chine, y faire pénétrer leurs marchands, leurs missionnaires et leurs produits, et, par une étrange inconséquence refuser aux Chinois l'accès de leurs territoires; les circonstances plus fortes que les lois accélèrent cette invasion d'un nouveau genre.

Le roi partageait complètement mes idées au sujet des colons de la Polynésie, mais il dut comme moi se rendre à l'évidence et admettre que, pour le moment du moins, le temps nous manquait pour triompher des hésitations et des lenteurs de la diplomatie européenne. Sur l'avis du cabinet, il fut décidé de créer un conseil d'immigration, chargé d'étudier les moyens pratiques, de soumettre un rapport sur la question et, une fois l'assentiment des chambres obtenu, de se mettre à l'œuvre pour amener de suite les quelques milliers de travailleurs qui nous étaient indispensables. Je fus désigné par le roi pour entrer dans ce comité qui se compo-

sait du ministre de l'intérieur, de l'avocat général et de deux membres du conseil privé.

L'avènement du roi laissait un siège vacant au conseil de l'instruction publique. Depuis plusieurs années en effet il faisait partie de ce comité de trois membres dans lequel il avait pour collègues le chancelier du royaume et le premier des grands chefs, Kekuanaoa, son père. Par ces trois noms on peut juger de l'importance qui s'attache à ses fonctions. Seul, en effet, des divers départements publics, celui de l'instruction ne dépend et ne relève d'aucun ministère, mais d'un conseil dont les membres servent à titre gratuit et dont un ministre est fier de faire partie. Il n'est pas de titre plus envié aux Iles ni plus respecté que celui-là, parce qu'il n'est pas de question dont l'opinion se préoccupe davantage ou qu'elle surveille avec plus de sollicitude. Il est sans exemple dans les annales parlementaires havaïennes que les chambres aient jamais refusé ou même réduit un crédit demandé par le gouvernement pour l'instruction publique, et ce mot magique semble avoir seul le privilège de dénouer sans effort les cordons de la bourse commune. Aussi la part faite dans le budget aux dépenses afférentes à ce département s'élève-t-elle au cinquième des dépenses totales.

Le système de l'instruction gratuite et obligatoire prévaut dans l'Archipel. Les parents sont tenus de faire apprendre à lire, écrire et compter à leurs enfants, au même titre qu'ils sont tenus de les nourrir, les loger, et les vêtir. Dans chaque district il y a une ou plusieurs écoles de filles et de garçons, suivant le chiffre des habitants. Ces écoles sont construites moitié aux frais de la population qui fournit d'ordinaire la main-d'œuvre et quelques matériaux, moitié aux frais du conseil qui vote les fonds. Une fois construit, le bâtiment est entretenu à frais communs. Le maître d'école est choisi au

concours par une commission locale présidée dans ce cas seulement par le surintendant de l'instruction publique et composée du juge de paix du district, d'un résident désigné par le conseil suprême siégeant à Honolulu, et d'un père de famille nommé, à la pluralité des suffrages, par les parents mêmes des enfants. Cette commission locale surveille les écoles, s'assure que les enfants assistent régulièrement aux leçons et adresse au conseil un rapport annuel où se trouvent consignées leurs observations. Le surintendant de l'instruction publique est nommé par le conseil et jouit d'un traitement relativement assez élevé outre ses frais de voyage. Ses fonctions consistent à visiter au moins une fois dans le cours de chaque année toutes les écoles de l'Archipel, à présider les commissions locales en cas de nomination ou de révocation des maîtres d'école, et à prendre connaissance des réclamations diverses des commissions locales. Les observations, ainsi que les rapports des commissions, sont soumises au conseil qui statue en dernier ressort. Ce que la loi ne dit pas, mais ce que l'usage plus fort que les lois consacre, c'est l'importance, dans les commissions locales, du membre nommé par les parents eux-mêmes.

L'instruction est complètement distincte de l'éducation religieuse. L'État, représenté par le conseil, n'intervient en rien dans cette dernière question et il est rigoureusement interdit à tout maître d'école d'enseigner aux enfants une religion quelconque. C'est aux parents, d'accord avec les ministres de leur religion, à y pourvoir. Le conseil met à leur disposition, en dehors des heures des classes, le local de l'école, à la condition, pour les ministres du culte, de s'entendre entre eux quant aux heures où ils devront l'occuper. Ainsi les écoles ouvrent à 9 heures du matin et ferment à 2 heures de l'après-midi. Le prêtre catholique peut y faire

son cours d'instruction religieuse, pour les enfants dont les parents sont catholiques, de 3 heures à 4 heures deux fois par semaine. Le ministre protestant et le prêtre anglican peuvent de même y enseigner alternativement. En cas de conflit ou de défaut d'entente, l'école est close à 2 heures pour ne se rouvrir qu'à 9 heures le lendemain, et les ministres du culte font alors leur catéchisme soit chez eux, soit dans leurs églises respectives.

L'État ne paye aucun culte. Vainement on l'a sollicité d'agir comme intermédiaire, de centraliser les recettes et de pourvoir aux dépenses, il s'y est constamment refusé. Les catholiques font les frais de leur culte, directement ; les protestants, les anglicans de même. C'est affaire entre eux et leur clergé. L'État n'intervient pas, ne souscrit pas. Simple dépositaire des deniers publics, il ne perçoit que ce qu'il ne peut pas ne pas payer lui-même, et il laisse aux particuliers le libre emploi de tout ce dont ils peuvent disposer, non-seulement librement, mais encore plus intelligemment que lui. Il est admis en thèse générale, que les parents sont meilleurs juges que le gouvernement de l'instruction religieuse qu'ils entendent donner à leurs enfants et recevoir eux-mêmes. Ils construisent leurs églises, elles leur appartiennent, l'entretien est à leur charge, mais personne n'admettrait qu'il fût juste de faire contribuer un catholique, même pour la somme la plus minime, à la construction d'un temple protestant, ou à l'entretien d'un ministre anglican : c'est pourtant ce qui arriverait si l'État avait un budget des cultes.

Mais, dira-t-on, si dans un district le nombre des catholiques est trop réduit pour qu'ils puissent construire une église ? Ils s'en passent, une simple cabane remplace l'église, le missionnaire du district voisin y vient de temps à autre célébrer le service divin et faire

le catéchisme. L'activité individuelle supplée au manque de ressources, et cet inconvénient, tout fâcheux qu'il soit, est assez rare après tout, paraît infiniment préférable aux complications qui naîtraient infailliblement de l'intervention de l'État dans des questions aussi délicates.

Les écoles de district sont essentiellement des écoles primaires. Au-dessus se trouvent les écoles d'enseignement secondaire. L'instruction qu'on y donne n'est gratuite que dans une certaine mesure, c'est-à-dire que la gratuité ne s'obtient qu'au concours et pour un nombre limité d'élèves. Les autres payent une faible rémunération. Au sortir de ces écoles, un concours est ouvert pour l'admission à l'école normale de Lahainaluna qui comprend environ cent vingt élèves. C'est parmi eux que l'État recrute les maîtres d'école de district.

A côté de l'enseignement donné par l'État, il y a celui des écoles particulières. L'enseignement est libre. N'importe qui peut ouvrir une école. L'État n'intervient à aucun titre, c'est aux parents à se renseigner sur la capacité et les aptitudes de ceux à qui ils entendent confier leurs enfants. C'est à leur sollicitude naturelle à les guider dans ce choix. S'ils ne veulent pas profiter des ressources que l'État met à la disposition de tous, s'ils en préfèrent d'autres, ils le peuvent. Tout ce que l'on exige d'eux, c'est que l'enfant suive une école et sache lire, écrire et compter.

Je ne crois pas que l'on trouve aux Iles dix personnes, hommes ou femmes âgés de vingt ans, qui ne possèdent parfaitement ces premiers éléments. On en rencontrera peu de très-instruits, on n'en verra pas d'ignorants. Les Kanaques lisent beaucoup, surtout leurs journaux dont le nombre, eu égard à la population, est assez considérable. Les deux principaux, rédigés en langue indigène et du format de nos journaux parisiens, se publient à

Honolulu. L'un, le *Kuokoa* (*l'Indépendant*), est l'organe de l'opposition et du parti américain. Son tirage est d'environ 5000 exemplaires. L'autre, le *Au Okoa* (*l'Ère Nouvelle*), soutient la politique gouvernementale actuelle et représente surtout les idées d'indépendance nationale; son tirage est à peu près le même que celui de son rival. Outre ces feuilles politiques, qui jouissent de la liberté la plus absolue et qui ne sont soumises à aucun droit de timbre ou de cautionnement, il se publie encore en langue indigène quelques journaux moins importants, organes des diverses sectes religieuses qui se livrent entre elles à une polémique ardente.

Les questions théologiques jouent un grand rôle aux îles Havaï. Ainsi que je l'ai dit plus haut, les missionnaires catholiques, protestants et anglicans soutiennent les uns contre les autres une lutte acharnée. J'aurai plus tard l'occasion d'y revenir pour indiquer les conséquences fâcheuses que faillit avoir, à un moment donné, une apparence de partialité de la part du gouvernement.

Ce ne fut que le 8 juin, c'est-à-dire six mois après son avènement au trône, que le roi pourvut à la réorganisation du conseil de l'instruction publique. Cédant aux instances de son fils, Kékuanaoa consentit, malgré son âge avancé, à conserver ses fonctions de président. M. Hopkins, ministre de l'intérieur, et moi fûmes désignés pour occuper les deux autres sièges.

CHAPITRE XI

Vie d'un ministre aux îles Sandwich. — Climat. — Projet de révision de la constitution. — Proclamation royale. — Meetings de l'opposition. — Voyage du roi dans l'Archipel. — Réunion de la Convention. — Les commissaires royaux. — Séances orageuses. — Premier succès.

Le lecteur verra par ce qui précède, que la place de ministre aux îles Havaï est loin d'être une sinécure. Outre mes fonctions spéciales de ministre des finances, j'étais membre du conseil privé, du comité d'immigration et du conseil de l'instruction publique. En ma qualité de plus jeune membre du cabinet, j'étais chargé de rédiger le procès-verbal des séances, et de transmettre à mes collègues copie certifiée des résolutions adoptées ainsi que des questions à l'ordre du jour de chaque réunion. Pour faire face à ces travaux multiples, il était nécessaire de ménager précieusement le temps, cette étoffe dont la vie est faite. Levé de très-bonne heure, à 5 heures du matin, je commençais ma journée par une course à cheval. A 7 heures je déjeunais ; à 8 heures, j'étais à mon bureau. De 8 à 10 heures, je dé-

pouillais ma correspondance officielle et je préparais les réponses à faire. De 10 à 11 heures, je travaillais avec le caissier principal. De 11 heures à midi, le roi venait d'ordinaire les jours où il n'y avait pas séance du conseil. De midi à 2 heures, je recevais les visites d'affaires et dans les rares intervalles qu'elles me laissaient, je mettais en ordre les minutes du Conseil. De 2 à 4, et quelquefois 5 heures, j'avais presque chaque jour séance, soit du conseil de l'instruction publique, soit de celui d'immigration, ou bien rendez-vous pris avec mes collègues. A 4 heures, je rentrais chez moi, je dinais de bonne heure et je sortais ensuite à cheval ou en voiture. La soirée, consacrée en partie à la vie sociale, me laissait encore, de 7 à 10 heures, quelques moments de loisir consacrés en partie aux charmes de la vie de famille et à l'étude des questions du jour. Il m'est arrivé bien souvent, à cette époque de ma vie, de me contenter de cinq heures de sommeil, surtout pendant la session des chambres qui prenait alors le plus clair de ma journée, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

La vie matérielle est très-différente aux îles Havai de ce qu'elle est dans nos pays du Nord où le retour périodique des saisons amène dans les conditions de l'existence des changements réguliers et toujours les bienvenus. Hiver, été, sont, dans ces pays inter-tropicaux, des mots sans signification. Les arbres sont toujours verts, les plantes toujours en fleurs, le soleil est toujours chaud, les variations de la température sont presque insignifiantes. Le relevé suivant des observations météorologiques de l'année 1868 donnera une idée exacte de ce climat magnifique, bien qu'un peu monotone.

MOIS.	MOYENNE
	DU THERM. FAHRENHEIT.
Janvier	73°
Février	72°
Mars	73°
Avril	75°
Mai	77°
Juin	80°
Juillet	80°.5
Août	80°
Septembre	81°
Octobre	79°
Novembre	73°
Décembre	72°

La différence moyenne entre les deux extrêmes est de 8° Fahrenheit. Il faut, pour s'en apercevoir, avoir habité longtemps les pays chauds et être passé soi-même à l'état de thermomètre.

Si les mois dits d'hiver sont légèrement moins chauds que ceux de l'été, en revanche la brise de mer qui aide à supporter les uns fait complètement défaut aux autres, d'où il résulte qu'il y a compensation. Quant aux pluies, elles sont peut-être un peu plus abondantes en décembre et en janvier, mais cela dépend beaucoup des localités et du voisinage des montagnes. On ignore complètement aux Iles ces périodes de pluie incessante si fréquentes sur les côtes du Pacifique, en Chine et aux Indes. Je n'ai jamais vu, en quatorze années de séjour, une journée de pluie ininterrompue, ni plusieurs journées pluvieuses de suite.

Pendant tout le mois d'avril, les Conseils de cabinet s'étaient succédé presque quotidiennement. Le roi se refusait d'une manière absolue à prêter le serment d'usage à la constitution, et le travail de révision auquel

nous nous étions livrés nous avait promptement amenés à reconnaître qu'il était urgent de provoquer une discussion publique et de recourir à la convocation d'une Convention composée des représentants du peuple, des nobles et du roi pour modifier d'un commun accord la constitution de 1852.

Plusieurs plans de révision avaient été mis en avant, mais, malgré tous les inconvénients qu'il offrait, celui de la convocation d'une convention spéciale nous semblait le plus loyal et le seul de nature à donner à chacun des trois ordres les garanties nécessaires. On pouvait bien à la rigueur arguer que la constitution, ayant été primitivement octroyée par un de ses ancêtres, pouvait être modifiée par le souverain actuel, mais il y avait contrat. Le roi avait octroyé, le peuple et les nobles avaient accepté, et de cet accord mutuel découlait l'obligation pour les uns et pour les autres de respecter un pacte commun. Je pensais, et mes collègues avec moi, qu'il y avait lieu au contraire de faire un pas en avant et d'appeler les deux autres ordres, non plus à ratifier des dispositions prises en dehors d'eux, mais à émettre leurs vœux et à discuter en pleine connaissance de cause des changements reconnus indispensables. Le roi abondait d'autant plus dans ce sens, que l'importance des modifications dont il prenait l'initiative équivalait à une refonte totale de l'œuvre primitive et que s'il désirait inaugurer son règne par une réforme hardie, il entendait rester libéral dans l'emploi des moyens et associer ses chefs et son peuple à une discussion dont il attendait d'heureux résultats.

Nous ne nous faisons pourtant pas d'illusions sur les colères que nous allions soulever dans le parti missionnaire, mais nous étions décidés à accepter la lutte ; le 7 mai parut la proclamation suivante rédigée en conseil des ministres :

« Nous, Kaméhaméha V, par la grâce de Dieu, roi des îles Havaï, à nos bien aimés et loyaux sujets, salut :

» Attendu que l'expérience de tous les gouvernements constitutionnels prouve qu'une constitution doit être de temps à autre soumise à certaines révisions pour s'adapter aux conditions nouvelles de l'existence des peuples ;

» Attendu que certaines clauses de la constitution de notre royaume n'ont pas eu pour notre nation les heureux résultats qu'on en attendait, et que d'autres sont indispensables pour le bien-être de tous et le maintien de notre dynastie ;

» En conséquence, mû par notre affection pour nos sujets, nous leur faisons savoir que nous désirons nous concerter avec nos nobles et les délégués du peuple au sujet de la révision de la constitution, ainsi que des mesures à prendre pour le bien public et pour la marche du gouvernement.

» En conséquence, nous convoquons les délégués du peuple pour se réunir à nos nobles et à nous, en Convention au palais législatif, à Honolulu, le jeudi 7 juillet à midi.

» Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

» Honolulu, le 5 mai 1864.

» *Signé* : KAMÉHAMÉHA.

» *Contresigné* :

» Par le Roi et le Kuhina Nui,

» CH. G. HOPKINS. »

Suivait un décret du ministre convoquant les électeurs pour le 13 juin prochain, à l'effet de procéder à l'élection des délégués, dont le nombre était le même que celui

des représentants nommés par chaque district pour la session législative.

L'émotion fut profonde ; le parti américain se crut ou se sentit menacé. Il se posa immédiatement en défenseur quand même de la constitution de 1852, ce qui était dans son rôle, et ne négligea aucun moyen d'éveiller les méfiances des électeurs et de les pousser à nommer des adversaires déclarés de tous changements dans la charte octroyée par Kaméhaméha II. Comme ces changements n'étaient pas encore indiqués, cette partie de leur campagne laissait beaucoup à désirer, ils se débattaient dans le vague. Sur un autre point, ils entamèrent la lutte avec non moins d'ardeur et plus d'habileté. Se renfermant étroitement, comme dans une forteresse, dans le texte de l'article 80 de la constitution, ils affirmaient que toute modification faite par des moyens autres que ceux qu'il indiquait était nulle en droit et inconstitutionnelle en fait, et que les délégués du peuple n'avaient qu'à rappeler respectueusement au roi que la constitution avait prévu le cas actuel, y avait pourvu, et que liés par leur serment ils ne pouvaient le suivre dans la voie où des conseillers coupables l'engageaient.

Les journaux de l'opposition annonçaient en outre un meeting public pour le 19 mai dans la soirée. Il eut lieu en effet dans une des églises de Honolulu. On y discuta et l'on y vota une série de résolutions. La première était ainsi conçue : « Nous désapprouvons » de la manière la plus absolue le mode de révision de la constitution proposé par la proclamation royale ; nous croyons que le même but peut » être atteint, s'il est nécessaire, en se conformant aux » termes de la constitution même, et que tout autre » mode d'action est injustifiable. »

La dernière résolution déclarait ce qui suit : « Nous

» sommes de loyaux sujets de notre roi Kaméhaméha V.
» Nous croyons à son affection pour nous et à son dé-
» sir de nous garantir les droits que nous ont octroyés
» les rois ses prédécesseurs. Nous continuerons à le
» soutenir et à l'appuyer, mais ses ministres ont trahi
» la confiance qu'il a en eux et nous le prions respec-
» tueusement de bannir de ses conseils des hommes qui
» se déclarent les ennemis de nos droits civils et reli-
» gieux. »

Ce dernier mot répondait en effet à une inquiétude sérieuse qui se faisait jour parmi les indigènes. On avait cherché, et dans une certaine mesure, réussi, à leur persuader que le roi, partisan de la religion anglicane, voulait en faire la religion d'État du royaume. Inutile de dire qu'il n'en était rien. En eût-il été autrement, je me serais immédiatement retiré du cabinet. La calomnie n'en était pas moins habilement choisie pour alarmer et rallier dans un vote commun catholiques et protestants, c'est-à-dire la presque unanimité des électeurs.

Le lecteur étonné se demandera peut-être si, dans la capitale même du royaume, une réunion publique peut être convoquée pour provoquer la mise en accusation des ministres, pour organiser la résistance aux ordres du pouvoir exécutif, pour inviter le reste du royaume à agir de même ; si cette réunion est légale, et si l'autorité n'a aucun moyen de prévention ou de contrôle. A cela je répondrai que la chose est parfaitement légale et que nul n'a le pouvoir de s'y opposer. C'est le droit incontestable et incontesté des électeurs de se réunir et de voter toutes les résolutions qu'il leur plaît. C'est ce que l'on appelle la plateforme du parti aux États-Unis. Contrairement à ce qui se passe chez nous, on discute d'abord les questions de principes, on pose les bases communes. On déclare donc d'abord ce que l'on veut,

puis ce que l'on ne veut pas; cela fait, on choisit parmi ceux qui adhèrent à ce programme les candidats du parti.

La campagne électorale ainsi ouverte à Honolulu fut vivement menée dans les districts. Partout le même mot d'ordre fut donné, partout le ministère fut dénoncé comme suspect de partialité religieuse en faveur de l'église anglicane, comme hostile aux libertés octroyées par Kaméhaméha II. Le but que se proposait l'opposition était de renverser le cabinet, de ressaisir le pouvoir que ses chefs avaient cru tenir un instant des sympathies du roi. Ils pensaient pouvoir faire encore quelque fonds sur ses sympathies personnelles; mais l'ardeur de la lutte les entraînait, et si, au début de la campagne, ils étaient assez sages et assez habiles pour ne diriger leurs coups que contre nous en laissant le roi en dehors du débat, cette tactique exigeait trop de mesure et de sang-froid; des alliés compromettants devaient les pousser aux partis extrêmes.

Aux termes du décret, la Convention devait comprendre les membres de la Chambre des nobles, au nombre de 15, les délégués du peuple en nombre égal à ceux des représentants, soit 27. Le roi se réservait de présider les débats. Dans tous les districts se posaient les candidatures les plus avancées, patronnées et soutenues par les missionnaires protestants dont quelques-uns ne dédaignaient pas de descendre eux-mêmes dans l'arène politique et de solliciter le mandat des électeurs. En agissant ainsi, ils ne faisaient qu'user de leur droit, mais ils le dépassaient en affirmant du haut de leur chaire un fait essentiellement faux et en s'autorisant des excès de zèle de l'évêque anglican pour accuser le gouvernement de vouloir établir une religion d'État.

Le roi crut devoir opposer un démenti formel à ces

allégations constamment répétées. Depuis son avènement au trône, il nourrissait le désir de visiter les différentes îles de l'Archipel ; l'occasion lui parut bonne pour mettre son projet à exécution et pour rassurer ses sujets sur les intentions qu'on lui prêtait. Le Cabinet consulté approuva son projet, et le 24 mai le roi s'embarqua sur son yacht pour se rendre dans l'île de Kauaï. M. Wyllie, ministre des affaires étrangères, accompagnait Kaméhaméha V qui avait accepté d'être son hôte pour quelques jours.

Ce voyage s'accomplit sans encombre. Le roi parcourut successivement les îles de Kauaï, de Mauï et de Havaï où il reçut l'accueil le plus chaleureux. Partout il prit à tâche de faire connaître ses intentions, de rétablir la vérité des faits et d'éclairer ses sujets sur leurs propres intérêts. Malheureusement notre collègue, M. Wyllie, emporté par la passion et exaspéré par les calomnies des journaux de l'opposition, gâta souvent par ses sorties furibondes le bon effet des paroles du roi et fournit à ses adversaires, et partant aux nôtres, des armes dont ils surent habilement faire usage. Poussé à bout par l'éloge pompeux que les ennemis du ministère faisaient de la constitution de 1852, M. Wyllie s'oublia souvent dans la vivacité de ses répliques, et, tombant dans le piège qui lui était tendu, témoigna hautement de son peu de respect pour ce qui était la loi suprême du royaume, toute défectueuse qu'elle fût. Certaines phrases de ses discours, soigneusement recueillies, rapprochées les unes des autres et commentées par les journaux de l'opposition, leur faisaient beau jeu, et compliquaient notre tâche en nous donnant les apparences de la violence tout au moins dans les intentions.

Le résultat du voyage du roi ne fut donc qu'à demi satisfaisant, et le scrutin du 13 juin donna une majorité

décidément hostile au projet et au mode de révision. Sur les 27 délégués du peuple, 17 appartenait plus ou moins au parti américain. Sur ce nombre, il y en avait quelques-uns cependant que nous espérions convaincre et ramener à nos vues. Dix devaient, dans une certaine mesure marcher avec nous. La Chambre des nobles par contre était tout entière, sauf deux exceptions, en faveur du plan adopté. Nous étions convenus de soumettre à la Convention les propositions préliminaires suivantes : le droit d'amendement appartient à chacun des membres ; chaque ordre votera séparément sur chaque amendement ; aucun amendement ne pourra être adopté qu'après avoir reçu la sanction successive de chaque ordre. Nul doute que ces propositions ne fussent de nature à être adoptées, mais l'opposition systématique des délégués du peuple pouvait entraver complètement dès le début l'action de la Convention : c'était sur cette opposition que comptaient les chefs de la résistance.

L'ouverture de la Convention se fit avec solennité. Le roi, accompagné de son état-major, des ministres, de son père et de sa sœur, présida en personne. La salle ordinaire des séances n'aurait pu contenir la foule qui se pressait pour assister à la séance, aussi avait-on dû affecter à cette cérémonie le plus grand bâtiment public de Honolulu. Le roi, dans un discours concerté en conseil, indiqua brièvement les raisons qui l'avaient déterminé à prendre cette importante résolution, et les côtés défectueux de la constitution de 1852. Son discours se terminait ainsi : « Le nombre et » l'importance des changements à faire m'ont décidé » à convoquer cette Convention, dans laquelle mon » peuple étant représenté par vous, Messieurs les délé- » gués, ma noblesse par vous, mes nobles, et la royauté » par moi-même, tous les pouvoirs constituants du

» royaume sont ici réunis. J'espère que nobles et délégués useront librement de leur droit d'amendement. »
 » Qu'ils reçoivent ici l'assurance que, pour ma part, je suis prêt à les entendre. Je ne leur demande que de prêter la même bienveillante attention à ceux à qui j'ai délégué le pouvoir de parler en mon nom dans le cours des débats. »

Ceux à qui le roi avait confié cette tâche ardue étaient l'avocat général et moi, tous deux récemment entrés aux affaires. Il comptait sur notre calme et notre sang-froid, qui auraient fait complètement défaut à M. Wyllie pour soutenir les débats, et sur notre persévérance pour triompher des obstacles.

Dès les premières séances, l'attitude de l'opposition se dessina nettement. Elle consentait à réviser la constitution, mais elle niait à la Convention tout pouvoir constituant et ne lui en reconnaissait pas d'autre que celui de recommander à la prochaine session des Chambres l'adoption de tels ou tels amendements.

Ce fut au sujet d'une disposition secondaire que la question fut soulevée. Un comité avait été nommé pour rédiger et présenter à l'adoption de la Convention un projet de règlement. L'article 15 du projet était ainsi conçu : « Les trois ordres voteront séparément sur la question de savoir s'ils entendent recommander ou non l'adoption de chaque amendement. Les délégués voteront d'abord ; si leur vote est négatif, l'amendement sera considéré comme rejeté. Si leur vote est affirmatif, les nobles voteront ; et si la majorité des nobles approuve, le roi sera respectueusement invité à faire connaître son vote. »

Après la lecture de cet article, le roi pria le comité de vouloir bien expliquer ce qu'il entendait par les mots *recommander ou non*.

M. DOWSETT (*un des membres du comité*). — Nous en-

tendons par là l'action d'approuver ou de désapprouver.

LE ROI. — Mais à qui entendez-vous adresser cette recommandation ?

M. DOWSETT. — Plusieurs d'entre nous sont d'avis que nos pouvoirs ne vont pas au delà d'une simple recommandation à l'Assemblée législative.

LE ROI. — Je ne reconnais à aucune autre assemblée qu'à cette Convention le droit de décider, d'approuver ou de rejeter les amendements. La Convention seule est souveraine.

La question était nettement posée et le conflit se dessinait. Si la théorie du comité prévalait et si la Convention n'était qu'une réunion sans autres pouvoirs que ceux de recommander à l'Assemblée législative l'adoption de tels ou tels amendements, l'œuvre de révision demeurerait indéfiniment suspendue, le roi devait prêter serment à la constitution de 1852 ou abdiquer des pouvoirs qu'il ne pouvait exercer légalement. M. Gullick, jeune ministre protestant, un des chefs de l'opposition, sentit que le moment était venu d'attaquer hardiment. Dans un discours passionné, mais fiable, il développa les vues de son parti et conclut par la motion suivante : « Aux termes de la proclamation royale et du mandat qu'ils ont reçu de leurs électeurs, les délégués déclarent que la Convention n'a aucun pouvoir constituant. Toute décision qu'il lui plaira de prendre n'a d'autre valeur que celle d'une simple recommandation. L'Assemblée législative a seule les pouvoirs nécessaires pour amender la constitution, conformément aux termes mêmes de son article 80. Elle reste et demeure libre d'accepter ou de rejeter l'avis et les recommandations de la Convention.

Messieurs Green et Judd soutinrent la même thèse, qui fut vivement combattue par quelques-uns des délé-

gués et par la majorité des nobles. L'avocat général, au nom du roi, réfuta les objections soulevées et s'attacha surtout au côté légal de la question. Les séances du 12 et du 13 juillet furent vives et passionnées. De part et d'autre on s'engageait plus avant, et la majorité des délégués, obéissant à l'impulsion des chefs de l'opposition, nous menaçait d'un échec irrémédiable. La séance du 14 s'ouvrit sous ces auspices. Le roi présidait comme d'ordinaire. Depuis le 11, il n'avait pas parlé et se contentait de suivre attentivement la marche des débats. Au commencement de la séance, il m'adressa le billet suivant : « Prenez la parole et entrez dans le fond même de la discussion. Le moment est venu de déclarer aux délégués que c'est sur l'avis des juges de la Cour suprême que le présent mode de révision de la constitution a été adopté. Maintenez le pouvoir souverain de la Convention et produisez, s'il est nécessaire, la minute de la séance du conseil tenu le 3 mars 1864. Je vais adresser quelques mots à la Convention, prenez la parole après moi. »

Puis, se levant alors au milieu d'un profond silence, le roi s'exprima ainsi : « Nobles et délégués, le délégué du district de Kona a présenté une motion dont le but est de déclarer que cette Convention n'a pas le droit d'amender la constitution. Lors de la proclamation de la constitution de 1852, le pouvoir suprême était aux mains du roi. Où est aujourd'hui ce pouvoir suprême ? Il est ici, dans cette assemblée, nulle part ailleurs. Le délégué de Kona a déclaré hier qu'il ne pouvait pas siéger et voter définitivement sur un article quelconque de la constitution. En parlant ainsi, il a dû exprimer les vues de ses électeurs. Si tel est le cas, c'est affaire entre lui et ses électeurs ; ils peuvent, si bon leur semble, joindre leurs efforts aux nôtres, ou s'abstenir, comme leur délégué le jugera à propos. Ce sera à lui à leur

rendre compte de l'usage qu'il aura fait de son mandat. »

Ma tâche ne laissait pas d'être assez difficile; en se prolongeant, la discussion s'était envenimée, et plusieurs des orateurs qui s'étaient succédé avaient fait à la tribune des déclarations tellement nettes et tellement affirmatives, qu'il leur devenait difficile de revenir sur leurs pas. Il fallait tout à la fois leur en faire naître le désir et leur en faciliter l'occasion. Pour obtenir le premier résultat, je crus devoir insister surtout sur la responsabilité qu'ils encouraient vis-à-vis de leurs électeurs. Je leur démontrai qu'en les appelant à faire œuvre avec lui de pouvoir constituant, le roi abdiquait volontairement une partie de son autorité et les conviait à une tâche dont son prédécesseur les avait exclus. Entendaient-ils déclarer par leur refus apparent de concours, qu'au roi seul, ou au roi et aux nobles appartenait cette autorité? Soit, c'étaient à eux à le dire clairement et à refuser, au nom du peuple dont ils étaient les représentants, une concession qu'ailleurs les peuples réclamaient souvent les armes à la main. Affectant ensuite de ne voir dans le conflit actuel qu'un malentendu que devait dissiper une explication franche et loyale, j'ajoutai que, par ordre du roi, et pour mettre un terme à des scrupules honorables, j'étais autorisé à déclarer que les juges de la Cour suprême, consultés par nous, en leur qualité de gardiens du pacte constitutionnel, avaient, en cette même qualité, conseillé la convocation d'une convention comme le seul mode légal et pratique de réviser la constitution de 1852, et d'en faire une œuvre commune aux trois ordres, en lui enlevant le caractère de charte octroyée par le pouvoir souverain.

L'avocat général prit ensuite la parole pour insister sur le côté légal de la question, et le fit avec habileté.

En vain les chefs de l'opposition essayèrent de raffermir leurs adhérents, il était évident qu'ils perdaient du terrain et que les délégués reculaient devant la responsabilité que nous étions résolus à leur faire accepter. MM. Judd et Gulick s'estimèrent heureux d'ajourner la discussion au lendemain. De part et d'autre on avait besoin de se compter.

La séance du lendemain commença par un discours de M. Robertson et la lecture d'une lettre de M. Davis, juge de la Cour suprême. Tous deux ratifiaient ma déclaration de la veille. L'un des délégués proposa alors de passer à l'ordre du jour sur la motion du délégué de Kona. Cette proposition mise aux voix échoua par une voix de minorité. La discussion reprit avec vigueur. Il ne nous fallait plus que deux voix parmi les délégués pour l'emporter. Quant au vote des nobles, il était assuré. L'avocat général et moi reprîmes nos arguments de la veille, en serrant de plus près encore nos adversaires. Les chefs de l'opposition sentaient le terrain se dérober sous leurs pieds. Ils luttaient avec énergie, mais avec peu d'espoir. Au début, ils avaient 22 voix sur 27. Le vote qui venait d'avoir lieu leur en donnait 14 contre 13. Nous demandâmes enfin l'appel nominal sur la motion même ; il eut lieu au milieu d'une vive agitation. La salle était remplie par un public nombreux, désireux de connaître le résultat d'une discussion qui passionnait les masses. La victoire était complète : 6 délégués avaient voté pour la résolution, 21 contre. Les nobles votèrent contre à l'unanimité, le roi vota contre.

Le lendemain, deux des délégués de l'opposition la plus avancée, MM. Gulick et Parker donnèrent leur démission qui fut acceptée.

Si décisif que parût le succès, nous n'ignorions pas les luttes qui nous restaient à soutenir. Il ne

nous avait pas fallu moins de dix jours de discussion et de grands efforts pour arriver à ce premier résultat, dû en grande partie à l'attitude énergique du roi et à l'infatigable persévérance de l'avocat général, M. Harris. Tout le poids de la discussion portait sur lui et sur moi, et nous ne trouvions pas dans nos collègues l'appui que nous étions en droit d'attendre d'eux. Désignés par le roi pour parler en son nom, et appelés par conséquent à diriger les débats, ce rôle tout temporaire nous isolait un peu de MM. Wyllie et Hopkins. Le premier, devenu très-impopulaire depuis sa malencontreuse campagne avec le roi, et très-irrité des attaques de la presse de l'opposition, parlait souvent, mais avec violence, et c'était toujours avec terreur que nous le voyions demander la parole. Son âge, son rang, ne nous permettaient que des remontrances respectueuses dont il faisait peu de cas. C'était un allié dangereux et compromettant.

M. Hopkins cachait mal son mécontentement de n'avoir pas été l'objet du choix du roi. Il nous enviait bien à tort cette périlleuse faveur, dont se serait mal accommodée d'ailleurs sa paresse habituelle. Orateur à ses heures, populaire parmi les indigènes dont il parlait admirablement la langue et dont il avait adopté les mœurs et le mode de vie, tenu en assez médiocre estime comme homme politique par la population blanche, il assistait avec indifférence aux séances de la Convention et affectait de se tenir à l'écart ou de s'absenter aux heures décisives. Nous lui en dimes assez franchement notre opinion, mais ce fut la seule satisfaction que nous en retirâmes. Mécontent de lui-même et de nous, il voulait se ménager pour des temps meilleurs et spéculait, je crois, sur notre chute qu'il estimait inévitable.

La vérité commençait cependant à se faire jour parmi le public, on comprenait mieux le but auquel nous ten-

dions, on rendait justice à notre bonne foi, et nos arguments empreints d'une forte conviction nous avaient rallié dans les masses, quelque peu hostiles au début, un bon nombre d'adhérents. Pour en finir avec les malentendus nous fîmes publier et déposer sur le bureau de l'Assemblée le texte complet de la Constitution révisée telle que nous l'avions rédigée et arrêtée dans le conseil, en indiquant les modifications que nous estimions indispensables, ainsi que celles sur lesquelles nous étions prêts après examen et discussion à faire les concessions estimées nécessaires. La presse américaine encore sous l'impression de son récent échec fit quelques critiques de détails et se réserva sur les points importants.

Il ne restait plus qu'à se mettre à l'œuvre, mais l'opposition voulut livrer une seconde bataille sur un nouveau terrain, en mettant en avant l'idée d'un ajournement de six semaines destiné, disait-elle, à permettre aux délégués de consulter leurs électeurs. Sur ce point l'avocat général et moi nous nous déclarâmes décidés à ne pas céder. Nous admettions la convenance d'un ajournement avant le vote définitif, si les délégués en exprimaient le désir, mais non avant la discussion. Rien ne nous semblait plus naturel que leur désir de consulter les vœux du peuple, mais encore fallait-il qu'une discussion publique et sérieuse le mit à même de se prononcer en pleine connaissance de cause. Ce n'était que dans le cours des débats que nous pouvions exposer les raisons qui motivaient suivant nous les changements que nous demandions, et nous insistions pour que ces explications fussent connues, et pour que le texte même de la Constitution révisée ne fût pas soumis à l'appréciation des électeurs sans autres explications que des commentaires hostiles, injurieux et erronés.

Battue de nouveau sur ce terrain, l'opposition retira

sa motion d'ajournement à laquelle nous substituâmes, par l'intermédiaire de M. Robertson, une motion d'ajournement de six semaines après clôture de la discussion des articles de la Constitution; 25 délégués votèrent dans ce sens :

Nous étions au 26 juillet, 21 jours avaient été absorbés par ce travail préliminaire.

CHAPITRE XII

Travaux de la Convention. — Luites violentes. — Les fonctionnaires aux îles Sandwich. — Discours et votes. — Un coup d'État. — Dissolution de la Convention. — Agitation publique. — Réunion du Conseil. — Violences de la presse. — Promulgation de la constitution nouvelle.

La Convention se mit enfin au travail, et du 26 juillet au 3 août, trente et un articles furent discutés et votés. Sur quelques-uns d'entre eux la lutte fut assez vive, mais une majorité constante, bien que variable, nous permit de triompher de ces résistances. Dans la séance du 3 août, M. Judd provoqua une explication sur l'article relatif à la responsabilité ministérielle. Je donnai sur ce point des explications complètes. Dans la même séance, on discuta l'abolition du Kukina Nui dont j'ai indiqué plus haut l'origine et les pouvoirs singuliers. M. Harris rendit compte des raisons pour lesquelles nous estimions indispensable la suppression de ce rouage inutile, dont l'équivalent n'existe qu'au Japon dans le dualisme du Tycoon et du Mikado. Notre proposition rallia la majorité ; les articles suivants jusqu'à l'article 43 furent

votés sans opposition. L'article 43 inaugurerait un changement important. Jusqu'ici les ministres siégeaient *ex officio* dans la Chambre des nobles ; nous proposons d'en déléguer deux à l'avenir dans la Chambre des représentants, le ministre des finances et le ministre de l'intérieur. Cet amendement éveilla les craintes et les susceptibilités de quelques-uns des délégués. Ils crurent que l'indépendance des représentants serait compromise par la présence de deux des membres du cabinet. La majorité ne partagea pas cette opinion, elle y vit au contraire ce qui y était réellement, le désir d'une communication plus intime entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, et une concession réelle de la part de ce dernier.

Nous avançons rapidement, et au 6 août nous avons réussi à faire voter soixante articles. L'article 61 stipulait les conditions d'éligibilité que devaient remplir les représentants du peuple. Nous nous attendions à éprouver une résistance assez forte à l'adoption de cet article, mais c'était surtout l'article 62 qui nous inspirait le plus d'appréhensions. Il établissait le cens électoral, sous une forme très-modérée, il est vrai, mais qui n'en constituait pas moins une atteinte grave portée au droit de suffrage universel tel qu'il existait depuis douze ans. La discussion fut vive sur l'article 61, mais nous réussîmes encore à faire prévaloir notre opinion, et il fut décidé que pour être éligible il fallait ou posséder une propriété d'une valeur minimum de \$ 500 (2500 fr.), ou justifier d'un revenu net, minimum de \$ 150 (750 fr.). Il était difficile d'exiger moins.

Nous n'avions eu que deux voix de majorité parmi les délégués, et il était évident pour nous que l'article 62 allait rencontrer une résistance désespérée. Notre influence s'usait dans cette lutte de tous les jours ; M. Harris et moi toujours sur la brèche, sans trêve ni

repos, avions beau nous multiplier pour faire face à des débats sans cesse renaissants, nous nous sentions isolés, nos collègues ne nous prêtaient presque aucun concours, et pour se soustraire aux fatigues des séances M. Hopkins, sous prétexte d'indisposition, venait de se retirer dans une de ses terres et suivait de là le cours des événements. Chaque jour un courrier spécial lui portait le résultat de la séance, il nous écrivait pour nous féliciter, mais son vote, son influence, sa parole, nous faisaient défaut. A la veille de la discussion de l'article 62, nous insistâmes pour qu'il revint, ce qu'il fit d'assez mauvaise grâce.

Cette discussion s'ouvrit le 8 août. Nous laissâmes l'opposition commencer l'attaque. J'ai dit plus haut les raisons qui nous avaient décidé à demander l'adoption d'un cens électoral. Il fallait nous mettre en garde contre le contrôle absolu sur les élections que pourraient exercer, dans un petit nombre d'années, les planteurs à la tête de leurs bataillons d'ouvriers chinois ou autres. Nous propositions donc que tout électeur justifiât qu'il était Havaïen, ou naturalisé depuis deux ans, qu'il savait lire, écrire et compter, et enfin qu'il était propriétaire d'un bien fonds de \$ 150 (750 fr.) valeur minimum, ou d'un revenu annuel minimum de \$ 60 (300 fr.). L'un des délégués substitua sous forme d'amendement le maintien pur et simple de l'article 78 de la constitution de 1852. L'adoption de cet amendement était le rejet de notre demande. La discussion dura cinq jours, et dans le cours des débats l'un des délégués indigènes, orateur éloquent, M. Kauwahi, parla en faveur de l'article 62. Je retrouve dans mes notes le compte rendu sténographié de ce discours dont je cite quelques extraits, afin de donner à mes lecteurs une idée de la manière dont les Kanaques traitent ces questions abstraites et les comprennent ; voici le début de son discours :

« Sire, nobles et délégués; la question que nous
 » avons à examiner est l'article 62 de la constitution
 » révisée d'une part, et de l'autre l'amendement du dé-
 » légué de Puna.

» Le nouvel article qui nous est soumis est rédigé
 » dans les mêmes termes que l'article 78 de la constitu-
 » tion de 1852, avec deux additions importantes: 1° un
 » cens électoral, 2° l'obligation pour l'électeur de savoir
 » lire et écrire. Sur ces deux points s'est engagé le
 » débat qui dure depuis deux jours et n'est pas encore
 » à son terme. Il résulte des discours prononcés pour
 » et contre, que deux opinions très-tranchées, très-abso-
 » lues prévalent, et que nous sommes loin de nous
 » entendre. Ce n'est pas chose nouvelle, il en a été
 » ainsi depuis l'ouverture de la Convention. Ceux qui
 » dénoncent aujourd'hui l'article 62 dans les termes les
 » plus virulents sont ceux-là mêmes qui niaient au
 » début les pouvoirs constituants de la Convention; ils
 » obéissent probablement au même mot d'ordre en
 » s'opposant constamment à tout changement dans la
 » constitution de 1852.

» On nous dit que l'adoption de l'article 62 enlèverait
 » au peuple un droit sacré. Si je le croyais, je voterais
 » pour l'amendement du délégué du Puna. Mais j'hésite
 » à le croire et cela parce que je n'entends pas donner des
 » raisons qui me satisfassent. S'il y en a qu'on les donne!
 » Pour moi je suis arrivé après mûr examen à une con-
 » clusion différente. Il n'est pas exact de dire que l'ar-
 » ticle 62 ait été rédigé dans le but d'enlever au peuple
 » l'exercice d'un droit sacré. Le cens électoral est
 » tellement réduit qu'il est à la portée de tous les
 » indigènes, excepté des paresseux ou de ceux qui
 » n'y attachent aucun prix. Nous ne sommes pas ap-
 » pelés à légiférer pour le bénéfice de ceux-là, nous
 » devons au contraire combattre la paresse et le vice

» et saper dans sa racine l'arbre qui porte de tels
» fruits.

» Qu'a voulu le roi en nous sommant cet article?
» A-t-il voulu enlever au peuple la jouissance d'un droit
» sacré? Pour moi je ne le crois pas. Le roi est de
» la même race que nous, il est le premier de nos chefs.
» Il n'a pas mis sous nos yeux ce projet de constitution
» en nous disant: voici une constitution nouvelle, ap-
» prouvez-la, carjel'approuve, votre rôle se borne à dire
» oui. Il nous a soumis un projet de constitution, en nous
» invitant à le discuter, à l'amender, en nous donnant le
» droit d'approuver ceci, de rejeter cela. D'où viennent
» donc ces sentiments d'hostilité qui se font jour dans
» les discours de quelques-uns des délégués. Se croient-
» ils donc les seuls gardiens des droits du peuple? Mais
» les droits du peuple sont aussi ceux du roi et récipro-
» quement. On ne peut les séparer.

» Je prie les délégués de se souvenir des paroles de
» notre collègue du district de Makawao. Il a dit hier
» que ses électeurs sauraient bien se passer des minis-
» tres. Mais qui sont les ministres? Ne sont-ce pas ceux
» avec le concours desquels le roi dirige le gouverne-
» ment. Ne sont-ils pas les serviteurs du peuple, du
» peuple de Makawao comme de ceux des autres dis-
» tricts? Les électeurs de Makawao entendent-ils se
» constituer indépendants du reste de l'Archipel?

» L'adoption de cet article, dit-on, exclura les pau-
» vres du scrutin et le délégué de Kanapali nous dit que
» dans son district il y a un grand nombre de pauvres.
» Je connais le district. Les habitants peuvent facilement
» y gagner plus que le montant minimum proposé par
» l'article 62. Le travail ne leur manque pas. S'ils n'en
» trouvent pas chez eux, que ne vont-ils à Lahaina? On
» demande des ouvriers pour les plantations de Waihee,
» de Wailuku, de Makawao. Le bois abonde sur leurs

» terres et les raffineries de Lahaina en manquent. Les
» plaines de leur district sont fertiles et peuvent nourrir
» de nombreux troupeaux. Les bœufs sauvages pul-
» lulent dans les montagnes, et le cuir et le suif s'ex-
» portent. Je n'admets pas qu'ils soient nécessaire-
» ment pauvres, et leur pauvreté n'est que le résultat de
» leur paresse. Partout la main-d'œuvre est en demande.
» Nos produits trouvent un écoulement facile, nous
» sommes sur une grande route maritime. Les mers
» sont ouvertes à nos pêcheurs, nos forêts attendent
» la hache du bûcheron, et nos plantations, la charrue.
» Pourquoi donc ce cri de pauvreté et pourquoi s'en faire
» un argument contre un cens électoral ? Commençons
» par faire la guerre à la paresse et à la misère qu'elle
» engendre, comme nous l'avons faite à l'ignorance, et
» nous pourrons alors octroyer à tous un privilège que
» tous auront mérité. Il faut que les masses apprécient
» le droit de prendre part au gouvernement du pays. »

Abordant ensuite la question de subordonner l'exercice du droit de vote à la condition, pour l'électeur, de savoir lire et écrire, M. Káuwahi dit que cette condition est déjà remplie par tout électeur indigène et ajoute :
» Seuls quelques étrangers naturalisés havaïens pour-
» ront se plaindre d'être atteints par cette clause, mais
» à qui la faute ? nous ne sommes pas responsables de
» l'ignorance dans laquelle on les a laissés.

» Après un examen minutieux de l'article 62, j'arrive
» à la conclusion qu'il est avantageux de l'adopter. Je
» voterai donc pour l'article et contre l'amendement du
» délégué de Puna. »

Par ces extraits, le lecteur pourra se faire une idée correcte du mode de raisonnement et de discussion des indigènes. Leur logique est en général serrée. Ils parlent tous avec facilité, beaucoup d'entre eux avec éloquence. Ils contractent de bonne heure l'habitude du maniement

de la parole dans les meetings ou réunions publiques qui sont très-fréquentes aux Iles. Il y a des réunions pour tout et sur tout. La construction d'une église, la réparation d'une route, un pont à bâtir, une école à fonder, tout est matière à réunion. Ils ont la grande habitude de discuter entre eux ce qui les intéresse, en un mot de se gouverner eux-mêmes, et par là je n'entends pas dire qu'ils passent sans transition de la théorie à l'action, mais qu'ils ne restent pas dans le domaine de la théorie pure. Le résultat d'un meeting est presque toujours une pétition adressée à l'autorité compétente. Or, en tout pays, et par la force des choses, ce genre de pétition a des chances d'être accueilli favorablement. Les fins de non-recevoir si fréquentes chez nous, où une administration nombreuse et puissante se trouve face à face avec des réclamations isolées, ne sont plus de mise là où l'administration a à faire non plus à une individualité, mais à des centaines ou à des milliers. Le fonctionnaire est vraiment, comme le disait M. Kauwahi, le serviteur du public et non son maître.

Il est vrai de dire qu'aucune loi ne protège et ne garantit le fonctionnaire contre sa propre incapacité, et qu'on ignore la théorie des droits acquis. Le fait d'avoir été une nullité pendant un certain nombre d'années n'est pas un droit que le fonctionnaire puisse invoquer pour continuer à l'être pendant une période fixe. On ne lui retient rien sur son traitement, mais l'État n'est pas tenu à lui servir une pension, et les compagnies d'assurance sont à sa disposition s'il veut s'assurer une rente pour ses vieux jours.

Il est juste d'ajouter que les fonctionnaires sont comparativement mieux rétribués qu'en France, mais ils suivent d'ordinaire le sort du ministre dont ils dépendent et, sauf de rares exceptions, ne restent pas longtemps en place. Le lecteur me demandera ce qu'ils

font quand ils viennent à perdre leur emploi. Ils font comme aux États-Unis, ils font autre chose, c'est leur affaire. L'État, en les admettant à son service, ne se charge nullement de leur faire un sort et de les garantir contre toutes les éventualités. De ce qu'un homme a servi le gouvernement un certain nombre d'années il ne s'ensuit nullement, comme en France, qu'il ne soit plus propre à rien d'autre; au contraire, c'est une présomption en sa faveur au lieu d'être un obstacle à toute autre carrière.

Mais les préoccupations du jour m'entraînent dans des digressions qui, sans être complètement étrangères à mon sujet, trouveraient mieux leur place dans un chapitre spécial. Je reprends mon récit des travaux de la convention.

Le discours de Kauwahi et les arguments présentés successivement par l'attorney général et par moi avaient bien réussi à ébranler la majorité, mais non à nous la rallier. Chaque nuit détruisait le peu que nous avions pu faire pendant le jour, et chaque matin nous retrouvait au même point. Les principaux chefs de l'opposition se sentaient cette fois sur un terrain comparativement solide. Ils combattaient, disaient-ils, pour le maintien des droits du peuple et de la constitution octroyée par Kaméhaméha III. Le ministère entendait ravir aux classes pauvres le droit de suffrage, les écarter de la vie politique et constituer une oligarchie d'électeurs d'où seraient forcément exclus tous ceux qui ne possédaient pas.

Le roi voulut en finir avec ces attaques et prit à son tour la parole. Dans un discours habile et ferme où l'on sentait toutefois percer une volonté décidée à arriver à son but, il réfuta les principaux arguments de l'opposition et n'hésita pas à qualifier de surprise déloyale la constitution de 1852 rédigée par les chefs du

parti missionnaire et imposée par eux à l'acceptation crédule de Kaméhaméha III. Faisant ensuite allusion aux menaces d'insurrection que l'on faisait circuler, il dit qu'il ne s'abaisserait pas à les examiner et qu'il n'en tenait aucun compte. « Là n'est pas la question. Les » droits du peuple sont-ils menacés? Non. La franchise » électorale est un privilège d'abord, un devoir ensuite, » mais nullement un droit absolu. Dans un gouverne- » ment constitutionnel le peuple doit être consulté, » mais quel peuple? Sont-ce les classes vicieuses, igno- » rantes et imprévoyantes ou les classes intelligentes » qu'il convient de consulter. Quelles sont celles qui » doivent exercer un droit de contrôle? Pour lui il dirait » toute sa pensée : le suffrage universel ne peut coexis- » ter avec la monarchie, et le dernier mot logique du » suffrage universel c'est la république. Il ne croit pas » plus à la stabilité d'une monarchie à base républi- » caine qu'à celle d'une République à base monar- » chique. Il faut choisir, et sur ce point le choix de » l'immense majorité de la nation est fait depuis long- » temps et si bien fait que les partisans les plus ar- » dents du suffrage universel n'ont pas osé une seule » fois se montrer conséquents avec leur principe. » Il termina son discours en disant que si la majorité des députés se refusait à l'adoption de l'article 62, il demanderait que la convention s'ajournât pour vingt-quatre heures afin de le mettre à même de se concerter avec son cabinet sur les mesures à prendre.

Quelles seraient ces mesures? se demandaient les membres de l'opposition. Sur ce point je savais à quoi m'en tenir, et dans mes fréquents entretiens avec le Roi je n'avais pas été sans examiner le cas qui se présentait et sans m'entretenir avec lui de cette éventualité. Je le savais parfaitement résolu à passer outre, et s'il le fallait, à dissoudre la convention, à déclarer le pacte de

1852 rompu, et à promulguer une constitution nouvelle. J'étais dans les mêmes idées, tout en insistant sur la nécessité de nous armer de patience jusqu'au bout, d'épuiser tous les moyens de discussion et de discréditer ainsi nos adversaires en rendant à leur refus de concours le caractère d'opposition factieuse qu'ils s'efforçaient de dissimuler sous l'apparence d'un zèle ardent pour la cause du peuple. Le roi avait admis ces raisons et depuis plusieurs jours il assistait impassible à la discussion. Il venait enfin de rompre le silence. J'avais compris qu'il n'espérait plus nous voir ramener la Convention à nos vues et que le moyen d'agir lui semblait venu.

Je le regrettais et d'autant plus sincèrement qu'en apparence nous touchions au but, que toutes les autres difficultés avaient été surmontées et que j'avais longtemps espéré pouvoir triompher de cette dernière, mais depuis deux jours je ne me faisais plus d'illusions, non plus que l'attorney général qui avait de son côté vaillamment lutté. Nos deux autres collègues continuaient à se tenir à l'écart ; ils ménageaient leur influence et leurs moyens d'action.

Un coup d'État était devenu inévitable. J'étais alors et je suis encore convaincu qu'ainsi que le disait le roi, la république est le dernier mot du suffrage universel. Or la République aux îles était et sera longtemps encore une forme impossible de gouvernement. Les traditions monarchiques y sont trop fortes, les institutions républicaines trop peu goûtées et trop peu comprises des indigènes. La république n'est possible que par l'annexion à l'Union américaine et une émigration considérable des États-Unis, mais l'annexion n'avait pas d'adversaire plus résolu que moi. J'étais bien décidé à m'y opposer par tous les moyens possibles ; je ne la croyais pas si imminente que la proclamaient ses partisans, et encore aujourd'hui, retiré de la lutte des

partis et du maniement des affaires, j'estime qu'elle peut être le résultat d'une série de fautes, mais qu'elle n'est pas et ne sera pas encore de longtemps une nécessité géographique et politique.

Le roi était trop avancé pour pouvoir reculer et son énergie était à la hauteur des circonstances. Ni M. Harris ni moi ne lui conseillions de céder. MM. Wyllie et Hopkins, ce dernier surtout, répugnaient aux mesures extrêmes. En maintes occasions M. Hopkins n'avait pu déguiser ses sympathies pour les vues de l'opposition ; celle-ci le ménageait dans ses journaux et affectait de le considérer comme séparé d'elle par des nuances plutôt que par des principes. Quant à M. Wyllie, irrité tout d'abord des attaques violentes auxquelles il s'était vu en butte, il s'en montrait affecté et voyait avec peine ses services passés méconnus et sa popularité ébranlée. Atteint déjà de la maladie à laquelle il devait succomber quelques mois plus tard, très-occupé de la gestion d'une fortune considérable, et mécontent de jouer dans les débats un rôle secondaire, il paraissait peu, s'absentait fréquemment et se déchargeait volontiers sur M. Harris et sur moi du fardeau chaque jour plus pesant de la responsabilité.

L'opposition redoubla d'efforts et le jeudi 11 août un amendement de M. Bishop, membre de la Chambre des nobles, en faveur du cens électoral, fut mis aux voix : sur 23 délégués 16 votèrent contre, 7 pour ; le vote portait sur un amendement et laissait la question principale indécise. La séance du 12 fut consacrée à de nouveaux efforts de notre part, mais sans résultat appréciable. La prolongation des débats n'avait plus d'autre effet que de provoquer des discours de plus en plus accentués de la part des opposants. Si, au début, nous pouvions espérer ramener ceux qui n'avaient que voté contre notre proposition sans prendre une part active à la discussion, la tâche de-

venait plus difficile à mesure que leur nombre diminuait, et chaque adversaire nouveau que la lutte amenait à la tribune était un vote définitivement acquis et enregistré contre nous.

L'agitation n'était pas moins vive au dehors que dans la Convention. Chacun sentait qu'une crise était imminente. Les uns s'étonnaient de la longanimité du roi et de notre patience que l'on attribuait à la crainte que nous inspiraient les menaces de l'opposition. Les autres, convaincus de notre chute prochaine, en concluaient l'affaiblissement de la monarchie et voyaient poindre l'annexion. Les partisans de cette mesure, enhardis par leur succès apparent, pleins d'ardeur, se croyaient soutenus au dehors, et suppléaient au nombre qui leur faisait défaut dans le pays par l'audace qui en tient souvent lieu.

Le samedi 13 août la Convention entra en séance à 11 heures. Le roi n'était pas encore arrivé; son père, Kékuanaoa, président de la chambre des nobles, assisté de M. Robertson, président des délégués, siégeait au bureau. La discussion s'ouvrit sur un nouvel amendement proposé par un membre de la chambre des nobles. J'allais prendre la parole lorsqu'un huissier me prévint que le roi venait d'arriver, et qu'il m'attendait dans le salon qui lui était réservé. Je me rendis auprès de lui. Il me demanda ce que je pensais de la tournure que prenait la discussion. Je lui répondis que je n'en attendais aucun résultat satisfaisant; que l'amendement proposé serait probablement accepté par les délégués, mais qu'il était inadmissible et ne tranchait nullement la question. Le roi s'enquit ensuite de mon opinion sur un projet dont M. Wyllie l'avait entretenu et qui consistait à provoquer un ajournement de six semaines pour laisser le temps aux passions de se calmer et nous permettre de ramener à nos vues les délè-

gués opposants. Je déclarai au roi que je considérais ce plan comme impolitique et dangereux; qu'au point où nous en étions, provoquer ou même accepter un ajournement c'était renvoyer dans les districts une opposition triomphante, enhardie par son succès, qui se poserait devant les électeurs comme défenseur de ses droits et qui mettrait le temps à profit pour organiser la résistance et pour achever d'égarer l'opinion publique. J'ajoutai qu'au cas où Sa Majesté s'arrêterait à ce dernier parti il serait indispensable de modifier son conseil et que, pour mon compte, j'estimais ma présence dans le cabinet dangereuse pour lui et impossible pour moi.

Le roi ne me dit pas s'il avait fait part de la suggestion de M. Wyllie à MM. Harris et Hopkins ni s'il avait pris leur avis. Je ne le lui demandais pas. En ce qui concerne M. Hopkins, j'en doute; pour M. Harris, je le crois. J'ai tout lieu de penser que ce dernier dut en ce cas émettre une opinion analogue à la mienne, mais je n'eus alors ni le temps ni le loisir de m'en expliquer avec lui, et plus tard je ne cherchai pas à provoquer un éclaircissement qui n'avait plus de raison d'être.

Le roi m'écouta jusqu'au bout sans m'interrompre, puis il me dit que son parti était pris et qu'il était résolu à agir; il allait faire un dernier appel à la convention puis attendre le résultat du vote. Je rentrai avec lui. Le roi gravit lentement les marches de son siège de président et la discussion continua. La partie réservée au public était comble, les couloirs regorgeaient de monde. On sentait instinctivement que l'on touchait à la crise. Au dehors l'agitation n'était pas moins vive, on attendait les événements.

Au moment du vote le roi prit la parole et invita une fois de plus les délégués à s'inspirer des vœux de leurs

électeurs. Quatorze délégués votèrent contre la proposition, sept pour.

Le résultat du vote final fut accueilli par un profond silence. Le roi se leva, et s'adressant aux délégués, prononça en langue indigène le discours suivant que je traduis textuellement : « Depuis cinq jours cet article » fait l'objet de vos délibérations et il est devenu évident pour moi que les délégués du tiers état se refusent à l'adopter. Dans mon opinion cet article est le plus important de tous. S'il est rejeté mon gouvernement cesse d'être une monarchie pour devenir une république. Je vous déclare donc qu'ici s'arrêtent les travaux de la Convention.

» Je remercie les délégués de leur empressement à se rendre à mon appel. La constitution de 1852, a été octroyée par mon ancêtre Kaméhaméha III, lequel a déclaré en termes exprès qu'il l'octroyait à titre d'essai et se réservait le droit de l'abroger. Ce droit, j'en suis le dépositaire. Aussi longtemps qu'il plaira à Dieu de me maintenir sur ce trône, j'en suis le seul défenseur. Je déclare donc la constitution de 1852 abrogée; j'en octroierai une nouvelle.

» J'invite mes ministres à conserver leurs portefeuilles; si pourtant quelques membres ou officiers de mon gouvernement désirent se retirer dans les circonstances actuelles, je suis prêt à accepter leur démission.

» Si quelque jour mon peuple, par la voix de ses députés, exprimait le désir de discuter avec mes Nobles et avec moi les termes d'une constitution nouvelle, il me trouverait prêt à faire droit à une si juste demande.

» Les travaux de la Convention sont terminés et la Convention est dissoute. »

Pendant le discours du roi, j'observai attentivement

l'attitude des délégués opposants. Je vis plus d'étonnement que de colère. Ils ne croyaient pas à tant d'audace de la part du souverain et ils s'attendaient à une proposition d'ajournement qui, laissant le gouvernement sous le coup d'un échec, leur permettrait d'aller dans leurs districts respectifs rendre compte de l'exercice de leur mandat et de l'état de la question. Aucun d'eux ne se dissimulait qu'il avait été beaucoup plus loin dans le sens de la résistance que ne le voulaient ses électeurs. Ils savaient parfaitement que presque tous les indigènes étaient avec le roi, sympathisaient avec lui et voyaient en lui, plus qu'en son frère et son prédécesseur, le véritable représentant de leur race, de leurs idées et de leurs désirs. La tâche des délégués opposants était difficile. Ils n'étaient pas prêts, quoiqu'ils en pussent dire, à opposer une résistance à main armée. Très-peu les eussent suivis sur ce terrain. Ils en avaient fait la menace. Tenter de l'exécuter était courir au devant d'un échec certain. S'abstenir était un aveu d'impuissance. Ils se décidèrent à attendre les événements et à laisser se dessiner l'opinion publique.

Elle leur fut hostile, et ils purent s'en apercevoir à leur sortie de la salle des séances. Dès les premiers mots du discours du roi, transmis de bouche en bouche dans les couloirs, le bruit s'était répandu dans la ville que la Convention allait être dissoute, et une foule considérable stationnait près du péristyle. Les membres de l'opposition furent accueillis par un profond silence tandis que de nombreux hurrahs saluèrent le roi qui, remontant en voiture, se fit conduire au palais où il m'avait prié d'inviter mes collègues à se rendre immédiatement.

Aussitôt réuni, le conseil s'occupa des mesures commandées par les circonstances : sur la proposition de M. Wyllie ministre des affaires étrangères et de la guerre, les troupes furent consignées, mais on s'en tint

à des mesures de simple précaution. Ni le roi, ni M. Harris ni moi ne croyions qu'il fût nécessaire de faire davantage. Nous étions convaincus qu'un soulèvement était impossible et l'opposition impuissante à faire un appel aux armes.

MM. Wyllie et Hopkins n'étaient pas aussi confiants ; ils auraient volontiers exagéré les mesures de précaution et n'approuvaient évidemment qu'à demi la prorogation dont le roi avait si hardiment pris l'initiative et assumé la responsabilité. Au fond pourtant cette responsabilité était plus apparente que réelle. Soit qu'on raisonnât dans l'hypothèse de la constitution de 1852 ou de celle qui fut subséquemment appelée à la remplacer, le roi, dans aucun cas, n'était ou ne pouvait être responsable. De deux choses l'une : ou les ministres continuaient au pouvoir, et par ce fait seul ils assumaient toute la responsabilité des événements, ou bien ils cédaient leur place à des successeurs qui héritaient alors de cette même responsabilité. Quant à reculer, nul n'y songeait et la retraite était impossible. En ce qui me concernait j'approuvais complètement l'acte du roi ; on m'y savait associé de cœur et de fait. Il en était de même de M. Harris. Nos deux autres collègues acceptèrent les faits accomplis.

Après les mesures militaires, la question financière qui rentrait spécialement dans mes attributions demandait une prompt solution. Les crédits votés par la précédente assemblée avaient expiré au mois d'avril précédent et l'exercice était clos. Jusqu'à ce que de nouveaux crédits fussent ouverts aucun paiement ne pouvait s'effectuer légalement, et depuis le 1^{er} avril le trésor ne payait plus aucun traitement. Il était urgent de remédier à cet état de choses. Je soumis au conseil une résolution qui m'autorisait à reprendre le paiement des traitements au taux voté par la dernière assemblée,

et à solder, dans la même proportion, les dépenses courantes du gouvernement. Cette mesure eut pour résultat de renvoyer dans la circulation des sommes qui s'accumulaient sans aucun profit dans le trésor, et de mettre un terme à une crise qui s'accroissait chaque jour. Le ministre des affaires étrangères fut invité à transmettre aux agents accrédités près du gouvernement haïtien, et à nos agents à l'étranger une circulaire au sujet des derniers événements. Une proclamation royale adressée au peuple fut rédigée séance tenante, imprimée en deux heures et affichée par toute la ville. Elle invitait la population à se tenir en garde contre des excitations factieuses et annonçait la promulgation prochaine de la constitution nouvelle. Il fut enfin convenu que dès le lendemain le conseil se mettrait à l'œuvre en prenant pour base de ses travaux le projet de constitution soumis à la convention.

La nuit était déjà faite quand la séance fut levée. Je remarquai en me rendant chez moi une certaine agitation dans la ville, mais elle n'avait aucun caractère inquiétant. Je reçus dans la soirée de nombreuses visites et mes amis me confirmèrent dans mes impressions. Quelques membres de la Convention vinrent aussi me voir et je ne tardai pas à m'apercevoir que, sauf deux ou trois, aucun d'eux ne croyait à une tentative de résistance ni à une chance de succès. Nous avons soigneusement évité tout déploiement de force militaire et tout ce qui aurait pu ressembler à une provocation ou laisser croire que nous estimions un soulèvement possible. La proclamation du roi était bien accueillie. La population indigène se rangeait sans hésiter du côté de son souverain et témoignait hautement sa satisfaction ; les négociants et les commerçants eux-mêmes voyaient dans le coup d'État la solution d'une crise qui, en se prolongeant, paralysait les affaires et entravait leurs

opérations. Le succès n'était plus douteux, il s'agissait de le poursuivre et de le consolider ?

Pendant ce temps que faisait l'opposition ? Elle ne s'endormait pas, mais elle se sentait isolée, sans racines réelles dans le pays. Ses partisans ne voulaient pas aller aux extrémités, et pourtant que faire ? On s'arrêta à un terme moyen, on voulut sauvegarder l'avenir tout en protestant contre le présent, et le *Commercial Advertiser*, l'organe du parti, publia l'article suivant que je traduis en entier, pour montrer jusqu'à quel point sont poussées et la liberté de la presse et la tolérance du gouvernement.

« L'attentat est consommé. Le ministère triomphe.
 » Les craintes et les prédictions les plus exagérées des
 » partisans de la liberté constitutionnelle sont dépassées ; la constitution de 1852, à la fois le don et la
 » gloire de Kéméhaméha III, n'est qu'une ruine irréparable. Hawaï n'est plus une monarchie constitutionnelle, c'est une oligarchie dominée par quatre
 » ministres.

» Samedi la convention a été dissoute. Elle devait
 » finir comme elle avait commencé, par le triomphe
 » de la force sur le droit et par un coup terrible porté
 » à la nation même. Nous n'avons pas le courage de
 » passer en revue les événements qui nous ont réduits
 » là ; il n'est pas un citoyen qui puisse y penser sans
 » sentir son sang bouillonner dans ses veines. Nous
 » nous bornerons à dire que l'on a semé le germe de
 » difficultés sans nombre et que le jour de la rétribution viendra, aussi certainement que l'hiver succède
 » à l'été. Les ministres nous ont dit que toute mesure
 » prise par l'un des trois ordres en dehors du concours
 » des deux autres était par ce fait même une mesure
 » révolutionnaire, il s'ensuit que la nouvelle constitution, peu importe sa valeur intrinsèque, n'a

» qu'une base révolutionnaire. Si donc l'exemple qui
» vient d'être donné est suivi, si dans cinq, dix ou
» quinze ans d'ici Princeville (propriété de M. Wyllie,
» et l'une des plus belles plantations de l'Archipel) ou
» toute autre plantation devient le théâtre d'un soulè-
» vement populaire, si nous voyons ses bâtiments in-
» cendiés, son propriétaire et ses directeurs assassinés,
» que la responsabilité en retombe sur la tête des
» ministres, eux seuls auront voulu la guerre civile.

» Il est une Providence qui préside au sort des royau-
» mes ainsi qu'à celui des individus et nous ne discer-
» nons pas toujours dans sa marche obscure le but
» qu'elle poursuit. C'est ainsi qu'aux États-Unis il a
» fallu la révolte du Sud pour rendre la liberté à qua-
» tre millions d'esclaves. De même dans notre crise
» nationale la Providence entend peut-être préparer par
» des mesures révolutionnaires un état de choses nou-
» veau que nous n'entrevoions encore que vaguement.
» Le livre saint nous enseigne toutefois que le règne
» des traîtres et des pervers est de courte durée. »

La violence du langage trahissait l'impuissance du parti. Des gens prêts à agir ne menacent pas ainsi. L'article n'en contenait pas moins un appel odieux aux passions les plus brutales, l'incendie et l'assassinat. On nous engagea à sévir, mais le conseil résolut de n'en rien faire. Il n'existait pas de précédent pour une pareille mesure. Puis la liberté de la presse est tellement passée dans les mœurs politiques et les habitudes du pays que ces violences de langage n'émeuvent guère. Ce sont les lois restrictives qui rendent la presse dangereuse. Là où l'on sait que l'écrivain ne court aucun risque, ses diatribes les plus véhémentes demeurent sans effet; il lui faut convaincre ses lecteurs par des arguments, mais la foule obéit rarement au mot d'ordre d'un homme qu'elle sait par-

faitement en sûreté dans son cabinet et dont les tracasseries et les persécutions du pouvoir ne viennent pas rehausser l'importance. Il me semble qu'en France c'est le pouvoir qui a toujours fait la réputation de ses ennemis, et que bon nombre d'entre eux laissés à eux-mêmes n'auraient eu, sans lui, ni notoriété ni influence.

Un débutant dans le journalisme vint un jour trouver Horace Greeley, l'éditeur du *New-York Tribune*, pour lui communiquer un article épiléptique dirigé contre des ennemis communs. Greeley, après l'avoir lu, le lui rendit sans mot dire. Notre jeune homme qui croyait s'être surpassé lui demanda s'il n'était pas satisfait. Oh! dit Greeley, d'un air indifférent, je le ferai imprimer, mais cela ne convaincra personne; j'aimerais mieux dix lignes d'argumentation serrée et précise. — Mais, reprit l'auteur, d'un air un peu penaud, c'est si facile d'écrire un article furibond. (*It is so easy to write a slashing article.*) Justement, reprit Greeley, je le sais,.... et le public aussi.

L'article du *Commercial Advertiser* n'était d'ailleurs que le prélude d'une série d'autres plus violents et plus personnels où chacun des ministres fut vigoureusement attaqué. Cela était de bonne guerre et nous essayâmes le feu sans nous en préoccuper. Les réunions du conseil se succédaient tous les jours, et le 19 août enfin, tout était prêt pour la promulgation de la constitution nouvelle. Nous étions convenus de donner à cette cérémonie toute la solennité possible, et le samedi 20 août le roi, entouré de ses ministres, des membres du conseil d'État et des dignitaires du royaume, donna lecture de la constitution nouvelle dans la salle du trône et prêta serment. Tous les grands officiers du gouvernement prêtèrent ensuite serment à leur tour entre les mains du roi, et le même soir le texte de la constitution fut rendu public.

Le roi avait un instant hésité s'il ne s'en tiendrait pas purement et simplement au texte du projet primitif soumis par lui aux délibérations de la convention, sans s'occuper des modifications de détails qui avaient été successivement discutées et adoptées. Nous insistâmes pour qu'il fût tenu compte des travaux de la Convention. Le roi y consentit avec d'autant moins de répugnance qu'à tout prendre ces changements étaient de peu d'importance et qu'il admettait qu'il était sage et politique d'engager ainsi et dans une certaine mesure la responsabilité des délégués eux-mêmes. L'article 62 et les suivants furent seuls maintenus tels qu'ils étaient dans le projet primitif.

CHAPITRE XIII

Élections. — Ouverture de la session de 1864. — Discours du Trône. — Mon rapport financier. — Tactique de l'opposition parlementaire. — La loi sur les liqueurs. — Le budget. — Loi sur l'instruction publique. — École de Punahou. — Comité d'immigration.

La constitution nouvelle fut accueillie avec faveur aussi bien dans l'Archipel qu'au dehors, et les journaux des États-Unis, loin de soutenir la thèse du « *Commercial Advertiser* » admirèrent volontiers que le roi et son gouvernement étaient dans le vrai, que la constitution de 1852 avait fait son temps et que le nouveau pacte offrait des garanties de durée et de stabilité. La population indigène vit surtout dans le coup d'État l'affranchissement du pouvoir royal du joug des missionnaires et une séparation plus complète du pouvoir exécutif et de l'élément religieux. Aucune démission ne se produisit dans le personnel gouvernemental, et les affaires, un moment suspendues par la crise politique, reprirent avec un nouvel élan.

Un décret royal fixait les élections pour l'Assemblée

législative au 29 septembre, l'Assemblée elle-même était convoquée pour le 15 octobre. Les élections devaient avoir lieu sous l'empire de la loi nouvelle. En vertu de la constitution récemment promulguée les nobles et les représentants siégeaient ensemble ; les ministres continuaient à siéger de droit avec les nobles.

Entre le 13 août, date du coup d'État, et le 29 septembre, époque fixée pour les électeurs, il n'y avait qu'un délai de six semaines, et quelques-uns de nos amis politiques estimaient qu'il eût été sage de laisser plus de temps aux passions pour se calmer et de ne pas fournir aussi promptement à nos adversaires l'occasion de prendre une revanche de leur échec. Mes collègues et moi pensions au contraire qu'il valait mieux ne pas nous endormir sur notre succès et en suivre les avantages jusqu'au bout. En ce qui me concernait j'avais hâte de sortir du provisoire et de rentrer dans la légalité. Chargé des intérêts du Trésor je ne pouvais sans danger prolonger un état de choses, qui engageait fortement ma responsabilité et pouvait, à un moment donné, compromettre le crédit public. En elle-même la situation financière était excellente ; j'avais pu réduire largement la dette publique, assurer la marche des services et je comptais beaucoup sur l'exposé financier pour rassurer les esprits et nous rallier des adhérents.

Le résultat des élections nous fut favorable. L'opposition réussit à peine à faire passer dans quelques districts éloignés un petit nombre de ses candidats. A Honolulu, Lahaina, Hilo, la majorité se rallia autour d'hommes sympathiques au gouvernement. Nous avions besoin de ce point d'appui, car la session s'annonçait très-chargée. Nombre de lois devaient être modifiées pour être mises en harmonie avec la constitution nouvelle. Nous nous proposons également de soumettre à

l'Assemblée certaines mesures importantes qui ne pouvaient manquer de fournir des armes faciles à nos adversaires. En première ligne se trouvait le bill d'immigration. Le manque de bras qui arrêtait l'essor de nos plantations exigeait impérieusement un appel à l'étranger. Il nous fallait obtenir de l'Assemblée l'autorisation de faire venir un certain nombre de Chinois, et les fonds nécessaires pour mener à bien cette opération. La loi nouvelle sur l'instruction publique ne pouvait non plus manquer de réveiller les colères et les rancunes du parti missionnaire.

La session fut ouverte le 15 octobre 1864, par le roi, dans la salle même où s'étaient tenues les séances de la convention. Le discours du trône, très-ferme de ton, ne laissait percer aucune parole d'amertume et faisait, dans une sage mesure, appel à l'esprit de conciliation. Après avoir brièvement récapitulé les événements qui venaient de s'accomplir le roi terminait ainsi cette partie délicate de son discours :

« Je ne viens pas affirmer devant vous que la constitution actuelle n'est susceptible d'aucune modification, mais je viens vous dire qu'elle a été rédigée avec tout le soin possible et que chaque clause, même la moins importante, a été l'objet d'un examen long et minutieux. Je vous renouvelle ici l'engagement que j'ai pris vis-à-vis de vous le 13 août dernier. Lorsque mon peuple, par la voix de ses représentants légalement élus, m'exprimera le désir de réviser de concert avec moi, et dans une convention, la constitution du royaume, il peut être assuré de mon adhésion et de mon concours. »

Au sujet des affaires étrangères, le roi disait :

« Nos rapports avec les nations étrangères n'ont jamais été sur un pied plus satisfaisant et je continue à recevoir de toutes parts les assurances les plus for-

» melles de bon vouloir et d'amitié ainsi que les vœux
» les plus cordiaux pour la perpétuité de ma dynastie
» et le maintien de l'indépendance du royaume.»

Venait ensuite la question financière :

« J'appelle votre attention sur le compte rendu aussi
» clair que satisfaisant de la situation du trésor que mon
» ministre des finances vous soumettra avec le budget
» des recettes et des dépenses pour l'exercice qui va
» s'ouvrir. Il y a là pour nous matière à nous réjouir
» sincèrement d'un état de choses aussi rassurant. Vous
» verrez par le rapport du ministre que nos finances
» sont prospères et que nous n'avons besoin de recourir
» à aucun emprunt ni à aucun accroissement d'impôts.
» Nos exportations suivent une marche ascendante et
» ne tarderont pas à arriver au niveau de nos impor-
» tations. »

Le discours royal indiquait ensuite en quelques mots les principaux projets de loi que le cabinet se proposait de soumettre à l'examen de la Chambre ; il se terminait par une recommandation plus accentuée de la loi nouvelle sur l'instruction publique au sujet de l'adoption de laquelle nous nous attendions à rencontrer de sérieuses difficultés. Le départ du roi fut salué de nombreux applaudissements ; on lui savait gré de l'énergie dont il avait fait preuve en ajournant la Convention, et surtout de la modération avec laquelle il avait fait allusion à cet événement et à ses conséquences.

Après le départ du roi, je déposai sur le bureau de la Chambre le rapport sur les dépenses de l'exercice expiré et le projet de budget pour 1864-1865. Des copies imprimées de ce document furent distribuées à chacun des membres de l'Assemblée.

J'avoue que je n'étais pas sans quelques doutes sur l'accueil qui serait fait à ce travail. J'y rompais en visière avec une partie des traditions du passé, je deman-

dais quelques modifications importantes dans les lois fiscales alors en vigueur et, bien décidé à ne recourir à aucun emprunt, je me faisais fort, si mes vues étaient adoptées, de parer à toutes les dépenses, sans aucune augmentation d'impôt, à la condition toutefois que la Chambre restât dans les limites du budget que je lui soumettais. L'hostilité dont je me savais l'objet comme Français et comme adversaire du parti américain, les ambitions qui s'agitaient autour de moi et n'attendaient que cette occasion pour m'attaquer sur le terrain des chiffres après l'avoir fait sans succès sur le terrain de la politique, n'étaient pas de nature à me faire espérer autre chose que des critiques amères et violentes. Mon parti était pris d'ailleurs. Très-convaincu et de l'exactitude de mes calculs et de la nécessité des réformes que je demandais, j'étais résolu à essayer le feu de l'opposition et à lutter vigoureusement. Il me semblait impossible de ne pas ramener la majorité à ma manière de voir, et l'échec, si j'échouais, devait suivant moi être imputé à l'homme, non aux idées.

Les choses se passèrent tout autrement que je ne le prévoyais. Loin de soulever l'opposition, mon rapport fut accueilli avec une faveur si marquée que mon premier mouvement fut de croire à un piège. Il n'en était rien. Le journal de nos adversaires, le *Commercial Advertiser*, qui ne m'avait jusque-là ménagé ni l'attaque ni l'insulte, changea subitement de ton et terminait ainsi son « leader » : « Ce rapport recevra un excellent accueil du public qui en fera remonter le mérite au » ministre. S'il continue à faire preuve d'autant de ca- » pacité et d'impartialité ; s'il montre assez de fermeté » pour imposer les idées qu'il expose, il réfutera élo- » quemment ceux qui, comme nous, ont regretté de » le voir appelé aux fonctions les plus importantes de » l'État. Si dans tous nos emplois publics nous possé-

» dions des hommes animés d'intentions aussi bonnes
» et s'acquittant aussi bien de leurs fonctions que le
» fait le ministre des finances, le public n'aurait plus
» aucun sujet de plainte contre l'administration. »

Dès les premières séances de la Chambre je remarquai le même changement d'allure et je pus m'assurer promptement que les mesures dont je m'étais constitué l'avocat ralliaient une imposante majorité. Ce n'était plus à moi qu'on en voulait. L'opposition s'attaquait à mon collègue, M. Harris, et les plus acharnés contre lui étaient précisément ceux qui étaient le plus connus par leurs attaches américaines. Ils ne pardonnaient pas à l'avocat général le rôle important qu'il avait joué lors de l'abrogation de la constitution de 1852. De sa part le cas était irrémissible et la haine s'augmentait de tout le fonds que l'on avait cru pouvoir faire sur lui.

Les journaux de l'opposition ouvrirent donc leur campagne avec une unanimité complète, et en affectant de me laisser en dehors. La chose était difficile et d'autant plus difficile que l'attorney général en sa qualité de ministre sans portefeuille ne pouvait être attaqué que sur les questions de politique générale et ne prêtait le flanc à aucune critique de détail. Mais sur les questions de politique générale et notamment sur celle de la Convention, il était impossible de l'attaquer sans m'attaquer moi-même, tant nos deux rôles avaient été confondus. Après quelques escarmouches insignifiantes l'opposition suspendit son plan de campagne, et, sans rien abdiquer de ses rancunes, en ajourna la manifestation, espérant bien qu'un incident parlementaire lui permettrait de prendre seul à parti l'attorney général et de le renverser.

La réponse de la Chambre au discours du trône vint donner au cabinet un point d'appui solide. Votée à une

grande majorité, l'adresse commentait et soulignait les points sur lesquels le roi n'avait pas cru devoir insister. Au sujet de la constitution nouvelle les représentants félicitaient hautement le roi de son initiative et déclaraient se rallier complètement à ses vues. L'opposition ne put ni faire écarter cette déclaration, ni en adoucir l'expression.

L'Assemblée se mit au travail. Les projets de loi proposés par le gouvernement furent tous accueillis avec faveur et renvoyés aux divers comités qui présentèrent successivement des rapports concluant à l'adoption. Une majorité fidèle appuyait ces conclusions et nous prêtait son concours, mais ce concours n'était pas aussi désintéressé qu'on le pouvait croire et parmi ceux qui s'étaient ralliés à nous il s'en trouvait un certain nombre qui espéraient bien sinon nous amener à joindre nos efforts aux leurs, tout au moins à rester neutres sur la question des spiritueux récemment mise à l'ordre du jour.

Une loi formelle et rigoureusement appliquée interdisait, depuis nombre d'années, la vente des liqueurs alcooliques aux indigènes. Due à l'initiative des missionnaires, elle avait primitivement pesé également sur les Kanaques et sur les étrangers résidant dans le royaume. Les traités de commerce successivement conclus avec la France, l'Angleterre et les États-Unis l'avaient abrogée en ce qui concernait leurs nationaux, il en était donc résulté une distinction blessante aux yeux des indigènes qui ne pouvaient acheter aucun spiritueux sans s'exposer, eux et le vendeur, à une amende assez forte. Les importateurs, les détaillants, murmuraient depuis longtemps contre ces restrictions gênantes pour leur commerce et qui les privaient d'un marché considérable. Ils avaient facilement réussi à faire partager leur manière de voir aux basses classes de la population. Des meetings publics étaient convoqués. Des

discours passionnés surexcitaient les esprits, et de nombreuses pétitions adressées aux députés demandaient le rappel de la loi.

Rien ne s'oppose, aux îles Sandwich, à ce qu'on appelle l'agitation légale. Le premier venu peut convoquer un meeting pour y exposer les motifs qui, dans son opinion, militent en faveur du maintien ou du rappel d'une loi quelconque. Le gouvernement ne peut intervenir qu'en cas de désordre sur la voie publique, ou de résistance à la loi elle-même, mais il ne peut empêcher ceux pour qui elle est faite de la discuter, de la critiquer, et d'en solliciter l'abrogation. Si leurs arguments sont bons, on en profite; s'ils sont mauvais ils manquent leur effet. La Chambre décide en dernier ressort, et là le gouvernement expose et défend son opinion.

Dans la question dont il s'agissait, le ministère n'était pas unanime. Deux de mes collègues et moi nous étions pour le maintien de la loi, M. Wyllie était contre. Cette divergence de vues était connue du public, aussi la discussion fut-elle vive et passionnée. Nous réussîmes à l'emporter par un vote de 26 voix contre 11. Il n'était pas douteux pour moi que l'abrogation de la loi n'eût accéléré encore la décadence de la race indigène. L'usage des spiritueux est mortel pour les habitants des pays tropicaux. Je ne me dissimulais pas ce que la restriction pouvait avoir de pénible pour les Kanaques, au point de vue de l'égalité, mais je m'attachai à leur représenter qu'il n'y avait rien d'humiliant à une interdiction votée par eux-mêmes et que nul ne leur imposait. Ils ne faisaient après tout qu'admettre la vérité d'un fait physique malheureusement constatée par de trop nombreux exemples, et s'interdire à eux-mêmes l'usage d'une substance pernicieuse. L'égalité ne consistait pas à propager les vices et les excès des étrangers, c'était là l'égalité devant la ruine et la mort.

Le vote était décisif; on passa à l'examen du budget que j'avais préparé d'accord avec mes collègues. Les recettes, très-modestement évaluées, s'élevaient à 2 700 000 francs. Les dépenses étaient de 2 500 000, soit un excédant de recettes estimé à 200 000 francs. Ce chiffre fut de beaucoup dépassé dans la réalité, et je pus clore mon exercice financier avec un surplus de 500 000 francs et une forte réduction de la dette publique, réduction obtenue par des rachats successifs. Le budget fut voté sans modification aucune, et le 8 janvier 1865, la Chambre avisa le roi qu'elle avait terminé ses travaux.

La prorogation eut lieu le 10 en grand appareil. Le roi, dans son discours, se félicita hautement de l'accord qui régnait entre son gouvernement et les représentants du peuple et déclara donner son approbation à toutes les mesures votées. On se sépara dans d'excellentes dispositions.

Le ministère sortait fortifié de cette première épreuve dont l'opposition avait attendu de tous autres résultats. Aucune des protestations qu'il espérait voir surgir contre la nouvelle constitution ne s'était produite; un vote unanime de la Chambre consacrait au contraire le nouvel état de choses. Les opposants rentrèrent sous leur tente attendant qu'un incident imprévu ou une faute du ministère leur permit de renouveler leurs attaques.

Une des lois votées dans le cours de la session élargissait encore les cadres de l'École normale de Lahaina et consacrait les réformes proposées par le gouvernement. J'ai indiqué ailleurs les bases principales de l'organisation de l'instruction publique et j'ai dit que nos maîtres d'école se recrutaient parmi les élèves de l'École normale fondée par l'État. Ils y étaient admis au concours et y résidaient pendant trois ans aux frais de l'État. A leur sortie, ils passaient un nouvel examen

et entraient en fonctions. Ceux d'entre eux qui se destinaient à d'autres carrières, telles que la marine, les travaux publics, la direction des usines, devaient suivre, à Lahaina, des cours gratuits, et recevaient après examen des diplômes spéciaux.

L'État s'engageait à entretenir, en outre, dans chacune des îles une école supérieure, où il admettrait, moyennant une rétribution très-légère, les enfants qui désiraient et pouvaient pousser leurs études plus loin que l'instruction primaire.

A côté de ces écoles publiques, il en existait nombre d'autres dues à l'initiative ou à la spéculation privée. La plus remarquable était celle de Punahou, en faveur de laquelle nous avons demandé et obtenu un subside.

Cette école, construite par la mission protestante sur un vaste terrain octroyé par Kaméhaméha I^{er}, et située à une lieue et demie de Honolulu, était primitivement destinée à l'éducation des enfants des missionnaires. Depuis, ce cadre étroit s'est considérablement élargi, et le collège de Punahou est actuellement fréquenté par tous les enfants des résidents étrangers établis à Honolulu. Il reçoit, sans distinction de sexe, des internes et des externes en nombre à peu près égal. Un grand bâtiment sans prétentions architecturales, faisant face à la mer, éloignée d'environ un kilomètre, occupe le centre et contient le logement du directeur et de la directrice, ceux des professeurs à demeure, les classes et le réfectoire. Deux ailes en retour sont affectées aux chambres des élèves. Celle de droite est destinée aux jeunes filles, celle de gauche aux jeunes gens. Une belle pelouse plantée d'arbres et d'arbustes, sans clôture d'aucun genre, sépare seule l'habitation des unes de celle des autres. Chaque élève a sa chambre séparée, petite il est vrai, mais simple et commode. Les cours sont faits en commun, dans la même salle ; il en est de

même pour les repas, ainsi que pour les récréations, qui ont lieu aux mêmes heures. Si j'ajoute que ces jeunes gens ainsi réunis ont de douze à vingt ans, je suis sûr que le lecteur se demandera quels résultats peut donner une éducation pareille.

Ils sont meilleurs qu'on ne pourrait le supposer d'après nos idées françaises. Cette vie commune, incompatible avec nos mœurs et l'éducation que nous donnons à nos jeunes filles, n'offre pas les graves dangers que l'on peut supposer et que je supposais moi-même alors. Appelé à faire partie du conseil supérieur de l'instruction publique, je dus m'occuper beaucoup du collège de Punahou; j'examinai à fond la question du rapprochement des sexes dans les écoles gouvernementales, et j'arrivai à des conclusions opposées à celles vers lesquelles me faisaient incliner des idées préconçues. Je n'ai pas connaissance d'un seul cas de séduction ou de libertinage. Il faut dire aussi que tous ces jeunes gens sont élevés dans la religion protestante, et par conséquent habitués de bonne heure au principe de la responsabilité morale individuelle. Si, d'une part, les jeunes garçons sont imbus du respect profond de la femme, d'autre part, les jeunes filles sont habituées à mériter, et au besoin à imposer ce respect. On ne les traite pas, dans leurs familles, comme des êtres à part, éminemment fragiles, sur lesquels il faut exercer une surveillance incessante, mais comme des êtres doués de raison, appelés plus tard à être la compagne et l'égale de l'homme et à exercer sans contrôle le droit de choisir leur époux. Si elles n'ont pas la délicieuse ignorance du mal que nous attribuons, gratuitement peut-être, à nos jeunes filles françaises, elles ont du moins la force morale. Leur instinct féminin et la pureté naturelle à leur sexe suffisent à leur faire éviter le danger.

Il importe également de tenir compte de ce fait, que

ces jeunes filles sont habituées dès leur enfance à se trouver mêlées aux jeunes garçons, à partager leurs études et leurs jeux ; qu'elles sont familiarisées avec ce contact qui perd ainsi tout l'attrait de la nouveauté et du fruit défendu. Je ne prétends nullement dire que le résultat de cette éducation est de les amener, les unes et les autres, à ne voir dans leur compagnons et dans leurs compagnes que des camarades. Non ; l'imagination n'abdique pas plus que le cœur. Il se forme à Punahou des inclinations, des attachements, mais honnêtes et sérieux. Rien n'empêche ces jeunes gens de s'épouser plus tard. Ils le savent. Si riches que soient les parents, ils ne donnent pas de dots à leurs filles. C'est au mari à faire vivre sa femme, c'est à la femme à aider son mari. Tous appartiennent à la même classe sociale, ou pour mieux dire il n'y a pas de classes. Les cas de mariage, quelques années après la sortie de l'école, entre jeunes gens élevés ensemble, sont très-fréquents. Ils se choisissent après s'être connus, et si le charme poétique manque un peu au roman, il est amplement compensé par les garanties qu'offre un choix ainsi fait.

C'est assez dire que l'éducation américaine domine aux îles Sandwich. On n'enseigne pas seulement aux jeunes filles l'histoire, la géographie, la musique, le chant, le dessin, la couture ; on s'applique surtout à en faire des femmes pratiques, capables de bien tenir et de bien diriger une maison. Un détail entre autres en dira plus long à ce sujet. Chaque quinzaine, le directeur du collège désigne un certain nombre de jeunes filles, à tour de rôle, pour diriger la maison sous le contrôle supérieur de la directrice. Elles sont respectivement chargées de ce qui est à proprement parler le ménage. Elles donnent les ordres pour les repas, surveillent la cuisine, font elles-mêmes les entremets, les plats doux, les gâteaux. Les achats leur sont confiés ;

elles mettent le couvert, veillent à l'entretien du linge, ont la haute main sur les domestiques, et sont responsables de la bonne tenue de l'établissement. Chaque élève fait son lit, sa chambre, la balaye et la tient en ordre. Une fois par mois, le directeur et la directrice reçoivent dans la soirée les visiteurs, parents ou amis, qui viennent d'Honolulu. Une fois par an a lieu l'examen général. Le public y est invité. Cet examen, qui dure trois jours consécutifs de dix heures du matin à six heures du soir, attire une grande foule. Le président de ce concours est d'office un des trois membres du conseil supérieur de l'instruction publique. Pendant toute la durée de cet examen, il y a table ouverte au collège. Les parents, les amis, sont conviés. Les jeunes filles servent elles-mêmes les invités, leur font les honneurs de la maison, et cherchent à se surpasser dans la confection des gâteaux qu'elles leur offrent. C'est un concours culinaire pour lequel elles se passionnent tout autant que pour l'autre.

Le jardinage, la culture des fleurs, occupent la plus grande partie de leurs récréations. Toutes leurs chambrettes sont égayées et embaumées par les bouquets qu'elles arrangent avec art. L'équitation et la natation font partie de l'éducation. L'espace ne manque pas, et Punahou, construit dans une localité abritée des grands vents, et arrosé aujourd'hui par des cours d'eau que les jeunes garçons ont amenés à force de travail des montagnes qui l'entourent, offre à l'œil un aspect des plus riants. Chaque année la culture s'étend. La Société d'acclimatation d'Honolulu a fait don au collège de graines, de plantes et d'arbustes qui prospèrent à merveille. Les arbres fruitiers abondent ; on cultive aussi les légumes et les plantes utiles. Des excursions dans les montagnes, dirigées par le professeur d'histoire naturelle, réunissent l'exercice à l'étude. En un mot, le

collège de Punahou est un de ces établissements comme les Américains savent les créer et comme j'aimerais à en voir dans notre patrie.

Le lecteur me pardonnera, je l'espère, de m'être étendu aussi longuement sur ce sujet, que je suis pourtant loin d'avoir épuisé ; mais l'importance que l'on attache, aux îles Sandwich, à tout ce qui a trait à l'éducation m'imposait le devoir d'entrer dans quelques détails sur une question qui commence enfin à nous passionner nous-mêmes, et de laquelle dépend la solution de tant de problèmes qui s'imposent à notre attention.

Du reste, l'impulsion partait de haut, et telle était la sollicitude du roi pour tout ce qui avait trait à l'instruction publique, qu'il s'astreignit lui-même à partager nos travaux et que malgré la fréquence et la durée des séances du conseil supérieur il y assista régulièrement.

Nous autorisant de la loi votée par la Chambre et qui créait un comité d'immigration, nous invitâmes les planteurs à s'organiser en société et à nous transmettre leurs vœux et leurs suggestions. Notre appel fut entendu, et après nous être concertés avec eux, nous décidâmes l'envoi d'un commissaire spécial, au Japon, en Chine, à Manille et aux Indes, chargé d'étudier les nouveaux procédés de culture de la canne à sucre, et de prendre les mesures nécessaires à l'introduction aux Iles d'un certain nombre de travailleurs libres. Le docteur Hillebrand, homme actif, très-estimé dans le pays, fut désigné pour cette mission délicate qu'il mena à bien et dont le résultat fut l'arrivée aux Iles de plusieurs milliers de Chinois qui trouvèrent immédiatement un travail rémunérateur, et donnèrent à notre production sucrière une impulsion considérable. De tous côtés s'organisèrent de nouvelles plantations. Les crédits obtenus de la Chambre nous

permirent l'ouverture de nouvelles routes destinées à mettre en valeur des terrains jusqu'ici inexploités.

L'accroissement des produits nécessita des moyens de transport plus considérables. Honolulu, port de départ et d'arrivée des paquebots, devait nécessairement servir d'entrepôt et se relier aux autres îles par la création de lignes de navigation. De nombreuses goëlettes furent construites par l'industrie privée. L'État dut multiplier les quais, agrandir les bâtiments de la douane, offrir en un mot au commerce chaque jour grandissant toutes les facilités possibles. Tous ces travaux furent entrepris et menés rapidement ; des quais solides, vastes et commodes remplacèrent les débarcadères en bois vermoulu, et en peu de temps Honolulu put offrir à la navigation côtière, aux voiliers à long cours et aux bâtiments de guerre un ancrage sûr et un des meilleurs ports de l'océan Pacifique.

CHAPITRE XIV

Modifications ministérielles. — Voyage de la reine Emma en Europe. — Mort de M. Wyllie. — Ma nomination de ministre des affaires étrangères. — Élections. — Prospérité commerciale. — Session de 1866. — Mort de la princesse Victoria. — Une suggestion délicate. — Programme ministériel. — Clôture de la session.

L'exécution de ces mesures diverses exigeait du ministère un travail incessant, et surtout un accord parfait de vues qui malheureusement n'existait pas. Notre collègue, M. C. G. Hopkins, se plaignait du surcroît de travail qui lui était imposé, et du rôle effacé que lui créait son indolence. Habitué depuis longtemps à une vie large et facile, et surtout à s'en reposer sur ses employés de l'administration de son département ministériel, il ne dissimulait pas sa mauvaise humeur contre les idées nouvelles qui dominaient dans le conseil. Il se tenait à l'écart, marchandant son concours, et critiquant hautement nos décisions. Cet état de choses ne pouvait se prolonger longtemps. Il le sentait lui-même, et il profita d'une occasion qui s'offrit pour sortir d'une situation difficile.

La reine Emma, absorbée dans une douleur qui minait sa santé, céda enfin à l'avis de ses médecins qui lui recommandaient une absence temporaire, et se décidait à mettre à exécution un plan de voyage conçu par Kaméhaméha V, et qu'il ne devait pas réaliser. Longtemps la reine et lui avaient caressé l'idée de visiter l'Europe, que le roi connaissait déjà, mais que la reine n'avait jamais vue. Elle se proposait de parcourir successivement les États-Unis, l'Angleterre, la France, l'Allemagne et l'Italie. Une invitation de la reine Victoria triompha de ses hésitations. Mais elle ne pouvait entreprendre ce voyage seule avec ses femmes. M. Hopkins, ami intime du feu roi, s'offrit à l'accompagner, son offre fut acceptée, et M. F. W. Hutchison, Anglais très-estimé aux Iles, fut désigné comme ministre ad intérim de l'intérieur. Au fond, la nomination était définitive, mais il importait de ne pas amoindrir M. Hopkins dans la position nouvelle qu'il acceptait auprès de la reine Emma.

Au mois de mai 1865, M. Hopkins partit pour ce voyage qui devait se prolonger dix-huit mois.

Notre nouveau collègue de l'intérieur était un homme actif et énergique, entièrement dévoué à la cause de l'indépendance nationale, profondément hostile au parti américain, qui accueillit sa nomination comme un nouveau défi, et s'en montra fort irrité. Mais de ce côté nous n'avions rien à ménager, rien à attendre, et il était indispensable au contraire d'accuser nettement notre ligne politique, et de ne témoigner d'aucune hésitation.

Le ministère ainsi réorganisé reprit le cours de ses travaux, et nous espérions pouvoir marcher ainsi sans modifications nouvelles, quand M. Wyllie tomba gravement malade. Son âge, sa constitution épuisée par une longue carrière politique, ne nous laissaient guère d'espoir, et, en effet le 19 octobre il succomba.

Sa mort était un événement. Ministre des affaires

étrangères depuis plus de vingt ans, il avait été associé à tous les événements importants de cette période, et c'était à ses efforts et à ses conseils qu'était dû l'établissement aux Iles d'un gouvernement constitutionnel et parlementaire. Le roi perdait en lui un conseiller dévoué, et moi un ami sincère. La place qu'il laissait vacante dans le ministère était difficile à remplir. Son expérience consommée, l'autorité que lui donnait son âge, faisaient de lui le chef du cabinet, et la constitution avait consacré ce privilège en donnant au ministre des affaires étrangères le premier rang. Dès le début de sa maladie il avait prié le roi de l'autoriser à me confier l'intérim de son département. Lorsqu'il se sentit près de sa fin, il eut avec Kaméhaméha V une longue entrevue, dont ce dernier sortit fort ému. Pour témoigner hautement des regrets que lui causait la mort de son ministre, le roi lui fit faire des funérailles magnifiques auxquelles il tint à honneur d'assister, et par une faveur spéciale, il fit déposer son corps dans le Mausolée royal, près de ceux des deux souverains dont M. Wyllie avait été le ministre et le conseiller.

Quant à la désignation du successeur à donner à M. Wyllie, le roi garda le silence pendant deux mois. Dans le public, on le disait indécis; pour nous qui l'approchions de plus près, il était évident que sa résolution était prise, mais qu'il ne la révélerait qu'à son jour et à son heure. Nous ignorions du reste complètement à quelle combinaison il s'arrêterait. D'après la constitution, le choix dépendait de lui seul. Nous étions libres d'accepter ou de refuser le nouveau ministre qu'il désignerait, et, dans ce dernier cas, de nous retirer. Nos pouvoirs n'allaient pas au delà, la Chambre, qui n'était pas alors en session, ayant seule qualité pour infirmer par un vote la décision du souverain.

Le 20 décembre 1865, un message du roi m'appela au palais. Il me fit part alors de ses intentions et me demanda d'échanger mon portefeuille des finances contre celui des affaires étrangères. En me désignant pour ces fonctions plus élevées et qui me donnaient le premier rang dans le conseil, Kaméhaméha V comprenait cependant qu'il me demandait un sacrifice qui me coûtait beaucoup. A force de travail j'avais réorganisé le département qui m'était confié. La situation prospère du trésor était en partie mon œuvre ; j'avais triomphé des préventions dont j'étais l'objet. Entouré d'hommes de mon choix qui avaient adopté mes idées et les avaient mises à exécution, je pouvais, dans une forte mesure, m'en reposer sur eux pour les détails de l'administration et me consacrer aux nombreuses commissions dont je faisais partie.

Je soumis ces objections au roi. J'insistai surtout sur ce fait que mon appel à ces nouvelles fonctions allait réveiller toutes les colères et les passions du parti américain qui me subissait dans ma position actuelle, mais qui considérerait ma nomination de ministre des affaires étrangères comme un acte d'hostilité vis-à-vis du gouvernement des États-Unis. La longue maladie et la mort de M. Wyllie laissaient son département désorganisé ; tout était à remanier. Il me faudrait débiter par des mesures de rigueur qui surexciteraient encore l'opinion publique. Cette dernière enfin espérait, attendait du roi un choix moins significatif, moins hostile au parti annexionniste. Je ne redoutais pas la lutte, en ce qui me concernait, mais était-il sage de la provoquer en ce moment où l'opposition vaincue et silencieuse semblait prête à désarmer ?

D'autre part, ma santé commençait à se ressentir de ce travail excessif. J'avait espéré, dans un délai peu éloigné, obtenir de la bienveillance du roi un congé qui

me permettrait de revoir ma patrie, ma famille, mes amis, et de jouir d'un peu de repos chèrement acheté. La nouvelle marque de confiance qu'il désirait me donner, en m'imposant de nouveaux devoirs, m'imposerait celui d'ajourner mes espérances.

Kaméhaméha V accueillit avec sa bienveillance ordinaire les objections personnelles que je mettais en avant, mais il insista sur ce fait qu'il se croyait en droit de compter sur mes services dans la position nouvelle et plus élevée à laquelle il m'appelait. Quelque choix qu'il fit, ajoutait-il, il ne pouvait espérer satisfaire tout le monde. L'opposition, réduite à une infime minorité, n'avait pas jusqu'ici réussi à ébranler le ministère, qui avait rallié à la dernière session une imposante majorité. Plusieurs mois nous séparaient de la session prochaine, d'ici là les mesures prises justifieraient son choix. Son intention était d'appeler M. Harris, déjà membre du cabinet en sa qualité d'attorney général, au ministère des finances, et de remettre au ministère la nomination du nouvel attorney général. Si j'acceptais son offre, comme il l'espérait, le roi m'assurait que, prenant en considération l'état de ma santé, mes services, l'amitié qu'il me portait et mes désirs personnels, il me laissait libre de choisir moi-même l'époque d'un congé, convaincu que je consulterais sur ce point les intérêts de l'État. Désireux en outre de me donner une marque toute particulière de sa confiance, il me chargerait de la révision de nos traités en Europe, me désignerait à cet effet comme son envoyé extraordinaire, convertissant ainsi en une mission toute spéciale, entreprise aux frais de l'État, le congé que je prendrais alors.

Je fus vivement touché des intentions si bienveillantes qu'il me témoignait. Assuré de sa confiance pleine et entière, et d'une amitié dont il me donnait des preuves si manifestes, j'acceptai son offre, et le lendemain le

Journal officiel annonçait les modifications ministérielles.

L'attitude des journaux de l'opposition fut autre que je ne m'y attendais. Ma nomination fut accueillie sans surprise et sans violence. En revanche, celle de M. Harris souleva les récriminations les plus passionnées. On admettait sa capacité comme attorney général, mais on déplorait son appel au ministère des finances; on lui reprochait amèrement ses spéculations personnelles, le désordre financier qui régnait, disait-on, dans l'administration de la justice et surtout dans la liquidation des successions contestées dont il était chargé par la loi. Tout n'était pas vrai dans ces attaques, mais les partis ne sont jamais justes. Habitué du reste à des critiques acerbes et violemment personnelles, telles que les autorise la liberté absolue de la presse, nous ne fîmes qu'une médiocre attention à ce tapage qui cessa bientôt de lui-même.

La tâche nouvelle qui m'incombait était, comme je l'avais prévu, pleine de difficultés. Dans les archives du département régnait un désordre complet, et il ne me fallut pas moins de deux mois pour y introduire un ordre définitif. Une de mes premières mesures devait être de m'entourer d'hommes sûrs. Le roi m'avait laissé carte blanche à ce sujet; je commençai par destituer le secrétaire général du département, Anglais d'origine et qui remplissait ces fonctions depuis plus de dix ans. J'appelai, pour le remplacer, un compatriote, arrivé aux Iles depuis un an à peine, peu connu, mais qui m'offrait les garanties que je désirais trouver de discrétion et de fidélité. Ce changement fut fort mal accueilli, on m'accusa de partialité, de vouloir remplir l'administration de Français nouveaux venus, au détriment des Anglais, des Américains ou autres qui habitaient le pays depuis longues années, et s'étaient identifiés avec ses

intérêts et ses besoins. Je laissais dire. Il me fallait, là plus qu'ailleurs, un homme sur qui je pusse compter. Je le prenais où je le trouvais. Il n'avait et ne devait avoir avec le public aucun rapport, et le public n'avait rien, suivant moi, à reprendre en cette affaire.

L'attitude des ministres étrangers accrédités près du gouvernement me satisfit complètement. Je ne pouvais attendre du ministre résident des États-Unis un grand enthousiasme. Ses collègues, partisans plus ou moins avoués du maintien de l'indépendance nationale, m'assurèrent vivement de leur concours et témoignèrent leur satisfaction de voir maintenir d'une façon encore plus accentuée les traditions politiques de M. Wyllie.

Si les Chambres ne devaient se réunir qu'en avril, les élections par contre étaient imminentes. Conformément à la loi, le scrutin pour la nomination des représentants ouvrait le premier lundi de janvier, quinze jours seulement après le remaniement ministériel. La majorité gouvernementale sur laquelle je persistais à compter dépassa mon attente. A Honolulu, centre de l'opposition comme toutes les capitales, les quatre représentants nommés furent non-seulement des partisans du ministère, mais des amis personnels dont l'appui m'était assuré. Dans les autres districts, même les plus éloignés, l'échec de l'opposition fut complet. Elle réussit à peine à faire passer quelques-uns de ses candidats les plus modérés.

Ce succès était dû en grande partie à la publication aussi large que possible que nous avons donnée à l'exposé des résultats commerciaux de l'année 1865. Les mesures prises pour développer les ressources agricoles du royaume avaient produit de merveilleux résultats. La production sucrière surtout s'était développée sur une échelle considérable. L'exportation du sucre, qui n'atteignait pas 600 000 livres en 1860, dépassait, pour

1865, 45 000 000 livres. L'augmentation, moindre sur les autres produits, constatait cependant sur tous des progrès considérables. Il était impossible, même aux esprits les plus prévenus et les plus hostiles, de nier l'évidence. Partout l'impulsion était donnée. Les bras manquaient au travail et non le travail aux bras. Les indigènes, assurés de la vente de leurs produits, défrichaient leurs champs et jouissaient d'un bien-être jusque-là inconnu pour eux. Des maisons confortables, propres et saines, remplaçaient partout leurs huttes de bambous et de feuilles. Leur bétail augmentait de prix, leurs terres de valeur ; ils avaient vingt manières de gagner de l'argent alors qu'autrefois ils ne pouvaient se le procurer qu'à la condition de s'expatrier et de risquer leur santé et leur vie à bord des baleiniers étrangers.

La session de 1866 s'ouvrit donc dans les conditions les plus favorables. Le discours du trône se borna à enregistrer et à constater les progrès accomplis, la satisfaction du souverain, l'espoir qu'elle serait partagée par la Chambre, et l'expression de la parfaite unanimité de vues qui régnait entre les ministres.

Ouverte le 25 avril, la session se prolongea jusqu'au 28 juillet, et fut marquée par un incident douloureux pour la famille royale : la mort de la princesse Victoria, sœur du roi, qui succomba le 29 mai après une courte maladie, âgée seulement de vingt-sept ans. Héritière présomptive du trône, dans le cas où le roi viendrait à décéder sans laisser d'héritiers directs, la princesse n'était pas mariée, et sa mort laissait en perspective la fin de la dynastie des Kaméhaméhas, à moins d'un mariage du roi, que je désirais vivement. Kaméhaméha V n'avait encore que trente-cinq ans. Jusqu'ici j'avais souvent abordé dans nos entretiens intimes cette question délicate ; je lui en avais représenté la nécessité au point

de vue dynastique. Il n'en repoussait pas l'idée d'une manière absolue, il l'écartait en riant, assurant que rien ne pressait, m'engageant à lui trouver une femme qui réunît les conditions nécessaires à son bonheur, tout en avouant sa prédilection pour le célibat.

La mort de sa sœur m'imposait le devoir de revenir à la charge et de le presser de donner à ses sujets une garantie qui leur manquait, et qu'il ne pouvait leur refuser plus longtemps. Je saisis la première occasion qui s'offrit à moi, espérant amener le roi à une résolution que j'estimais indispensable au maintien de l'indépendance. Je lui représentai la force que les partisans de l'annexion allaient puiser dans ce nouveau deuil qui frappait sa dynastie, la joie mal déguisée qu'il leur causait, l'urgence de prendre une décision. Il était encore jeune, il est vrai, mais sa sœur l'était plus que lui ; son frère, son prédécesseur, était son cadet. Je fis valoir tous les arguments qui militaient en faveur du conseil que je me permettais de lui donner, et sur lequel je prenais la liberté d'insister.

Le roi me promit de peser mûrement ces raisons, et sans me découvrir encore le fond de sa pensée, il m'en dit assez pour me mettre à même de deviner les raisons qui l'avaient retenu jusqu'ici. Il resta entendu entre nous que nous reprendrions ce sujet plus tard, et je le quittai, satisfait de notre entretien.

La session ne devait pas se terminer sans que l'opposition, si faible qu'elle fût, numériquement parlant, dans l'assemblée, ne me mît en demeure d'exposer à la tribune la direction que je comptais imprimer aux affaires étrangères. Je désirais d'ailleurs m'en expliquer, et je profitai pour le faire d'une interpellation indirecte. J'avais approuvé complètement la marche suivie par mon prédécesseur, et loin d'y rien changer, je me proposais seulement de l'accentuer plus nette-

ment. Tout en respectant le texte et la lettre des traités conclus, je ne dissimulais pas que plusieurs d'entre eux, négociés dans des conditions défavorables au gouvernement, et à une époque où le maintien de son indépendance pouvait paraître encore douteux, devaient être modifiés. Je me proposais de les dénoncer successivement, à l'expiration des délais stipulés, et je poursuivais l'idée de les ramener successivement à un type unique, clair et précis, consacrant l'égalité du traitement la plus absolue pour tous les étrangers; je voulais ainsi en finir avec des concessions de détail, qui, faites à l'un, s'étendaient à tous, en vertu de la clause du traitement de la nation la plus favorisée.

Notre traité avec la France, conclu en 1857, pour dix ans, expirait en 1867. J'entendais profiter de cette occasion pour le dénoncer et y introduire les modifications suggérées par l'expérience. Avec les États-Unis, enfin, nous désirions ouvrir des négociations en vue d'un traité de commerce qui assurerait, si possible, la libre admission de nos sucres sur les marchés de la Californie et de l'Orégon, ou tout au moins stipulerait un droit d'entrée qui, garanti par un traité, ne pourrait être modifié d'un jour à l'autre par les décisions variables du Congrès. Il y avait là en effet un danger sérieux pour nous; l'élévation des droits pouvant, d'un moment à l'autre changer les conditions de notre commerce, et fournir une arme puissante aux partisans de l'annexion.

Ces déclarations, accueillies avec faveur, furent quelques jours plus tard, dans la séance du 7 juin, ratifiées par un vote unanime de confiance de l'assemblée. Sur un point toutefois le ministère essuya un échec partiel. Le nouveau ministre des finances présenta à la Chambre un projet de loi l'autorisant, dans certains cas prévus, à émettre des certificats au porteur, ayant cours

légal, et garantis par l'encaisse métallique du trésor. Le moment était mal choisi, l'exemple des États-Unis qui se débattaient au milieu d'embarras inextricables, résultat naturel d'une émission exagérée, avait vivement impressionné les négociants et les capitalistes, et ce bill fut rejeté à une majorité considérable. Le gouvernement avait déclaré qu'il n'en faisait pas une question de cabinet, tout en croyant que la mesure proposée pouvait avoir de sérieux avantages. Cette simple déclaration avait rendu à nos amis politiques leur liberté d'action, et ils crurent devoir faire cette concession à l'opinion publique.

Le budget fut voté sans discussion. L'assemblée mit à notre disposition les crédits nécessaires pour les travaux projetés, ainsi que pour accélérer l'importation des travailleurs, et augmenta d'une manière notable les fonds destinés à l'instruction publique.

Le 27 juillet, la Chambre termina ses travaux, et le 28 eut lieu la prorogation par le roi, dont le discours, vivement applaudi, constata une fois de plus le bon accord qui existait entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif.

CHAPITRE XV

Retour de la reine Emma. — Vie sociale aux îles Sandwich. — Ouverture de négociations avec les États-Unis. — Le général M. Cook. — Offre d'un traité de réciprocité. — Hésitations. — Un bâtiment de guerre américain. — Complications. — Une session extraordinaire. — Vote unanime. — Élections de 1868. — Un désastre national.

Le retour de la reine Emma, qui eut lieu quelques semaines plus tard, fut accueilli avec joie. Le gouvernement des États-Unis avait mis à sa disposition le vaisseau amiral qui la prit à San-Francisco, et qui était sous les ordres de l'amiral Thatcher, commandant en chef l'escadre du Pacifique. Honolulu se mit en fête, et pendant plus de trois semaines les bals et les dîners se succédèrent sans interruption.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, l'hospitalité se pratique sur une grande échelle aux îles Sandwich, et, de toutes les stations maritimes de l'océan Pacifique, Honolulu est celle que préfèrent les officiers des bâtiments de guerre. La vie matérielle y est large et facile, les rapports avec la population tant étrangère qu'indigène sont des plus cordiaux; on y reçoit volontiers, et la

grande liberté d'allures dont jouissent les jeunes filles n'est pas un des moindres attraits pour les nouveaux venus. Toute proportion gardée, il y a plus de sociabilité qu'en Europe, en ce sens que les réceptions, moins dispendieuses là-bas qu'ici, ne sont pas l'apanage d'un petit nombre de gens riches. Il y a peu de très-grandes fortunes aux Iles, l'aisance y est, par contre, générale. Chaque famille occupe sa maison, plus ou moins vaste, selon sa fortune, mais toujours entourée d'un jardin. Les pièces sont grandes, très-aérées, d'ordinaire simplement meublées, mais tenues avec un ordre scrupuleux. Les dépendances détachées de la maison d'habitation forment autour de chacune d'elles un ensemble de petites constructions pittoresquement groupées.

Comme dans toutes les colonies étrangères où domine l'élément américain, les jeunes filles sont reines; on consulte leurs goûts, on se préoccupe de leurs désirs. Aussi les bals, les picnics sont-ils très-fréquents, surtout quand l'arrivée d'un ou de plusieurs bâtiments de guerre apporte un élément nouveau qui met en branle les coquetteries et les curiosités féminines.

Amazones intrépides et danseuses infatigables, les jeunes filles de Honolulu sont en outre intelligentes, bien élevées, et savent parfaitement imposer le respect à ceux qui, les jugeant d'après nos idées européennes, seraient tentés de les croire disposées à pousser un peu loin la « flirtation ». Ce n'est pas le cas pour les officiers américains, fort au courant des manières d'être de leurs compatriotes; ce l'est quelquefois pour nos officiers français, surtout pour ceux qui n'ont pas visité les États-Unis.

Le séjour de l'amiral et de son état-major se prolongea quelque temps. Le roi tint à honneur de témoigner sa reconnaissance au gouvernement des États-Unis en offrant à l'amiral le cordon de son ordre, que ce

dernier fut autorisé à accepter par un vote du congrès. Cet échange de bons procédés calma un peu les susceptibilités du parti américain. L'amiral, en homme intelligent, ne pouvait approuver l'attitude hostile d'une partie de ses compatriotes vis-à-vis du gouvernement, et ses sages conseils contribuèrent à calmer les passions. J'eus avec lui plusieurs entrevues dans lesquelles je m'attachai à lui faire comprendre notre situation politique, et l'absolue nécessité de nous défendre des exagérations du parti missionnaire et de tenir entre toutes les nationalités la balance aussi exacte que possible.

J'abordai également avec lui la question de la négociation d'un traité de réciprocité. Il n'avait pas qualité pour la traiter, mais il entra dans nos vues et nous promit d'en entretenir son gouvernement dans ses dépêches. Il le fit en effet quelques mois plus tard et l'accueil que reçurent ces ouvertures ne tarda pas à motiver une négociation sérieuse.

La fin de l'année 1866 ne fut marquée par aucun autre incident; elle s'acheva paisiblement, au milieu d'une prospérité chaque jour croissante, dont les effets se faisaient sentir parmi toutes les classes de la population. Notre exportation de sucre dépassa celle de l'année précédente et atteignit le chiffre de 17 millions et demi de livres. L'introduction en franchise des machines nécessaires à la fabrication du sucre, ainsi que l'importation de travailleurs, permit aux planteurs de ramener le prix de fabrication à sa limite extrême. Dans les plantations complètement outillées, ce prix de revient descendit à 15 centimes par livre. A San-Francisco, notre principal marché, le prix de vente se maintint à 35 centimes en moyenne, laissant une marge considérable pour le transport, les droits et les bénéfices.

Les encouragements donnés à la culture du riz commencèrent à porter leurs fruits. Non-seulement on cessa

d'en importer de Chine et des Indes pour la consommation locale, qui augmentait chaque jour vu l'affluence des Chinois, mais il resta encore un surplus de plus de 500 000 livres pour l'exportation. La laine, le coton, le café, les oranges, figurèrent également dans le chiffre de notre commerce extérieur, et le montant total de nos exportations s'éleva à 10 000 000 fr.

Au commencement de 1867, le cabinet de Washington se déclara prêt à aborder la négociation d'un traité de réciprocité. Le ministre résident des États-Unis, le général M. Cook, reçut les pouvoirs nécessaires pour régler les préliminaires ; mais, désireux de tenir la négociation secrète jusqu'à ce que l'on fût tombé d'accord sur les points principaux, le gouvernement américain nous invitait à accréditer auprès de lui un agent spécial. Le ministre des finances, M. C. C. Harris, fut désigné à cet effet et partit pour Washington où le congrès était alors en session.

Le général M. Cook l'avait précédé et les deux plénipotentiaires se retrouvèrent d'abord à San-Francisco où la négociation s'ouvrit. Le résultat au point de vue commercial ne pouvait être qu'à l'avantage de l'Archipel. Notre exportation de sucre dépassait de beaucoup, à elle seule, le chiffre de nos importations des États-Unis. Nos importateurs s'adressaient de préférence aux marchés d'Angleterre et d'Allemagne qui produisaient à des prix très-inférieurs à ceux de New-York et de Boston. Les droits n'étant que de 5 pour 100, il était évident que l'admission même en franchise des articles américains ne leur permettrait pas encore de soutenir la concurrence de l'Europe où la main-d'œuvre était à bon marché et les manufactures bien autrement importantes. Le gouvernement des États-Unis savait parfaitement à quoi s'en tenir à cet égard.

Le but qu'il poursuivait était autre. Il s'agissait pour lui

de se rallier les voix de l'État de la Californie en vue de la prochaine élection présidentielle. Le sucre est, aux États-Unis, un article de première nécessité. La Californie réclamait contre des droits onéreux qui élevaient considérablement le prix de cet article, et la forçait à recourir aux raffineries de Boston, alimentées elles-mêmes par l'île de Cuba, depuis la destruction des plantations de la Louisiane, conséquence de la guerre de Sécession. Un traité de libre échange qui ouvrirait à l'importation havaïenne la côte du Pacifique amènerait immédiatement une baisse considérable du sucre et donnerait satisfaction aux incessantes réclamations des États de la Californie, de l'Orégon, et des territoires limitrophes.

Il était évident pour nous qu'un traité de cette nature devait profiter à nos intérêts agricoles. D'autre part, je ne me dissimulais pas les dangers sérieux auxquels il nous exposait. Le traité conclu, admettons pour sept ans, ainsi que le suggérait le général M. Cook, nous assurerait une prospérité remarquable pour ce laps de temps, mais si, à l'expiration de ce délai le gouvernement de Washington, usant de son droit, venait à dénoncer le traité et à imposer à nos sucres un tarif douanier de 15 centimes par livre, comme il le faisait en ce moment, le pays ne subirait-il pas une crise commerciale terrible? Menacés d'une ruine imminente, nos planteurs ne se rallieraient-ils pas alors à l'idée de l'annexion aux États-Unis, qui, supprimant à jamais les droits de douane dissiperait toutes craintes pour l'avenir? L'épreuve serait redoutable, comment la supporterait-on?

Que ce fût là le fond de la pensée du cabinet de Washington, je n'en doutais pas. Mais était-il possible de repousser ses ouvertures, et, par crainte d'un danger éventuel, de rejeter des avantages présents, certains,

qui venaient si bien à point seconder nos efforts? Je l'aurais essayé, je n'aurais pas réussi. Il m'eût été impossible de rallier autour de moi, je ne dis pas une majorité, mais même une minorité respectable. Le roi partageait mes hésitations, mais il arrivait aux mêmes conclusions. La seule chose à faire était de modérer l'opinion publique, et, en attendant, de suivre avec grande attention la négociation proposée et les incidents qui pouvaient en surgir. Le résultat définitif dépendait du vote du congrès, et la discussion publique qui précéderait son vote nous permettrait de voir clair dans ses intentions. D'autre part, sept années pouvaient nous donner le temps d'asseoir notre production sur des bases solides, et surtout de nous ouvrir, par des négociations analogues, d'autres marchés qui compenseraient la perte de celui de la Californie, au cas où nos prévisions les plus pessimistes viendraient à se réaliser.

Cette résolution définitivement arrêtée, nous nous mîmes à l'œuvre. Les deux négociateurs tombèrent promptement d'accord sur les points principaux. Un projet de traité rédigé par eux nous fut transmis. Approuvé par le cabinet havaïen, sauf de légères modifications de détail, il fut retourné à notre collègue, M. Harris, qui se rendit à Washington avec le général M. Cook. Soumis à l'examen du cabinet des États-Unis, il reçut également son approbation, et fut enfin communiqué au comité du congrès chargé des affaires étrangères pour être par lui porté à la connaissance du sénat dont le vote devait être décisif.

Pendant que cette négociation suivait ainsi son cours régulier, un bâtiment de guerre américain, le *Lackawana*, mouillait dans le port de Honolulu. Il était commandé par le capitaine Reynolds, qui avait longtemps résidé aux Iles, et qui avait repris du service au moment de la

guerre de Sécession. Un séjour de plus de dix années dans l'Archipel avait mis cet officier parfaitement au courant de l'état des partis et de la situation politique et commerciale du royaume. Il y avait conservé de nombreux amis, et y avait joué un rôle lors des tentatives d'annexion qui s'étaient produites à l'époque de la mort de Kaméhaméha III. Partisan de cette mesure qui était la ruine de l'indépendance indigène, très-exalté depuis par la guerre à laquelle il avait pris une part honorable, il ne dissimulait nullement ses sympathies, ni son espoir de voir l'Archipel havaïen devenir un jour un État de l'Union.

Dans les circonstances où nous nous trouvions, c'était un choix malheureux, pour ne rien dire de plus, que celui du capitaine Reynolds ; il prit une nouvelle signification lorsque nous apprîmes qu'il n'était pas à Honolulu en passant, mais qu'il avait sollicité et obtenu de son gouvernement de stationner dans nos eaux, et qu'il se disait chargé d'une mission de surveillance. J'ai tout lieu de croire que le gouvernement américain, désireux de s'assurer dans quelle mesure le nouveau traité serait avantageux aux Iles, et populaire parmi nous, avait cru bien faire en chargeant le capitaine Reynolds de recueillir les indications nécessaires, en l'absence de son ministre appelé à Washington pour la négociation. Sa connaissance parfaite du pays le désignait naturellement pour ce choix, et ses attaches avec le parti missionnaire, très-puissant à Boston, l'avaient en outre recommandé comme un officier sur lequel on pouvait compter.

Bien que divisés sur la question politique, nous nous étions beaucoup connus autrefois, et des rapports amicaux existaient entre nous. Il m'en coûta de les rompre, mais je n'hésitai pas ; l'attitude prise par cet officier dès le début ne me laissa pas d'autre alternative, et son

intervention active dans les menées du parti annexionniste me força à demander des explications à Washington. Elles furent peu satisfaisantes. Le cabinet américain hésitait évidemment à désavouer un agent compromettant. L'arrivée simultanée à Honolulu d'un bâtiment de guerre anglais et d'une corvette française avec mission de surveiller le « *Lackawana* » rendait difficile le rappel de ce bâtiment. Pour éviter des complications qui menaçaient de devenir dangereuses, le commandant Reynolds reçut de son gouvernement l'ordre de se rendre à San-Francisco et de rallier Honolulu quelques semaines plus tard.

Pendant son absence et dans le courant du mois d'août, je reçus le texte du traité définitivement arrêté à Washington, et approuvé par le cabinet américain. Les ratifications à échanger dépendaient du vote des chambres havaïennes et du congrès des États-Unis. Nous résolûmes donc de demander au roi la convocation d'une session extraordinaire ; aucun traité de commerce ne pouvant, aux termes de la constitution, être ratifié par lui sans l'assentiment de l'assemblée.

La session extraordinaire s'ouvrit le 1^{er} septembre. Elle fut courte. Je déposai sur le bureau de l'assemblée le texte du traité de réciprocité, en expliquant les raisons qui nous décidaient à en recommander l'adoption, et sans dissimuler les appréhensions qu'il pouvait faire naître. Mon collègue, l'attorney général chargé, en l'absence de M. Harris, de l'intérim du ministère des finances, déposa de son côté le projet de loi des nouveaux impôts, au moyen desquels nous entendions faire face à la diminution des recettes de la douane, que devait entraîner l'admission en franchise des articles manufacturés des États-Unis. Le 9 septembre, la Chambre, par un vote unanime, ratifia ces modifications de tarif et nous donna les pouvoirs nécessaires pour l'échange des ratifications.

A Washington, les choses ne devaient pas marcher aussivite. Le traité avait pour lui l'appui du gouvernement, le vote assuré des sénateurs des États du Pacifique, et de quelques autres dont le concours était acquis à l'administration, mais il rencontrait dans W. Summer, président du comité des affaires étrangères, un adversaire redoutable. Les sénateurs des États du Sud devaient évidemment faire cause commune avec lui; ceux des États de l'Est étaient indécis. La discussion fut longue, tour à tour reprise et suspendue, pour aboutir à un retrait de la proposition par le gouvernement, convaincu enfin qu'il ne rallierait pas la majorité. Ce ne fut qu'en 1868 que ce résultat fut connu. Il était prévu par tous ceux qui avaient suivi attentivement les débats du congrès; il ne surprit personne, et, pour les raisons que j'ai indiquées plus haut, il ne nous laissa que des regrets modérés.

Les élections de 1868 furent, comme celles des années précédentes, très-satisfaisantes. L'état de l'opinion publique, le départ définitif du *Laekawana*, la clôture des négociations avec les États-Unis, et l'absence de toute complication tant intérieure qu'extérieure, me faisaient espérer de pouvoir enfin demander au roi le congé qu'il m'avait promis et que l'état de ma santé affaiblie par des travaux constants exigeait impérieusement. J'attendis, pour le faire, de voir comment se dessinerait la session.

Elle devait s'ouvrir le 18 avril dans des conditions favorables. Le relevé général des douanes constatait de nouveaux progrès sur tous les articles d'exportation. La situation du trésor était excellente, le revenu des impôts dépassait nos prévisions. Tout nous présageait une prospérité croissante, lorsqu'un incident imprévu vint jeter le pays dans une consternation profonde.

CHAPITRE XVI

Éruption du volcan de Kilauea. — Départ avec le roi pour l'île de Havaï. — Tremblements de terre. — Ruines à Hilo. — Scènes émouvantes. — Cascade de l'arc-en-ciel. — Départ pour Keahou.

Le 29 mars 1868, nous reçûmes à Honolulu, par un navire baleinier arrivé le matin même de Kavaïhae, un des ports principaux de l'île de Havaï, des lettres qui nous signalaient une éruption du volcan. Les détails étaient vagues et incomplets. Le directeur de la douane de Kavaïhae m'écrivait que le 27 au matin une colonne de fumée de plus d'un kilomètre de hauteur s'élevait au dessus du grand cratère de Mokuaweoweo. Ce cratère, situé au sommet de Mauna Loa (la montagne lointaine) haute de 4500 mètres et distante de 40 kilomètres de Kavaïhae, n'avait plus donné signe de vie depuis 1855. J'en ai parlé dans le récit de mon voyage au volcan en 1857. Les neiges y avaient alors effacé toutes traces des éruptions antérieures, et ce n'était que beaucoup plus bas et dans la plaine que l'on retrouvait l'immense cou-

lée de lave qui avait mis plus de treize mois à refroidir, et qui, comblant vallées et ravins, était venue s'arrêter à 4 kilomètres de la ville de Hilo, après un parcours de quatorze lieues.

Les lettres de nos correspondants semblaient indiquer une éruption considérable, mais celles qui nous parvinrent le lendemain étaient plus rassurantes. La colonne de fumée avait disparu et aucune lueur ne se manifestait. On avait envoyé des indigènes pour faire l'ascension de la montagne, mais il leur fallait au moins trois ou quatre jours pour atteindre le sommet et revenir. Le roi convoqua le conseil des ministres, et après avoir pris connaissance des faits, nous fûmes d'avis d'attendre des renseignements ultérieurs. Ils ne tardèrent pas à nous parvenir. Dans la soirée du 28, plusieurs secousses de tremblement de terre se firent sentir simultanément dans les différents districts d'Havaï, ici plus légers, là plus violents.

L'île d'Havaï est la seule, de l'archipel Havaïen, où sévissent les éruptions volcaniques. Dans les autres îles, les traces en sont encore visibles ; pas une colline, pas une montagne qui ne soit un cratère éteint, mais le temps a fait son œuvre. Sous l'action combinée du soleil et de la pluie, la lave désagrégée s'est convertie en humus riche et fertile. La nature a jeté son manteau de verdure sur ces scènes de désolation, et de mémoire d'homme on n'y a pas constaté d'éruptions. De loin en loin quelques sourds grondements souterrains attestent encore l'origine volcanique des Iles, mais tout l'effort des feux comprimés s'est concentré dans Havaï, où le volcan de Kilauea est en activité permanente.

Ce volcan de Kilauea, situé sur les flancs de Mauna Kea, à une altitude de 1500 mètres, est une des curiosités de l'Archipel et attire d'intrépides touristes. Je l'ai décrit dans le récit de mon voyage à Havaï. Loin d'ef-

frayer les habitants de l'île, il est pour eux un gage de sécurité. Ils ne commencent à trembler que lorsque Kilauea se tait, et l'expérience leur a appris que cette soupape constamment ouverte est bien pour eux une soupape de sûreté. Toutes les grandes éruptions ont été en effet précédées par un temps d'arrêt dans le cratère de Kilauea. Aussi attendions-nous avec impatience des nouvelles de Hilo, le port le plus rapproché de ce volcan.

Depuis que les Iles sont connues des Européens, on compte huit grandes éruptions sur l'île d'Havaï. La première, en 1789, fut surtout une éruption de cendres, j'ai raconté ailleurs comment elle fut aussi une des causes principales des succès de Kaméhaméha 1^{er}, conquérant de l'Archipel.

Les détails manquent sur la seconde éruption qui eut lieu en 1801. Tout ce que l'on en sait c'est qu'elle eut lieu sur la montagne Hualalai, située à l'extrémité sud de l'île, haute de 10 000 pieds, et qui forme, avec Mauna Kea et Mauna Loa, beaucoup plus élevées, un des trois massifs montagneux de cette île dont l'étendue totale est celle de la Corse.

Les quatre éruptions suivantes éclatèrent en 1823, en 1832, en 1840 et en 1843. Toutes quatre eurent Mauna Loa pour théâtre et ne causèrent que des ravages insignifiants. Les flots de laves se perdirent dans la mer, dessinant de nouveaux caps et de nouveaux golfes.

En 1852, un fleuve de lave descend pendant un mois de Mauna Loa, parcourt dix lieues, et vient également se perdre dans la mer.

L'éruption de 1853, dont j'ai parlé, avait été plus considérable. Il s'en était fallu de peu qu'elle n'anéantît la petite ville déjà florissante de Hilo. Les habitants avaient fait leurs préparatifs de départ, transporté à bord des navires en rade leurs effets les plus précieux et se

tenaient prêts à émigrer à Honolulu. Ils en furent quittes pour la peur.

Enfin cette dernière éruption avait dirigé sur Kavaïhae un fleuve de lave de vingt lieues de longueur et d'une lieue de largeur, qui était heureusement venu se perdre dans la mer à quelques kilomètres du port. La durée de l'éruption avait été de six mois, et telle était l'intensité de la lueur, que par les nuits les plus sombres on pouvait lire à Kavaïhae, comme en plein jour, et que les navires en étaient éclairés à plus de dix lieues au large.

Les nouvelles qui nous arrivaient de Kilauea n'étaient pas rassurantes, et, rapprochées des secousses de tremblements de terre, elles présageaient une éruption menaçante. Le cratère de Kilauea avait non-seulement perdu toute activité, mais le niveau de la lave avait rapidement baissé, comme si elle s'écoulait par une immense fissure, puis elle avait totalement disparu, laissant à découvert un gouffre béant de plus de 4 kilomètres de circonférence. Les secousses augmentaient en nombre et en intensité. Dans le district de Kona, on en avait ressenti cinquante en vingt-quatre heures, mais dans celui de Kau, plus rapproché de Kilauea, on en avait compté plus de trois cents dans le même espace de temps. Un des messagers s'était arrêté deux jours dans la maison dite du volcan, sorte d'auberge construite pour les touristes et bâtie au sommet du cratère. Là les oscillations étaient terribles. En se couchant sur le sol, l'oreille percevait distinctement les bouillonnements de la lave qui se heurtait contre les parois de l'enveloppe terrestre. On eût dit qu'on était sur le couvercle soudé d'une immense chaudière où l'eau bouillant avec force était projetée avec violence tantôt dans un sens, tantôt dans un autre.

Le propriétaire de la maison, habitué depuis longues

années aux manifestations diverses du volcan, avait tenu bon quelques jours, mais au milieu de la nuit une secousse violente avait tout brisé dans son auberge, il avait pris la fuite dans la direction de Hilo, sans songer à rien sauver. Le 2 avril, un choc plus violent que les précédents, et de bas en haut, se fit sentir dans tout l'Archipel et jusqu'à Kauaï, situé à plus de cent lieues en ligne directe du volcan et séparé par 350 kilomètres de mer. Dans Havaï, l'effet en fut instantané. Piétons et cavaliers furent renversés. Toutes les constructions en pierres s'effondrèrent; les arbres balancés dans tous les sens agitaient leurs branches avec fureur et les entre-choquaient comme si un vent terrible se fût abattu sur eux, et pourtant il n'y avait pas un souffle d'air; un témoin oculaire, de qui je tiens ces détails, me disait qu'il était impossible de se tenir debout; que lui et les siens couchés à terre éprouvaient le mal de mer le plus violent. Il leur semblait que de violentes décharges d'artillerie souterraine envoyaient d'énormes boulets se heurter contre le sol et chercher à le traverser pour se perdre dans l'espace. Tous ceux que j'eus depuis l'occasion d'interroger à ce sujet se servirent de la même comparaison, qui peint fidèlement l'impression reçue et dont je pus moi-même constater l'exactitude.

En même temps que ces nouvelles nous parvenaient, le choc du 2 avril ressenti à Honolulu et accompagné d'un grondement souterrain nous prévenait que nous étions en présence d'une éruption plus grave qu'aucune de celles qui avaient précédé. Ce même jour, le ciel se voila lentement. Le soleil devint d'un rouge sombre; une poussière fine et impalpable remplissait l'atmosphère, et cependant nous étions à quatre-vingts lieues de Havaï.

Le conseil se réunit. On décida à l'unanimité de prendre des mesures énergiques pour constater l'intensité du fléau et pour diriger des secours sur Havaï. Le mi-

nistre de l'intérieur fut chargé de frêter immédiatement un bateau à vapeur et de le charger de vivres, de vêtements, de provisions de toute espèce. Convaincu que les circonstances exigeaient des mesures extraordinaires, je suggérai que le roi devait se rendre en personne dans l'île menacée; que sa présence y serait d'un effet considérable. J'ajoutai que, puisque plus heureux que d'autres souverains, il n'avait pas à braver les périls du champ de bataille, il était de son devoir d'affronter ceux qui menaçaient une partie de son royaume, et que sa présence ferait plus pour rassurer les indigènes, surexciter le zèle de nos agents, et témoigner de son amour pour ses sujets que tous les secours envoyés. Mon conseil fut vivement combattu. On m'alléguait, non sans raison, que c'était exposer le roi à des dangers inconnus et assumer une terrible responsabilité.

Le roi coupa court à la discussion en se rangeant immédiatement de mon avis qu'il me remercia d'avoir exprimé; sur ma demande, il me désigna pour l'accompagner et donna des ordres pour que le départ fût fixé au jour le plus rapproché.

Le bruit de cette décision se répandit promptement en ville, et fut accueilli avec acclamation. On pressa les préparatifs. Outre les vivres et vêtements, je fis mettre à bord une somme assez considérable en numéraire, et tout étant terminé, nous nous embarquâmes le 8 avril pour Havaï. Par faveur spéciale, le roi m'autorisa à emmener avec moi ma femme et mon fils aîné. Il connaissait le courage et le dévouement de madame de V*** qui avait offert de se charger de distribuer les secours aux femmes indigènes.

Nous devons d'abord relâcher à Hilo. C'était à la fois la ville la plus importante, vraisemblablement la plus exposée, et celle où nous pourrions le mieux obtenir les renseignements dont nous avons besoin. Une foule con-

sidérable assistait au départ du vapeur. Au grand mât flottait le pavillon royal. Un employé supérieur du ministère de l'intérieur, chargé de la comptabilité, deux de ses agents subalternes, un médecin et deux personnes de la suite du roi étaient, avec le consul de France, les seuls passagers à bord. Nous quittâmes Honolulu à cinq heures du soir, et nous enfonçant dans ce nuage de cendres nous perdîmes promptement de vue l'île d'Oahu,

Pendant la nuit le vent s'éleva et bientôt souffla avec violence. Au lever du jour nous essayions vainement de doubler la pointe ouest de l'île de Mauï et de la longer sur le côté du vent, pour atteindre Hilo par la ligne la plus directe. Il nous fallut y renoncer et prendre sous le vent de l'île. A midi nous étions en rade de Lahaina. Nous envoyons une embarcation à terre chercher des nouvelles. On n'en avait pas, aucune goëlette n'était arrivée de Havaï depuis plusieurs jours. Les habitants étaient dans la consternation, et, ne sachant rien, supposaient le pire. Nous reprenons la mer ; tant que nous longeons les côtes de Maui nous sommes abrités contre le vent de nord-est. La hauteur des vagues et l'agitation de la mer annoncent une forte tempête au large. Vers le soir nous dépassons Mauï et nous entrons dans le chenal qui la sépare d'Havaï. Le ciel est de plus en plus sombre et chargé de fumée, une violente bourrasque nous assaille par le travers, mais notre navire est bon, on force de vapeur et toute la nuit nous faisons route pour Hilo, où nous arrivons enfin dans l'après-midi du lendemain.

Une foule immense nous attendait sur la plage. Depuis plusieurs heures le vapeur était en vue et la présence inusitée du pavillon royal à son bord avait vivement ému la population, aussi le roi fut-il salué à son débarquement par des hurrahs nombreux. Le gouverneur de l'île nous attendait, mais son habitation à moitié

détruite ne pouvait nous recevoir. Nous acceptâmes donc l'offre de M. Th. Spencer, le principal négociant de Hilo, qui s'empressa de mettre à notre disposition sa maison qui, construite en bois et en matériaux légers, avait peu souffert des épouvantables secousses de tremblement de terre. Pour m'y rendre je passai devant l'église catholique, alors en voie de construction. Une partie gisait sur le sol. Le reste profondément lézardé et crevassé menaçait ruine. A Hilo même presque toutes les constructions en pierres avaient été détruites. Les sources taries, les puits vides, les ruines amoncelées, attestaient de grands ravages. Voici ce que nous raconta notre hôte au sujet des événements qui avaient précédé notre arrivée. Je mentionnerai plus loin ce dont nous fûmes témoins.

La journée du 2 avril avait été terrible. Les secousses de tremblements de terre se succédaient avec une telle rapidité qu'il était plus facile de noter les intervalles de repos que les convulsions du sol. Dans l'après-midi un choc d'une violence épouvantable agita l'île entière, c'était celui que nous avions ressenti à Honolulu. Sous l'effort de la lave bouillonnante une crevasse profonde s'ouvrit à Kapapala dans le district de Kau, à environ 50 kilomètres de Hilo. Kapapala, que je visitai plus tard, était une vallée riche en paturages où l'on élevait de nombreux bestiaux. Le fond de cette vallée était couverte d'une herbe fine très-recherchée par les animaux et que les indigènes appellent *maniania*. Sur les flancs évasés des collines, de nombreux bosquets d'arbres abritaient le bétail contre les chaleurs du milieu du jour. La vallée, occupée par deux ou trois grands propriétaires, contenait un assez grand nombre de huttes indigènes habitées par les Kanaques chargés de la garde des troupeaux.

C'est à l'extrémité de la vallée, que l'éruption eut lieu.

La terre se fendit avec un bruit épouvantable et une masse de boue, d'eau et de pierres fut lancé avec une violence telle que du premier jet elle atteignit une distance de *cinq kilomètres*, englutissant tout sur son passage. Près de l'endroit même où le sol creva se trouvait une hutte indigène en bambous. Elle fut renversée par le choc de l'atmosphère, mais le jet passa par-dessus sans la recouvrir, ne frappa le sol qu'à 300 mètres de son point de départ, et roula sans s'arrêter avec une vitesse supérieure à celle d'un boulet lancé à toute volée. La longueur totale de ce fleuve de boue, depuis le point où il s'abattit jusqu'à celui où il s'arrêta est de plus de 4 kilomètres, sa largeur moyenne est d'un kilomètre, et son épaisseur, d'environ un mètre sur les bords, atteint plus de 10 mètres au centre. Tout ce qui se trouvait sur son passage fut anéanti. Les animaux surpris ne purent échapper, et sur les bords on voyait encore des bœufs et des chèvres saisis par le train de derrière et cloués morts dans cette masse épaisse. Jusqu'ici on avait constaté la mort de trente et un indigènes. Beaucoup d'entre eux, effrayés par les horribles secousses qui avaient précédé ce cataclysme, avaient heureusement pris la fuite dans toutes les directions et échappé ainsi à une mort certaine. Toutefois quelques-uns des fuyards l'avaient trouvée ailleurs et sous une autre forme.

J'examinai des échantillons de cette boue que des Kanaques nous remirent. Elle consistait en une terre rouge, pulvérisée, telle qu'on en trouve fréquemment aux Iles dans les terrains volcaniques. Sa consistance était celle d'un mastic durci. Sous le marteau elle se désagrégeait sans effort et se réduisait en une poussière fine et impalpable, semblable à celle qui depuis plusieurs jours obscurcissait l'atmosphère. Je n'y trouvai pas traces de scories ni de laves.

A cette explosion succéda une abondante émission d'eau bouillante, d'abord trouble et jaunâtre, puis claire et limpide, qui vint encore délayer la masse gluante et se frayer un passage au milieu. Peu à peu sa température s'abaisa et elle finit par n'avoir plus que celle de l'air ambiant. Cette source subsiste encore aujourd'hui. J'ignore toutefois si elle a des propriétés particulières, en tout cas elle n'a pas la saveur ni l'odeur d'une eau minérale.

Mais là ne s'arrêtaient pas tous les désastres de cette lugubre journée. Au moment même où se produisait cette terrible secousse qui aboutissait dans le district de Kau à l'explosion que je viens de relater, un autre phénomène, bien plus désastreux, se produisait sur la côte. Je le tiens d'un témoin oculaire, M. Stackpole, propriétaire de la maison du volcan, et je pus, deux jours plus tard, constater par moi-même la parfaite exactitude de son récit.

Ainsi que je l'ai dit plus haut. M. Stackpole avait dû abandonner sa maison menacée d'une ruine prochaine, Il prit la fuite dans le milieu de la nuit et se dirigea vers la mer. Dans l'après-midi, au moment même où se produisait la convulsion suprême, il descendait le Pali, ou précipice de Keauhou. Renversé par la violence du choc il vit les rochers et des masses de terre s'ébouler dans toutes les directions. Heureusement il ne fut pas atteint, et après quelques minutes d'étourdissement il put se relever. En face de lui s'étendait la côte d'Apua. La mer s'était retirée à plus d'un kilomètre au large, elle bouillonnait avec fureur et se couvrait d'une écume rouge. çà et là surgissaient de son sein des colonnes d'eau soulevées par des volcans sous-marins. En plusieurs endroits la falaise fendue vomissait des flots de boue qui descendaient à la mer. Sur la plage les habitants s'enfuyaient éperdus. Après ce mouvement de re-

traite la mer se remit en marche vers la côte, roulant avec impétuosité ses flots rougis qui s'entassaient les uns sur les autres, et qui, lancés avec une incroyable vitesse, vinrent se briser contre l'île, submergeant et engloutissant tout, et dépassant de plus de 10 mètres le niveau de la marée la plus élevée. Le choc fut épouvantable et la bruit tel qu'on eut dit que l'île entière s'abîmait dans les flots. Hommes, femmes, enfants, canots, maisons, tout disparut en un clin d'œil dans une masse confuse d'arbres déracinés, de falaises écroulées, de planches flottant au hasard, d'êtres humains et d'animaux luttant contre la mort, jouets d'une puissance irrésistible. Plusieurs fois la mer se retira et revint, rejetant çà et là des débris auxquels étaient cramponnés des cadavres et des mourants, puis, peu à peu elle se calma. Aussi loin que l'œil pouvait s'étendre on ne voyait plus trace des villages de pêcheurs. Le désert, la ruine, la désolation, étaient partout.

Sur toute la côte d'Havai le même phénomène se produisit, avec plus ou moins d'intensité, mais nulle part avec autant de violence que sur la côte nord, la plus rapprochée de l'endroit où avait eu lieu l'explosion.

Là ne s'arrêtaient pas les ravages de l'éruption volcanique. Dans la journée du 3 avril les secousses de tremblement de terre recommencèrent; elles duraient encore au moment où nous étions réunis chez M. Th. Spencer, et notre conversation se poursuivit fort avant dans la nuit au bruit des plats entrechoqués, des cloisons fortement secouées et des arbres balancés par ce mouvement d'ondulation auquel on ne s'habitue jamais. A peine débarqué, j'avais donné ordre au gouverneur de l'île d'expédier des messagers dans toutes les directions, d'abord pour prévenir les habitants de l'arrivée du roi, puis pour inviter les moins éloignés de Hilo à venir nous joindre le lendemain. J'étais en outre con-

venu avec le roi de visiter toutes les côtes, et avis était donné aux habitants des districts les plus reculés de notre intention, ainsi que du jour et du lieu où nous aborderions. La détresse était grande parmi eux. Beaucoup avaient tout perdu, et il était urgent de pourvoir à leurs premiers besoins. Nous devions donc le lendemain recevoir ceux de Hilo, et, si possible, partir le même soir pour nous rapprocher du théâtre du désastre.

Le moins éprouvé des districts était celui de Puna, à la pointe ouest. Le roi y possédait des terres considérables et de nombreux troupeaux. Il décida qu'il mettrait terres et animaux à la disposition des plus malheureux, et nous achevâmes la nuit en divisant sur la carte cette vaste propriété en lots suffisants aux besoins d'une famille, et en répartissant d'avance le nombre d'animaux qui serait nécessaire à leur consommation.

Les premières nouvelles que nous rapportèrent deux de nos messagers, le lendemain matin, étaient qu'un nouveau cratère venait de s'ouvrir près du riant village de Waïohinu, dans le district de Kau. Là encore les collines s'étaient fendues sous l'effort des feux souterrains, le village était détruit par les secousses du tremblement de terre, et les habitants éperdus s'étaient réfugiés comme un troupeau de moutons sur une hauteur, dont le sol s'éboulait dans la plaine, mais qu'ils refusaient obstinément de quitter. Ils en étaient arrivés à ce point de terreur qu'ils étaient prêts à tout croire et qu'ils obéissaient aveuglément à un fanatique, fou depuis plusieurs années, et qui leur affirmait que Pélé, déesse des volcans, lui était apparu et lui avait dit qu'elle voulait venger son culte méconnu et sa puissance niée par les missionnaires. Il y avait là de graves symptômes d'un désordre moral auquel il était ur-

gent de mettre un terme, et plus que jamais je m'aplaudis de la présence du roi dont l'influence devait plus que balancer celle de Pélé.

C'était dans l'après-midi du 7 que le nouveau cratère s'était ouvert. On nous signalait sa présence près du Pali, ou précipice de Manuala, à 45 kilomètres de distance à vol d'oiseau de Hilo. Suivant les rapports qui nous parvenaient, la lave s'écoulait par quatre ouvertures, inondait toute la plaine de Waiohinu et venait se jeter dans la mer à la pointe est de l'île. Les détails manquaient, nos messagers n'ayant pu voir par eux-mêmes et ne nous rapportant que des oui-dire.

Le lendemain matin je me rendis avec le roi à la résidence du gouverneur de l'île. Elle était presque en ruines, mais dans le vaste enclos on avait construit en hâte une tente de toile sous laquelle on avait transporté quelques fauteuils et une partie des vivres et provisions dont notre navire était chargé. Une foule d'indigènes attendait en silence l'arrivée du roi. Presque tous étaient des habitants de la côte, ruinés par le ras de marée. Dans le nombre se trouvaient quelques blessés, plus ou moins grièvement. Les uns soutenus par leurs proches, les autres portés dans des litières grossièrement faites de bambous. Cette foule silencieuse salua le Souverain avec respect, puis sur un signe de lui elle s'accroupit, attendant d'être interrogée.

Le caractère indigène offre un singulier mélange de vénération pour les chefs et d'indépendance. En présence de leurs supérieurs ils parlent peu, mais leurs réponses sont claires, précises. Ils tutoient toujours; le mot « vous » n'est usité par eux que dans l'acception du pluriel. Mais ce tutoiement n'implique nullement un manque de respect ou une excessive familiarité que démentiraient d'ailleurs leur attitude et leur maintien. Leur respect d'autre part n'a rien de servile,

c'est celui de gens qui admettent les distinctions sociales, la supériorité du rang et de l'éducation, mais qui se sentent leurs propres maîtres, et sur lesquels ne pèse aucun joug. Ils vénèrent les chefs, mais ils les jugent; ils savent qu'ils ne doivent d'obéissance qu'aux lois et, si haut que soit placé un chef, son autorité ne s'exerce que dans la limite stricte de ses attributions officielles, s'il en est investi, ou des droits particuliers que tout maître possède vis-à-vis de ses salariés. Ces derniers peuvent le quitter et le quittent comme bon leur semble. Il sont libres de lui louer ou de lui refuser leurs services. C'est un contrat mutuel, et rien de plus, dont les lois déterminent les obligations et l'étendue.

S'adressant aux indigènes réunis autour de nous, le roi leur exposa en peu de mots le but de son voyage, les mesures prises par son gouvernement pour venir à leur aide, et les invita à nous faire connaître l'étendue de leurs pertes et de leurs besoins. Pour éviter toute confusion il ajouta que les chefs de famille seraient entendus d'abord et parleraient pour tous les leurs, en spécifiant le chiffre des membres de leurs familles respectives, le sexe et l'âge, et en indiquant les morts ou blessés. Un registre spécial devait recevoir tous ces renseignements. Il termina en leur rappelant que les ressources du gouvernement étaient nécessairement limitées et destinées à pourvoir à leurs besoins les plus urgents. Les chambres venaient d'être convoquées et ses ministres leur demanderaient les crédits nécessaires pour leur distribuer un second secours. D'autre part la charité privée était à l'œuvre. On organisait à Honolulu des quêtes, des loteries, dont le produit leur serait remis. Ils devaient donc être aussi modérés que possible et ne pas oublier que nous avons à visiter des districts encore plus cruellement éprouvés que le leur.

Ce discours qui s'adressait à leur cœur et à leur in-

telligence fut parfaitement compris ; ils s'inclinèrent en signe d'assentiment et l'un d'eux, le plus âgé, prit la parole. Il me semble voir encore ce vieillard à la barbe et aux cheveux blancs, aux yeux vifs et décidés. Au nom de tous il remercia le roi d'être venu à eux et l'assura de la reconnaissance profonde de ses fidèles sujets de Hilo, puis il exposa succinctement les pertes qu'il avait subies. Sa famille se composait de vingt-deux personnes, enfants, brus, gendres, petits-enfants. Six avaient péri. Il demandait des vêtements pour les survivants, une pièce d'étoffe pour les femmes qui feraient elles-mêmes leurs robes, et un peu d'argent pour acheter les vivres nécessaires. Si cela était possible il préférerait qu'on ne lui remît pas d'argent, mais qu'on lui donnât quelques vivres et les matériaux nécessaires pour refaire leurs filets détruits et leurs pirogues brisées. Ils se faisaient fort, en peu de temps, de rebâtir leurs huttes en bambous.

Le roi lui accorda ses demandes si modérées et lui permit de couper sur ses terres les bambous et les bois nécessaires. Il s'avança lentement, s'agenouilla aux pieds du roi et lui prenant la main il la porta à ses lèvres, avec un tel mélange de dignité et de reconnaissance que je me sentais venir les larmes aux yeux devant tant de résignation et de courage au milieu de si grandes infortunes.

Après lui s'en présenta un autre, puis un autre, tous racontant la même triste histoire avec quelques variantes. Les plus heureux avaient tout perdu, mais aucun des leurs ne manquaient à l'appel. Les plus malheureuses étaient les veuves, restées seules, sans appui, le plus souvent sans leurs enfants. Quant aux orphelins, le roi déclara généreusement qu'il s'en chargeait, et que suivant leur âge et leurs aptitudes, il les ferait élever par ses gens ou les établirait sur ses terres.

Toute la journée fut consacrée à ce triste travail. Au fur et à mesure que nous avons entendu un chef de famille, nous nous concertions rapidement le roi et moi, puis je remettais à l'indigène un ordre écrit portant la quantité d'effets, de mètres d'étoffe, de vivres, et parfois d'argent qui lui était allouée. Il le présentait à l'employé du ministère de l'intérieur qui avait sous ses ordres plusieurs commis et qui faisait immédiatement remettre au porteur les objets et l'argent. Le secrétaire du gouverneur tenait le registre où il inscrivait successivement les noms, le résumé de la déposition, le chiffre des pertes accusées, l'âge et le sexe des morts.

A cinq heures du soir notre enquête était terminée. Je consacrai le reste de mon après-midi à visiter Hilo pour me rendre compte des désastres occasionnés par les secousses de tremblement de terre. Ils étaient un peu moins graves que je ne le pensais. Les constructions en pierres avaient seules souffert, l'église catholique récemment édiflée à grands frais et qui était une des plus belles de l'Archipel, avait subi de grandes avaries. Une des deux tours était renversée, l'autre menaçait ruine, et le monument entier était profondément lézardé. La douane ne valait guère mieux, nombre de magasins exigeaient de grandes réparations. Quant aux maisons particulières presque toutes étaient construites en bois, à un seul étage, aussi avaient-elles mieux résisté.

Hilo est situé dans la baie qui porte son nom. Rien n'est plus pittoresque ni plus gracieux que l'aspect de cette petite ville qui s'étend en amphithéâtre sur le bord de la mer, et dont les maisons blanches se détachent sur le fond de verdure qui les encadre. Une végétation puissante et vraiment tropicale couronne les hauteurs du second plan, enveloppe chaque maison et ne s'arrête qu'à la limite des flots. Les deux pointes extrêmes de ce vaste fer à cheval s'abaissent en pente douce

et sont couvertes d'épaisses forêts au-dessus desquelles les cocotiers balancent doucement leurs panaches de feuilles dentelées. Dans le lointain se dresse la cime neigeuse de Mauna Loa, couronnée de feu et de fumée. La direction du vent avait changé et rejetait la colonne de cendres dans la direction de Kau. Les secousses de tremblement de terre continuaient, mais en s'affaiblissant. Elles devaient cesser avec l'écoulement de la lave.

Dans la soirée je reçus la visite du père Pouzot, missionnaire catholique de Hilo. Il venait me communiquer les nouvelles que lui transmettaient ses collègues de Kau et de Kohala. Elles étaient désastreuses. Ce n'était qu'à grand'peine qu'ils avaient pu échapper à la mort. Leurs églises, leurs cures, étaient en ruines ; nombre de leurs catéchumènes avaient péri. Le père Pouzot brûlait du désir d'aller leur porter des secours et des consolations, mais le voyage par terre était impossible, et aucun capitaine de goëlette ne se souciait de prendre la mer pour se rendre dans les districts menacés. J'offris immédiatement au père Pouzot de lui donner passage à bord de notre vapeur, assuré que le roi ratifierait ma proposition. Il accepta avec reconnaissance et fit tout de suite transporter à bord les quelques caisses d'effets et de provisions que son inépuisable charité avait prélevé sur ses modestes ressources. Les catholiques de Hilo imitèrent son exemple et chacun, suivant ses ressources, tint à honneur de contribuer à son œuvre. C'était vraiment touchant de voir ces pauvres gens apporter, qui une calebasse de "poi", qui un cochon, quelques poules, un mouton, des œufs, de vieux effets. Là ne se bornait pas leur sympathie. Tous avaient recueilli chez eux quelques-uns des fuyards et partageaient avec eux leurs huttes et leurs modestes repas.

L'hospitalité est une vertu inhérente aux indigènes. Ils la pratiquent sur une grande échelle et elle est chez eux, comme chez tous les peuples primitifs, en grand honneur. Partout où l'homme a à lutter contre la nature, partout où ses ennemis immédiats sont la faim et la soif, l'hospitalité est au nombre des sentiments innés. On donne aujourd'hui ce que demain l'on demandera à d'autres. Au fur et à mesure que la civilisation gagne du terrain aux îles Sandwich, il cesse d'en être ainsi. On y apprend, là comme ailleurs, la valeur de l'argent. L'indigène qui, autrefois, trouvait tout simple et tout naturel de prêter un cheval au voyageur pour poursuivre sa route, de l'inviter à partager son repas, à reposer dans sa hutte, loue aujourd'hui sa monture, et s'il ne stipule pas encore de prix pour l'hospitalité qu'il donne, il s'attend bien à ce qu'elle ne sera pas gratuite. Ceci est surtout le cas dans les districts plus peuplés et dans le voisinage des villes. On retrouve pourtant encore les traditions primitives dans les localités plus reculées, mais là aussi elles ne tarderont pas à disparaître.

Quant à la charité, ils la font, et d'autant plus largement qu'on n'est pas souvent exposé à la pratiquer dans l'Archipel. Il faut en effet pour cela des circonstances heureusement fort rares comme celles dans lesquelles nous nous trouvions alors. Les grandes catastrophes éveillent les grandes sympathies, et, comme chez les indigènes l'imagination est une faculté très-développée, leurs mains s'ouvrent libéralement pour donner.

Le départ de Hilo était fixé au lendemain dans l'après-midi. Nous devions nous rendre d'abord à Keauhou. La mer encore très-agitée retarderait notre marche. La nécessité de tenir le vapeur au large, vu la destruction des ports et des quais de débarquement, ne nous permettait de jeter l'ancre nulle part. Nous con-

vinmes donc de voyager de nuit afin d'arriver à Kéauhou à la pointe du jour et de pouvoir consacrer la journée entière à la distribution des secours. Les indigènes, prévenus de nos intentions par les messagers que nous avions expédiés, devaient hisser sur la hauteur, en face du point le moins dangereux pour l'abordage de nos chaloupes, de grands bambous avec des pavillons de couleur. Ils avaient ordre également d'y entretenir du feu la nuit, afin de nous servir de point de repère.

Je consacrai la matinée du lendemain à visiter les environs de Hilo et surtout la célèbre cascade de l'arc-en-ciel. Lors de mon précédent voyage à Havaï je n'avais pu le faire, pressé que j'étais d'arriver au volcan qui était le but de mon excursion. Je profitai donc de l'occasion qui m'était offerte de réparer cet oubli. La cascade est à environ 5 kilomètres de Hilo. D'ordinaire, on s'y rend à cheval par un chemin assez mauvais, mais il ne fallait pas songer à ce mode de locomotion. Le sol, crevassé par les tremblements de terre, n'était nullement sûr. Je me décidai à m'y rendre à pied, sous la conduite d'un guide que le gouverneur me choisit avec soin. Je ne mis pas moins de deux heures à franchir cette courte distance, et je pus constater par moi-même qu'il eût été impossible de la parcourir à cheval. Partout des roches éboulées, des cours d'eau endigués qui formaient d'inextricables fondrières, des arbres déracinés, attestaient les commotions profondes qui avaient bouleversé le sol. Je ne regrettai rien pourtant quand j'arrivai au bord de la cascade et je me trouvai plus que récompensé de mes peines.

Un vaste cratère éteint et fendu perpendiculairement à une de ses extrémités forme un bassin naturel d'environ un kilomètre de diamètre et de 300 mètres de profondeur. A l'extrémité opposée à celle qui sert de déversoir, tombe à pic une rivière qui descend en nappe

blanche et unie. Aucune aspérité ne brise sa chute. Au-dessous du rocher, le remous de l'eau a creusé une immense caverne où l'imagination des anciens Kanaques avait logé un animal fabuleux, moitié homme, moitié poisson, et qui entraînait à une mort certaine les téméraires qui se hasardaient à se baigner dans ses eaux. La vérité est que le tourbillon créé par la chute est tel que, si expérimentés nageurs que soient les indigènes, il y a, même pour eux, danger sérieux à s'y aventurer.

Le roi me raconta qu'à l'âge de dix-huit ans, visitant cette même chute, il était accompagné d'indigènes qui croyaient encore fermement à la présence de cette divinité malfaisante, tout convertis qu'ils disaient être au christianisme. Pour les convaincre de leur erreur, il leur dit qu'il allait gagner la caverne à la nage. En vain ils essayèrent de le dissuader, lui offrant même de nier l'existence du dieu qu'ils venaient d'affirmer, il ne voulut entendre à rien et se mit en devoir de tenter l'aventure. Les gens de sa suite auraient pu l'en empêcher, mais il est sans exemple qu'un Kanaque porte la main sur un chef. Prières, supplications de leur part, rien n'y fit. Le prince se déshabilla et entra dans le lac. Après s'être approché de la chute suffisamment pour reconnaître l'impossibilité, soit de la tourner, soit de la traverser, il plongea dessous à une grande profondeur et réussit à pénétrer jusqu'à la caverne. Là, il reprit haleine quelques instants et un nouveau plongeur vigoureux le ramena de l'autre côté, mais il était presque à bout de forces, et pour regagner la rive il y avait encore du chemin à faire. Déjà ses gens le voyant en danger, et convaincus enfin qu'aucune divinité malfaisante n'habitait le lac se préparaient à nager à sa rencontre, quand, heureusement pour lui, il aperçut un tronc d'arbre, entraîné par la chute, et qui flottait à la sur-

face de l'eau. Il l'atteignit promptement et put, ainsi soutenu, regagner le bord.

Pour accomplir un pareil tour de force il fallait être, comme lui, presque amphibie, et j'avoue que je n'étais nullement tenté de l'imiter. Depuis ce jour le charme est rompu, et les Kanaques de Hilo vont fréquemment se baigner dans ces eaux limpides et transparentes, mais aucun d'eux que je sache ne s'aventure jusqu'à la caverne.

Lorsque les rayons du soleil frappent dans l'après-midi cette vaste nappe blanche, elle s'irise de toutes les couleurs de l'arc en ciel. Ce phénomène d'optique qui se reproduit tous les jours, sauf ceux, bien rares, où le ciel est voilé, a donné son nom à la cascade que vont visiter tous les voyageurs curieux des beautés de la nature.

Je revins à Hilo à temps pour achever mes préparatifs de départ. Quelques-uns de nos messagers étaient arrivés et me rendirent compte de ce qu'ils avaient vu. Leurs nouvelles confirmaient l'étendue du désastre. Partout la misère était grande et la terreur profonde. L'annonce de la présence du roi dans l'île avait un peu relevé les courages, mais les morts se comptaient déjà par centaines, et l'on me confirmait le péril extrême dans lequel se trouvait la population de Waiohinu. Je résolus de m'y rendre moi-même et de ne pas m'en tenir à mon plan primitif d'envoyer de Punaluu un agent pour rétablir l'ordre.

CHAPITRE XVII

Un atterrissage difficile. — Débarquement de vivres. — Distribution de secours. — Une journée remplie. — Nécessité d'activer l'immigration. — Origine de la race indigène. — Un rêve de Kaméhaméha I^{er}. — Arrivée à Punaluu. — Un prophète indigène.

A six heures du soir nous sommes tous à bord et après m'être consulté avec le roi, je donne le signal du départ. Nous gagnons rapidement le large, à minuit nous doublons la pointe de Kapohe et à quatre heures du matin nous sommes par le travers de Keauhou. Le jour naissant nous permet en effet d'apercevoir un pavillon hissé sur une hauteur. Du village lui-même il ne reste plus trace. Notre capitaine, familier avec toute la côte, notre pilote qui est de Keauhou, ne reconnaissent rien. Les roches noires qui leur servent d'ordinaire de point de repère ont disparu. La côte est nivelée, les falaises éboulées ; çà et là sur la plage des débris de toiture, des planches brisées, des fragments d'étoffes, indiquent seuls la place où s'élevaient les cabanes des pêcheurs. Notre navire reste sous vapeur à 2 kilomètres envi-

ron du village et je descends avec mon fils dans une embarcation montée par six rameurs expérimentés pour reconnaître un point de débarquement. Cela fait, je renverrai l'embarcation à bord pour amener le roi.

Ce n'est pas sans difficulté que nous réussissons à atterrir. Nous avançons avec précaution, évitant les roches sous-marines dont les bas-fonds sont jonchés, arrivant parfois à une dizaine de mètres de la plage pour rebrousser chemin et tenter ailleurs. Quelques indigènes qui, du haut de la falaise, ont vu l'embarcation se détacher du bord, se hasardent sur le rivage. L'un deux, plus hardi que les autres, se met à la nage, sonde, plonge, et finit par nous trouver une passe praticable. Nous abordons enfin aux cris de joie des Kanaques qui se décident alors à quitter leurs hauteurs et à venir nous rejoindre.

En un instant nous sommes entourés par des centaines de ces malheureux qui nous serrent les mains et nous racontent leurs misères. Tous ont faim. Je fais débarquer à la hâte quelques caisses de biscuit, un baril de porc salé, et une tente que j'avais fait mettre dans l'embarcation. Le soleil brûle sur cette plage où il n'existe plus ni un arbre ni une hutte. En un clin d'œil la tente est dressée et les provisions installées dessous. Je renvoie la chaloupe à bord avec mon fils et une liste de provisions à ramener à terre, puis en attendant son retour, je fais ouvrir les caisses de biscuit et le baril de porc dont je confie la distribution à une douzaine de Kanaques que la foule me désigne comme les principaux chefs de famille.

Tous s'asseyent sur la plage dans un ordre parfait, à l'exception des femmes et des enfants que je fais mettre sous l'abri de la tente. Le partage se fait sans querelles, sans récriminations, malgré la faim dont ils souffrent. Ils ne mangent pas, ils dévorent. Malheureusement l'eau

fait défaut. Il faut l'aller chercher à une certaine distance. Je désigne quelques-uns des plus jeunes et des plus robustes pour en aller prendre. Ils obéissent sans murmurer, et partent avec les caisses vides de biscuit dont la doublure de zinc permet de faire des récipients, peu commodes il est vrai, mais les seuls à notre portée. Les malheureux n'ont pas même pu sauver leurs Calebasses. Celles qui ont été rejetées par la mer sont toutes brisées.

Vers dix heures l'embarcation revient avec le roi et chargée d'une partie de ce qui est nécessaire. Un troisième voyage n'en est pas moins indispensable. Nous avons là plus de deux cents indigènes, dépourvus de tout, à nourrir, à vêtir. Ils n'ont absolument que ce qu'ils portent sur leur dos, et c'est pitié de voir ces enfants, ces femmes demi-nus sous ce soleil torride. L'arrivée du roi est saluée par des acclamations réitérées et par des « alohas » sans fin. L'ordre rétabli, nous procédons à un premier partage. Nous abandonnons la tente à M^{me} de V*** qui distribue aux femmes et aux enfants ce qui leur est nécessaire et qui choisit pour l'aider dans ce travail quelques-unes des plus actives et des plus intelligentes.

Le roi et moi accompagnés de nos employés, nous nous réfugions dans une anfractuosité de rocher qui nous offre un peu d'ombre et là, entourés des hommes, nous procédons à notre enquête, suivie d'une distribution d'effets, de vivres et d'argent. A bord du vapeur on débarque des planches et des madriers légers embarqués à Hilo, on les lie en radeau auquel s'amarré l'embarcation lourdement chargée et qui met plus de trois heures à franchir l'espace qui nous sépare. Nous détachons une escouade pour amener les planches sur le rivage. Une autre a ordre de gagner le sommet de la falaise, et, munie de haches, d'abattre des bran-

chès d'arbres en quantité suffisante. D'autre creusent des trous dans le sable, dressent les madriers, les relient ensemble avec des planches, d'autres enfin ramassent les branches d'arbre que leurs compagnons jettent de la falaise, et en font une toiture, inefficace contre la pluie, mais suffisante pour abriter du soleil les provisions et eux-mêmes. En quelques heures une vingtaine de ces abris improvisés sont construits, et ces malheureux, rassasiés, désaltérés et décemment vêtus, peuvent y goûter un repos dont ils ont bien besoin. Malgré leur fatigue et leurs privations tout ce travail se fait rapidement et bien. Le courage leur est revenu et les forces avec lui.

Après avoir tout mis en train je retourne auprès de M^{me} de V. Je la trouve entourée des femmes et des enfants. La distribution des étoffes est terminée. Des aiguilles, du fil, sont dans toutes les mains, on coupe, on taille, on bâtit à la hâte des robes pour remplacer les haillons. Les plus jeunes enfants, avec l'insouciance de leur âge, jouent sur la plage, ramassant çà et là les débris que la mer a rejetés, les réunissant en tas, où chacun viendra reconnaître ce qui lui appartient. C'est une scène d'activité, de gaieté relative, d'ordre, qui fait plaisir à voir. L'air ému de tous ces pauvres gens, leur reconnaissance, me touchent profondément.

La journée avance, mais elle a été bien remplie. Quand arrive enfin le moment de nous rembarquer nous le faisons le cœur moins serré. Nous laissons des provisions pour une semaine au moins, des abris suffisants. Les Kanaques nous assurent que le bois et les bambous abondent au haut de la falaise, qu'ils n'auront aucune difficulté à reconstruire leurs huttes, maintenant qu'ils possèdent des haches, des scies et des clous et qu'ils ont des hangars suffisants pour travailler à l'ombre et pour abriter leurs femmes et leurs enfants. De notre côté

nous leur promettons qu'avant huit jours le vapeur repassera et leur apportera de nouvelles provisions. Le roi les autorise à prélever sur ses troupeaux, qui sont à une journée de marche, quelques vaches et des moutons ; nous désignons, après enquête, celui des indigènes qui nous offre le plus de garanties morales comme administrateur temporaire du village ; il est responsable de tout et a pleins pouvoirs pour choisir ses aides.

A six heures nous sommes de retour à bord du *Kilauea*, l'embarcation hissée ; nous réparons nos forces à table. La soirée est magnifique, nous marchons à petite vapeur nous dirigeant sur Punaluu. Assis sur le pont nous suivons à la clarté de lune les sinuosités du rivage qui se dessine à quelques kilomètres de nous ; nous causons de ce que nous avons fait, nous discutons les plans du lendemain.

Nous sommes péniblement impressionnés de ce que nous avons vu jusqu'ici. Les pertes matérielles sont considérables, mais ce n'est là après tout qu'une question d'argent, et la situation prospère de nos finances me fait espérer d'y pouvoir remédier. Les chambres sont en session, et je ne doute pas d'obtenir d'elles un vote de subsides suffisant pour venir en aide aux indigènes. Mais ce qui est irréparable c'est la dépopulation, et les morts se chiffrent par centaines. Le roi en est affecté. Les bras faisaient déjà défaut pour la culture des terres, et ce nouveau désastre nous enlève des hommes jeunes, des femmes dans la force de l'âge. Comment combler ces vides ? Si l'immigration étrangère a ses avantages elle a aussi ses inconvénients. Elle se recrute principalement parmi les Américains, et la prédominance de cet élément est un danger pour l'avenir politique de l'Archipel. Nous avons fait venir des travailleurs de la Chine, et récemment du Japon, mais ils n'ont que peu d'affinités avec les Kanaques, et ce mé-

lange des races n'a pas produit jusqu'ici d'heureux résultats.

Nous discutons avec le roi la question de faire venir des colons indigènes des archipels du sud de l'Océanie. C'est là, je l'avoue, une de mes idées favorites, et le roi la partage. Préoccupé depuis plusieurs années du désir de me rendre compte de l'origine de la race havaïenne, je me suis attaché à résoudre le problème par l'analogie de langage. A la suite d'un examen attentif j'en suis arrivé à remonter jusqu'aux grands archipels de la Malaisie et à suivre pour ainsi dire pas à pas la marche de cette émigration qui, partie de Sumatra, est venue d'abord s'établir à Bornéo; de là, traversant le détroit de Macassar, large de 200 milles, elle arrive aux Célèbes; elle atteint ensuite la Nouvelle-Guinée située à 8 degrés de distance, mais les îles de Bassey et de Céram lui servent de points de relâche pour cette traversée. De la Nouvelle-Guinée elle gagne les Nouvelles-Hébrides après un parcours de 1200 milles tout semé d'îles; à 500 milles plus loin elle déborde sur les îles Fijis; à 300 autres milles elle occupe les îles des Navigateurs; des Navigateurs au groupe de Hervey, 700 milles; de là aux îles de la Société — 400 milles. La plus longue des traversées, sans point de relâche, de Sumatra à Tahiti, est celle du groupe de Hervey aux îles de la Société, mais la tradition des Raratongas désigne Hervey comme le berceau de leurs ancêtres. Entre les indigènes de Tahiti et ceux des Sandwich enfin l'analogie de langue est complète et l'origine commune des deux peuples ne saurait faire l'objet d'un doute.

Rien n'est plus intéressant que de suivre ainsi, dans l'étude de la langue, les phases diverses de cette émigration que je viens de retracer ici; de fixer à chacune de ces occupations successives sa date précise; de retrouver dans les légères altérations subies par une langue

commune les traces d'un séjour plus ou moins long, et celles, non moins significatives, des modifications qu'ont exercées sur elle la nature du sol, du climat et l'admission des éléments étrangers. A l'époque où j'employais mes loisirs à l'examen de cette question, je ne me proposais pas d'autre but que celui d'apporter mon contingent de recherches à la solution d'un problème ethnographique. Maintenant j'y trouvais une suggestion politique, une raison de demander à ces archipels un contingent de population qui nous faisait défaut, et qui, ayant avec la nôtre une origine commune, pouvait seule ne faire qu'une avec elle.

J'avais convaincu le roi. La carte sous les yeux, il avait suivi pas à pas, avec moi, la marche tantôt lente; tantôt rapide de cette migration des peuples; il avait retrouvé dans la langue malaise l'origine et la source de la sienne propre. C'était bien là le berceau de sa race. Kaméhaméha I^{er}, son ancêtre, avait deviné le même fait malgré son ignorance, mais avec l'intuition du génie. Lorsque, vainqueur de ses rivaux et seul maître de l'Archipel, il portait ses regards vers Tahiti et les Marquises, il ne rêvait rien moins que de remonter le courant descendu par cette vaste émigration. Il eût retrouvé sur tout le parcours sa langue, ses coutumes, son peuple. Ce qu'il rêvait alors, nous le rêvions aussi, mais avec des moyens d'action bien autrement puissants. Si Tahiti et les Marquises, désormais sous le protectorat français, nous étaient fermées, il n'en était pas de même de ces archipels peu connus, peu fréquentés, où les populations, encore sauvages, étaient une terreur pour les navigateurs, un obstacle aux progrès de la civilisation. J'espérais convaincre les chambres par des arguments que je considérais comme irréfutables et obtenir d'elles les fonds nécessaires à une vaste importation des indigènes des îles du Sud, décimés par la misère, la bar-

barie et la famine. C'était afin de me faciliter l'exécution de mes plans que le roi m'avait récemment nommé membre de la commission d'immigration, et j'espérais entraîner mes collègues.

Nous passâmes une partie de la nuit à examiner les mesures à prendre. La question d'actualité n'était malheureusement pas douteuse ; elle s'imposait d'elle-même et je me décidai, dès mon retour à Honolulu, à la soumettre aux chambres et à proposer notre solution.

Bien avant le jour nous sommes par le travers de ce qui fut Punaluu. Un grand feu allumé sur la hauteur en avertit notre pilote. Nous courons des bordées au large après avoir lancé quelques fusées pour avertir les indigènes de notre arrivée. En attendant le jour nous gagnons nos cabines et dormons d'un sommeil profond. A l'aube on nous réveille. Le navire est à 3 kilomètres de la plage, nous donnons ordre de nous rapprocher quelque peu, mais le capitaine n'est rien moins que rassuré. Cette côte, dangereuse en tout temps, l'est doublement maintenant. Des bouillonnements inaccoutumés indiquent la présence de volcans sous-marins, des roches noires pointent à la surface de l'eau, et un ressac assez violent porte sur le rivage. Les falaises sont couvertes d'indigènes qui vont et viennent, mais qui évidemment hésitent à descendre sur la plage. L'embarcation est lancée, chargée de vivres, et je me rends à terre.

Si l'atterrissage était difficile à Keauhou, il l'est bien plus encore ici où les secousses volcaniques ont eu plus d'intensité. Nous sommes à 13 kilomètres du nouveau cratère, et nous apercevons dans le sud un fleuve de lave qui se jette dans la mer et roule ses vagues noires et rouges par-dessus une falaise à pic. L'atmosphère est brûlante, une épaisse fumée rampe lourdement sur le flanc des collines et s'effrange en grands flocons gris.

Sur la plage, les falaises ont croulé sous le choc des vagues soulevées. Le petit port n'existe plus, et nous avançons en tâtonnant pour trouver un point de débarquement. Il n'en existe pas d'autre que des roches lisses et glissantes auxquelles nous nous accrochons avec de forts grappins. Les Kanaques viennent au devant de nous. Notre présence les décide à quitter leurs hauteurs, plus dangereuses pour eux que la plage elle-même, puisqu'elles tremblent à chaque instant, mais telle est leur terreur du raz de marée qu'ils préfèrent encore courir le risque d'un éboulement, que celui d'être envahis par la mer. Ce dernier danger n'existe plus, mais c'est ce qu'il est difficile de leur faire comprendre.

Je débarque non sans peine et, comme la veille, je fais mettre à terre les vivres et les provisions, puis la chaloupe retourne à bord pour ramener des bois, la tente et des vivres. Je trouve beaucoup plus d'indigènes à Punaluu qu'à Keauhou. Une partie de la population de Waiohinu, si terriblement éprouvée, est venue se joindre à ceux de Punaluu, et par eux j'apprends enfin ce qui s'est passé.

Le village de Waiohinu est situé dans l'intérieur de l'île, à 12 kilomètres de distance. C'est près de là que le fleuve de boue a fait irruption. Les Kanaques me confirment les rapports de nos messagers à Hilo. Waiohinu n'existe plus, on y compte une centaine de morts. Les habitants se sont sauvés sur une hauteur qui domine la plaine et qui s'écroule lentement sous les secousses persistantes du tremblement de terre. Un prétendu prophète leur a prédit la fin du monde et affirme que ceux-là seuls pourront être sauvés, qui se réfugieront sur la colline avec lui. Il a reçu, dit-il, une révélation d'en haut. En vain les missionnaires ont essayé de faire entendre raison aux indigènes; le juge du district, qui avait d'abord traité de fou le nouveau pro-

phète, avait vu, peu d'heures après, sa femme tuée sous ses yeux par la chute de sa maison et, blessé lui-même, il avait perdu la tête et ajouté foi aux prédictions de cet illuminé. Campés sur la colline depuis plusieurs jours, ils se nourrissaient d'herbe et de racines, et chantaient des hymnes à Pélé pour apaiser sa colère. Certes ce qui se passait était de nature à ébranler leur raison, mais il était urgent de mettre un terme à un pareil état de choses.

J'en conférai avec le roi et il fut convenu qu'après avoir tout mis en train à Punaluu, je laisserai le soin de l'enquête à nos employés et partirai dans l'après-midi pour Waiohinu. Ma femme et mon fils insistèrent pour m'accompagner et j'y consentis. J'annonçai ma résolution aux Kanaques assemblés. Ils essayèrent vivement de m'en dissuader, m'assurant que la route était impraticable, sillonnée de crevasses profondes qui nous forceraient à des détours sans fin, et insistant sur les dangers qui nous attendaient à Waiohinu. Quand ils virent cependant que ma résolution était prise, plusieurs d'entre eux s'offrirent pour nous accompagner. Je choisis les plus robustes et les plus actifs. Ils se mirent tout de suite en campagne pour nous trouver des chevaux, et réussirent non sans peine à nous ramener quelques animaux qui paissaient dans la plaine. De selles et de brides ils n'en avaient pas, mais j'avais fait mettre les nôtres à bord, et dans l'après-midi tout était prêt.

Pendant ce temps nous procédions comme à Keauhou, et, instruits par l'expérience de la veille, nous allions rapidement. A midi, quatre grands hangars étaient dressés sur la plage, les femmes et les enfants s'y trouvaient à l'abri; les vivres étaient distribués, les femmes s'étaient mises à l'œuvre sous la direction de madame de V*** qui avait promptement organisé son département. A midi nous retournons à bord pour

prendre un repas solide et nous munir de quelques provisions. Il est convenu avec le roi que, l'enquête terminée et les secours répartis, le vapeur partira ce soir, si possible, et nous attendra à Kahaulala, à 25 milles plus loin sur la côte. Nous éviterons ainsi de redescendre sur Punaluu où le travail sera terminé, et je pourrai me rendre un compte exact de l'état des choses sur la nouvelle route que nous suivrons. On me dit bien qu'elle n'est pas praticable, qu'un fleuve de lave la coupe en deux, mais il faut faire la part de l'exagération, et je persiste à croire que nous pourrons passer.

CHAPITRE XVIII

Départ pour Waiohinu. — Intérieur de l'île. — Aspect de Waiohinu. — Un campement dans les ruines. — Une entrevue pénible. — Départ pour Kahaulala. — Un fleuve de lave. — Sa traversée. — Un père sur le tombeau de sa fille. — Une cascade de feu. — Retour à Honolulu. — Vote de l'Assemblée législative.

A une heure de l'après-midi nous prenons congé du roi et, accompagnés de cinq indigènes aussi médiocrement montés que nous, mais dont l'air résolu me plaît, nous partons. La route, si tant est que ce soit une route, suit pendant quelques minutes le bord de la plage, puis, inclinant brusquement à gauche, gravit le flanc de la falaise. Là commencent nos difficultés, partout des roches éboulées entre lesquelles il faut se glisser, des pierres contre lesquelles nos chevaux buttent, une pente roide entre deux tranchées qui menacent à chaque instant de s'écrouler, une atmosphère brûlante que ne rafraîchit aucune brise. Nous avançons pourtant et gagnons enfin le plateau.

Là le paysage change d'aspect, le sol légèrement ondulé est couvert de bouquets d'arbres à demi déracinés

et sillonné de crevasses profondes. Nous nous arrêtons un instant pour laisser souffler nos chevaux. A nos pieds se déroule la plage dévastée dans toute sa longueur. Le plateau s'élève en pente douce. Dans le lointain on distingue, sur la droite, la cime neigeuse de Mauna Kea, en face, celle de Mauna Loa enveloppée d'une épaisse fumée qui rampe sur les flancs. Cette colonne de fumée qui oscille suivant le vent, laisse entrevoir par intervalles le sommet de la montagne qui brille comme un diamant. A gauche une longue ligne noire mouvante coupe l'horizon, c'est le fleuve de lave qui descend dans la mer, dégageant sur son passage une chaleur intense qui fait miroiter l'air et lui donne l'apparence d'une gaze légère et floconneuse. Nous n'avons pas de temps à perdre à admirer ce spectacle curieux. Il nous faut gagner Waiohinu avant la nuit. En temps ordinaire, nous y serions en moins de deux heures, mais nous pouvons être retardés par les bouleversements du sol.

Nous saluons d'un dernier regard nos compagnons restés sur la plage, et tournant le dos à la mer nous nous dirigeons vers l'intérieur. Les premiers milles ne présentent pas de grandes difficultés. Nous sommes bien arrêtés par des crevasses, mais la plupart peuvent être franchies par nos chevaux ; il nous faut tourner les plus larges, pour cela nous observons dans quel sens elles vont en s'élargissant, et, appuyant dans la plaine sur le côté opposé, nous les évitons après un détour plus ou moins long. La plupart de ces crevasses mesurent une trentaine de pieds de profondeur. Beaucoup n'ont pas plus d'un mètre de largeur, quelques-unes en ont trois ou quatre. Des vapeurs sulfureuses s'en dégagent, le fond fume, les arbres et les broussailles flétris et desséchés laissent pendre sur le bord leurs feuilles jaunies et leurs branches sans sève et sans vigueur.

Nous avançons cependant plus rapidement que je n'aurais osé l'espérer, et après une heure de marche nous commençons à apercevoir les collines élevées au pied desquelles était Waiohinu. Nous entrons dans une région nouvelle. A droite et à gauche de la route s'étend une grande plaine, fertile autrefois, mais maintenant brûlée et desséchée. Elle est couverte de nombreux bouquets de sandal. Ce bois précieux, très-recherché sur le marché de la Chine, était autrefois une des grandes richesses de l'archipel havaïen. Des coupes excessives faites de 1830 à 1840 pour satisfaire à des réclamations douteuses de la part des étrangers contre le gouvernement ont tari pour bien des années cette source de revenus. Le sandal pousse lentement, et le district dans lequel nous nous trouvons est celui où il prospère le mieux. Mais je constate avec tristesse que tous ces jeunes arbres sont perdus. Un souffle de feu a passé sur eux. Il faudra longtemps pour réparer cette perte.

A mesure que nous approchons de Waiohinu, la désolation augmente. A Waiohinu même elle est à son comble. Nous pénétrons dans les ruines d'un village désert, pas un habitant, pas une maison debout. L'église est détruite au ras du sol. Il n'en reste plus pierre sur pierre. Partout des murs renversés, des habitations écroulées; on marche sur les toits, sur les calebasses brisées, les poutres renversées. Des fragments d'étoffes, des ustensiles de ménage jonchent la terre. Le feu s'est mis de la partie, des débris à demi calcinés fument encore. A un demi-kilomètre se dresse une haute colline fendue par le milieu. Une traînée de pierres et de terre jaune marque l'endroit d'un éboulement gigantesque qui ne s'est arrêté qu'aux dernières maisons du village.

Je me mets en campagne avec nos indigènes pour tâcher de trouver parmi ces ruines un abri pour ma

femme et mon fils. Nous finissons par découvrir une maison moins endommagée que les autres. Le toit tient encore un peu, et une chambre à trois cloisons est à peu près debout. Il est vrai que le quatrième côté qui ouvre sur la campagne n'existe plus et que le plancher effondré est tellement en pente qu'il est difficile de marcher dessus, mais enfin à la condition de coucher le plus loin possible du côté détruit on peut éviter la pluie s'il en survient, et les circonstances ne comportent pas davantage. Nous coucherons tout vêtus, d'abord pour être prêts à tout événement, puis il n'y a pas un coin où l'on puisse s'habiller ou se déshabiller.

Ce point réglé, il s'agit de manger. Pendant que l'un de nos indigènes prépare le repas que nous avons apporté avec nous, les autres, munis de mes instructions, se rendent sur la colline pour aviser les Kanaques de mon arrivée et pour intimer l'ordre au juge de venir me rejoindre et de ramener avec lui les habitants. Je crains, je l'avoue, une assez vive résistance de la part de ces derniers, mais je compte un peu sur l'éloquence de mes guides qui savent que le roi est à Punaluu, qui ont été témoins des mesures prises par nous pour leur venir en aide, et qui, avec leur exagération naturelle me représenteront comme disposant de moyens d'action qui me font complètement défaut. Je ne me trompais pas. Nous terminions notre modeste repas quand je vis accourir en toute hâte un de nos guides qui me dit précéder de peu le juge et la plupart des Kanaques. Un petit nombre subissant encore l'influence du prétendu prophète s'obstinait à ne pas descendre. De ceux-là j'aurais raison plus tard.

Il m'eût assez convenu de donner à l'entrevue qui allait avoir lieu une apparence un peu solennelle, mais la chose était difficile, même avec la meilleure volonté du monde. Assis sur une chaise à trois pieds accotée

à une des parois de la maison j'attendis mon juge. Il arriva la tête basse, escorté de deux ou trois cents indigènes qui regardaient d'un air effaré les ruines de leurs demeures. Beaucoup d'entre eux se considéraient comme en grand péril. Pélé n'allait-elle pas se venger de leur audace à oser braver son courroux. J'accueillis le juge avec beaucoup de froideur, et lui dis que le roi m'envoyait ici pour lui demander compte de sa conduite. D'un geste découragé il me montra l'amas de ruines qui nous entourait. C'était là évidemment sa seule et sa meilleure excuse. Cet aspect, désolant pour moi, simple visiteur, devait être navrant pour ces pauvres gens qui avaient tout perdu et qui comptaient tous des parents et des amis morts sous ces ruines. J'étais ému moi-même, mais il ne s'agissait pas de faire de la sensibilité. Il fallait relever leur moral, imposer silence à leurs craintes superstitieuses, et leur faire quitter cet abri dangereux où tous pouvaient trouver une fin terrible. La colline fendillée, crevassée, menaçait de s'affaisser sous un nouveau choc. Depuis deux jours il est vrai les secousses diminaient d'intensité, mais enfin elles continuaient, et en ce moment même le sol tremblait sous nos pas, oscillant tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre. M'adressant à la foule qui m'entourait et qui contemplait avec une sorte de stupéfaction ma femme et mon fils assis à côté de moi, je leur dis qu'ils ne pouvaient rester plus longtemps là où ils étaient, qu'il était impossible de leur faire tenir des vivres et des secours ; que le vapeur en était chargé, que nous ferions pour eux ce que nous pourrions, mais qu'il leur fallait s'aider eux-mêmes.

Quant au prophète je leur fis honte de leur crédulité, ajoutant que je me réservais de le faire arrêter pour s'expliquer devant la justice. Demain, le vapeur serait à Kahaulala ; je m'y rendrais et j'engageais ceux qui

m'écoutaient à y descendre avec moi. Là on leur remettait des vivres, des outils, des vêtements, et ils pourraient, soit se remettre à l'œuvre et reconstruire leurs habitations, soit émigrer sur un autre point de l'île. Ces propositions les tentaient vivement, mais pourrait-on gagner Kahaulala ? Ils croyaient la route coupée. L'était-elle ? Je n'en savais rien, mais en tout cas celle de Punaluu était praticable, je venais de la parcourir, et à Punaluu on avait laissé des vivres suffisants. De nombreux signes d'assentiment accueillirent mes arguments, mais lorsque j'insistai pour qu'ils passassent la nuit à Waiohinu je n'y pus réussir. Vainement j'annonçai que j'y resterais moi-même avec les miens et mes guides, ils me répondirent que c'était m'exposer à un danger certain. Tout ce que je pus obtenir d'eux c'est qu'ils redescendraient le lendemain et se rendraient avec moi à Kahaulala.

La glace une fois rompue, les femmes et les enfants s'approchèrent de M^{me} de V... qui leur répéta les raisons que je venais de leur donner ; mêlé aux groupes des hommes, je m'attachai à leur faire honte de leur crédulité. Je leur racontai ce qui s'était passé à Keauhou et à Punaluu, l'ardeur, l'activité avec laquelle leurs compatriotes réédifiaient leurs huttes et se remettaient au travail. Ces pauvres gens ne demandaient qu'à être convaincus, il était évident que le juge, atterré par la mort de sa femme, avait complètement perdu la tête au moment décisif, et que sa faiblesse les avait paralysés. Peu à peu les plus hardis se demandèrent si, après tout, mieux ne valait pas pour eux passer la nuit à Waiohinu. Ils y étaient depuis deux heures et Pélé n'avait englouti personne. J'y restai moi-même et mes guides aussi, et nous n'avions nullement l'air effrayé. Une vingtaine se décidèrent à nous imiter. Quelques femmes en firent autant, et au coucher du soleil le reste se remit en route

pour regagner la hauteur, poursuivi des moqueries de ceux qui restaient et qui semblaient avoir oublié leurs terreurs précédentes.

Nos préparatifs pour la nuit sont bientôt faits. Un drap tendu remplace la paroi absente et nous abrite quelque peu. Deux matelas jetés à terre, des selles pour oreillers et tout est dit. Notre logis démantelé est si peu attrayant que nous restons assez tard assis sur le seuil à causer et à respirer l'air du soir un peu rafraîchi par la brise de mer qui se lève. Les secousses diminuent graduellement d'intensité; elles font bien encore crier les poutres et les solives descellées, mais elles ne nous inspirent pas grande inquiétude. Dire que nous dormons toute la nuit ne serait pas exact, mais enfin nous reposons sans trop d'alertes et nous sommes debout au lever du jour.

Voici nos Kanaques, assez étonnés de nous retrouver vivants, mais d'autant plus rassurés. Ils arrivent en plus grand nombre que la veille. Leurs récits ont ébranlé les récalcitrants, et le prophète reste juché sur sa hauteur avec une douzaine de fanatiques. Le succès est complet, je n'espérais ni mieux ni autant. La répugnance qu'ils témoignaient hier à se rendre à Kahaulala a fait place à un vif désir d'aller rejoindre leurs compatriotes, de voir le roi et de recevoir enfin des secours et surtout des vivres dont ils ont le plus grand besoin. Leurs enfants ont beaucoup souffert, et la mortalité a été considérable parmi ces pauvres petits êtres, privés depuis plus de dix jours d'abri et de nourriture convenable.

Je retarde à dessein le départ. J'ai expédié deux de mes guides pour constater si la route est ou non coupée par la lave et j'attends leur retour. Dans le cas où nous ne pourrions gagner Kahaulala, je me dirigerais sur Punaluu. Mes indigènes reviennent à dix heures. La route est difficile, mais praticable. Le fleuve de lave passe

auprès, mais en faisant un détour on peut l'éviter. Nous partons et je donne ordre aux indigènes de se rendre directement à Kahaulala. Pour moi je me propose de visiter le fleuve de lave, de me rendre un compte exact de la direction qu'il suit, et de m'assurer de l'étendue des ravages. On m'affirme en effet qu'un certain nombre de Kanaques, surpris par l'éruption ont été chercher un refuge sur les mamelons et qu'entourés de lave de tous cotés ils n'ont pu quitter cet abri précaire. Si cela est il y a peu de chances de les retrouver vivants. La chaleur et les vapeurs sulfureuses ont dû les asphyxier ; en supposant qu'ils aient pu y résister, la faim les aura tués. Je garde avec moi nos guides d'hier ; je puis compter sur leur zèle et leur activité, ainsi que sur leur courage.

Une heure et demie de marche, car la route est telle que nous ne pouvons galoper, nous amène à la lave. D'une hauteur qui domine le cours de ce fleuve je puis me rendre compte de sa direction. Sa source est à quelques kilomètres à notre droite, sur les flancs de la montagne. La lave descend en masse compacte jusqu'à la plaine. Là elle s'est divisée, contournant les mamelons, comblant les vallées, tantôt elle se réunit de nouveau, tantôt elle circule comme au hasard, laissant çà et là de vastes plateaux complètement intacts. On dirait des îles de toute taille au milieu d'une mer noire et brûlante. La chaleur est intense. Une légère fumée blanche flotte au ras du sol.

A la surface la lave s'est durcie et cette croûte extérieure me paraît assez forte pour supporter le poids d'un homme. Nous redescendons sur le bord, et, laissant nos chevaux sous la garde d'un des guides nous nous préparons à essayer de franchir le premier bras. Nos Kanaques se font avec des poignées d'herbes desséchées des espèces de sandales très-épaisses pour protéger leurs pieds nus. Nous nous ar-

mons de fortes branches, longues et pointues, pour assurer notre marche et éprouver la solidité de cette croute. Je prends la tête avec nos Kanaques, ma femme et mon fils qui insistent pour nous suivre viennent derrière nous. Nous procédons avec lenteur. Sur les bords la lave est assez forte pour nous porter, mais à mesure que nous avançons elle offre moins de résistance. Au milieu de son lit nous la sentons plier sous nos pas comme une glace de formation récente. En enfonçant mon bâton il pénètre cette couche légère et je l'en retire enflammé. La chaleur est suffoquante et nous brûle les pieds. Il faut se hâter. Un dernier effort et nous gagnons l'autre bord sains et saufs, mais nos chaussures n'y ont pas résisté, le cuir s'est corrodé, nous sommes haletants et pouvons à peine respirer.

La largeur de ce bras est d'environ 300 mètres. En examinant la configuration du sol je puis me rendre à peu près compte de l'épaisseur de la lave, elle n'est pas moindre de 50 pieds, et coule entre deux mamelons. Nous sommes dans une île encerclée de lave; devant nous et à un demi-kilomètre de distance un autre bras du fleuve plus étroit, mais plus encaissé contourne notre mamelon et oblique à droite. Plus loin encore la fumée blanche nous indique la présence d'autres bras analogues. Partout des îles ou des îlots dont les arbres desséchés et le gazon brûlé attristent le regard. Quelques-unes de ces îles plus considérables que les autres ont conservé au centre quelque verdure qui leur donne l'aspect d'une oasis au milieu d'un désert. Dans ces dernières nous voyons circuler quelques formes indécises à travers l'atmosphère miroitante de chaleur. Ma longue vue me permet de les distinguer, ce sont des bœufs et des chevaux qui ont pu gagner ces plateaux et qui achèvent de dévorer le peu d'herbe qui s'y trouve. Dans les plus petites, et plus près de nous, des squelettes de

ces animaux jonchent le sol. La chaleur, la soif et la faim les ont tués. J'ai beau chercher je n'aperçois pas de formes humaines. Si des Kanaques ont pu se réfugier là, ils ont dû mourir faute d'eau.

Nos guides sont allés reconnaître l'autre bras. Il est impraticable. La lave plus encaissée n'offre pas une croûte assez solide pour qu'on puisse la franchir. Nous explorons notre île dans tous les sens. Impossible d'aller plus loin et nous revenons sur nos pas. Le lecteur ne doit pas conclure du fait que nous avons pu traverser ce bras que le cours du fleuve était suspendu. Il n'en est rien, il coulait sous nos pieds. C'est absolument comme une rivière glacée à la surface, et à une profondeur plus ou moins grande. Les eaux circulent sous cette croûte solide et poursuivent leur marche descendante. Le volume de lave vomi par le volcan n'était certainement plus le même qu'au moment de l'éruption ; il allait en diminuant, et l'épaisseur de la croûte extérieure devait aller en augmentant dans la même proportion. Sur certains points de son parcours, ainsi que je le constatai plus tard, la lave coulant en plaine n'avait pas plus de 3 à 4 pieds de profondeur, mais là la largeur de son cours atteignait plus d'un kilomètre. Sur d'autres points, sa profondeur devait excéder 30 ou 40 mètres. Il résultait des observations faites lors des éruptions précédentes et notamment de celle de 1838, qu'une couche de lave de 30 mètres d'épaisseur ne prend pas moins d'un an pour se refroidir complètement.

Forcé d'abandonner notre projet de poursuivre plus avant, nous regagnâmes la route et descendîmes vers Kahaulala, côtoyant la lave et interrogeant obstinément l'horizon pour chercher à découvrir quelques habitants sur les mamelons. Nous ne vîmes rien. Plus tard, lorsque la fin de l'éruption permit une exploration plus com-

plète, on trouva çà et là, près des squelettes des animaux, des cadavres d'indigènes, mais au moment où je faisais mes recherches ils étaient évidemment morts depuis quelques jours, et aucun secours humain n'aurait pu les sauver à temps.

Je visitai également sur ma route les ruines de plusieurs fermes et plantations jadis florissantes, aujourd'hui converties en champs de pierre et de lave. Celle du capitaine Brown, entre autres, offrait l'aspect de la désolation la plus profonde. Je trouvai ce pauvre homme, avec quelques Kanaques, occupé à chercher le tombeau de sa fille, morte plusieurs années avant et enterrée près de sa demeure. A peine avait-il pu retrouver l'emplacement de sa maison. Le fleuve de lave était descendu dans la plaine au milieu de la nuit. Sa plus jeune fille l'avait appelé pour lui demander ce que c'était que ce bruit de cascade qu'elle entendait. Il s'était rendu sur sa vérandah, et dans la nuit noire il avait aperçu le fleuve de feu qui descendait en bouillonnant. Sans avoir le temps de rien sauver, sans autres vêtements que ceux qu'ils portaient, sans pouvoir même se chauffer, ils avaient, lui, sa femme et ses enfants, pris la fuite et s'étaient réfugiés sur un mamelon qui se trouvait à 400 mètres de sa maison. La lave était descendue comme une inondation de feu, couvrant la plaine sur une largeur de plus d'un kilomètre. En un instant sa maison, ses fermes, entourées de lave rouge avaient pris feu comme une poignée d'herbes sèches et s'étaient écroulées dans le fleuve qui entraînait tout. Son peu de profondeur lui avait permis de se refroidir rapidement, le cours principal étant plus à gauche, et maintenant après avoir confié à la charité de voisins moins éprouvés sa femme et ses enfants, il cherchait à retrouver le tombeau de celle qu'il avait perdue.

J'écoutai sa triste histoire, je lui offris mes services

qu'il accepta avec reconnaissance et je me chargeai de prendre sa famille à bord de notre vapeur et de la ramener à Honolulu, pendant qu'il leur construirait un « home » et rassemblerait le peu qui restait de ses trousseaux.

A cinq heures du soir nous étions à Kahaulala. Nos Kanaques nous avaient précédés de quelques heures et avaient reçu du roi les secours nécessaires. Ils se préparaient à retourner à Waiohinu. Leurs terreurs étaient calmées, le roi en avait eu raison, et rassurés par sa présence et ses exhortations ils allaient se remettre à l'œuvre. Dans quelques jours, une goëlette expédiée de Honolulu devait leur apporter les bois et les outils nécessaires. En attendant, un dépôt de vivres était organisé à Kahaulala, placé sous la direction d'un de nos employés que nous devions y laisser, et qui leur remettrait au fur et à mesure ce dont ils pouvaient avoir besoin.

Je rendis compte au roi de ce que j'avais vu, et dans l'après-midi, ayant tout terminé à Kahaulala, nous nous embarquions pour doubler la pointe de l'île, et revenir à Honolulu en visitant Kealakekua et Kailua.

A l'extrémité sud de l'île de Havaï se trouve la pointe de Kalae, promontoire escarpé qui forme un cap avancé dans le nord et se relie à l'île par deux chaînes de falaises séparées par un bassin étroit. C'est là que le fleuve de lave débouchait. Il coulait à pleins bords dans ce bassin et tombait d'une hauteur d'environ 500 mètres dans l'Océan où il avait créé un vaste cône en forme de pyramide. Nous ne pûmes en approcher assez pour observer tous les détails, mais avec nos lunettes d'approche nous distinguions assez nettement l'ensemble. Le flux volcanique diminuait évidemment d'intensité, mais à la nuit naissante le spectacle était encore grandiose et terrible. Les masses noires irisées de feu

tombaient à pic sur le sommet du cône, descendaient en cascades sur ses flancs et venaient s'éteindre dans l'eau bouillonnante avec un bruit sourd qui parvenait jusqu'à nous.

Mais bientôt la pointe est doublée, nous gagnons le large, puis décrivant une grande courbe, nous mettons le cap au nord et marchons à toute vapeur sur Kealakekua, où nous jetons l'ancre à la pointe du jour.

Kealakekua a beaucoup souffert des tremblements de terre, mais le village est adossé aux premières rampes de Mauna Loa, et le volcan s'est ouvert du côté opposé. Quelques habitations en ruines, des falaises éboulées, des plantations déracinées, attestent la violence des secousses. Le désastre heureusement a épargné les habitants, et l'on compte seulement quelques Kanaques blessés, soit par la chute de leurs maisons, soit par des arbres renversés. Il n'y a pas eu mort d'homme. Nous ne restons que quelques heures pour concerter avec les autorités locales les mesures à prendre et nous repartons pour Kailua.

Cette petite ville, ancienne résidence des rois de Havai, a moins souffert encore que Kealakekua. Quelques pertes matérielles faciles à réparer ne nous retiennent pas longtemps. Nous avons hâte de regagner Honolulu. A la nuit, nous quittons Kailua et faisons route en droiture pour la capitale. Nous forçons de vapeur, et dans l'après-midi du lendemain nous sommes en vue d'Oahu. Le fort de Punch Bowl signale notre présence en arborant le drapeau royal qu'il salue de vingt et un coups de canon. Une heure après nous entrons dans le port.

Les quais étaient remplis par une foule considérable qui attendait avec impatience le retour du roi et les nouvelles que nous apportions. Les bruits les plus extravagants avaient couru pendant notre absence; on

disait le vapeur perdu, le roi mort, aussi sa présence sur le pont fut-elle saluée de vives acclamations.

Les Chambres étaient en séance. Je m'y rendis immédiatement après avoir pris congé du roi. A mon arrivée, l'ordre du jour fut suspendu pour me permettre de donner les nouvelles impatientement attendues. Je fis à la tribune un exposé succinct de notre voyage et des mesures prises, en annonçant que le lendemain je soumettrais à l'Assemblée un bill d'indemnité pour les dépenses faites et une demande de crédit pour celles qui restaient à faire. De vifs applaudissements accueillirent ces déclarations, et le Parlement vota séance tenante une adresse de félicitations au roi qu'une délégation fut chargée de lui présenter.

Le lendemain, on adopta à l'unanimité les deux bills que je présentai, et le surlendemain le vapeur partait pour Havaï, chargé de tout ce qui était nécessaire pour venir en aide aux malheureux habitants des districts de Kau et de Puna.

Là finissait la tâche du gouvernement et commençait celle de la charité privée. Des meetings furent convoqués, on organisa des quêtes à domicile, des loteries, des ventes, et en moins d'une semaine on avait réuni plus de 200 000 francs pour venir en aide aux veuves et aux orphelins.

Grâce au concours empressé de toutes les classes de la population et à la générosité de l'Assemblée, les désastres matériels furent promptement réparés. Peu d'indigènes émigrèrent dans les autres îles, l'insouciance fataliste qui est un des traits caractéristiques de leur race leur fit promptement oublier leurs malheurs passés, et ils se mirent à l'œuvre pour réédifier leurs maisons détruites et reprendre le cours de leurs occupations interrompues.

CHAPITRE XIX

Session de 1868. — Lutte avec l'opposition. — Subvention des bateaux à vapeur. — Départ pour l'Europe. — Traversée. — La côte du Mexique. — Panama. — New-York. — Arrivée en France.

L'attention de l'Assemblée, un moment détournée sur l'île de Havaï, se reporta de nouveau sur les affaires publiques. Le budget fut voté sans discussion, et les projets de loi du gouvernement furent adoptés. Un seul de ces projets devait provoquer une vive discussion ; nous en avons fait une question de cabinet, et l'opposition usait de son droit en se ralliant sur ce terrain indiqué d'avance. Nous demandions à l'Assemblée de nous ouvrir un crédit spécial et assez considérable pour nous permettre de subventionner une ligne de bateaux à vapeur entre Honolulu et San Francisco. Nous nous attachions là à des intérêts particuliers qui avaient de fortes attaches locales. La plupart des paquebots à voiles qui faisaient ce service depuis longues années appartenaient aux principaux négociants de Honolulu,

et ils comprenaient parfaitement que l'établissement d'une ligne de bâtiments à vapeur devait leur susciter une redoutable concurrence, et leur enlever tout d'abord le trafic des voyageurs, celui des marchandises légères, et dans un temps peu éloigné le transport des sucres.

Ils usèrent de toute leur influence auprès des membres de l'Assemblée pour les décider à rejeter cette mesure, et firent surtout valoir auprès d'eux des considérations d'économie très-puissantes pour les députés indigènes, surtout quand il s'agit de dépenses à faire en dehors du pays. On nous accusa de prodigalité dange-reuse, de vouloir marcher d'un pas trop rapide dans la voie du progrès, et surtout de livrer notre commerce d'ex- portation à un pavillon étranger, au détriment des na- vires sous pavillon national.

Nous n'étions pas embarrassés de répondre à ces ac- cusations puériles; mais il était plus difficile de décider les représentants au sacrifice que nous sollicitions d'eux. La discussion fut vive, passionnée; les arguments les plus étranges se firent jour, et l'opposition qui, au fond, ne méconnaissait aucun des avantages que cette mesure entraînait, la combattit avec force, dans l'espoir de ren- verser le ministère.

Elle n'y réussit pas; l'opinion publique, un moment ébranlée, nous revint et le crédit fut voté à une majorité assez considérable. Le reste de la session s'écoula sans incident.

Ma santé s'affaiblissait au milieu de ces travaux inces- sants, et le roi qui le voyait, m'engagea à partir après la prorogation des Chambres et à me rendre en Europe. Les circonstances étaient telles que je pouvais m'absenter sans inconvénient. Toutes les questions importantes étaient réglées; la révision de nos traités de commerce sollicitait seule mon attention. Kaméhaméha V m'ex- prima son désir de transporter à Paris les négociations

pendantes et de m'en confier la direction. Je devais quitter le royaume en qualité de ministre des affaires étrangères, chargé d'une mission spéciale près des cours d'Europe.

La durée de mon congé était fixé à une année, et le roi me laissait le choix de celui de mes collègues qui remplirait l'intérim.

La session fut close le 13 juillet 1868 et je fis immédiatement mes préparatifs de départ. Je désignai M. S. H. Phillips, attorney général, pour me remplacer pendant mon absence, et le 22 juillet, je m'embarquai avec les miens à bord du vapeur *Montana*, pour me rendre à San-Francisco.

Malgré la joie profonde que j'éprouvais à l'idée de revoir ma patrie, après dix-huit années d'absence, ce ne fut pas sans un profond serrement de cœur que je quittai les Iles. Je laissais derrière moi des amis qui m'étaient chers, des souvenirs qui ne l'étaient pas moins. Quatorze années de ma vie s'étaient écoulées dans ce pays que j'avais vu grandir; servi par un heureux concours de circonstances, j'avais réussi à faire adopter quelques-unes de mes idées et à contribuer au progrès de cette civilisation naissante. Je pensais bien, il est vrai, que mon absence serait de courte durée] et qu'il me serait donné de venir achever l'œuvre entreprise, mais ce ne serait plus dans les mêmes conditions; il me faudrait laisser mon fils en Europe, et l'idée de cette séparation douloureuse assombrissait celle du retour.

Le roi vint nous dire adieu à bord. Je me séparai de lui avec une profonde émotion; était-ce un pressentiment que notre adieu était éternel? Je serrai cette main loyale pour la dernière fois; à quatre heures l'ancre était levée, nous quittions le port de Honolulu. A la nuit tombante les hautes collines de Oahu disparaîs-

saient à l'horizon, les pics de Maui se dressaient à notre gauche dans un lointain vaporeux. Je restai sur le pont jusqu'au dernier moment, suivant de l'œil ces côtes que les ombres du soir envahissaient peu à peu.

Le lendemain nous avons gagné le large, toute terre avait disparu et faisant route dans le nord-est, nous nous dirigeons sur San-Francisco.

Le 10 août, nous franchissons le Golden-Gate et nous mouillons sur rade. Il y avait quatorze ans que j'avais quitté cette ville naissante. Que de changements! Quel mouvement, quelle agitation! Je descendis au Metropolitan-Hotel, véritable palais de marbre où se trouve réuni tout ce que peuvent imaginer le luxe et le confort. J'y passai huit jours bien remplis. Qu'étaient devenus ces tentes en toile, ces maisons de bois, ces magasins et ces quais primitifs de San-Francisco? Partout de belles et vastes constructions, des rues magnifiques, des temples, des églises, des habitations particulières somptueuses. Jamais l'activité humaine n'a produit plus de métamorphoses dans un si court espace de temps.

Je m'embarquai le 18 août pour New-York à bord du paquebot à vapeur l'*Océan Queen*. J'aurais vivement préféré à cette traversée longue et périlleuse celle infiniment plus courte du chemin de fer du Pacifique, mais il n'était pas encore achevé; les deux tronçons étaient séparés par une distance de 100 lieues, difficile à franchir, au milieu de déserts occupés par les Indiens. Nous longeons à toute vapeur les côtes du Mexique, pour ne nous arrêter qu'à Acapulco. La chaleur est suffocante; le ciel embrasé et chargé d'électricité s'illumine le soir d'éclairs fantastiques, qui projettent sur les montagnes pelées une lueur crue; le tonnerre gronde sans interruption, mais aucune pluie ne vient arroser ce sol desséché, ni raviver la végétation épuisée.

Voici Manzanillo, misérable village à peine habité. De

longues files d'hommes armés, montés sur des chevaux à demi sauvages et fièrement drapés dans leurs guenilles, s'allongent sur les routes qui conduisent dans l'intérieur des terres. Ils escortent des tombereaux chargés de briques d'un gris sale. Salut aux millions qui partent pour l'Europe. Ces briques sont des lingots d'argent qu'on empile à notre bord, à destination de New-York et de l'Angleterre, et que ces soldats, qui ont plus l'air de bandits que d'honnêtes gens escortent dans le trajet périlleux des montagnes. Comme d'ordinaire, la guerre civile règne au Mexique, et les lingots n'arrivent pas toujours à Manzanillo.

Nous entrons dans le golfe de Panama ; golfe de nom, mer en réalité, la mer des mille Iles, comme l'appelle les Mexicains. Elles surgissent de toutes parts, oasis charmantes semés sur un océan bleu, calme et limpide. Une végétation exubérante couvre le sol et déborde sur leurs plages. Toutes ces îles ne sont habitées que par les animaux féroces, les serpents et les singes. Toutes les bêtes de la création semblent être tenues là en réserve pour le cas où leur race périrait ailleurs.

Pendant trente-six heures nous naviguons au milieu de ces archipels. Dans la nuit ils semblent noyés et fondus dans la clarté vaporeuse d'une lune tropicale. Pas une ride sur l'eau, pas un souffle d'air dans l'atmosphère, le navire glisse sans effort sur une surface unie.

A la pointe du jour nous sommes en vue de Panama dont les vieilles murailles grises se détachent sur une plage verdoyante. Nous accostons le long d'un vaste quai de bois à l'extrémité duquel se trouve un enclos barricadé de fortes poutres, et de tous points semblable à ceux dans lesquels on renferme le bétail. On y débarque les passagers et les innombrables colis qui encombrant notre navire. Défense absolue de

sortir de ce parc à bœufs. On nous en donne deux raisons péremptoires, la première est que les fièvres sévissent en ce moment dans la ville, la seconde que les indigènes ont tout récemment massacré une vingtaine de voyageurs à la suite d'une rixe survenue dans un des cabarets de la ville.

Il n'est malheureusement que trop vrai que si on laissait les passagers libres, bon nombre d'entre eux seraient ivres morts au moment du départ.

En moins de deux heures notre vaste steamer est déchargé ; bagages et marchandises sont empilés sur le train qui chauffe de l'autre côté de l'estacade et qui doit nous transporter à Colon Aspinwall où nous attend un navire de la compagnie qui nous amènera à New-York. Nous montons en wagon et nous quittons Panama.

Le chemin de fer qui relie l'Océan pacifique à l'Océan Atlantique a été construit à l'aide des capifaux américains, sur un sol marécageux, au milieu de vastes forêts vierges qui ont présenté des obstacles, dont on n'a triomphé qu'au prix d'immenses sacrifices d'hommes et d'argent. C'est un des dictons de Panama que chaque traverse de la voie représente une vie humaine. Les fièvres ont décimé ces armées de travailleurs recrutées parmi les Irlandais, les Allemands, les Indigènes, les Coolies de l'Inde et les Chinois.

Un des ingénieurs de la voie, qui connaît notre compagnon de route, l'amiral Thatcher, nous donne à ce sujet des détails intéressants, et nous confirme le fait que maintes fois les travaux ont été suspendus par l'effroyable mortalité qui sévissait sur les terrassiers. Ces travaux ont dépeuplé la ville et peuplé ses cimetières. La ténacité américaine a eu raison de ces difficultés, et le succès a récompensé la persévérance des actionnaires qui touchent aujourd'hui près de 75 pour 100 de re-

venu sur leurs capitaux. Ceci n'a rien d'étonnant si l'on tient compte de ce fait que ce trajet de six heures coûte 125 francs par voyageur.

La voie ferrée traverse d'épaisses forêts peuplées de singes et de perroquets. Des fleurs inconnues en Europe, des parfums étranges, une végétation échevelée, forment un puissant contraste avec cette machine à vapeur qui nous entraîne dans mille détours sinueux et qui semble à chaque instant devoir se heurter à une infranchissable muraille de lianes entrelacées qui lui disputent un étroit passage. Une chaleur humide nous enveloppe, l'air chargé d'électricité pèse sur nous; on sent instinctivement que la race blanche n'est pas faite pour vivre ici, et cette végétation puissante qui nous enlace et nous charme, nous étouffe aussi.

A peu près à mi-chemin nous faisons une halte. L'orage, menaçant depuis le matin, éclate avec furie. Le tonnerre gronde sans interruption avec un son clair et déchirant; une pluie battante à larges gouttes droites et serrées s'abat sur nous et convertit le sol spongieux en lac. En moins d'une heure l'orage cesse, le ciel se dégage, oiseaux et singes reprennent leurs ébats interrompus, et, poursuivant notre course, nous apercevons enfin l'océan Atlantique.

Tout est relatif dans ce monde, et, en voyant ces flots qui baignent les côtes de notre France, il nous semble que ce qu'il nous reste à faire ne soit plus rien, et pourtant deux mille lieues nous séparent encore de la patrie, car il nous faut rallier New-York avant de faire route pour l'Europe.

A Aspinwall nous retrouvons les parcs à bestiaux avec lesquels nous avons fait connaissance à Panama, mais, par faveur spéciale on nous permet ainsi qu'à l'amiral Thatcher de faire un tour en ville. Nous en avons promptement assez. Il n'y a rien à voir. Quelques

grands magasins, les entrepôts de la compagnie des bateaux à vapeur et de celle du chemin de fer, une cinquantaine d'habitations particulières, occupées par les employés américains qui promènent dans les deux rues d'Aspinwall des faces patibulaires, une population de nègres, d'Indiens et de métis déguenillés, des soldats en uniforme, sans bas ni souliers, avec des mines de bandits, tel est l'aspect d'Aspinwall. On ne s'y arrête jamais ; on y passe sans désirer y revenir ; on y vit si peu que cela ne vaut pas la peine d'en parler. Le cimetière est plus grand que la ville et infiniment plus habité.

Nous quittons sans regrets cette triste localité. A quatre heures nous levons l'ancre, à la nuit tombante nous mettons le cap au nord-est et perdons de vue les côtes du Centre Amérique. Une traversée de huit jours nous amène à New-York. Nous avons longé sans nous y arrêter les côtes de la Havane. Notre impatience grandit à mesure que nous avançons. Presque tous nos compagnons de route touchent au terme de leur voyage. On ne parle plus que des joies de l'arrivée, des parents, des amis que l'on va revoir.

Voici Staten Island et la majestueuse rade de New-York, Brooklyn, la ville des Églises, puis la rivière de l'Est que sillonnent d'innombrables bateaux à vapeur ; le long des quais se déroule une file interminable de navires pavoisés de pavillons de toute provenance.

New-York est trop connu pour en parler. Nous y passons trois jours seulement, et le 8 septembre nous nous embarquons pour Southampton. Force nous est de prendre passage à bord d'un des paquebots de la ligne de Hambourg. J'espérais arriver à temps pour le départ du *Pereire*, mais il sortait de la baie au moment où nous entrions. Nous n'avons pas la patience d'attendre dix jours le vapeur français qui doit le suivre. Nous quittons New-York par un temps radieux, une

chaleur étouffante. Cinq jours plus tard on gelait, d'énormes banquises de glace se dessinaient à l'horizon. Nous entrons dans les brouillards des bancs de Terre-Neuve, parages redoutés où les navires se brisent les uns contre les autres au milieu d'une obscurité profonde. A midi, assis à l'arrière du navire, nous ne voyons plus le grand mat. La cloche tinte lugubrement de minute en minute; nuit et jour le sifflet de la machine rend un son rauque et étouffé dans cette atmosphère lourde et pesante.

Enfin nous en voici dehors, et le 20 septembre nous apercevons les feux de Lizard Point, sentinelle avancée de la côte d'Angleterre. Voici Cowes, l'île de Wight déroule sous nos yeux son parc royal, des tapis de velours verts. Southampton; douze heures de mer nous séparent seules de la France.

Si longue que semble cette dernière nuit de navigation, si pénibles, si périlleux parfois, qu'aient été ces cinquante-cinq jours de mer, tout cela est oublié maintenant dans la joie profonde qui nous fait battre le cœur au cri de : Terre ! Terre, c'est-à-dire la France, cette patrie que nous avons quittée il y a dix-huit ans, que nous saluons enfin d'un long regard d'amour, que nous nous montrons du doigt sans oser nous parler, car l'émotion nous étreint et les sanglots nous étouffent. Elles sont bien douces ces larmes-là, et de pareilles émotions laissent dans la vie une ineffaçable empreinte.

CHAPITRE XX

Ma démission. — Changements ministériels. — Mort du roi. — Élection du prince William Lunalilo. — Négociation pour l'annexion. — Maintien de l'autonomie.

En novembre 1869, j'écrivis au roi pour le prier d'accepter ma démission de ministre des affaires étrangères. Les négociations dont je m'étais chargé étaient loin d'être terminées ; mon absence, en se prolongeant, imposait à mes collègues un surcroît de travail et de responsabilité ; les chambres devaient se réunir en mars 1870 et le cabinet ne pouvait demeurer plus longtemps incomplet. D'autre part, des intérêts de famille et le soin de ma santé m'imposaient un séjour prolongé en Europe.

Le roi me répondit par l'offre d'un congé plus étendu dont il voulait bien laisser la durée à ma discrétion ; il ajouta qu'il espérait que je reviendrais sur ma décision, et m'assura dans les termes les plus amicaux de son désir de me conserver mon portefeuille. Sa confiance et

son amitié m'imposaient le devoir de n'en pas abuser. Je maintins donc ma démission qu'il accepta enfin, en y mettant pour condition que je conserverais mes fonctions de ministre plénipotentiaire auprès des diverses cours d'Europe. M. Harris fut nommé ministre des affaires étrangères et remplacé aux finances par M. J. M. Smith, un de nos amis communs, membre de la Chambre des représentants, et fort estimé à Honolulu.

Ces choix furent mal accueillis du parti américain. Malgré toute son activité et une incontestable habileté, M. Harris était depuis longtemps impopulaire, et son appel à la première place dans le Cabinet n'était pas de nature à fortifier le ministère. Il ne put s'y maintenir plus de dix-huit mois, et en 1871, le Cabinet tout entier dut remettre sa démission collective dans les mains du roi. MM. Harris et Smith sortirent du ministère; leurs collègues furent maintenus et M. Hutchison, ministre de l'intérieur, fut appelé aux affaires étrangères avec mission de reconstituer le ministère. Il nomma aux finances M. Stirling, un Anglais, ingénieur capable et très-consideré; mais, enhardi par son succès, l'opposition ne considérait pas ce changement comme suffisant. Tout en s'attaquant aux personnes elle poursuivait surtout le renversement de la politique inaugurée par le coup d'État de 1864. Elle réclamait le rétablissement de la constitution de 1852, œuvre des missionnaires américains, et qui, à un moment donné, rendait possible l'annexion aux États-Unis.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, ce qui distinguait la constitution de 1852 de celle de 1864, c'est que la première consacrait le droit de vote sans restrictions et que la seconde exigeait des conditions de séjour et des justifications de moyens d'existence qui enlevaient à la population flottante et aux travailleurs chinois enrégi-

mentés par les planteurs toute influence politique. On a beaucoup critiqué aux Iles cette constitution de 1864. Au moment où j'écris elle est en butte à de violentes attaques. De ses auteurs, les uns sont morts, les autres ne sont plus aux affaires. En l'examinant à une distance de neuf années et avec l'expérience des faits accomplis, je demeure encore convaincu que nous étions dans le vrai, qu'elle donnait pleine satisfaction à tous les droits légitimes et que son abrogation précédera de bien peu l'annexion aux États-Unis.

Je crois encore, comme je le croyais alors, qu'il n'y a pas de droits sans devoirs, et qu'à tout devoir correspond un droit. J'estime qu'en matière politique le droit de suffrage correspond à l'accomplissement de certaines obligations sociales qui sont un devoir pour ceux qui veulent que leur voix soit comptée, et qu'accorder le droit de suffrage à tous, c'est subordonner l'intelligence au nombre et détrôner la première au profit du second.

Quoi qu'il en soit l'opposition n'aurait jamais pu, sur ce point, triompher des résistances du roi. Elle le savait, et attendait, mais sans grand espoir. Une circonstance inattendue vint lui fournir l'occasion de tenter de ressaisir le pouvoir.

Kaméhaméha V mourut subitement le 11 novembre 1872, jour anniversaire de sa naissance. Il atteignait sa quarante-troisième année. Fort et vigoureux, il semblait appelé à régner encore longtemps. Comme son frère il fut emporté en quelques heures, sans que les médecins appelés trop tard lui fussent d'aucun secours. Avec lui s'éteignait la dynastie des Kaméhaméha ; et le danger que j'avais vainement essayé de conjurer se réalisait au moment où je m'y attendais le moins. Le roi m'avait écrit quelques jours avant sa mort, et sa lettre ne trahissait aucune préoccupation sérieuse au sujet de sa santé.

Le trône était vacant. Aux termes de la constitution

de 1864, le choix du nouveau souverain appartenait aux chambres. Ce choix ne pouvait porter que sur un chef indigène, de la race des Aliis ou des Nobles. Quatre candidats étaient désignés par leur rang et leur popularité. En première ligne venait le prince William Lunalilo, cousin du roi, âgé de trente-trois ans. Membre de la chambre des nobles, le prince William que j'ai beaucoup connu est d'une beauté remarquable. Actif, intelligent, ambitieux, il s'était surtout signalé par une jeunesse orageuse. Possesseur d'une grande fortune, il en avait usé pour s'abandonner à tous les excès d'une nature ardente, et telle était la vigueur de sa constitution qu'il avait résisté à cette vie de plaisirs et que sa santé ne paraissait même pas en être affectée. Très-populaire parmi les indigènes, aimé des étrangers que charmaient sa grâce naturelle et son caractère aimable, William Lunalilo avait contre lui le souvenir de son passé et la crainte de le voir retomber dans des excès qui avaient eu un triste retentissement.

Le seul, parmi les chefs, qui pût lui porter ombrage, était David Kalakaua, jeune noble, de moindre rang, mais bien vu de tous, et dont la vie régulière contrastait avec celle du prince William. Moins intelligent et moins actif que ce dernier, David avait occupé avec assez de succès quelques postes d'importance secondaire dans le gouvernement. Il était fortement appuyé par M. Harris, qui, bien que tombé du ministère, n'en restait pas moins un des personnages les plus influents aux Iles.

Aucune loi n'excluant les femmes de la succession au trône, la reine Emma pouvait être élue, et son inépuisable charité, sa vie exemplaire, lui auraient rallié les suffrages, si l'on n'eût su qu'elle était décidée à ne pas se remarier. L'appeler au trône c'était ajourner, non résoudre la question. La même raison en écartait une

chefesse de rang élevé, mariée à M. Bishop, un Américain, depuis dix-huit ans, mais sans enfants.

Le choix était donc circonscrit entre le prince William et David Kalakaua. La plupart des indigènes appuyaient le premier qu'ils considéraient comme le représentant le plus élevé en rang et le plus autorisé de leur race. Le concours actif donné par M. Harris à David nuisait à sa candidature, et l'impopularité de l'ancien ministre rejaillissait sur lui.

Le cabinet se réunit le lendemain de la mort du roi et convoqua les Chambres pour le 8 janvier 1873. Le même jour, le prince William, habilement conseillé, posa sa candidature, et invita le peuple à procéder, dès le premier janvier, à un scrutin d'essai. Sa proclamation, publiée à des milliers d'exemplaires, promettait, au cas où il serait élu, l'abrogation de la constitution de 1864, le rétablissement de celle de 1852, et la restitution du droit de vote sans restriction aucune.

Ce programme lui assurait l'appui et les votes du parti missionnaire ; son rang élevé et sa popularité lui ralliaient les voix indigènes ; aussi le scrutin irrégulier auquel il avait convié les électeurs, et que le ministère ne chercha nullement à entraver, lui donna-t-il une majorité tellement imposante que les chambres, convoquées pour le 8 janvier, proclamèrent à l'unanimité moins trois voix, le prince William Lunalilo, roi de l'archipel havaïen.

Le cabinet remit au nouveau souverain sa démission qui fut acceptée, et les ministres, à l'exception de M. Stirling maintenu aux finances, se retirèrent. Trois Américains entrèrent aux affaires, M. C. R. Bishop, riche banquier, membre de la Chambre des nobles et cousin par alliance du roi, fut nommé ministre des affaires étrangères ; M. Hall, allié au parti missionnaire américain, reçut le portefeuille de l'intérieur, et un des

filz de M. Judd devint attorney général. L'opposition rentrait au pouvoir dont elle était exclue depuis 1854 ; mais, tout significatif que parut le choix du roi, il ne satisfaisait qu'à demi les partisans de l'annexion. MM. Bishop et Hall, hommes prudents, timides même, manquaient de l'énergie nécessaire pour mener à bien une mesure aussi grave. Le roi lui-même hésitait à aliéner à jamais l'indépendance d'un royaume dont il était le chef incontesté ; aussi, quand au reçu des nouvelles de Honolulu, le gouvernement des États-Unis crut le moment venu d'ouvrir des négociations, rencontra-t-il une hésitation de mauvais augure pour le succès de ses plans.

Une offre directe de traiter de la cession de l'archipel eût immanquablement échoué. Le cabinet de Washington n'a pas commis cette faute. Il se fit proposer par le gouvernement havaïen de traiter sur la base suivante. Ce dernier lui céderait le droit d'établir un entrepôt et une station navale à l'embouchure de la rivière de la Perle, distante de 16 kilomètres de Honolulu. Les États-Unis seraient libres d'y élever les constructions et les chantiers nécessaires, d'y établir à poste fixe un directeur ; les terrains concédés seraient propriété nationale américaine, régis par les États-Unis qui y posséderaient tous les droits souverains, sans intervention du gouvernement local. Par contre, le gouvernement américain concéderait la libre admission, en franchise de tous droits, des produits du sol et de l'industrie des îles Havaï sur le territoire de l'Union.

Ces propositions, rendues publiques et vivement discutées par la presse des deux pays, ont rallié aux îles l'assentiment des planteurs et du parti annexionniste, mais elles ont rencontré une vive opposition de la part des indigènes qui ne se font aucune illusion sur les con-

séquences d'une pareille cession, et qui sentent parfaitement que le jour où les États-Unis auront officiellement mis le pied aux Iles, l'absorption du reste du royaume ne sera plus qu'une question de temps. Si la plupart des étrangers, mus par l'intérêt personnel, se montrent partisans de cette mesure, il en est d'autres qui s'élèvent au-dessus de ces considérations égoïstes, et qui, dans des meetings publics et dans la presse, combattent avec vigueur un traité qu'ils dénoncent comme la déchéance de la race et la ruine de l'indépendance.

Au premier rang de ces derniers, je relève avec plaisir le nom d'un de mes anciens amis, membre de l'Assemblée, Anglais d'origine, mais très-sympathique à la France, M. Godfrey Rhodes, riche négociant de Honolulu, partisan sincère et dévoué de l'indépendance d'un pays qu'il habite depuis trente ans, et qui acquitte aujourd'hui une dette de reconnaissance en mettant son influence et l'autorité de sa parole au service d'une cause essentiellement juste et honorable.

La question est posée, mais non résolue. Le ministre, indécis, flotte au hasard, voulant et n'osant pas, traînant les choses en longueur, évitant de froisser des opinions irréconciliables, et bientôt appelé à céder la place aux partisans ou aux adversaires du traité de cession.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que je sympathise profondément avec ces derniers et que je forme les vœux les plus sincères pour leur succès. Si imminente que puisse paraître l'annexion des Iles aux États-Unis, elle n'est pas faite encore et elle devra triompher de bien des répugnances. On l'estimait certaine en 1853 ; on la donnait comme assurée en 1863, puis en 1872. Je n'y crois pas davantage en 1874, et le regret le plus sincère que me fasse éprouver mon départ des Iles, c'est

de ne pouvoir la combattre aujourd'hui, comme je l'ai fait alors.

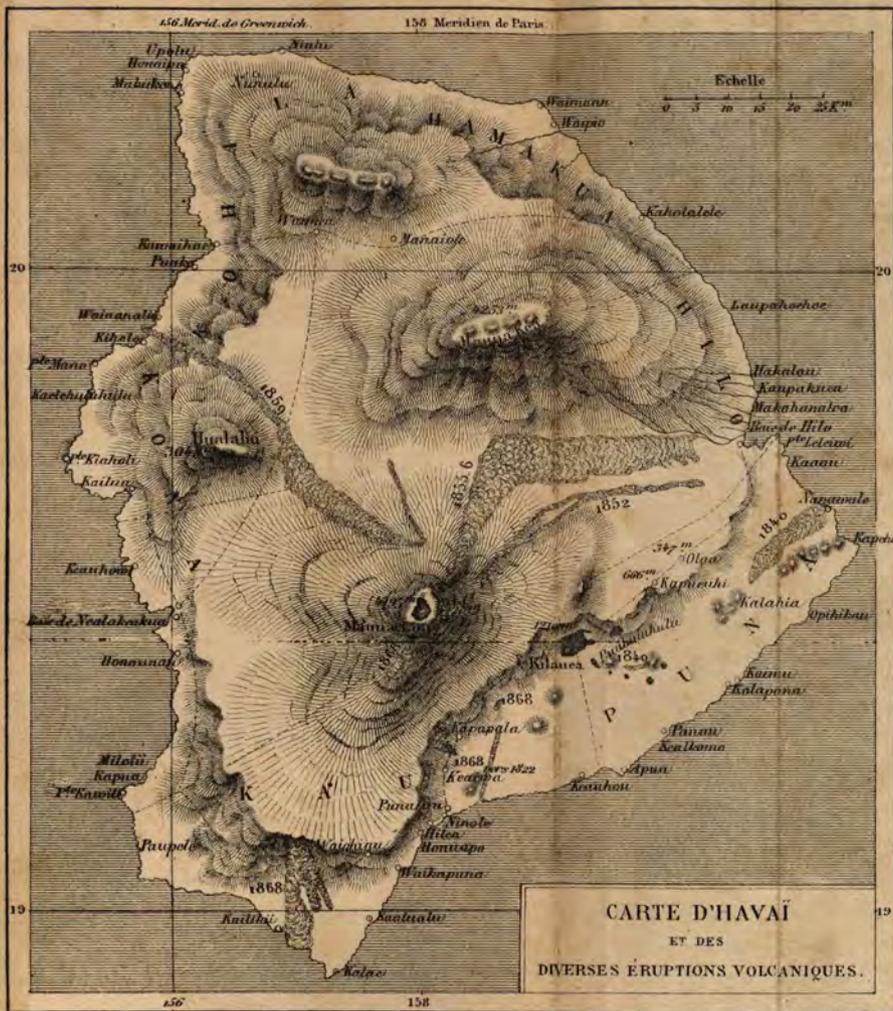
■ Quand je revins en France en 1868, un de mes amis dont le nom est synonyme d'esprit, M. Ed. About, me dit un jour à la suite d'une conversation sur ma vie politique aux Iles : « Vous avez lutté contre l'annexion des Iles aux États-Unis, mais l'annexion n'est-elle pas fatale ? Votre constitution de 1864 me fait l'effet d'un caillou devant une locomotive. » Il avait raison, cette constitution n'est pas autre chose, aussi cherche-t-on à la détruire. Elle subsiste encore cependant, et l'on a vu des cailloux faire dérailler des locomotives.

P.S. Au moment de mettre sous presse, je reçois des dépêches de Honolulu qui m'annoncent que le ministère vient de retirer officiellement le projet de traité sur la base d'une cession territoriale. En avisant le ministère des États-Unis de cette résolution inattendue, le cabinet Havaïen en donne comme raison l'impossibilité où il se trouverait de rallier dans l'assemblée une majorité suffisante pour ratifier cette mesure. A la suite de cette déclaration le ministère a donné sa démission. L'annexion, même par des voies détournées, est donc encore une fois indéfiniment ajournée.

Paris, 20 janvier, 1874.

C. DE VARIGNY.

FIN.



Gravé chez Erhard.

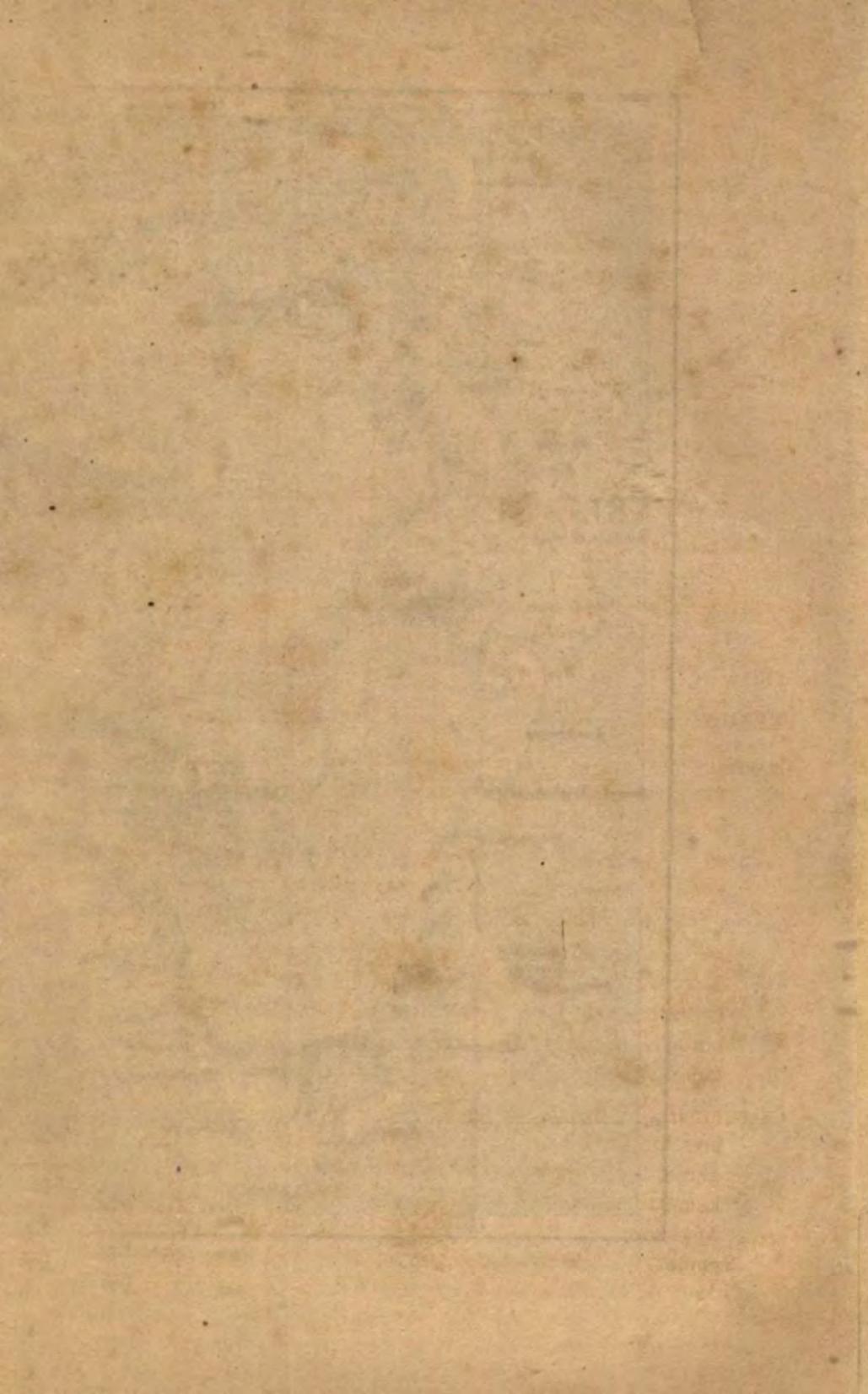


TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE.....	1
CHAPITRE PREMIER. — Traversée de San-Francisco à Honolulu. — Première impression. — Découverte des Iles, par Jean Gaëtano, en 1555. — État social, politique et religieux de l'Archipel. — Voyage de Cook. — Une légende ha- vaïenne.....	4
CHAPITRE II. — Jeunesse de Kaméhaméha I ^{er} . — Ses guerres. — Une armée anéantie par le volcan. — Deux matelots anglais. — Visite de Vancouver. — Conquêtes des îles de Mauï et Oahu. — Un projet hardi. — Soumission de l'île de Kauï. — Une spécu- lation lointaine. — Mort de Kaméhaméha I ^{er}	24
CHAPITRE III. — Kaméhaméha II. — Une régence. — Sup- pression du Tabou. — Révolte. — Énergie de la ré- gente. — Les premiers missionnaires. — Langue kanaque. — Écoles. — Visite de Kaméhaméha II en Angleterre. — Révolte à Kauï. — Succès de la ré- gente. — Ses débordements. — Sa conversion. — Mort de Kaméhaméha II à Londres.....	39

CHAPITRE IV. — Règne de Kaméhaméha III. — Tentative de réforme des mœurs. — Opposition des étrangers. — Le Dolphin. — Une orgie d'un mois. — Premiers missionnaires catholiques. — Un nouveau Jason. — Mort de la régente. — Rivalités religieuses. — Premier ministère. — Intrigues politiques. — Mort de Kaméhaméha III.....	58
CHAPITRE V. — Kaméhaméha IV. — Sa visite en France. — Son ministère. — Négociations extérieures. — Mon arrivée aux Iles. — Le consulat de France. — Une session parlementaire. — Une négociation difficile. — Mariage du roi. — La reine Emma. — La princesse Victoria. — Une histoire de cour. — Traité français. — Une réforme urgente.....	76
CHAPITRE VI. — Excursion dans l'île de Havaï. — Lahaina. — Hilo. — Cîmes neigeuses. — Le volcan de Kilauea. — Descente dans le cratère. — — Vagues de feu. — Vallée de Waipio. — Un précipice. — Chutes d'eau. — Un guide amoureux. — Une ferme havaïenne. — Jack Purdy. — Ses exploits. — Ascension de Mauna-Kea. — Un temple païen.....	94
CHAPITRE VII. — Naissance du prince de Havaï. — Nouveaux ministres. — Une offre séduisante. — Un crime royal. — Église anglicane. — Mort du commissaire de France. — Situation politique et agricole du pays...	134
CHAPITRE VIII. — Excursion dans l'île de Kauaï. — Une traversée havaïenne. — Wailua. — Un colon français. — Visite à Hanalei. — Séjour à Princeville. — Un drame. — Les souterrains de Haéna. — Retour à Honolulu. — Mort de Kaméhaméha IV.....	145
CHAPITRE IX. — Avènement de Kaméhaméha V. — Organisation d'un nouveau cabinet. — Offre du ministère des finances. — Mon acceptation. — Premières séances du conseil. — Le suffrage universel. — Les élections. — Projets de réformes constitutionnelles.....	171
CHAPITRE X. — Le Conseil privé. — Organisation judiciaire. — Dépêches de Paris. — Situation financière et	

agricole. — But poursuivi. — De l'influence religieuse dans l'Océanie. — Écoles publiques. — Un État sans religion d'État.....	191
CHAPITRE XI. — Vie d'un ministre aux îles Sandwich. — Climat. — Projet de révision de la constitution. — Proclamation royale. — Meetings de l'opposition. — Voyage du roi dans l'Archipel. — Réunion de la Convention. — Les commissaires royaux. — Séances orageuses. — Premier succès.....	207
CHAPITRE XII. — Travaux de la Convention. — Luites violentes. — Les fonctionnaires aux îles Sandwich. — Discours et votes. — Un coup d'État. — Dissolution de la Convention. — Agitation publique. — Réunion du Conseil. — Violences de la presse. — Promulgation de la constitution nouvelle.....	227
CHAPITRE XIII. — Élections. — Ouverture de la session de 1864. — Discours du Trône. — Mon rapport financier. — Tactique de l'opposition parlementaire. — La loi sur les liqueurs. — Le budget. — Loi sur l'instruction publique. — École de Punahou. — Comité d'immigration.....	248
CHAPITRE XIV. — Modifications ministérielles. — Voyage de la reine Emma en Europe. — Mort de M. Wyllie. — Ma nomination de ministre des affaires étrangères. — Élections. — Prospérité commerciale. — Session de 1866. — Mort de la princesse Victoria. — Une suggestion délicate. — Programme ministériel. — Clôture de la session.....	263
CHAPITRE XV. — Retour de la reine Emma. — Vie sociale aux îles Sandwich. — Ouverture de négociations avec les États-Unis. — Le général Mc Cook. — Offre d'un traité de réciprocité. — Hésitations. — Un bâtiment de guerre américain. — Complications. — Une session extraordinaire. — Vote unanime. — Élections de 1868. — Un désastre national.....	274
CHAPITRE XVI. — Éruption du volcan de Kilauea. — Départ avec le roi pour l'île de Havai. — Tremblements de	

terre. — Ruines à Hilo. — Scènes émouvantes. — Cascade de l'arc-en-ciel. — Départ pour Kéaouhou. . . .	283
CHAPITRE XVII. — Un atterrissage difficile. — Débarquement de vivres. — Distribution de secours. — Une journée remplie. — Nécessité d'activer l'immigration. — Origine de la race indigène. — Un rêve de Kaméhaméha I ^{er} . — Arrivée à Punaluu. — Un prophète indigène	304
CHAPITRE XVIII. — Départ pour Waiohinu. — Intérieur de l'île. — Aspect de Waiohinu. — Un campement dans les ruines. — Une entrevue pénible. — Départ pour Kahaulala. — Un fleuve de lave. — Sa traversée. — Un père sur le tombeau de sa fille. — Une cascade de feu. — Retour à Honolulu. — Vote de l'Assemblée législative.	315
CHAPITRE XIX. — Session de 1868. — Lutte avec l'opposition. — Subvention des bateaux à vapeur. — Départ pour l'Europe. — Traversée. — Arrivée en France. — Conclusions.	329
CHAPITRE XX. — Ma démission. — Changements ministériels. — Mort du roi. — Élection du prince William Lunalilo. — Négociations pour l'annexion. — Maintien de l'autonomie.	338

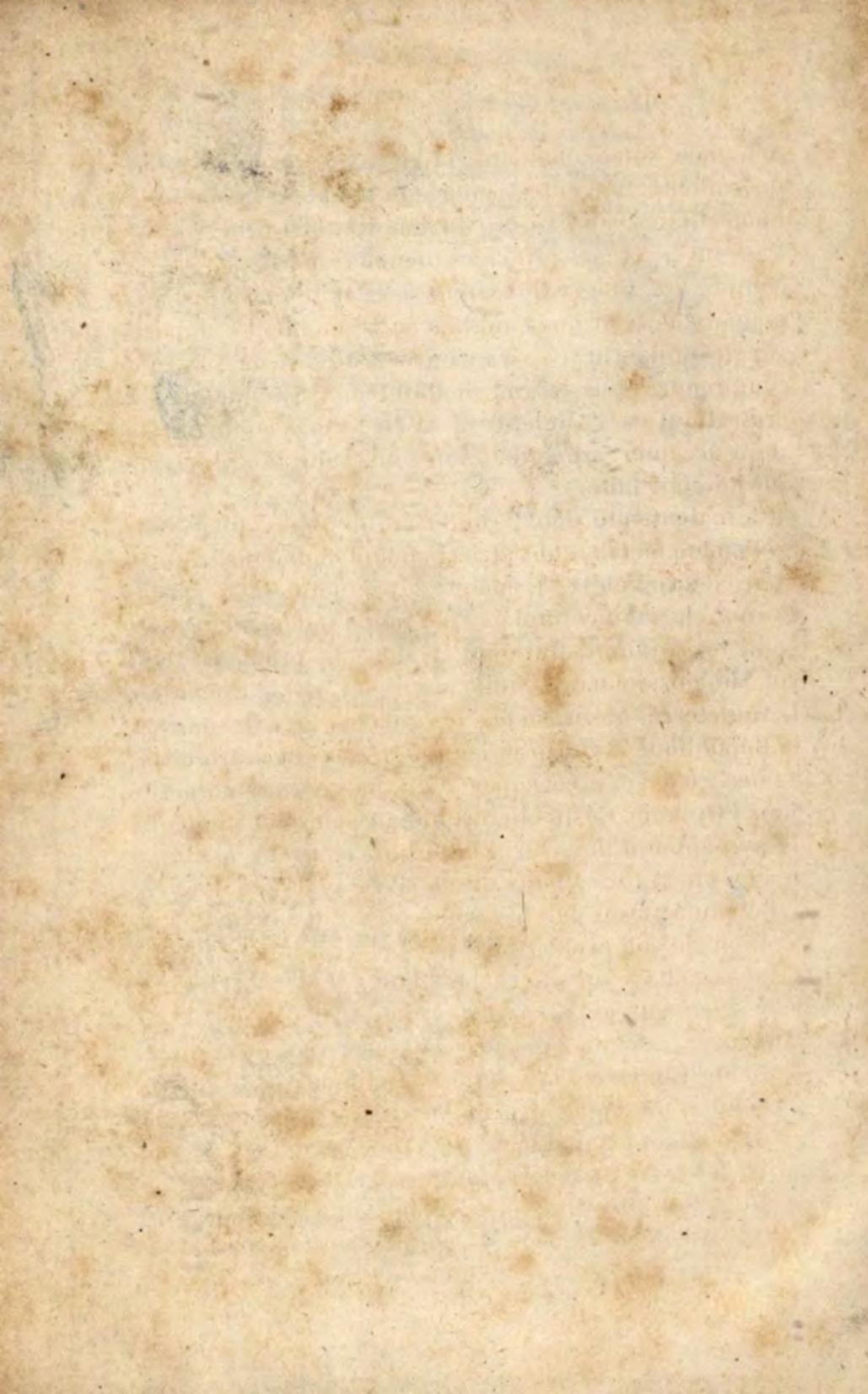
FIN DE LA TABLE.

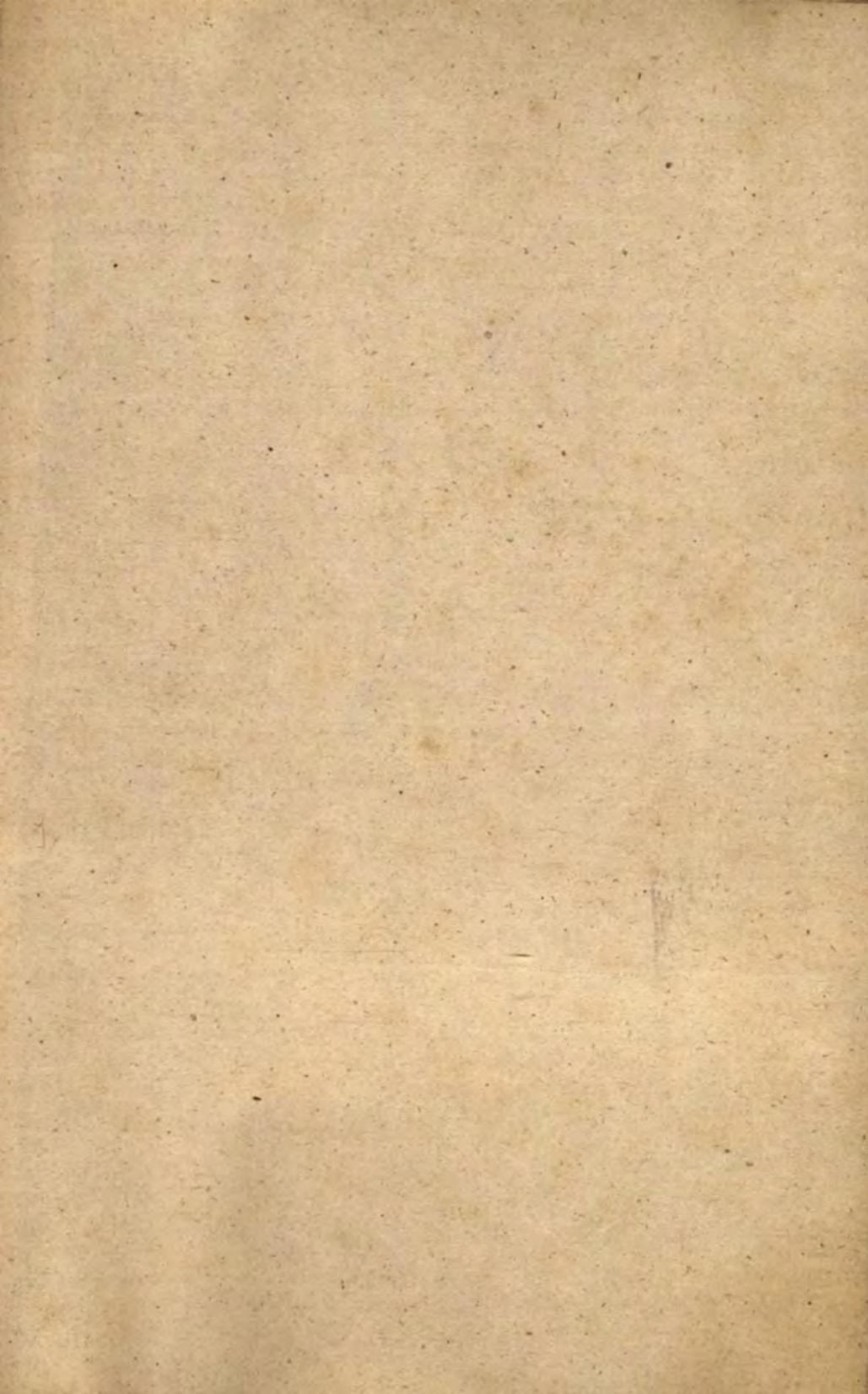


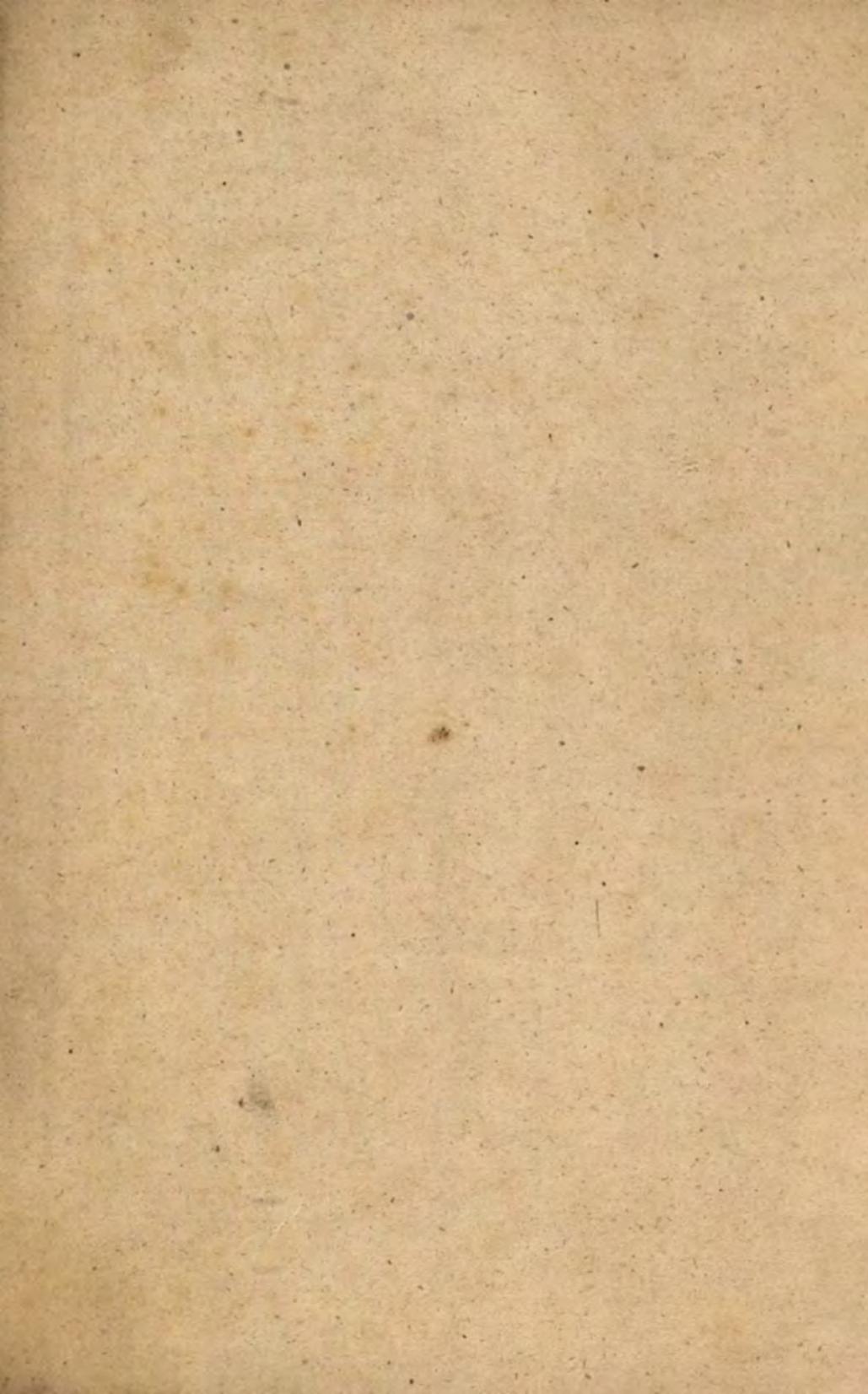
288

289

Vertical text or stamp, possibly a date or reference number, located in the lower right quadrant of the page.









28295